



ZAC BOREALIA 2

***CREATION D'UNE ZONE D'AMENAGEMENT
CONCERTE A VOCATION ECONOMIQUE SUR LE
TERRITOIRE OUEST D'AMIENS***



***Synthèse de participation du public
par voie électronique qui s'est déroulée
du 17 janvier au 16 février 2022 inclus***

ANNEXE 2 :

Observations et propositions du public

Lundi 17 Janvier 2022

	Observations ou propositions déposées par le Public	Thèmes abordés
1	<p>Nom : Blangy prénom : Nicolas Laissez ici votre commentaire : Bon projet</p>	
2	<p>Nom : Bouzrara prénom : Caroline Laissez ici votre commentaire : Bonjour, Je voulais savoir comment va s'organiser la circulation routière et surtout la sécurité dans le quartier ? Car nous habitons depuis bientôt 3 ans dans le quartier et nous avons déjà subi déjà des désagréments car pas de police de quartier présente. Est-ce qu'Ametis a prévu des bus ? car actuellement nous sommes très mal desservi, le premier arrêt du Noemi se trouve à 12 mn à pied du lotissement où nous vivons. De plus, est ce que les habitants du quartier seront prioritaires pour les futures embauches dans les entreprises qui vont s'installer comme dans certain quartier ?</p>	<p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE -circulation / sécurité routière -desserte ligne de bus</p>
3	<p>Nom : vincent prénom : laure Laissez ici votre commentaire : Travaillant dans le quartier Renancourt depuis 20 ans, je l'ai vu se développer en terme d'habitations. Je trouve déplorable d'envisager de bétonner tous ces hectares de terres agricoles. Ce quartier est vert, proche du centre-ville, avec nombre nouvelles habitations qui méritent mieux que de se retrouver cernées de camions et de béton ! D'autre part, ces terres sont en surplomb du quartier, qui s'est déjà retrouvé inondé par les eaux de ruissellement ; cela ne saurait être moins risqué en rendant imperméables ces terres. Je suis catégoriquement contre ce projet !</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE -Risque d'inondation par ruissellement</p>
4	<p>Nom : Delannoy prénom : Fabien Laissez ici votre commentaire : Bonjour, Au vu du nombre de véhicules qui vont chercher à accéder à cette zone, avez vous prévu un accès routier direct entre cette ZAC et la D211 ? En effet, cela permettrait aux véhicules des bourgs alentours cherchant à accéder a cette zone de ne pas s'engouffrer dans la rue de Saveuse, rue du Champ de Tir et rue Robert Lecoq et donc ajouter a ce quartier un trafic déjà anxiogène autour du collège Édouard Lucas. Merci pour votre écoute. Cordialement .</p>	<p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE -circulation / sécurité routière</p>

Mardi 18 janvier 2022

	Observations ou propositions déposées par le Public	Thèmes abordés
5	<p>Nom : DAMAY prénom : Marie-Thérèse Laissez ici votre commentaire : Compte-tenu de ce que nous voyons émerger autour de notre ville, et des nuisances que ce projet peut générer: artificialisation des terres arables, bruit, circulation, vents dominants apportant des émanations diverses dans nos jardins, je ne souhaite pas voir émerger près des jardins familiaux, un projet qui ressemblera à la zone intercampus: minérale, sans convivialité. Renancourt veut conserver l'esprit "village" qui fait partie de son histoire et de son charme.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE - bruit - circulation - odeurs</p>

6	<p>Nom : Vertave prénom : Laurie Laissez ici votre commentaire : Bonjour, nous ne voulons pas de ce projet qui défigure une fois de plus la ville. Habitant à côté d'Amazon, je connais très bien les problèmes engendrés par ce genre de zones : c'est affreux, c'est dangereux (incroyable le nombre de travailleurs qui traversent la double voie à pied, en vélo, en trottinette alors que ce n'est absolument pas aménagé pour cela!) Profitez de la position stratégique de notre magnifique ville pour la rendre attractive aux touristes, aux commerces de proximité, aux habitants, plutôt qu'à des multinationales qui sont en train de détruire notre planète.</p>	<p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE - Atteinte au paysage - circulation / sécurité routière</p> <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - opposition à la logistique</p>
7	<p>Nom : Legrand prénom : Cyrille Laissez ici votre commentaire : Arrêtez de bétonner à outrance !!!!</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p>
8	<p>Nom : JEANSON prénom : LAURENT Laissez ici votre commentaire : Le projet BOERALIA doit contribuer au développement durable de notre agglomération. Il faut cependant interdire la possibilité d'implantation d'activités consommatrices d'espaces et peu créatrices d'emplois. Les priorités d'implantation doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - permettre exclusivement à des entreprises nationales ou internationales de s'implanter sur Amiens (et non des locales) - définir un ratio ambitieux de création d'emplois / ha (et donc interdire logistique, stockage, parkings ...) - affirmer une ambition en terme de qualification des emplois : venue ou fidélisation d'emplois de cadres et de techniciens - développer des activités d'avenir, à valeur ajoutée durable, cluster ... - privilégier la liaison Nemo pour les personnels <p>... En d'autres termes, revoir intégralement le projet pour affirmer une ambition beaucoup plus exigeante en raison de la rareté du lieu et de la carence de territoires sur le nord de l'Europe.</p> <p>Une crainte : la création des lotissements réalisés ces dernières années sur le secteur sont très "bas de gamme" et pas en adéquation avec la qualité du lieu. Ceci témoigne du manque de vision ambitieuse pour ce territoire alors que les atouts sont là, encore ...</p>	<p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE - desserte ligne de bus</p>
9	<p>Nom : josserand prénom : luc Laissez ici votre commentaire : Le projet de la nouvelle zone d'activités de Boréalia pose un réel souci de cohérence territoriale. Bien sur une agglomération comme Amiens se doit de proposer de nouveaux espaces pour les activités économiques et permettre des créations d'emplois. Pour autant il reste encore beaucoup de friches dans la zone industrielle nord, de nouveaux espaces économiques s'ouvrent sur les communes de St Sauveur et Argoeuvre, de grandes friches industrielles sont à l'abandon comme Carmachiel à Ailly sur Somme, ou Frères à Flixecourt, l'Etoile, St Ouen ou Berteaucourt St Ouen etc etc...Par ailleurs le développement des zones d'activités se fait vers l'Est Jules Verne avec le secteur d'Amazon et la création de zones commerciales comme le Shopping Promenade. Pour Ynsect des terres agricoles ont encore été consommées en prolongation de la ZI Nord et à 20km environ d'Amiens la zone d'activités de Villers Bretonneux est désespérément vide. Boréalia a été envisagée il y a plus de 20 ans avant même le SCOT. Avant de relancer ce projet et d'envisager d'artificialiser de nouvelles terres agricoles, il serait peut-être souhaitable que tous les élus concernés des communes et des com de com environnantes se reposent la question de la cohérence du développement économique pour les 30 prochaines années : la concurrence des territoires est elle nécessaire en matière de zones d'activités? Amiens doit elle se comporter comme Paris ? Amiens et le désert samaborivien? Si les activités ne doivent se développer que dans l'agglomération comment gérer les flux de transport des salariés habitants hors agglomération dans une logique de réduction des gaz à effet de serre et pour lutter contre le réchauffement climatique, réouverture de ligne de trains comme Amiens Doullens, mise en place de trafics ferroviaires pendulaires (type tram-train) entre Amiens et les gares situées à moins de 30 km de la ville centre, que faire des friches industrielles enclavées dans les tissus urbains des communes alentours (Ailly sur Somme, Flixecourt etc..), leur reconversion en espaces de logements commerces et services. En fait c'est tout le SCOT qui est à revoir et non pas à dessiner un SCOT qui regroupe des projets existants comme Boréalia par exemple mais pour ça il faut des élus qui réfléchissent et qui font passer l'intérêt général et notamment la lutte contre le réchauffement climatique, la lutte pour la biodiversité, la protection des zones naturelles et notamment des bonnes terres agricoles, le développement personnel et humain raisonnable avant les intérêts particuliers de certains.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS - demande une réflexion à l'échelle du Pôle Métropolitain / via le SCOT</p>
10	<p>Nom : Damay prénom : Francis Laissez ici votre commentaire : Voici mon commentaire en réponse à l'enquête de la mairie: "Compte-tenu de ce que nous voyons émerger autour de notre ville, et des nuisances que ce projet peut générer: artificialisation des terres arables, bruit, circulation, vents dominants apportant des émanations diverses dans nos jardins, je ne souhaite pas voir émerger près des jardins familiaux, un projet qui ressemblera à la zone intercampus: minérale, sans convivialité. Renancourt veut conserver l'esprit "village" qui fait partie de son histoire et de son charme."</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE - bruit - circulation - odeurs</p>

11	<p>Nom : DEBLANGY prénom : GUY Laissez ici votre commentaire : Je suis contre cette zone qui va perturber la tranquillité des habitants et abimer l'environnement. Construise cette zone dans un quartier résidentiel et laissé en paix les travailleurs</p>	<p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE - atteinte à la tranquillité des riverains</p>
12	<p>Nom : BLANGY prénom : JEAN JACQUES Laissez ici votre commentaire : Bonjour, Au regard de la loi récente sur l'extension des terrains aménageables ceux-ci vont devenir rares. De mon point de vue la majeure partie du terrain doit être mis en réserve afin que la ville garde l'opportunité d'accueillir un projet industriel d'envergure. Les projets de petite dimension pourraient trouver leur place sur les nombreuses friches industrielles présentes dans la ville.</p> <p>Je reste néanmoins très favorable à l'élaboration d'un projet industriel sur le site. Cordialement, Jean-Jacques Blangy</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS - reconquête des friches</p>
13	<p>Nom : Kurtzemann prénom : Marc Laissez ici votre commentaire : Bj. Suis contre ce projet. 1. Parce qu'il enlève des terres cultivables. 2. Dans Amiens et sa communauté de communes (Amiens métropole) il y a suffisamment de friches qui peuvent accueillir des ZAC commerciales. D'autant que nous avons des infrastructures de dessertes de bus électriques très performants. Salutation</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS - reconquête des friches</p> <p>ATTEINTE AUX CAPACITES DE PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE</p>
14	<p>Nom : Dubois prénom : Claude Laissez ici votre commentaire : Il faut arrêter de détruire la biodiversité en bétonnant. Il serait bien plus souhaitable de réhabiliter des friches industrielles</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS - reconquête des friches</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE - Atteinte à la biodiversité</p>
15	<p>Nom : Daire prénom : Jacques Laissez ici votre commentaire : Bonjour je donne un avis Negatif a ce projet étant utilisateur d'une partie de ce terrain AAMC Sincères Salutations</p>	
16	<p>Nom : ALVES prénom : Frédéric Laissez ici votre commentaire : Bonjour, Au vu du bétonnage excessif dans et autour d'Amiens et de l'augmentation de la population qui va en résulter, il serait judicieux de planter sur ces 62 hectares des arbres afin de proposer un bois accessible aux Amiénois sans être obligé de prendre sa voiture pour chercher un espace vert qui serait accessible aux enfants, adultes, sportifs et autres amoureux de la nature. Le bois représente aussi une filière économique d'avenir et fournirait du travail dans la gestion et l'entretien de celui-ci. C'est aussi une source de fraîcheur qui sera appréciable au vue des hausses de températures annoncées dans un futur proche. Merci de réfléchir à cette proposition. Cordialement, Frédéric ALVES</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE -proposition d'implanter une activité forestière</p>
17	<p>Nom : Asselin prénom : Claire Laissez ici votre commentaire : Je suis absolument opposée à ce projet !!! Stoppons tout ce qui nous pourrit la vie. Défendons la nature, la solidarité, le partage, les échanges humains !</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p>
18	<p>Nom : Lefebvre prénom : Rosemarie Laissez ici votre commentaire : Je ne veux pas de boréalía trop de béton trop de circulation vitesse excessive incivilité laissé fénancouft avec cette belle vue allez bâtir hors d amiens qui est devenu que du béton on a déjà un stade un zénith en plein milieu d d'habitations pas de boréalía</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS - reconquête des friches</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE - Circulation - vue grand paysage</p>

19	<p>Nom : Degenne prénom : Vanessa Laissez ici votre commentaire : Bonjour, Il est tout à fait dommage d'artificialiser des terres agricoles. Il est aussi irresponsable de la part de la municipalité, de ne pas suivre les recommandations de la MRAE. En résumé, c'est un projet anachronique et déconnecté des réalités environnementales.</p>	ARTIFICIALISATION DES SOLS
20	<p>Nom : BOHL prénom : Thomas Laissez ici votre commentaire : Je trouve regrettable qu'un projet d'artificialisation des sols aussi important soit entrepris à Amiens, au détriment de la qualité de vie des habitants et de l'environnement. Il est encore temps de renoncer et de réfléchir à reconverter des bâtiments existants. La ville possède de nombreuses qualités et ne semble pas avoir besoin de ce projet foncier hasardeux pour redynamiser sa vie économique. Très cordialement, Thomas BOHL</p>	ARTIFICIALISATION DES SOLS
21	<p>Nom : DIDEZ prénom : JULIEN Laissez ici votre commentaire : La lutte contre l'artificialisation des sols figure parmi les priorités du Plan Biodiversité, présenté par le Gouvernement le 4 juillet 2018. Cet objectif est réaffirmé dans la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, promulguée le 22 août 2021, qui fixe pour horizon la division par 2 du rythme d'artificialisation des sols entre 2021 et 2030 par rapport à la décennie précédente. C'est donc dans ce contexte qu'Amiens propose d'artificialiser 62 hectares de terres naturelles et agricoles, alors même que des friches constellent le territoire notamment à Amiens Nord.</p> <p>Rejeter les activités en périphérie où le seul moyen efficace d'accès est la voiture individuelle va à l'encontre de la volonté publique de développer les transports en commun et les modes de déplacements doux pour lutter contre les pollutions des sols, des eaux et atmosphériques.</p> <p>En outre, ce projet s'étalerait sur une Aire d'Alimentation du captage stratégique et indispensable de Pont de Metz. Cela signifie que 62 hectares dans l'AAC ne permettrait quasiment plus l'infiltration jusqu'à la nappe la privant d'un apport non négligeable et ce, alors que le Réchauffement climatique a mis en lumière au cours des étés 2017 à 2020, la situation très délicate de la ressource en terme de quantité (niveaux très bas en sortie de saison estivale). Par ailleurs, une zone d'activités de 62 hectares accueillant pléthores d'entreprises provoquera inévitablement des pollutions accidentelles dont une partie sera irrémédiablement drainée vers la ressource et donc, vers les Périmètres de Protection tout proches.</p> <p>Amiens compte lutter contre un risque qu'elle crée de toute pièce avec des .. plantes? La présence de végétation n'est efficace que si elle est couplée à un nombre important d'aménagements de grande taille (fascines, noues, zone "ensauvagées").</p> <p>Amiens se targue d'être une ville jeune, une ville novatrice et une ville visionnaire: mais en présentant un tel projet, mal élaboré, sans réelle étude et analyses quant aux impacts, notamment sur la qualité et la quantité de l'eau, Amiens fait ce qu'une ville moyenne fait: créer ex nihilo une zone d'activité pour dégager des revenus, sans imagination, sans créativité, sans inventivité. Amiens crée un risque à l'heure où ceux existants s'aggravent. J'espère sincèrement qu'Amiens saura retrouver ses esprits et abandonner ce projet d'un autre temps.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS - loi Climat et Résilience - ZAN - reconquête des friches</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE - atteinte au captage d'eau de Pont de Metz</p>

Mercredi 19 janvier 2022

	Observations ou propositions déposées par le Public	Thèmes abordés
22	<p>Nom : HUGOT prénom : Kévin Laissez ici votre commentaire : Bonjour, l'avis rendu par la MRAE concernant le projet de la ZAC Borealia 2 confirme que "Le projet est impactant pour l'environnement et la santé, sans que l'ensemble des dispositions permettant d'aboutir à un impact négligeable ne soient recherchées ou présentées." Plus largement, ce projet s'inscrit dans une démarche d'expansion urbaine permanente, et de développement économique qui nous éloigne toujours de la possibilité de respecter l'accord de Paris sur la préservation du climat, et de notre tentative de préservation des écosystèmes. Pour ces raisons, j'implore Amiens Métropole d'abandonner purement et simplement ce projet, qui viendrait balayer ses bonnes intentions d' "adapter notre ville face aux enjeux du climat, des ressources, de la biodiversité,..." (dixit consultation citoyenne sur le pacte transition écologique). Espérant que ma contribution portera ses fruits. Kévin HUGOT</p>	IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE

<p>23</p>	<p>Nom : LABLANQUIE prénom : Sylvain Laissez ici votre commentaire : Bonjour Madame, bonjour Monsieur, La page 97 de l'étude d'impact indique, clairement et sans ambiguïté (cf point 4.4), que le choix de la collectivité porte sur un positionnement avec 60 % pour l'accueil d'activité logistique.</p> <p>Le SRADDET est un document de planification qui, à l'échelle régionale, précise la stratégie, les objectifs et les règles fixés par la Région dans plusieurs domaines de l'aménagement du territoire, dont la protection et la restauration de la biodiversité.</p> <p>Un des objectifs de la page 135 du SRADDET est de privilégier les plates-formes logistiques et les implantations aux abords des accès multimodaux (ferré, fluvial, routier), afin de faciliter le report modal et de favoriser la massification des flux.</p> <p>Or la desserte de la ZAC Borealia 2 est uniquement routière, cet objectif n'est donc pas pris en compte, ce qui aura un impact notamment pour le climat et la qualité de l'air, en premier lieu pour les habitants voisins.</p> <p>Le rythme de la consommation foncière sur le territoire d'Amiens métropole était de 17 hectares par an sur la période 2006-2016. La mise en œuvre de la politique zéro artificialisation nette inscrite au sein de la loi climat et résilience de 2021 impose que le rythme d'artificialisation soit divisé par deux d'ici 2030, ce qui correspondrait à une consommation de 9 ha par an. Or, sans même la ZAC Boréalia 2, 128 hectares sont actuellement ouverts à l'urbanisation (Poulainville, Amiens Nord et Pôle Jules Verne 2), permettant un rythme d'urbanisation de plus de 13 ha par an sur les 10 prochaines années.</p> <p>Ainsi la zone BOREALIA 2, dans sa surface comme dans son contenu, ira à l'encontre des documents de planification.</p> <p>Et je remarque que le monde entier, même avec tous ses documents de planification, document peut-être insuffisants ou non appliqués comme c'est le cas avec Borealia2), fait face à une crise climatique et une érosion de la biodiversité à un rythme stupéfiant. Et vous ?</p> <p>N'est ce pas une occasion de se rassembler de façon apaisée, en choisissant pleinement et avec courage une autre direction ?</p> <p>Meilleures salutations, Sylvain LABLANQUIE</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS - loi Climat et Résilience - ZAN - SRADDET</p> <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - opposition à la logistique</p>
<p>24</p>	<p>Nom : BREQUE prénom : Julian Laissez ici votre commentaire : Le projet Boréalia consistant à artificialiser 62 hectares de terre actuellement agricole est un projet allant à l'encontre des objectifs que nous devons nous fixer pour garantir un futur viable et qui sont déjà inscrit dans plusieurs documents.</p> <p>La récente loi « climat et résilience » impose de diviser par deux l'artificialisation des sols dans les dix ans et d'aller vers un 0 artificialisation nette d'ici 2050. Ce projet va totalement à l'encontre de ce principe. Cette loi propose des pistes pour arriver à ces objectifs, notamment en passant par le renouvellement urbain, or madame la Ministre de la transition écologique déclare dans le Courrier Picard du mercredi 19 janvier 2022 « que 175 hectares pouvant accueillir des constructions ont été identifiés dans la métropole ».</p> <p>De même, le SRADDET des Hauts de France a pour objectifs identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> -de rééquilibrer l'offre commerciale en faveur des centres villes et des centres bourgs, - de réduire la consommation des surfaces agricoles, naturelles et forestières, -de privilégier le renouvellement urbain à l'extension urbaine <p>Ce projet sur un terrain actuellement en culture en périphérie d'Amiens avec 175 hectares disponibles est contraire à ces objectifs.</p> <p>Ce projet rentre également en dissonance avec le SCOT du Grand Amiénois. On peut en effet lire en page 72 du PADD « Une protection des espaces les plus vulnérables doit néanmoins être envisagée : c'est le cas en particulier des espaces agricoles périurbains(...) ». Un des objectifs de ce SCOT est d'adopter une consommation foncière raisonnée notamment en réduisant l'empreinte spatiale du développement urbain avec comme prescription d'investir prioritairement les espaces déjà urbanisés.</p> <p>Sur le plan alimentaire, le PADD du SCOT énonce page 72 que le Grand Amiénois « souhaite accompagner cette évolution qui va dans le sens d'une agriculture de proximité (...). Le développement des circuits de proximité (...) concourt à la réalisation d'ambitions formulées part ailleurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la diminution globale des transports de marchandises, qui doit notamment contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ; (...) - la création d'interactions entre la population et la profession agricole qui contribue au principe de solidarité entre l'urbain et le rural ; - l'affirmation d'une identité des producteurs en lien avec leur territoire. » <p>Ce projet va à l'encontre de toutes ces ambitions. En effet, l'entrée de ville où le projet se situe est la dernière de la ville qui fait encore un lien entre l'urbain et</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS - loi Climat et Résilience - ZAN</p> <p>ATTEINTE AUX CAPACITES DE PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE -PAT</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE - Atteinte à la biodiversité</p>

	<p>le rural en étant encore agricole. La perte de ces terre repousserai encore l'idée d'une agriculture de proximité. De plus le projet vise, entre autre, des activités logistiques, activités ayant pour effet d'augmenter le transport de marchandise.</p> <p>Amiens Métropole a également un Projet Alimentaire Territoriale où l'on peut lire : « En 2003, Amiens Métropole signe avec les organisations professionnelles agricoles un protocole-cadre de l'agriculture périurbaine ayant pour ambition de faire face aux pressions urbaines croissantes subies par l'agriculture. Le renouvellement, en 2018, de ce dernier avec la Chambre d'Agriculture de la Somme, la FDSEA de la Somme, le Syndicat Départemental de la Propriété Rurale et le syndicat des Jeunes Agriculteurs de la Somme engage à nouveau Amiens Métropole dans une démarche avec le monde agricole. Il a pour volonté de favoriser le maintien de l'activité agricole sur le territoire métropolitain en consolidant les filières territorialisées et en développant la consommation de produits locaux. » Les débat et échanges qui ont eu lieu dans le cadre de ce Projet Alimentaire Territoriale font d'ailleurs clairement référence à la nécessité de protéger le fonci er agricole. Ce projet va clairement à l'encontre de ce projet alimentaire et du protocole-cadre passé avec les organisations professionnelles agricoles.</p> <p>Sur le plan de la biodiversité la trame verte d'Amiens Métropole classe une partie du site comme étant d'un intérêt fort pour la flore et montre la présence de corridor écologique d'intérêt local. Le secteur est classé comme nécessitant une prise en compte des continuités écologiques. Or la MRAE en page 7 de son avis écrit : « Il est affirmé, sans démonstration, qu'une amélioration de la trame verte et de la biodiversité de l'ouest de l'agglomération est attendue et qu'il n'y a pas d'incidence prévisible. Cependant le dossier ne présente pas d'analyse approfondie des impacts sur les services écosystémiques3 rendus par les espaces urbanisés et les milieux naturels. » Dans sa réponse, Amiens métropole n'aborde pas cet élément.</p> <p>L'ensemble de ces éléments me fond dire que dans une période où la menace sur l'environnement et la biodiversité n'est plus à démontrer, ce projet est d'un autre âge et va à l'encontre de ce qui devrait être dorénavant la norme.</p>	
25	<p>Nom : Cailleaux Delattre prénom : Isabelle Laissez ici votre commentaire : Habitant l'ouest d' Amiens Métropole (Clairy-Saulchoix), je ne peux que m'inquiéter des impacts qu'aurait cette nouvelle zone d'activités. D'abord sur la qualité de vie des habitants de ce secteur et des communes limitrophes de part l'augmentation du trafic qui s'est déjà intensifié avec l'arrivée du CHU et l'arrêt de la prise en charge de la portion d'A16. De nouvelles terres agricoles vont disparaître et pas qu'un peu; il semble d'ailleurs que Mme Pompili s'en est inquiétée. Il n'y a pas si longtemps Pont de Metz a été victime de coulées de boue. Nous savons que les événements climatiques de grande intensité ne font que se multiplier. qu'en sera -t-il du ruissellement partant de ces hauteurs? Et cette vue sur notre ville, l'une des plus remarquables? La dernière épargnée par l'urbanisation et l'industrialisation? Alors que les zones de Glisy, du Nord et de la Bornes des temp s de Saint Sauveur ont explosé, allons-nous enfin être raisonnables ... Friches à réhabiliter, espaces verts à préserver, transports collectifs efficaces à développer, productions locales à défendre, que de combats à mener!!! Faut-il encore avoir le courage de voir sur le long terme et non favoriser les gros profits rapides.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS - reconquête des friches</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE - augmentation du trafic routier - risque ruissellement</p>
26	<p>Nom : Petit prénom : Stéphane Laissez ici votre commentaire : Bonjour, Je suis contre ce projet qui va entraîner une artificialisation des sols. Il faut mettre un terme à cette folie de la ville qui s'étend à l'infini. Que mettra-t-on dans les magasins quand les agriculteurs n'auront plus de terres ? Amiénois depuis 54 ans, je suis étonné de voir toutes ces zones agricoles ou naturelles qui s'artificialisent. En 1975, nous étions 131.476 habitants et nous sommes en 2019 à 134.706 habitants. Qu'est-ce qui justifie une telle invasion des terres ? Même enfant, je me souviens que les gens se logaient, travaillaient, faisaient leur course. Ce n'était pas le tiers monde. La (faible) évolution démographique ne justifie pas toutes ces extensions. Plutôt que ces Shopping Promenade (bravo pour le Français) où les hauts parleurs jouent des chants d'oiseaux, je préfère... les oiseaux ! Cordialement</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>ATTEINTE AUX CAPACITES DE PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE</p>

Jeudi 20 janvier 2022

	Observations ou propositions déposées par le Public	Thèmes abordés
27	<p>Nom : CRIGNIER prénom : PATRICIA Laissez ici votre commentaire : CONTRE STOP POLLUTION A GRANDE ECHELLE</p>	<p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>
28	<p>Nom : Follin-Arbelet prénom : Basile Laissez ici votre commentaire : Je suis Médecin, interne de gynécologie, et défavorable à ce projet pour plusieurs raison qui semblent suffisantes chacune : - l'étalement urbain, destructeur de terres fertiles et les espace naturel nécessaire à ne nombreux être vivant. Quand bien même certaine étude montreraient un impact négligeable a l'échelle de population, la 6eme extinction de masse est en cours et aucun projet ne devrait prendre le risque de l'accentuer.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS - étalement urbain</p> <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - logistique destructrice d'emplois dans le centre-ville</p>

	<p>- augmentation du trafic routier (source de pollution, de bruits...) - diminution de l'emploi en centre ville causé par le centres logistics</p> <p>J'espère que la ville cessera ce projet à contre temps... Cordialement Basile FOLLIN-ARBELET</p>	<p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE - augmentation du trafic routier</p>
29	<p>Nom : Juppin prénom : Pierre-Francois Laissez ici votre commentaire : Amiens ne peut se permettre le luxe de refuser l'implantation d'entreprises. Notre territoire est attractif et nous disposons de nombreux atouts, le projet présenté doit nous permettre de poursuivre le développement économique. Il est tout à fait possible de concilier la croissance et l'emploi avec les préoccupations environnementales, il faut cesser le dogmatisme sur ces questions.</p>	
30	<p>Nom : DUPONT prénom : CATHERINE Laissez ici votre commentaire : Je m'étonne de l'utilité d'un tel projet. Pour différentes raisons tout d'abord la volonté d'artificialiser davantage des terres agricoles, dans une région fertile et résolument tournée vers l'agriculture. La question de la sécurité alimentaire est très préoccupante (nous avons pu le constater pendant le confinement). Cette ZAC dédiée à la logistique est un chancre pour une si jolie vallée, et les milieux naturels type zone humide ne seront plus protégés (Cf le rapport de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale.) Cette entrée de ville sera défigurée à l'image de l'immense bâtiment d'Amazon à la sortie de Longueau. Les emplois créés y seront les mêmes à savoir sous qualifiés et très pénibles. La création ferme d'emploi reste d'ailleurs à vérifier. Ce projet est loin d'être innovant et récent comme on le sait. Il ne répond pas du tout aux injonctions de la récente loi sur l'environnement : la loi Climat et résilience de 2021. Nous aimons notre ville, sa qualité de vie, ses espaces naturels, nous voulons la préserver. MERCI DE RENONCER A CE PROJET !</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>ATTEINTE AUX CAPACITES DE PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE</p> <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE - atteinte à la qualité du paysage de l'entrée de ville</p>

	Observations ou propositions déposées par le Public	Thèmes abordés
31	<p>Nom : Halle prénom : Joséphine Laissez ici votre commentaire : Bonjour, voici ma contribution à cette consultation :</p> <p>Des emplois durables dans le temps ? On peut s'interroger. Un des arguments premiers de la Métropole est la création d'emploi. Peut-être mais quels emplois ? Dans le dossier qu'Amiens métropole a déposé auprès des services de l'État pour la création de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Boréalia 2, 60% de la surface est destinée à de la logistique, c'est-à-dire à des entrepôts de stockage de grande taille. Stocker et déstocker les marchandises engendre un très grand nombre d'aller-retours en camions. Or, avec l'augmentation du coût de l'énergie et l'impératif de diminuer de manière drastique la production des gaz à effet de serre (neutralité carbone de l'union européenne en 2050), de nombreux experts ont des doutes sur la pérennité du modèle des entrepôts logistiques dispersés sur tout le territoire. C'est pour ces raisons qu'il est conseillé de réserver les zones logistiques aux endroits desservis par le train et /ou une voie fluviale. Or la ZAC Boréalia 2 est fondée sur une desserte uniquement routière. A terme, les parcelles pourraient être abandonnées comme c'est le cas pour la zone commerciale Amiens Nord (nombreux magasins abandonnés) face à « Shopping Promenade ».</p> <p>Ma proposition :</p> <p>Un choix politique engagé et qui permettrait à Amiens Métropole de rayonner serait de répondre à la demande en nourriture locale et de qualité en permettant à de nombreux maraîchers, producteurs de houblons (forte demande par les brasseurs), arboriculteurs et arboricultrices d'acheter ou de louer des lots d'une dizaine d'hectares pour leur permettre de créer des emplois locaux, non délocalisables, de régénérer les sols et les écosystèmes aujourd'hui mis à mal par l'agriculture intensive mise en œuvre sur ces terres. Installer un vaste pôle alimentaire sur ces 65ha serait un moyen efficace pour Amiens de s'inscrire durablement dans la transition écologique et de faire rayonner la métropole nationalement! Sur cet espace un atelier de transformation (séchage, mise en bocaux etc.) pourrait également être installé et mutualisé et ainsi permettre à l'ensemble de la production alimentaire (nécessaire à Amiens Métropole en forte croissance démographique) de fournir une alimentation saine, biologique, accessible et avec un transport réduit pour assurer la sécurité alimentaire du territoire (un enjeu face au réchauffement climatique et à la baisse des rendements agricoles à venir). Ceci tout en créant des emplois comme c'est le souhait de ce projet.</p> <p>cette solution permettrait également d'éviter l'artificialisation des terres et donc le ruissellement des eaux de pluie vers Amiens avec notamment un risque d'inondation et de coulées non négligeable qui n'a pas sérieusement été pris en compte par l'étude réalisée en amont du projet.</p> <p>Notre ville mérite mieux que du béton et des entrepôts, pour son environnement, pour les emplois proposés et pour l'ambition d'Amiens Métropole pour un avenir plus résilient je m'oppose au projet Boréalia tel qu'il est imaginé aujourd'hui : Même Mme Pompilli (ministre de l'environnement) vous pousse à revoir votre copie.</p>	<p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Logistique - proposition de création d'un vaste pôle alimentaire
32	<p>Nom : Feutrie prénom : Claire Laissez ici votre commentaire : Un dossier de création de zone aménagement concerté (ZAC) qui ne se préoccupe guère d'environnement Amiens-Métropole veut implanter, d'abord sur une superficie de 62 hectares, avec extension prévue sur 195 ha, cette nouvelle zone d'aménagement concerté (ZAC) à l'ouest de la ville. Dans un rapport exhaustif, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) a rendu public le 14 septembre 2021 un avis comportant de très nombreuses et sévères critiques sur ce projet de zone aménagement concerté baptisé « Boréalia 2 » par ses promoteurs. La MRAE relève d'importantes insuffisances au niveau des études d'impact sur le milieu naturel</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <ul style="list-style-type: none"> - loi Climat et Résilience - ZAN - Etalement urbain (195ha) <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Logistique - Type d'emploi créé - implantation endogène <p>ATTEINTE AUX CAPACITES DE PRODUCTION AGRICOLE ET</p>

(ressource en eau, climat, biodiversité) ainsi qu'une consommation foncière excessive ne respectant pas l'objectif de zéro artificialisation des sols à l'horizon 2050 donné par la loi Climat et résilience de 2021 (dans ce cadre, la Métropole d'Amiens pourrait encore procéder annuellement à une artificialisation moyenne de 9 ha ; or, elle en est actuellement à un rythme de 13 ha bétonnés chaque année en moyenne, et cela même sans compter le projet « Boréalia 2 »).

Les impacts directs de la construction de la ZAC Boréalia2 sur le cadre de vie et l'environnement sont très négatifs pour les habitants des quartiers périphériques

La bétonisation des terres agricoles sera irréversible, ce qui implique une moindre filtration de l'eau pas les sols agricoles, la destruction de la faune et la flore présentes ainsi que la dégradation du cadre de vie dans une zone aujourd'hui consacrée à la promenade.

Dans un projet présentant 60 % de surface consacrée à la logistique (comme indiqué dans le dossier déposé auprès des services de l'Etat), la circulation, notamment de camions, induite par le transport des marchandises va engendrer la production de gaz à effet de serre, une pollution de l'air et une pollution sonore importantes pour les quartiers environnants (+ 5500 véhicules par jour, dont 1200 camions)

Le captage d'eau potable de Pont de Metz, très important pour l'agglomération, pourrait être affecté du fait d'une moindre alimentation par les eaux de pluie à cause de l'imperméabilisation des sols (voiries, parkings et surfaces des entrepôts).

Enfin, pour les habitants d'Amiens en général, l'implantation d'entrepôts à cet endroit signifie la disparition de la dernière entrée non urbanisée de la ville. L'entrée ouest de la ville d'Amiens offre en effet l'une des plus jolies vues sur la cathédrale, la tour Perret et les vallées de la Selle et de Grâce.

Un projet surconsommateur d'espace sur Amiens, au détriment du reste du territoire.

Amiens Métropole veut implanter, d'abord sur une superficie de 62 hectares, avec extension prévue sur 195 ha, cette nouvelle zone d'aménagement concerté (ZAC) à l'ouest de la ville. Au titre de la loi de climat et résilience votée en août 2021, la moyenne tolérée d'artificialisation des sols serait de 9 hectares maximum par an, or aujourd'hui Amiens métropole est à 13 hectares par an avec les zones déjà ouvertes à l'urbanisation (Poulainville, Amiens nord et Pôle Jules Verne 2) et sans compter Borealia 2. Avec la construction de la ZAC Boréalia 2, l'agglomération aura trop artificialisé son territoire et ne pourra plus faire aucun nouveau projet dans un avenir proche, à moins de construire sur des parcelles déjà urbanisées. Veut-on vraiment transformer les environs d'Amiens en zones d'entrepôts à perte de vue au détriment des terres agricoles et des paysages ?

Le projet de zone d'aménagement concerté (ZAC) Boréalia2 est le résultat d'un projet initié il y a près de 30 ans pratiquement à l'identique. Entre temps, le monde a changé. L'urgence écologique et sociale nous impose de remettre en question le développement économique que nous voulons pour nos territoires. Les activités logistiques détruisent assurément des terres agricoles alors qu'il est urgent de relocaliser notre alimentation au plus près des villes ; elles détruisent aussi des emplois au détriment des commerces des centres-villes qui se vident. Enfin elles sont un secteur aux cadences de travail épuisantes, avec un management abusif envers les salarié.e.s et n'augmentent pas la qualification de la population d'un territoire.

Amiens Métropole manque une occasion d'engager la transition économique et écologique de son territoire pour répondre aux enjeux du monde, non tel qu'il est mais tel qu'il s'annonce avec le changement climatique.

Des emplois durables dans le temps ? On peut s'interroger.

Un des arguments premiers de la Métropole est la création d'emploi. Peut-être mais quels emplois ?

Dans le dossier qu'Amiens métropole a déposé auprès des services de l'État pour la création de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Boréalia 2, 60% de la surface est destinée à de la logistique, c'est-à-dire à des entrepôts de stockage de grande taille. Stocker et déstocker les marchandises engendre un très grand nombre d'aller-retours en camions.

Or, avec l'augmentation du coût de l'énergie et l'impératif de diminuer de manière drastique la production des gaz à effet de serre (neutralité carbone de l'union européenne en 2050), de nombreux experts ont des doutes sur la pérennité du modèle des entrepôts logistiques dispersés sur tout le territoire.

ALIMENTAIRE

- positionner la production alimentaire au plus près de la ville

IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE

- atteinte au captage d'eau de Pont de Metz
- atteinte à la qualité du paysage de l'entrée de ville
- Atteinte à la qualité de vie – suppression lieu de promenade
- augmentation du trafic routier

	<p>C'est pour ces raisons qu'il est conseillé de réserver les zones logistiques aux endroits desservis par le train et /ou une voie fluviale. Or la ZAC Boréalia 2 est fondée sur une desserte uniquement routière.</p> <p>A terme, les parcelles pourraient être abandonnées comme c'est le cas pour la zone commerciale Amiens Nord (nombreux magasins abandonnés) face à « Shopping Promenade ».</p> <p>Les créations d'emploi sur une zone industrielle sont rarement des créations nettes, elles correspondent surtout à un déplacement géographique des emplois au sein de l'Amiénois.</p> <p>Il est noté dans l'avis de Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) ayant rendu un avis sur le projet de ZAC Boréalia 2, que sur la cinquantaine de demandes d'entreprises formulées annuellement auprès de l'agglomération, 60 % des demandes proviennent d'entreprises du territoire, en grande majorité des PME-PMI. Aussi la plupart des emplois existent déjà sur le territoire et même si ces entreprises en déménageant pourront peut-être s'agrandir, le fait d'ouvrir une nouvelle ZAC correspond pour l'essentiel à un transfert géographique d'emplois qui se trouvent aujourd'hui sur les communes environnantes.</p>	
33	<p>Nom : Hecquet prénom : Marc Laissez ici votre commentaire : Refus de voir encore des terres agricoles sacrifiées pour l'implantation d'une zone logistique , en complète contradiction avec les nécessités environnementales actuelles.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique</p>
34	<p>Nom : Bulot prénom : Josué Laissez ici votre commentaire : Je trouve ça très incohérent que d'un côté Amiens engage des actions pour l'écologie et de l'autre favorise la création de cette ZAC qui va saper tous les efforts entrepris pour l'écologie. Pouvez-vous mettre les choses en balance ? Je voudrais que soient mesurées les pertes écologiques et qu'elles soient comparées au bilan des gains écologiques qu'ont permis les actions en faveur de l'environnement à Amiens.</p> <p>De plus le Grand Amiénois porte un PCAET, comment envisagent-ils de prendre en compte la construction de cette ZAC dans le bilan du Plan Climat ? Quelles actions feront-ils pour compenser cette artificialisation ?</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE -Pertes écologiques</p>

Samedi 22 janvier 2022

	Observations ou propositions déposées par le Public	Thèmes abordés
35	<p>Nom : giraudet prénom : sandra Laissez ici votre commentaire : Je suis contre l'artificialisation des terres. La métropole au fonctionnement anti démocratique comme toutes les métropoles de France d'ailleurs, décide de zones de commerce ou logistiques, comme Shopping Promenade avec des aménagements routiers à nos frais (aux frais du contribuable). On bouffe de la terre agricole avec du Amazone à Boves ou assimilé comme à la ZAC des bornes du temps . Les emplois promis sont un leurre, exemple les enseignes ont fermé coté Carrefour pour aller à Shopping promenade, c'est juste un transfert d'emplois et les plateforme de logistiques sont finalement peu créatrices d'emploi, par rapport aux artisans, petit commerces et petites exploitations agricoles, ou les services publics (pour peu qu'on veuille les financer). Alors je suis contre BOREALIA !!!</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique</p>
36	<p>Nom : Rouze prénom : Gilles Laissez ici votre commentaire : Stop à la BETONISATION Qui entraînera inondations et coulées de boue les anciens du quartier de renancourt nous ont raconté avoir déjà connu des épisodes de coulées de boue alors qu'il n'y avait pas encore de bétonisation On ne pourra pas dire on ne savait pas</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE -Risque d'inondation ruissellement</p>
37	<p>Nom : Pauzet prénom : Anne Laissez ici votre commentaire : Je suis fortement opposée à l'installation du site Borealia. Ce projet me semble insensé à une époque où l'on connaît les ravages de la bétonisation de terres agricoles et de l'étalement urbain. Cette entrée ouest de la ville est la seule préservée de grands centres industriels ou commerciaux. Il est nécessaire de le préserver. Surtout à proximité du captage d'eau de Pont de Metz. Ce serait une énorme aberration et un très mauvais signal envoyé aux habitants favorables à des actions qui défendent l'environnement</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p>
38	<p>Nom : Duthéage prénom : Nicolas Laissez ici votre commentaire : Bonjour, Pouvez vous m'expliquer où est le respect des accords de Paris dans ce projet? Ou est le respect de la parole politique? Merci pour votre réponse politique!</p>	
39	<p>Nom : Thomas prénom : Clémence Laissez ici votre commentaire : CONTRE ce projet qui ne répond ni aux attentes écologiques des citoyens amiénois ni à la loi résilience et climat sur l'artificialisation des sols. Il nous reste une entrée verte pour arriver à Amiens, gardons la !</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS - loi Climat et Résilience - ZAN</p>
40	<p>Nom : Surhomme prénom : Julien Laissez ici votre commentaire : Je suis contre cette énième zone commerciale, Amiens en est déjà largement pourvue. Il faut arrêter de bétoniser à tout prix. Cette politique des années 90 est datée, il est temps qu'Amiens se tourne vers l'avenir</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - activité commerciale</p>
41	<p>Nom : Gamain prénom : Juliette Laissez ici votre commentaire : Je suis contre le projet car je refuse l'artificialisation des sols. Il faut garder les terres agricoles. Ce projet aura des impacts négatifs sur le cadre de vie et l'environnement. A l'heure de l'urgence climatique et écologique ce projet est absurde et va à contre courant de ce qu'il faut faire pour le climat et l'écologie.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>
42	<p>Nom : Tekaya prénom : Souad Laissez ici votre commentaire : Ce projet est contraire à l'urgence climatique que nous connaissons. Il y a suffisamment de ZAC à Amiens et d'entreprises polluantes ainsi qu'une étendue de construction immobilière. Je ne veux pas que ce projet soit réalisé avec l'argent public. Nous préférons des projets écologiques visant à préserver l'environnement et les êtres vivants</p>	<p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>

43	<p>Nom : Giroux prénom : Thierry Laissez ici votre commentaire : Excellent projet créant de l'emploi et de l'activité tout en prenant parfaitement en compte les contraintes environnementales. A faire rapidement</p>	
----	--	--

Dimanche 23 janvier 2022

	Observations ou propositions déposées par le Public	Thèmes abordés
44	<p>Nom : Pattyn prénom : Antoine Laissez ici votre commentaire : Ce projet d'artificialisation de terres agricoles va à l'encontre du bon sens écologique.</p> <p>Alors que la convention citoyenne pour le climat s'était prononcé pour un moratoire des grands projets inutiles et imposés, la communauté de communes d'Amiens ne considère aucunement la nécessité de conserver des terres agricoles autour des grandes villes. Le projet Boréalia est un projet supplémentaire de bétonisation après l'entrepôt géant d'Amazon ! Où s'arrêtera cette folie ?</p> <p>Le modèle de Zone Commerciale en périphérie des grandes villes, est un modèle obsolète boudé par les consommateurs de plus en plus conscients des enjeux environnementaux. En 2022, il est important de dynamiser notre centre ville et de promouvoir un plan mobilité bas carbone (vélo et transport en commun). Boréalia va à l'encontre de ces principes. Comment la métropole d'Amiens compte tenir ces promesses écologique en persévérant dans ce genre de projet ?</p> <p>Les terres arables permettent la pénétration des eaux de pluie dans les nappes phréatiques. En bétonnant toujours plus, on favorise le ruissellement, l'eau incapable de s'absorber termine sa course sur les routes ou dans les villages. Or on sait que des phénomènes météorologiques de plus en plus violents vont avoir lieu à cause du réchauffement climatique.</p> <p>Et c'est ce même réchauffement climatique qui menace notre production agricole. Avec une hausse des températures et des aléas climatiques, notre indépendance et notre résilience alimentaire ne sera plus garanti. Il est donc primordial de conserver des terres agricoles pour entamer une transition de notre modèle d'agriculture.</p> <p>Au lieu de promouvoir un activité économique toujours plus déconnectée, nos élus devraient promouvoir et accompagner la transition agricole nécessaire vers un modèle biologique, végétale, varié et locale.</p> <p>Enfin, ce projet aura évidemment un impact sur les espèces animales et végétales présentes sur ce territoire. Il est pourtant de notre devoir de préserver leurs écosystèmes. Alors que les scientifiques alertent sur ce qu'ils appellent la 6ème extinction de masse, nous ne pouvons continuer de fermer les yeux sur les autres habitants de cette planète. Nous ne sommes pas seuls et nous sommes tous interdépendants. Sans insectes, sans oiseaux c'est notre propre survie qui est menacée.</p> <p>C'est pour toutes ces raisons que je me prononce contre ce projet de Boréalia.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - zone commerciale -Dynamique du centre-ville à renforcer</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE -Impact environnement et faune flore -Infiltration des eaux, ruissellement</p>
45	<p>Nom : Tschanz prénom : Raphaël Laissez ici votre commentaire : En tant qu'habitant à Amiens, je suis contre ZAC boréalia pour ces raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la survie de notre espèce dépend de la biodiversité, donc on ne peut pas se permettre de continuer à artificialiser la terre - Amiens prétend être à la pointe de la transition écologique et énergétique; or, cette ZAC va consommer énormément et va contribuer à détruire des terres agricoles qui produisent du dioxygène et entretiennent la biodiversité - Nous devons conserver le plus de terres agricoles pour notre résilience alimentaire, en cas de risques majeurs (pandémie par exemple), veuillez consulter le DICRIM et y ajouter la Résilience alimentaire (association SOS maires !) - pour mon bien être personnel en tant qu'habitant, la ZAC Boréalia ne ferait pas de bien. J'ai besoin de plus de parcs, de plus de Bois ou forêts accessibles. <p>C'est pourquoi j'aimerais que ce projet ne vienne pas à bout, je préférerais que l'argent économisé serve à faire des pistes cyclables sécurisées, qu'on</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>ATTEINTE AUX CAPACITES DE PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - résilience alimentaire</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>

	encourage l'utilisation de friches dans les hortillonnages, qu'on mette de grands services de covoiturages partout dans Amiens métropole. Pour cela, j'invite la municipalité à consulter le réseau des villes en transition (https://transitionnetwork.org/) C'est pourquoi je vous Demande d'arrêter ce projet. Pour nous, faites ça, s'il vous plait.	
46	<p>Nom : lagache prénom : therese</p> <p>Laissez ici votre commentaire : C'est un accès qui est le plus naturel et le plus pittoresque lorsque l'on y accède de l'autoroute. Une vue incroyable sur notre belle ville. Une ZAC a un impact sur le milieu environnemental et naturel : ressource en eau, climat et biodiversité, un impact sur l'artificialisation des terres en contradiction avec la loi Climat et résilience. Il y a déjà des zones ouvertes. Vu la configuration des terrains, il y a un risque d'inondations, sur les quartiers en contrebas : Renancourt. Une ZAC nous promet des nuisances sonores, gros véhicules. Je ne veux pas plus de paysages transformés par des entrepôts logistiques, et leurs publicités, et qui affaiblit nos commerces de proximité, je ne veux pas d' un cadre de vie dégradé et que dire de l'urgence climatique et sociale ! Refus d'un transfert géographique d'emplois précaires d'un territoire à un autre. A quand la formation des décideurs , des élus et des administratifs sur la transition écologique comme à Angers qui a gagné en tant que ville où il fait bon vivre ?</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS - loi Climat et Résilience - ZAN</p> <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE -risque d'inondation - atteinte climat et biodiversité - atteinte à la qualité du paysage de l'entrée de ville</p>
47	<p>Nom : Beuvain prénom : Céline</p> <p>Laissez ici votre commentaire : Je ne suis pas pour cette ZAC Boréalia. J'habite depuis un peu plus d'un an à renancourt et quel bonheur! De la verdure aussi près de la ville des arbres magnifiques.... J'ai même vu un jeune cerf l'hiver dernier..... Je ne suis pas contre le progrès et l'industrie mais s'il vous plaît laissez ce poumon d'air frais à Amiens ! Il faut peut être mieux reculé ce projet et l'intégrer à la nature avec la nature d'une autre manière</p>	
48	<p>Nom : CABOT prénom : Anne</p> <p>Laissez ici votre commentaire : Architecte de formation et très sensible au paysage et à l'environnement dans (et avec) lequel nous vivons, je suis aujourd'hui tout à fait DÉFAVORABLE au développement et à la création du projet de cette ZAC. Les études d'impacts et rapports expriment bien les conséquences néfastes sur l'ensemble de la biodiversité présente sur ces 62 hectares. Nous devons absolument cesser cette exploitation abusive des sols et préserver notre territoire rural local !</p>	ARTIFICIALISATION DES SOLS
49	<p>Nom : MOREL prénom : Martine</p> <p>Laissez ici votre commentaire : Bonjour Je ne veux pas de cet aménagement !</p>	
50	<p>Nom : Degenne prénom : Raphael</p> <p>Laissez ici votre commentaire : Je suis défavorable au projet. Dans le dossier qu'Amiens métropole a déposé auprès des services de l'État pour la création de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Boréalia 2, 60% de la surface est destinée à de la logistique, c'est à dire à des entrepôts de stockage de grande taille. Stocker et déstocker les marchandises engendre un très grand nombre d'aller retours en camions. Or, avec l'augmentation du coût de l'énergie et l'impératif de diminuer de manière drastique la production des gaz à effet de serre (neutralité carbone de l'union européenne en 2050), on peut raisonnablement s'interroger sur la pérennité du modèle des entrepôts logistiques dispersées sur tout le territoire. C'est pour ces raisons qu'il est conseillé de réserver les zones logistiques aux endroits desservis par le train et /ou une voie fluviale. Or la ZAC Boréalia 2 est fondée sur une desserte uniquement routière. A terme, les parcelles pourraient être abandonnées comme c'est le cas pour la zone commerciale Amiens Nord (nombreux magasins abandonnés) face à « Shopping Promenade ».</p>	<p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique</p>
51	<p>Nom : Andolfatto prénom : Aymerick</p> <p>Laissez ici votre commentaire : Je suis totalement contre ce projet car il détruit de la biodiversité, détruit des terres.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE - atteinte climat et biodiversité</p>
52	<p>Nom : Suiste prénom : Helene</p> <p>Bonjour habitants du quartier renancourt depuis 2006 , nous ne souhaitons absolument pas aboutir à ce projet, nous vivons déjà dans le flux intense de véhicule camion bus....les routes sont fissuré ce qui est fait bouger nos maisons,et cela n inquiète personnes ni la ville ni même le comité de quartier. Nous faisons partis des oubliés de la rue robert lecoq nous vivons déjà dans les soirées tuning, la vitesse excessif des véhicules,plusieurs de nos véhicules (2)sont</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS - loi Climat et Résilience - ZAN</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE -risque d'inondation</p>

	épaves. Que cela va t il donné quand la zac borelia sera là ? La nature est la et à besoin d être là,arrêtons de mettre du béton et de tuer les commerces du centre ville nous sommes entouré des zac nord sud et Est cela est bien suffisant pour une ville comme Amiens. Parlons intempéries est oui nous sommes dans une région où la météo se fait capricieuse nous avons déjà été inondé par le manque de nettoyer des égouts (la selle étant juste à côté) je n'ai nullement envie de devenir une zone inondable ,et encore moi voir des coulées de boues devant chez nous. Nos enfants traversent la partie d autoroute A16 sans plus de sécurité alors que cela va t il donné quand il y aura le balais de circulation? Nous avons déjà le zénith, la megacite et la licorne beaucoup pour un petit quartier en terme de circulation pas mal non plus, Arrêtons de détruire la nature car un jour c'est elle qui nous reprendra tout. Faisons de notre ville une ville et non pas une cylicone vallée.	-Augmentation du trafic routier
53	<p>Nom : Ganne prénom : Yannick Laissez ici votre commentaire : En tant qu'habitant d'Amiens, je suis totalement opposé à ce projet de ZAC.</p> <p>En 2022, il n'est pas raisonnable de vouloir "créer des emplois" aussi loin des zones d'habitation et de continuer à artificialiser des terres agricoles. Le projet renvoie à des pratiques du passé, à des emplois précaires, à la fragilisation des sols, etc. Ce projet ne prépare pas la ville aux enjeux présents et à venir.</p> <p>Il serait plus pertinent de développer l'agriculture de proximité sur ces espaces (pour nourrir la ville et réduire les transports). Les emplois pourraient être créés dans l'agriculture biologique par exemple. D'autres lieux dans la ville, déjà artificialisés, pourraient être utilisés pour créer les emplois industriels ou tertiaires pertinents (dans le secteur des mobilités douces, de l'aide aux personnes, etc.) et pour densifier le tissu urbain.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>ATTEINTE AUX CAPACITES DE PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE -favoriser l'agriculture de proximité</p>
54	<p>Nom : RIGAUX prénom : Thierry Laissez ici votre commentaire : Ce projet d'artificialisation des terres va précisément à l'encontre du mode de développement que nos sociétés doivent promouvoir afin de satisfaire aux besoins du présent sans compromettre l'avenir. C'est un projet que je qualifierais "du passé" qui ne prend pas en compte les grands enjeux du présent qui doivent tous nous conduire à limiter l'impact de nos modes de vie sur le climat, sur la biodiversité. Quid du zéro artificialisation nette vers lequel nous devons tendre au plus. Ces objectifs n'ont aucun sens s'ils ne constituent que des horizons lointains qu'on ne cherche pas vraiment à atteindre.</p> <p>Renoncer à des sols nourriciers, réaliser une nouvelle ZAC dont le fonctionnement reposera sur des flux automobiles et de camions, ne créera pas de solutions durables pour satisfaire les besoins fondamentaux de la population : bien au contraire ! Je suis donc résolument opposé au développement de cette ZAC d'autant plus qu'elle fera la part belle à la logistique et que les artificialisations des sols dans les environs d'Amiens sont galopantes, ce que je trouve tout à fait irresponsable et contraire aux objectifs que certaines politiques publiques nationales se sont fixées.</p> <p>Il faut abandonner ce projet inapproprié au défi global de sobriété que nous devons nous lancer.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>ATTEINTE AUX CAPACITES DE PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE -circulation et flux -logistique</p>

Lundi 24 janvier 2022

	Observations ou propositions déposées par le Public	Thèmes abordés
55	<p>Nom : HIC prénom : BRUNO Laissez ici votre commentaire : Je m'oppose à ce projet. Non à la suppression de terres agricoles. Non à la pollution. Oui à la création d'emplois dans la ville, par en-dehors de la ville. Laissons la nature, nous en avons besoin...</p>	<p>ATTEINTE AUX CAPACITES DE PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>
56	<p>Nom : Joyaux prénom : Amandine Laissez ici votre commentaire : Je dis non à ce projet en contradiction totale avec la politique que devraient défendre nos élus : préservation des sols naturels, de la faune et de la flore, une politique plus verte, et stop à l'artificialisation des sols !</p>	ARTIFICIALISATION DES SOLS
57	<p>Nom : GAUCHIN-SOREL prénom : Isabelle Laissez ici votre commentaire : Bonjour Je suis opposée à la bétonisation de terres agricoles qui, à proximité d'Amiens garantissent à long terme l'autonomie alimentaire sans transports coûteux en GES. Plus d'entrepôts à l'écart des voies de chemin de fer, c'est plus de camions et plus de pollution. Merci de votre attention</p>	ARTIFICIALISATION DES SOLS

58	<p>Nom : Martin prénom : François Laissez ici votre commentaire : Il est urgent d'arrêter ce projet !</p>	
59	<p>Nom : Masquelier prénom : Cyril Laissez ici votre commentaire : Ce projet est déconnecté des enjeux de notre époque, et ne répond pas aux objectifs de la loi de zéro artificialisation net, comme l'a souligné la ministre Barbara Pompili. De nombreuses zones déjà artificialisées sont laissées à l'abandon sur la commune d'Amiens et dans la métropole (zone industrielle nord, zone commerciale de Saint-Ladre...) et mériteraient d'être reconverties plutôt que de sacrifier des terres agricoles de qualité, sans retour en arrière possible.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS - reconquête des friches</p>
60	<p>Nom : Taquet prénom : Céline Laissez ici votre commentaire : Je suis totalement contre ce projet mis en cause par la MRAE. Préservons nos espaces naturels tant qu'il y en a encore. Amiens se bétonise et notre paysage se dégrade de plus en plus. Préservons nos terres agricoles et nos producteurs locaux.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p>
61	<p>Nom : RESNOUS prénom : Julien Laissez ici votre commentaire : IL N'Y A RIEN A FAIRE POUR FAIRE CESSER CE B2TONNAGE MONSTRUEUX QUI MASSACRE TOUTES LES ESPECES VEGETALES ET SURTOUT ANIMALES QUE VOUS REPOUSSEZ TOUJOURS PLUS LOIN JUASQU'A LA MORT! IL Y BIEN SUFFISAMMENT DE ZONES DE CHALANDISES POUR TOUS LES CIYOYENS; VOUS NE RESPECTEZ RIEN TAS DE hauts fonctionnaires et élus VEROLES ALORS NOUS ON NE VOUS RESPECTENT PLUS NON PLUS ET DEFINITIVEMENT! BORDEL, QUE VA-T-IL FALLOIR FAIRE POUR QUE VOUS RESPECTIEZ LA NATURE ET TOUTES LES ESPECES QUE CES M.....D'homo sapiens DE MES FESSES..TOUJOURS PLUS NOMBREUX, ALORS QU'ILS DISPARAISSENT DEFINITIVEMENT POUR QUE LA NATURE ET LES ESPECES ANIMALES PUISSENT VIVRE, AVANT QUE CES ABRUTIS PRENNENT LE POUVOIR, SUR TOUT LE VIVANT ET NON PAS TENTER DE SURVIVRE!</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p>
62	<p>Nom : jeandin prénom : marc Laissez ici votre commentaire : Un dossier de création de zone aménagement concerté (ZAC) qui ne se préoccupe guère d'environnement Amiens-Métropole veut implanter, d'abord sur une superficie de 62 hectares, avec extension prévue sur 195 ha, cette nouvelle zone d'aménagement concerté (ZAC) à l'ouest de la ville. Dans un rapport exhaustif, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) a rendu public le 14 septembre 2021 un avis comportant de très nombreuses et sévères critiques sur ce projet de zone aménagement concerté baptisé « Boréalia 2 » par ses promoteurs. La MRAE relève d'importantes insuffisances au niveau des études d'impact sur le milieu naturel (ressource en eau, climat, biodiversité) ainsi qu'une consommation foncière excessive ne respectant pas l'objectif de zéro artificialisation des sols à l'horizon 2050 donné par la loi Climat et résilience de 2021 (dans ce cadre, la Métropole d'Amiens pourrait encore procéder annuellement à une artificialisation moyenne de 9 ha ; or, elle en est actuellement à un rythme de 13 ha bétonnés chaque année en moyenne, et cela même sans compter le projet « Boréalia 2 »). Les impacts directs de la construction de la ZAC Boréalia2 sur le cadre de vie et l'environnement sont très négatifs pour les habitants des quartiers périphériques La bétonisation des terres agricoles sera irréversible, ce qui implique une moindre filtration de l'eau pas les sols agricoles, la destruction de la faune et la flore présentes ainsi que la dégradation du cadre de vie dans une zone aujourd'hui consacrée à la promenade. Dans un projet présentant 60 % de surface consacrée à la logistique (comme indiqué dans le dossier déposé auprès des services de l'Etat), la circulation, notamment de camions, induite par le transport des marchandises va engendrer la production de gaz à effet de serre, une pollution de l'air et une pollution sonore importantes pour les quartiers environnants (+ 5500 véhicules par jour, dont 1200 camions) Le captage d'eau potable de Pont de Metz, très important pour l'agglomération, pourrait être affecté du fait d'une moindre alimentation par les eaux de pluie à cause de l'imperméabilisation des sols (voiries, parkings et surfaces des entrepôts). Enfin, pour les habitants d'Amiens en général, l'implantation d'entrepôts à cet endroit signifie la disparition de la dernière entrée non urbanisée de la ville. L'entrée ouest de la ville d'Amiens offre</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS - loi Climat et Résilience - ZAN - Etalement urbain (195ha)</p> <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique - Type d'emploi créé - implantation endogène</p> <p>ATTEINTE AUX CAPACITES DE PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - positionner la production alimentaire au plus près de la ville</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE - atteinte au captage d'eau de Pont de Metz - atteinte à la qualité du paysage de l'entrée de ville - Atteinte à la qualité de vie – suppression lieu de promenade - augmentation du trafic routier</p>

	<p>en effet l'une des plus jolies vues sur la cathédrale, la tour Perret et les vallées de la Selle et de Grâce.</p> <p>Un projet surconsommateur d'espace sur Amiens, au détriment du reste du territoire.</p> <p>Amiens Métropole veut implanter, d'abord sur une superficie de 62 hectares, avec extension prévue sur 195 ha, cette nouvelle zone d'aménagement concerté (ZAC) à l'ouest de la ville. Au titre de la loi de climat et résilience votée en août 2021, la moyenne tolérée d'artificialisation des sols serait de 9 hectares maximum par an, or aujourd'hui Amiens métropole est à 13 hectares par an avec les zones déjà ouvertes à l'urbanisation (Poulainville, Amiens nord et Pôle Jules Verne 2) et sans compter Borealia 2. Avec la construction de la ZAC Boréalia 2, l'agglomération aura trop artificialisé son territoire et ne pourra plus faire aucun nouveau projet dans un avenir proche, à moins de construire sur des parcelles déjà urbanisées.</p> <p>Veut-on vraiment transformer les environs d'Amiens en zones d'entrepôts à perte de vue au détriment des terres agricoles et des paysages ?</p> <p>Le projet de zone d'aménagement concerté (ZAC) Boréalia2 est le résultat d'un projet initié il y a près de 30 ans pratiquement à l'identique. Entre temps, le monde a changé. L'urgence écologique et sociale nous impose de remettre en question le développement économique que nous voulons pour nos territoires. Les activités logistiques détruisent assurément des terres agricoles alors qu'il est urgent de relocaliser notre alimentation au plus près des villes ; elles détruisent aussi des emplois au détriment des commerces des centres-villes qui se vident. Enfin elles sont un secteur aux cadences de travail épuisantes, avec un management abusif envers les salarié.e.s et n'augmentent pas la qualification de la population d'un territoire.</p> <p>Amiens Métropole manque une occasion d'engager la transition économique et écologique de son territoire pour répondre aux enjeux du monde, non tel qu'il est mais tel qu'il s'annonce avec le changement climatique.</p> <p>Des emplois durables dans le temps ? On peut s'interroger.</p> <p>Un des arguments premiers de la Métropole est la création d'emploi. Peut-être mais quels emplois ? Dans le dossier qu'Amiens métropole a déposé auprès des services de l'État pour la création de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Boréalia 2, 60% de la surface est destinée à de la logistique, c'est-à-dire à des entrepôts de stockage de grande taille. Stocker et déstocker les marchandises engendrent un très grand nombre d'allers-retours en camions.</p> <p>Or, avec l'augmentation du coût de l'énergie et l'impératif de diminuer de manière drastique la production des gaz à effet de serre (neutralité carbone de l'union européenne en 2050), de nombreux experts ont des doutes sur la pérennité du modèle des entrepôts logistiques dispersés sur tout le territoire.</p> <p>C'est pour ces raisons qu'il est conseillé de réserver les zones logistiques aux endroits desservis par le train et /ou une voie fluviale. Or la ZAC Boréalia 2 est fondée sur une desserte uniquement routière.</p> <p>A terme, les parcelles pourraient être abandonnées comme c'est le cas pour la zone commerciale Amiens Nord (nombreux magasins abandonnés) face à « Shopping Promenade ».</p> <p>Les créations d'emploi sur une zone industrielle sont rarement des créations nettes, elles correspondent surtout à un déplacement géographique des emplois au sein de l'Amiénois.</p> <p>Il est noté dans l'avis de Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) ayant rendu un avis sur le projet de ZAC Boréalia 2, que sur la cinquantaine de demandes d'entreprises formulées annuellement auprès de l'agglomération, 60 % des demandes proviennent d'entreprises du territoire, en grande majorité des PME-PMI. Aussi la plupart des emplois existent déjà sur le territoire et même si ces entreprises en déménageant pourront peut-être s'agrandir, le fait d'ouvrir une nouvelle ZAC correspond pour l'essentiel à un transfert géographique d'emplois qui se trouvent aujourd'hui sur les communes environnantes.</p>	
63	<p>Nom : Eth prénom : Mala Laissez ici votre commentaire : Bonjour, Je suis contre ce projet d'un tel ampleur dans notre belle ville. Amiens est une ville à taille humaine avec des espaces verts et des terres agricoles.</p>	<p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>

	<p>Ce projet ne ressemble pas à la culture de la ville et aux habitudes des amiénois. Il ne donne pas l'exemple aux plus jeunes quand au retour du commerce local et la préservation de notre environnement.</p> <p>Sans compter la pollution en co2 que cela engendrera ainsi que les pollutions sonores et visuelles.</p> <p>J'ai investi et j'habite avec ma famille dans le quartier Renancourt et j'apprécie la tranquillité que ce quartier apporte, la campagne dans la ville, et je souhaiterais que cela reste ainsi.</p> <p>Merci pour la lecture et pour votre prise de conscience.</p>	
64	<p>Nom : Guicherd prénom : Anne Laissez ici votre commentaire : Ma proposition est que ce projet ne se fasse pas ! Cette sur-artificialisation des sols, à cet endroit, sans desserte ferroviaire ou fluviale proche, est un non sens écologique.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p>
65	<p>Nom : A prénom : G Laissez ici votre commentaire : STOPPEZ CE PROJET MORTIFÈRE !!!</p> <ul style="list-style-type: none"> - 62 HECTARES DE TERRES BÉTONNÉES d'ici 2 ans - 195 hectares à terme - Destruction irréversible des sols agricoles contre des entrepôts - Des inondations et des coulées de boue à Renancourt et dans les quartiers alentours - Des risques de contaminations des eaux potables d'Amiens - De la pollution de l'air et des pollutions sonores - Destruction du paysage par des entrepôts - Perte de la biodiversité - + 5500 véhicules PAR JOUR ! (dont 1200 camions) <p>D'après le Gouvernement : 1 emploi créé en logistique = 2,2 emplois détruits dans le commerce de proximité</p> <p>STOP !!!</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>ATTEINTE AUX CAPACITES DE PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p> <ul style="list-style-type: none"> - risque d'inondation - pollution du Captage d'eau potable -Perte biodiversité -augmentation du trafic routier
66	<p>Nom : Troadec prénom : Thierry Laissez ici votre commentaire : Madame ou Monsieur le Président d'Amiens communauté, je tiens en tant que citoyen de ce pays , La France, vous faire part de ma sidération lorsque j'ai pris connaissance de votre projet de construction d'un ZAC sur 62 ha de terres agricoles! Comment peut on envisager en 2022 de recouvrir d'asphalte et de béton 62 ha de terres aussi précieuses pour l'agriculture de demain et que nous en avons tant besoin pour préserver la biodiversité et lutter contre le changement climatique?! Votre projet appartient à une époque révolue où l'on bétonnait et asphaltait en toute insouciance. Aujourd'hui il faut sauvegarder les terres agricoles et les espaces naturels car il en va de l'avenir de la vie sur notre planète. Votre projet de ZAC devrait se développer sur des friches industrielles et ou des espaces en zone urbaine. Je vous demande de reconsidérer les conséquences de votre projet dévastateur et d'y renoncer. Il en va de l'intérêt de tous.</p> <p>En espérant être entendu. Bien respectueusement. Thierry Troadec</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p>
67	<p>Nom : Petitcollot prénom : Laura Laissez ici votre commentaire : Que de tels projets existent encore en 2022 est une honte à l'instinct de survie de l'humanité. Est il vraiment nécessaire d'argumenter?? Disparition des terres agricoles qui nous nourrissent et de la biodiversité qui les peuple, bétonisation qui favorise ruissellement et inondations, activités entraînant toujours plus de surconsommation, construction énergivore et polluante de bâtiments inutiles... s'il est besoin de le préciser, je trouve ce projet totalement affligeant dans sa globalité.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p> <ul style="list-style-type: none"> - risque d'inondation -Perte biodiversité
68	<p>Nom : Beillouin prénom : André Laissez ici votre commentaire : Il faut arrêter l'artificialisation des terres alors qu'on en a besoin pour nourrir les populations de proximité</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>ATTEINTE AUX CAPACITES DE PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE</p>

Mardi 25 janvier 2022

	Observations ou propositions déposées par le Public	Thèmes abordés
69	<p>Nom : LOU prénom : SLAVA Laissez ici votre commentaire : Non à ce projet! En Bretagne on a trop de terres agricoles, et dans le reste de la France il détruit le peu qu'il leur reste, lamentable. Quand nos terres ne pourront plus vous donner autant à bouffer où est-ce que vous allez faire pousser tout ça? Votre projet est ridicule, il faut conserver le peu qu'il reste! Surtout pour les prochaines générations vous êtes entraîné de tout boussiller pour du pognon! C'est petit... Ni raisonnable, ni moral... Cette terre n'est pas que "à nous" elle sera aussi aux générations de demain, ça serait bien que beaucoup le comprennent! Si seulement on pouvait voir des projets du type: "En attendant demain, on protège", on plante des forêts, on crée des lieux de biodiversité comme ça demain si on en a besoin c'est sain! En plus on stocke du carbone dans les arbres, mais on en est loin... aujourd'hui on doit se battre juste pour pas que ça ressemble à n'importe quoi!!! Mr les élus arrêtez vos conneries et montrez l'exemple, il ne suffit pas de mettre un repas végétarien par semaine à la cantine des enfants... Osez avoir des couilles...!!! A bon entendeur!</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>ATTEINTE AUX CAPACITES DE PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE</p>
70	<p>Nom : ROUSSET prénom : Lucien Laissez ici votre commentaire : Nous avons suffisamment de terres bétonnées en France pour en refaire d'autres. Les "pseudo-emplois" ne justifient pas tout.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p>
71	<p>Nom : GAILLARD prénom : Marie-Dominique Laissez ici votre commentaire : Après tant de projets, stupides, qui ont apporté des catastrophes... la nature ayant repris ses droits ... comment peut-on encore détruire la Nature et sa belle terre arable qui nourrit humains et animaux, avec un poumon vert pour lutter contre la pollution, pour ces vilains béton+ macadam qui la défigurent, et freinent le ruissellement des eaux de pluie ... A quoi pensent les ingénieurs qui ont perdu le "BON SENS PAYSAN ???"</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>ATTEINTE AUX CAPACITES DE PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE</p>
72	<p>Nom : Boettcher prénom : Michel Laissez ici votre commentaire : En toute logique, on ne sacrifie pas des terres agricoles qui nourrissent la région et la France au profit d'exploitations qui nuisent à l'environnement. Comme je l'écrivais, plus l'expansion démographique croît et plus les espaces naturels ou d'exploitations agricoles disparaissent sous la bétonisation. C'est la cause à effet et ses désastres qu'elle engendre tout cela à cause du système économique qui ne se préoccupe aucunement de ce qu'il détruit irrémédiablement. Je suis de la région parisienne et j'ai vu disparaître des champs de blés, de fleurs qu'il y avait à moins de 100 mètres de chez moi, pour les remplacer par des complexes industriels, commerciaux et de loisirs. Nous avons gagné en + de pollution, nuisances sonores, + de véhicules mais personne ne prend conscience que : plus nous la croissance démographique se renforce et plus on occupe d'espace sur les sols. Qu'un e personne et sa famille vive dans un pavillon avec terrain ou dans une tour, c'est la même superficie qui est utilisée car à chaque fois se rajoute un ou plusieurs véhicules en plus, une route à construire en plus, de l'énergie en plus qui sera consommée, des aliments et autres et cela est à multiplier par le nombre d'individu qui viendront s'ajouter à la démographie du pays... Je suis donc tout à fait opposé à la destruction de ces terres agricoles car cela engendra tout ce qu'il s'est produit en région parisienne ou je vis. Réduisez votre population et vous aurez de l'air pur, des bois et forêts aux portes de vos villes, des voiries et complexes divers en moins à construire. Et changez de système économique, les choses ne pourront être que meilleures, comme dans les pays d'une superficie d'à peu près la même que la France, mais avec 10 à 12 millions d'habitants ! Soyez responsables !</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>ATTEINTE AUX CAPACITES DE PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE</p>
73	<p>Nom : Acloque prénom : Florence Laissez ici votre commentaire : Ce projet ne prend pas en compte la survie de notre planète à terme et c'est honteux que des zones avec artificialisation des sols, pollutions puissent être encore envisagées de nos jours. Seul l'argent et l'économie comptent face à la nature et à l'humain.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p>
74	<p>Nom : macé prénom : catherine Laissez ici votre commentaire : ces projets sont toujours bien ficelés, je m'en suis aperçue à NOTRE DAME DES LANDES, malheureusement, ils n'améliorent pas la vie que pour quelques personnes et entreprises, jamais celle de la population. C'est en creusant les projets que l'on découvre le poteau rose : destruction de la nature, diminution des espaces de production, individualisation de l'individu, pollution autorisée ou sous-estimée comme pour les nappes phréatiques, catastrophe programmée, coût des travaux toujours sous-évalué et les PPP alors n'en parlons pas, c'est toujours le contribuable qui paie.</p>	
75	<p>Nom : Pierre prénom : Sophie Laissez ici votre commentaire : La ZAC Borealia2 est un projet du monde d'avant. Les besoins de la population ont changé depuis les années 90! Place à la relocalisation de la production agricole et alimentaire ! Ces terres fertiles doivent être consacrées à du maraîchage par exemple. Stop au béton ! Et la création d'emplois sera effective et pérenne, des emplois utiles et respectueux des hommes. Respectons-nous et respectons notre Terre.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>ATTEINTE AUX CAPACITES DE PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE</p>

76	<p>Nom : JODET prénom : Christine Laissez ici votre commentaire : Les grand complexes commerciales sont obsolètes. Mettez plus efforts sur le réaménagement et valorisation des centres villes. Avec les conséquences attendues du réchauffement climatique il est impératif de garder les champs autours des villes.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE -complexe commercial</p>
77	<p>Nom : Guirkinger prénom : Roland Laissez ici votre commentaire : La terre aux paysans ! Servez vous des friches industrielles et cessez d'atificialiser les terres !</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS -reconquête des friches</p>
78	<p>Nom : vermeulen prénom : isabelle Laissez ici votre commentaire : Bonjour, je suis opposée à ce projet ; la bétonisation et les cubes de béton gagnent partout dans Amiens . Les terres agricoles disparaissent , qui en dehors de produire , permettent aussi d'absorber les pluies . Et tout cela pour quoi, favoriser encore et toujours le transport par camions et le e.commerce . Réduisons plutôt l'impact carbone et favorisons le commerce de centre ville et de proximité . Et pour les logements, requalifions les vieilles maisons de centre ville au lieu de les laisser à l'abandon . Salutations I.Vermeulen</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS -reconquête des friches</p> <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique</p> <p>ATTEINTE AUX CAPACITES DE PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>
79	<p>Nom : Lamy-Rested prénom : Isabelle Laissez ici votre commentaire : L'épidémie en cours nous a rappelé, s'il en était besoin, que les villes ont besoin de zones maraîchères proches quand les transports se figent. De plus elles évitent une multiplication des transports, longue distance, par camions. Une ceinture verte autour d'une ville limite le dégagement de CO2, régule la température, contribue au maintien de la diversité et offre aux habitants des villes un espace de promenade, sport ou détente qui renforce l'attractivité de la ville.</p>	<p>ATTEINTE AUX CAPACITES DE PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - privilégier les circuits courts</p>
80	<p>Nom : Pelletier prénom : Caroline Véronique sylvie Laissez ici votre commentaire : Je suis contre le projet borolia !!!!!</p>	
81	<p>Nom : Lacheray prénom : Marie Laissez ici votre commentaire : Je ne veux pas de ce projet!</p>	
82	<p>Nom : Thoreau prénom : Martine Laissez ici votre commentaire : Contre ce projet!</p>	
83	<p>Nom : Bourgoin prénom : Dominique Laissez ici votre commentaire : Je ne suis pas d accord avec ce mode de culture.</p>	
84	<p>Nom : ROUX prénom : Bruno Laissez ici votre commentaire : bonjour je suis contre artificialisation de tant d'hectare pour faire des entrepôts ou choses de ce genre Marre de ces projets horribles.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique</p>
85	<p>Nom : ROBIN MASSÉ prénom : Bernard Laissez ici votre commentaire : Bonjour, Ce projet apparaît comme très ancien. On peut donc se demander s'il est encore d'actualité. La surface totale impactée par les ZAC du secteur est colossale.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - centre commercial</p>

	<p>Il est question de développement durable et d'espace de vie au niveau de cette future ZAC. Il est spécifié que le sol, agricole est de bonne qualité et qu'un captage est tout proche. Il est reconnu un problème lié aux eaux de pluie, ainsi qu'un risque d'inondation par ruissellement en parallèle d'une vulnérabilité des habitats en contre bas, cette ZAC étant en limite d'agglomérations.</p> <p>Il est prévu de concilier harmonieusement enjeux socio économiques, d'une part, environnement et paysages de l'autre.</p> <p>Il s'agit de la construction d'une ZAC, essentiellement, en territoire agricole. Cela implique donc la destruction d'un écosystème mi naturel, mi agricole et de la totalité du sol qui sera remplacé, par du béton et du macadam. C'est donc une vaste surface qui sera artificialisée à une époque où on prend enfin conscience de l'importance des sols pour.... notre survie alimentaire, entre autres.</p> <p>Cette artificialisation va, nécessairement imperméabiliser la surface or, des risques d'inondation des habitats en contrebas sont déjà reconnus.</p> <p>Il s'agit d'installer de grands entrepôts et quelques PME. On peut penser que cette ZAC abritera des commerces, un centre commercial, comme d'habitude. La communication se fera exclusivement par voie routière. A l'époque où on commence, globalement, à prendre conscience des pollutions et de l'urgence climatique que, bien sûr, les participants à ce type d'activité nient, ce projet ressemble à une provocation. Ce qui est nié existe pourtant: le dérèglement climatique est en marche depuis plus de cents ans et ne fera que s'empirer, surtout avec de tels projets.</p> <p>Ce projet, gigantesque et ancien apparaît donc comme totalement obsolète tant au niveau économique, qu'énergétique, qu'écologique, que social et humain.</p> <p>Il s'avère donc nécessaire de le laisser dans son carton et de classer celui-ci sans suite.</p> <p>Il s'agit d'un projet obsolète et dangereux aux termes des connaissances actuels.</p>	<p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p> <ul style="list-style-type: none"> -risque d'inondation -augmentation du trafic routier
<p>86</p>	<p>Nom : Hubert prénom : Marine Laissez ici votre commentaire : Bonjour,</p> <p>Je suis contre ce projet car contre la bétonisation des terres agricoles ! C'est un acte irréversible, qui implique une moindre infiltration de l'eau dans les sols agricoles, la destruction de la faune et la flore présentes ainsi que la dégradation du cadre de vie dans une zone aujourd'hui consacrée à la promenade (sans compter une des plus jolies vues sur la cathédrale, la tour Perret et les vallées de la Selle et de Grâce).</p> <p>Qui plus est, la création de cette ZAC va entraîner une augmentation de la circulation, notamment de camions pour le transport des marchandises et va donc fatalement engendrer la production de gaz à effet de serre ainsi qu'une pollution sonore importantes pour les quartiers environnants.</p> <p>Le projet Boréalia 2 est le résultat d'un projet initié il y a près de 30 ans ! Les problématiques environnementales ont fortement évolué depuis et l'urgence climatique ne peut plus être ignoré. (quid de la loi de climat et résilience votée en août 2021 ?!?).</p> <p>Enfin, il serait bon de tenir compte de la pétition lancé par le collectif Horror Boréalia qui a recueilli plus de 32 000 signatures !!</p> <p>Merci de votre attention,</p> <p>Cordialement,</p> <p>Marine Hubert.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p> <ul style="list-style-type: none"> -risque d'inondation - atteinte à la qualité du paysage de l'entrée de ville - augmentation du trafic routier
<p>87</p>	<p>Nom : Gazier prénom : Laure Laissez ici votre commentaire : Après Amazon... Boréalia. Des emplois, tel est l'argument, mais à quel prix ? Quelles perspectives professionnelles et quelle qualité de vie entendez-vous apporter aux habitants avec un tel projet ? La ville continue de s'étendre, de couler son béton, de grignoter sur le vivant. Pourquoi pas créer de l'emploi en visant l'essentiel, la première nécessité ? Préserver des terres fertiles, les cultiver, pour nourrir la population avec des produits locaux et de qualité par exemple. Formons/proposons de l'activité aux maraîchers, jardiniers, livreurs, cuisiniers, pédagogues... Le projet Boréalia, qui s'inscrit dans une vision à très court terme, est tout à fait obsolète : il ne répond absolument pas aux enjeux socio-environnementaux actuels, qui exigent de créer des richesses de manière plus vertueuse. Amiens Métropole pourrait être plus ambitieuse, visionnaire et créative en prop osant une zone d'activité à haute valeur environnementale. La préservation de terres en ville ou à sa périphérie est indispensable à la maîtrise des eaux pluviales ! Amiens ville verte, c'est pour aujourd'hui ou pour demain ? Demain il sera trop tard ! SVP, relevez le défi de sortir des schémas économiques du vieux monde.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>ATTEINTE AUX CAPACITES DE PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> - maraîchage
<p>88</p>	<p>Nom : PETITPREZ prénom : Lucie Laissez ici votre commentaire : La ZAC Borealia 2 est un projet d'un autre temps ! Un temps où l'on n'imaginait pas encore que la survie de l'humanité serait menacée par le réchauffement climatique, la raréfaction des ressources en eau ou la disparition de la biodiversité.</p> <p>Il est temps qu'Amiens métropole prenne sa responsabilité et mette en place des projets politiques qui vont dans le sens de l'avenir et de l'intérêt général des habitants du territoire.</p> <p>Une nouvelle zone logistique n'en fait pas partie.</p> <p>En tant que jeune qui va vivre les conséquences du réchauffement à l'échelle locale, je suis inquiète de savoir que je suis représentée par une collectivité qui n'a pas conscience de l'absurdité d'un tel projet ! Soyez courageux et écrivez l'Histoire avec nous : arrêtez ce grand projet inutile et imposé et proposez plutôt des actions allant dans le sens de la résilience alimentaire, du retour des services publics en campagne ou de la réduction des inégalités sociales.</p>	<p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Logistique

89	<p>Nom : CORBET prénom : Josette Laissez ici votre commentaire : Bonjour, Manifestement, l'arrêt de l'artificialisation des terres cultivables ne vous concerne pas. Vous êtes au-dessus de la mêlée. Vous venez chercher les voix au moment des élections et puis après..., vous marchez sur vos électeurs ! La biodiversité, mais pourquoi faire ? Mais au fait, pour qui ? Posons-nous la question : qui va se prendre de plein fouet les conséquences des décisions actuelles ? Pas vous, non, mais des jeunes nés ou à naître, enfin bref, l'avenir d'un pays. Avenir est un chouette mot, mais aura t'il encore lieu d'exister dans pas si longtemps que cela, si vous continuez sur votre lancée ? Au lieu de référencer tout ce qui est déjà en déshérence, non, sabotons un peu plus notre espace commun. Et ne parlez pas de créations d'emplois. Dans la majeure des cas (c'est du vécu) c'est juste un déplacement. Quant à la précarité des peu de créations, ce ne sera pas non plus votre problème. Etes-vous en place pour les intérêts d'un petit nombre ou pour l'ensemble d'une population ? CE N'EST PAS UN BON PROJET. Merci d'en tenir compte.</p>	ARTIFICIALISATION DES SOLS
90	<p>Nom : Leconte prénom : Laurent Laissez ici votre commentaire : Je suis opposé à la création de cette ZAC qui contribue une fois de plus (après Shopping promenade) à l'artificialisation des sols. Ces stratégies de développement urbain ne sont pas du tout en adéquation avec les enjeux environnementaux actuels et futurs. De plus cette consultation ne propose pas de sondage donc laisse libre à toute interprétation et n'offre (jusqu'à preuve du contraire) pas de visibilité des résultats.</p>	ARTIFICIALISATION DES SOLS
91	<p>Nom : Desprez-Lecup prénom : Dominique Laissez ici votre commentaire : "Quoi j'apprends ce projet fou . Déjà je me lamente quand je vois les travaux sortie nord d' Amiens ...et là : c'est aller complètement à contre courant de ce qu'il faut faire désormais pour sauver, si encore possible notre environnement et par delà garder la Planète viable si ce n'est vivable pour nos successeurs . Voilà pour " l'idéologie" générale; je passe aux nuisances qui me sautent aux yeux . L'alibi de la création d'emplois on a en soupé, fallacieux, prétexte à poursuivre la destruction, dont celle des forêts une des causes de la sortie de virus présents depuis des millénaires sans problèmes. Vous avez déjà reçu des avis circonstanciés et éclairés ... Je souhaite revenir sur la bétonisation qui empêche l'infiltration des eaux et produit les dramatiques inondations que l'on sait ; à une époque où on les sait amenées à s'aggraver eu égard au réchauffement climatique, il s'agit là de crime , irresponsabilité que l'on n'attendrait pas chez des élus ! Les élus qui au plus haut niveau parlent encore de relance et production alors que le sujet principal devrait être la protection de ce qu'il reste de notre environnement Créer des emplois à tout prix c'était bon après la première guerre, désormais c'est créer des conditions de vie sur Terre qui devrait vous motiver ; vous les élus auriez été efficaces et peut-être nécessaires à cette période . Le Monde a changé vous savez !" La surconsommation a fait son temps...et ses dégâts. Plutôt que le e-commerce nocif privilégions les productions et ventes de proximité ; la population vous montre la voie....</p>	ARTIFICIALISATION DES SOLS IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE
92	<p>Nom : DE BRITO prénom : LUCIE Laissez ici votre commentaire : Madame, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, Le projet "ZAC Boréalia" qui est aujourd'hui soumis à consultation du public, demande à être soit annulé soit complètement révisé par Amiens Métropole, et ce, à plusieurs égards: - L'artificialisation des sols doit cesser, pour préserver les sols, la ressource en eau, la biodiversité et lutter contre le réchauffement climatique. Vous n'êtes pas sans savoir que la loi "Climat et Résilience" promulguée en aout 2021 prévoit "Zero Artificialisation Nette" - l'emplacement retenu pour cette ZAC ne permet aucune desserte autre que routière, ce qui est non seulement un non-sens au vu des infrastructures présentes sur le territoire de l'agglomération amiénoise mais également en contradiction avec les objectifs du SRADDET Hauts de France, qui prévoit le report vers le transport fluvial ou ferroviaire. - Les emplois créés ou à créer en logistique sont à balancer avec les destructions d'emplois dans le commerce local et dans le production de biens sur le territoire de l'agglomération ou dans la Région. Par ailleurs, je tiens à attirer votre attention sur le fait que d'autres projets, plus respectueux de l'environnement et permettant la création d'emplois pérennes et non délocalisables pourraient voir le jour sur cette zone, si les élus métropolitains prenaient la peine d'écouter les propositions des citoyen.ne.s. Je vous prie de bien vouloir accuser réception de cette contribution et me tiens à votre disposition pour toute demande d'information complémentaire. Cordialement, Lucie DE BRITO</p>	ARTIFICIALISATION DES SOLS - loi Climat et Résilience - ZAN

93	<p>Nom : Palcani prénom : Christophe Laissez ici votre commentaire : Bonjour, La MRAE relève d'importantes insuffisances au niveau des études d'impact sur le milieu naturel (ressource en eau, climat, biodiversité) ainsi qu'une consommation foncière excessive ne respectant pas l'objectif de zéro artificialisation des sols à l'horizon 2050 donné par la loi Climat et résilience de 2021 (dans ce cadre, la Métropole d'Amiens pourrait encore procéder annuellement à une artificialisation moyenne de 9 ha ; or, elle en est actuellement à un rythme de 13 ha bétonnés chaque année en moyenne, et cela même sans compter le projet « Boréalia 2 »). Comment expliquez vous cela? Cordialement.</p>	IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE
94	<p>Nom : Moritz prénom : Delphine Laissez ici votre commentaire : Bonjour, Voici les informations que j'ai: La MRAE relève d'importantes insuffisances au niveau des études d'impact sur le milieu naturel (ressource en eau, climat, biodiversité) ainsi qu'une consommation foncière excessive ne respectant pas l'objectif de zéro artificialisation des sols à l'horizon 2050 donné par la loi Climat et résilience de 2021 (dans ce cadre, la Métropole d'Amiens pourrait encore procéder annuellement à une artificialisation moyenne de 9 ha ; or, elle en est actuellement à un rythme de 13 ha bétonnés chaque année en moyenne, et cela même sans compter le projet « Boréalia 2 »). Du coup, comment justifiez vous votre projet? Cordialement</p>	IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE
95	<p>Nom : Baronne Van Heeckeren prénom : Constance Laissez ici votre commentaire : CONTRE !!! QUELLE GÂCHIS DE LA COULEE VERTE PRÉCIEUSE AUTOUR LA VILLE CA SERA.. pour humain et biodiversité, QUELLE CATASTROPHE De GAZ EFFET DE SERRE (Additionnel) CE TRAFIC CAMIONS,POLLUTION SONORE ET VISUELLE, RISQUE D INONDATION SUITE PERTE SOL NATUREL REMPLACÉ PAR MACADAM ETC ETC ETC !! PENSEZ PLUTÔT À LAISSER VOS (PETITS) ENFANTS RESPIRER, AU LIEU DES (Soi-disant) Bénéfices matériels. STOP HORROR-BOREALIA</p>	ARTIFICIALISATION DES SOLS IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE

Mercredi 26 janvier 2022

	Observations ou propositions déposées par le Public	Thèmes abordés
96	<p>Nom : reynaud prénom : dorothée Laissez ici votre commentaire : La bétonisation des terres agricoles sera irréversible, ce qui implique une moindre filtration de l'eau pas les sols agricoles, la destruction de la faune et la flore présentes ainsi que la dégradation du cadre de vie dans une zone aujourd'hui consacrée à la promenade. Dans un projet présentant 60 % de surface consacrée à la logistique (comme indiqué dans le dossier déposé auprès des services de l'Etat), la circulation, notamment de camions, induite par le transport des marchandises va engendrer la production de gaz à effet de serre, une pollution de l'air et une pollution sonore importantes pour les quartiers environnants (+ 5500 véhicules par jour, dont 1200 camions) Le captage d'eau potable de Pont de Metz, très important pour l'agglomération, pourrait être affecté du fait d'une moindre alimentation par les eaux de pluie à cause de l'imperméabilisation des sols (voiries, parkings et surfaces des entrepôts). Enfin, pour les habitants d'Amiens en général, l'implantation d'entrepôts à cet endroit signifie la disparition de la dernière entrée non urbanisée de la ville. L'entrée ouest de la ville d'Amiens offre en effet l'une des plus jolies vues sur la cathédrale, la tour Perret et les vallées de la Selle et de Grâce. Alors, NON MERCI, pas de ZAC Boréalia, ça suffit comme ça la bétonisation!!!</p>	ARTIFICIALISATION DES SOLS PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE - atteinte au captage d'eau de Pont de Metz - atteinte à la qualité du paysage de l'entrée de ville - augmentation du trafic routier

97

Nom : Guillemont

prénom : Fanny

Laissez ici votre commentaire : La bétonisation des terres agricoles sera irréversible, ce qui implique une moindre filtration de l'eau pas les sols agricoles, la destruction de la faune et la flore présentes ainsi que la dégradation du cadre de vie dans une zone aujourd'hui consacrée à la promenade.

Dans un projet présentant 60 % de surface consacrée à la logistique (comme indiqué dans le dossier déposé auprès des services de l'Etat), la circulation, notamment de camions, induite par le transport des marchandises va engendrer la production de gaz à effet de serre, une pollution de l'air et une pollution sonore importantes pour les quartiers environnants (+ 5500 véhicules par jour, dont 1200 camions)

Le captage d'eau potable de Pont de Metz, très important pour l'agglomération, pourrait être affecté du fait d'une moindre alimentation par les eaux de pluie à cause de l'imperméabilisation des sols (voiries, parkings et surfaces des entrepôts).

Enfin, pour les habitants d'Amiens en général, l'implantation d'entrepôts à cet endroit signifie la disparition de la dernière entrée non urbanisée de la ville. L'entrée ouest de la ville d'Amiens offre en effet l'une des plus jolies vues sur la cathédrale, la tour Perret et les vallées de la Selle et de Grâce.

Amiens Métropole veut implanter, d'abord sur une superficie de 62 hectares, avec extension prévue sur 195 ha, cette nouvelle zone d'aménagement concerté (ZAC) à l'ouest de la ville. Au titre de la loi de climat et résilience votée en août 2021, la moyenne tolérée d'artificialisation des sols serait de 9 hectares maximum par an, or aujourd'hui Amiens métropole est à 13 hectares par an avec les zones déjà ouvertes à l'urbanisation (Poulainville, Amiens nord et Pôle Jules Verne 2) et sans compter Borealia 2. Avec la construction de la ZAC Boréalia 2, l'agglomération aura trop artificialisé son territoire et ne pourra plus faire aucun nouveau projet dans un avenir proche, à moins de construire sur des parcelles déjà urbanisées.

Le projet de zone d'aménagement concerté (ZAC) Boréalia2 est le résultat d'un projet initié il y a près de 30 ans pratiquement à l'identique. Entre temps, le monde a changé. L'urgence écologique et sociale nous impose de remettre en question le développement économique que nous voulons pour nos territoires. Les activités logistiques détruisent assurément des terres agricoles alors qu'il est urgent de relocaliser notre alimentation au plus près des villes ; elles détruisent aussi des emplois au détriment des commerces des centres-villes qui se vident. Enfin elles sont un secteur aux cadences de travail épuisantes, avec un management abusif envers les salarié.e.s et n'augmentent pas la qualification de la population d'un territoire.

Amiens Métropole manque une occasion d'engager la transition économique et écologique de son territoire pour répondre aux enjeux du monde, non tel qu'il est mais tel qu'il s'annonce avec le changement climatique.

Un des arguments premiers de la Métropole est la création d'emploi. Peut-être mais quels emplois ?

Dans le dossier qu'Amiens métropole a déposé auprès des services de l'État pour la création de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Boréalia 2, 60% de la surface est destinée à de la logistique, c'est-à-dire à des entrepôts de stockage de grande taille. Stocker et déstocker les marchandises engendre un très grand nombre d'aller-retours en camions.

Or, avec l'augmentation du coût de l'énergie et l'impératif de diminuer de manière drastique la production des gaz à effet de serre (neutralité carbone de l'union européenne en 2050), de nombreux experts ont des doutes sur la pérennité du modèle des entrepôts logistiques dispersées sur tout le territoire.

C'est pour ces raisons qu'il est conseillé de réserver les zones logistiques aux endroits desservis par le train et /ou une voie fluviale. Or la ZAC Boréalia 2 est fondée sur une desserte uniquement routière.

A terme, les parcelles pourraient être abandonnées comme c'est le cas pour la zone commerciale Amiens Nord (nombreux magasins abandonnés) face à « Shopping Promenade ».

ARTIFICIALISATION DES SOLS

PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE

- Logistique

IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE

-atteinte au captage d'eau de Pont de Metz
- atteinte à la qualité du paysage de l'entrée de ville
- augmentation du trafic routier

	<p>Il est noté dans l'avis de Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) ayant rendu un avis sur le projet de ZAC Boréalia 2, que sur la cinquantaine de demandes d'entreprises formulées annuellement auprès de l'agglomération, 60 % des demandes proviennent d'entreprises du territoire, en grande majorité des PME-PMI. Aussi la plupart des emplois existent déjà sur le territoire et même si ces entreprises en déménageant pourront peut-être s'agrandir, le fait d'ouvrir une nouvelle ZAC correspond pour l'essentiel à un transfert géographique d'emplois qui se trouvent aujourd'hui sur les communes environnantes.</p>	
98	<p>Nom : Buquet prénom : Genevieve Laissez ici votre commentaire : Pas besoin de 20 dossiers pour voir en sortant de l'autoroute à droite l'élégante cathédrale puis descendre et voir face au crematorium tout cet espace à droite en chantier ´une aberration !!! Grignotage infini sur les champs non merci</p>	<p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE - atteinte à la qualité du paysage de l'entrée de ville</p>
99	<p>Nom : DELFORGE prénom : FRANCOIS Laissez ici votre commentaire : je suis pour ma part tout à fait en phase avec le projet. on ne peut espérer une ré-industrialisation du pays d'un côté tout en faisant tout pour empêcher les implantations. a priori la nouvelle "société" ne veut plus d'agriculteurs à la campagne, ni d'industrie dans les zones péri-urbaines. les opposants n'apportent aucune proposition seulement de l'opposition idéologique. je trouve ce projet courageux et ambitieux. il n'y a aucune autre alternative et c'est là ou nul part ailleurs. bon courage à vous!</p>	
100	<p>Nom : DENIS prénom : JEAN PIERRE Laissez ici votre commentaire : BONJOUR aujourd'hui, il me semble que la zone soit disant industrielle d'Amiens est assez grande comme cela .régulièrement la zone gagne sur la campagne et les champs cultivés; je pense que aujourd'hui ,on ne peut pas continuer à étendre cette zone polluante et qu'il est nécessaire de faire autrement que comme d'habitude.les zones dites industrielles sont des endroits très polluants à cause des fumées d'usines et des déplacements humains pour rejoindre ces zones dites industrielles.il est nécessaire d'arrêter ces implantations autour des villes et repenser l'environnement des vil.les.et défendre les arbres ,les forêts pour l'avenir du genre humain. merci ,messieurs,mesdames de tenir compte de notre avis qui compte! Merci d'avance</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p>
101	<p>Nom : CANLERS prénom : FLORENCE Laissez ici votre commentaire : il me semble que ce projet correspond aux attentes des entreprises, et la situation géographique est idéale avec les accès aux autoroutes qui sont déjà prêts</p>	
102	<p>Nom : Catteaux prénom : Keven Laissez ici votre commentaire : Je suis totalement opposé à ce projet d'artificialisation des sols. Cela n'apportera que de la perte de biodiversité, du pétrole coulé sur les sols et un trafic routier supplémentaire. Et on a besoin de tout sauf de ça ! Nous nous battons jusqu'au bout afin que ce projet absurde ne voit jamais le jour. Vous devriez avoir honte de bétonner des terres agricoles!</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS -</p>
103	<p>Nom : girault prénom : olivier Laissez ici votre commentaire : Orange soutient pleinement ce projet ZAC Boréalia 2. Il permet de conserver Amiens sur la carte de France des villes-métropoles recherchées par les directions d'entreprise car possédant un réservoir d'expansion de son foncier et donc de développement économique. L'implantation, puis l'extension des bureaux d'Orange Bank sur Amiens ces 5 dernières années, a prouvé l'importance de ce critère dans le choix d'implantation avec une vision long-terme. Olivier GIRAULT Délégué Régional Orange sur la Picardie</p>	
104	<p>Nom : Simon prénom : Johnny Laissez ici votre commentaire : BJ. Quand est il du projet annexe propose par Mr Descamps qui semblait fort intéressant et plus proche des attentes pour un futur serein et proche des attentes de la population ?</p>	

105	<p>Nom : Hug prénom : Michelle Laissez ici votre commentaire : De toutes façons, cette consultation ne sert à rien, parce que c'est déjà décidé et que notre avis de simples citoyens, ne pèse pas lourd face aux probables énormes profits que ce projet va générer, pour vous, les élites. Vous ferez ce que vous voulez, comme d'habitude, et nous et la nature, on subira. Pour exemple récent, la consultation citoyenne concernant le méthaniseur la forêt à Ailly sur Somme, qui malgré le rejet de la majorité des riverains, se fera quand même. Je ne perdrais donc pas mon temps à lire les documents. Ces quelques minutes pour mon commentaire sont déjà bien de trop.</p>	
-----	--	--

jeudi 27 janvier 2022

	Observations ou propositions déposées par le Public	Thèmes abordés
106	<p>Nom : TRIFUNOVIC prénom : Helene Laissez ici votre commentaire : Je suis très opposée au fait de voir se construire dans une des dernières entrées paysagère et agricole et la plus belle d'Amiens (jolies vues sur la cathédrale, la tour Perret et les vallées de la Selle et de Grâce)une Zone d'Aménagement Concerté qui va bétonner 62 hectares de terres agricoles surtout si une extension est prévue sur 195 ha ! En effet la bétonisation des terres agricoles sera irréversible, ce qui implique une moindre filtration de l'eau par les sols agricoles, la destruction de la faune et la flore présentes ainsi que la dégradation du cadre de vie dans une zone aujourd'hui consacrée à la promenade. et au bien être des riverains En effet comme le projet présente 60 % de surface consacrée à la logistique (comme indiqué dans le dossier déposé auprès des services de l'Etat), la circulation, notamment de camions, va engendrer la production de gaz à effet de serre, une pollution de l'air et une pollution sonore importantes (+ 5500 véhicules par jour, dont 1200 camions). Je suis étonnée que ce projet soit maintenu alors que la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) a rendu public le 14 septembre 2021 dans un rapport exhaustif un avis comportant de très nombreuses et sévères critiques sur ce projet baptisé « Boréalia 2 » par ses promoteurs. La MRAE relève d'importantes insuffisances au niveau des études d'impact sur le milieu naturel (ressource en eau, climat, biodiversité) .</p> <p>Le captage d'eau potable de Pont de Metz, très important pour l'agglomération, pourrait être affecté du fait d'une moindre alimentation par les eaux de pluie à cause de l'imperméabilisation des sols (voiries, parkings et surfaces des entrepôts).</p> <p>De plus cela ne permettra pas à la ville de respecter l'objectif de zéro artificialisation des sols à l'horizon 2050 donné par la loi Climat et résilience de 2021, car la moyenne tolérée d'artificialisation des sols serait de 9 hectares maximum par an, or aujourd'hui Amiens métropole est à 13 hectares par an avec les zones déjà ouvertes à l'urbanisation (Poulainville, Amiens nord et Pôle Jules Verne 2) et sans compter Borealia 2. Avec la construction de la ZAC Boréalia 2, l'agglomération aura trop artificialisé son territoire et ne pourra plus faire aucun nouveau projet dans un avenir proche, à moins de construire sur des parcelles déjà urbanisées.</p> <p>Avec ce projet Amiens Métropole reste dans une vision du monde d'une autre époque sans envisager un développement économique pour répondre aux enjeux du monde, tel qu'il s'annonce avec le changement climatique .Les activités logistiques détruisent des terres agricoles alors qu'il est urgent de relocaliser notre alimentation au plus près des villes ; elles détruisent aussi des emplois au détriment des commerces des centres-villes qui se vident. Enfin elles sont un secteur aux cadences de travail épuisantes, avec souvent un management abusif envers les salarié.e.s et n'augmentent pas la qualification .</p> <p>Un des arguments premiers de la Métropole est la création d'emploi. mais si 60% de la surface est destinée à de la logistique, stocker et déstocker les marchandises engendra un très grand nombre d'aller-retours en camions. Or, avec l'augmentation du coût de l'énergie et l'impératif de diminuer de manière drastique la production des gaz à effet de serre (neutralité carbone de l'union européenne en 2050), de nombreux experts ont des doutes sur la pérennité du modèle des entrepôts logistiques dispersées sur tout le territoire. Il est plutôt conseillé de réserver les zones logistiques aux endroits desservis par le train et /ou une voie fluviale. Or la ZAC Boréalia 2 est fondée sur une desserte uniquement routière. A terme, les parcelles pourraient être abandonnées comme c'est le cas pour la zone commerciale</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS - loi Climat et Résilience - ZAN - Etalement urbain (195ha)</p> <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE - atteinte au captage d'eau de Pont de Metz - Atteinte à la qualité de vie – suppression lieu de promenade - augmentation du trafic routier</p>

	<p>Amiens Nord (nombreux magasins abandonnés) face à « Shopping Promenade ».</p> <p>De plus les créations d'emploi sur une zone industrielle sont rarement des créations nettes, elles correspondent surtout à un déplacement géographique des emplois au sein de l'Amiénois: sur la cinquantaine de demandes d'entreprises formulées annuellement auprès de l'agglomération, 60 % des demandes proviennent d'entreprises du territoire, en grande majorité des PME-PMI.</p> <p>Même si ces entreprises en déménageant pourront peut-être s'agrandir, le fait d'ouvrir une nouvelle ZAC correspond pour l'essentiel à un transfert et non à une création d'emploi ..</p> <p>Je vous remercie de prendre en compte l'avis de vos concitoyens .</p>	
107	<p>Nom : Gaudefroy prénom : Romain Laissez ici votre commentaire : Bonjour Madame, Monsieur, Je vous présente mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2022. Concernant ce projet, pourriez vous m'indiquer vers qui se tourner pour déposer un projet d'implantation d'une entreprise Amiénoise. Bonne journée, Romain Gaudefroy Directeur Martelle Amiens</p>	
108	<p>Nom : LEMAY prénom : Denis Laissez ici votre commentaire : Je suis totalement opposé à ce projet de destruction des sols naturels et de bétonisation anarchique qui aura un impact non négligeable sur l'environnement proche (impact négatif sur l'infiltration naturelle des eaux, pollution visuelle, sonore et dégradation de la qualité de l'air induite par l'augmentation du trafic routier). De plus, cette ZAC va péjorer très sensiblement tout autre projet de développement social utile et attendu dans le cadre de la limitation de l'artificialisation des sols imposée à la Métropole. Par ailleurs, l'intérêt économique pour la Métropole n'est pas démontrée ni l'impact sur les commerces de proximité.</p>	ARTIFICIALISATION DES SOLS
109	<p>Nom : Etancelin prénom : Kevin Laissez ici votre commentaire : L'implantation de cette zone d'activité est une erreur. Alors que la loi Climat et Resilience vise 0 artificialisation des sols, la ville d'Amiens décide de détruire des terres agricoles pour construire des entrepôts. Entrepôts qui accentuerons le trafic routier et induiront donc une pollution visuelle, sonore et une augmentation des gaz à effet de serre. Cela aura également pour effet d'imperméabiliser les sols et pourrait avoir un impact sur le captage d'eau potable de Pont-de-Metz. De plus, les études sont unanimes sur le sujet, ces entrepôts ne crée pas d'emploi nettes. Ils en détruisent 3 là où ils en créent 1.</p> <p>Tel Meryl Streep dans le film "Don't Look Up", le Président de l'agglomération ferme les yeux sur les impacts de son projet tant sur l'emploi que sur la biodiversité et l'environnement ! Il serait peut être temps de penser à la jeunesse qui devra rattraper les erreurs que le conseil métropolitain est en train de commettre.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS - loi Climat et Résilience - ZAN</p> <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>
110	<p>Nom : BLIN prénom : Françoise Laissez ici votre commentaire : Je suis opposée à ce projet qui est loin de respecter l'environnement dans la mesure où il macadamise une grande surface et supprime des terres agricoles, certaines étant consacrées à l'agriculture biologique. Je suis témoin de la transformation du quartier du Campus et de ses espaces naturels où des bâtiments censés ne pas dépasser 3 ou 4 étages ont été surélevés et ne sont guère plus esthétiques que les cages à lapin du Pigeonnier. Par ailleurs, leur qualité est à revoir, de nombreux habitants se plaignent de fuites, d'humidité, de malfaçons et beaucoup de ces appartements restent vides. En effet, la croissance de la population amiénoise n'est pas proportionnelle à celle des constructions de logements....</p>	ARTIFICIALISATION DES SOLS
111	<p>Nom : LEVASSEUR prénom : Thierry Laissez ici votre commentaire : Bonjour, Il était initialement prévu une ZI tournée vers le développement durable. Tout laisse à penser que nous allons désormais vers une zone logistique, utilisant des terres agricoles. La zone d'habitation, située en face du crématorium, a été réalisée sans idée, sans cahier des charges exigeant. Je ne pense pas nécessaire de créer cette zone, mais au contraire de mieux restructurer la ZI Nord. Pour cette raison, je suis contre la ZI Borealia, dans sa définition actuelle.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique</p>
112	<p>Nom : Fouquet prénom : Marie-Cécile Laissez ici votre commentaire : Sidérée par un projet aussi anachronique, je vous supplie de changer d'avis. A une époque où il est urgent de stopper la folie consumériste, il faut cesser la bétonisation, et empêcher la destruction des zones agricoles, des terres non urbanisées. Je vous remercie d'avance de l'attention que vous apporterez à ce court commentaire.</p>	ARTIFICIALISATION DES SOLS

113	<p>Nom : Fouquet prénom : Catherine Laissez ici votre commentaire : Je suis désespérée et horrifiée par ce projet délirant et inutile ! Amiens est déjà complètement défigurée et bétonnée, tous les espaces verts et arbres ont disparu au profit de champs d'immeubles affreux et chaque entrée de ville est construite de zones commerciales hideuses. A l'heure où l'écologie et la sauvegarde de la biodiversité sont la PRIORITE absolue je ne comprends pas ce que ce projet de bétonisation à outrance vient encore être imposé à nous tous. Un peu de sobriété, de sagesse et d'intelligence serait vraiment les bienvenus. Merci Catherine Fouquet</p>	ARTIFICIALISATION DES SOLS
-----	--	----------------------------

vendredi 28 janvier 2022

	Observations ou propositions déposées par le Public	Thèmes abordés
114	<p>Nom : LEDOUX prénom : Chantal Laissez ici votre commentaire : Je fais part de mon désaccord absolu contre ce projet qui va à l'encontre d'une prise en compte de l'aménagement positif de cette partie du territoire sur des terres agricoles qui doivent être protégées ce projet amènera des nuisances importantes pour la population ! bruit pollution qui va perturber ce quartier paisible de plus ces constructions de bâtiments vont enlaidir l'entrée d'agglomération bref sous réserve de création d'emplois la municipalité sacrifie ce quartier et méprise les habitants de ce quartier</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>
115	<p>Nom : MENU prénom : Pierre Laissez ici votre commentaire : Malgré les constats alarmants sur la bétonisation des sols et les atteintes à la biodiversité, la course à la consommation se poursuit gentiment, sous couvert de réalisme économique... Après "shopping promenade", après Glisy, Boréalia poursuit le modèle tout bagnole. Navrant.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>
116	<p>Nom : Luc prénom : Mention Laissez ici votre commentaire : Il nous faut absolument des terrains constructibles afin de satisfaire les entreprises dans leurs implantations et/ ou développement . Ainsi il y aura créations d'emplois et cela favorisera également le bien être des salariés ... De plus, écologiquement, cela concentre les flux véhicules légers mais surtout poids lourds sans rentrer dans la ville ... Indispensable à notre époque !!!!</p>	
117	<p>Nom : Nourisson prénom : Loïc Laissez ici votre commentaire : Bonjour,</p> <p>Je vous informe par le présent message que je suis opposé au projet Boréalia 2 pour les raisons suivantes:</p> <p>L'artificialisation de 62 hectares puis 195 hectares, transformera irrévocablement des terres agricoles en terrains artificiels alors que les nouvelles constructions doivent se faire par des réaménagements de sites déjà existants, qui sont nombreux. Les conséquences de l'artificialisation des terres, en plus de la perte de biodiversité irréversible est les risques d'inondation. La destruction d'emplois dans les commerces de proximité dans la ville d'Amiens est avérée.</p> <p>Je vous remercie pour cette consultation publique jusqu'au 16 février 2022, et pour la lecture de ce message. Loïc Nourisson</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>
118	<p>Nom : Dayet prénom : Maëlle Laissez ici votre commentaire : Les impacts directs de la construction de la ZAC Boréalia2 sur le cadre de vie et l'environnement sont très négatifs pour les habitants des quartiers périphériques. La bétonisation des terres agricoles sera irréversible, ce qui implique une moindre filtration de l'eau pas les sols agricoles, la destruction de la faune et la flore présentes ainsi que la dégradation du cadre de vie dans une zone aujourd'hui consacrée à la promenade. Dans un projet présentant 60 % de surface consacrée à la logistique (comme indiqué dans le dossier</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE - atteinte au captage d'eau de Pont de Metz</p>

<p>déposé auprès des services de l'Etat), la circulation, notamment de camions, induite par le transport des marchandises va engendrer la production de gaz à effet de serre, une pollution de l'air et une pollution sonore importantes pour les quartiers environnants (+ 5500 véhicules par jour, dont 1200 camions)</p> <p>Le captage d'eau potable de Pont de Metz, très important pour l'agglomération, pourrait être affecté du fait d'une moindre alimentation par les eaux de pluie à cause de l'imperméabilisation des sols (voiries, parkings et surfaces des entrepôts).</p> <p>Enfin, pour les habitants d'Amiens en général, l'implantation d'entrepôts à cet endroit signifie la disparition de la dernière entrée non urbanisée de la ville. L'entrée ouest de la ville d'Amiens offre en effet l'une des plus jolies vues sur la cathédrale, la tour Perret et les vallées de la Selle et de Grâce.</p> <p>Un projet surconsommateur d'espace sur Amiens, au détriment du reste du territoire. Amiens Métropole veut implanter, d'abord sur une superficie de 62 hectares, avec extension prévue sur 195 ha, cette nouvelle zone d'aménagement concerté (ZAC) à l'ouest de la ville. Au titre de la loi de climat et résilience votée en août 2021, la moyenne tolérée d'artificialisation des sols serait de 9 hectares maximum par an, or aujourd'hui Amiens métropole est à 13 hectares par an avec les zones déjà ouvertes à l'urbanisation (Poulainville, Amiens nord et Pôle Jules Verne 2) et sans compter Borealia 2. Avec la construction de la ZAC Boréalia 2, l'agglomération aura trop artificialisé son territoire et ne pourra plus faire aucun nouveau projet dans un avenir proche, à moins de construire sur des parcelles déjà urbanisées.</p> <p>Les créations d'emploi sur une zone industrielle sont rarement des créations nettes, elles correspondent surtout à un déplacement géographique des emplois au sein de l'Amiénois. Il est noté dans l'avis de Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) ayant rendu un avis sur le projet de ZAC Boréalia 2, que sur la cinquantaine de demandes d'entreprises formulées annuellement auprès de l'agglomération, 60 % des demandes proviennent d'entreprises du territoire, en grande majorité des PME-PMI. Aussi la plupart des emplois existent déjà sur le territoire et même si ces entreprises en déménageant pourront peut-être s'agrandir, le fait d'ouvrir une nouvelle ZAC correspond pour l'essentiel à un transfert géographique d'emplois qui se trouvent aujourd'hui sur les communes environnantes.</p>	<p>- atteinte à la qualité du paysage de l'entrée de ville - augmentation du trafic routier</p>
--	---

Samedi 29 janvier 2022

	Observations ou propositions déposées par le Public	Thèmes abordés
119	<p>Nom : WATTEL prénom : Patrick Laissez ici votre commentaire : Du béton, du béton, du béton... et encore du béton !!! ARRETEZ LE MASSACRE !!! La Terre demande à vivre ! A quand la prise de conscience des ravages de l'inconséquence ? A quand un regard juste sur les méfaits de la rapacité économique ? A quand l'abandon des chimères de l'avidité ? A quand le retour à l'essentiel qui est d'abord la VIE ? A quand une vraie vie, saine, sobre... et donc heureuse et fraternelle ? A quand tout cela ? Pas à demain bien sûr, c'est trop urgent, mais dès AUJOURD'HUI en abandonnant ce projet mortifère. Patrick Wattel.</p>	ARTIFICIALISATION DES SOLS
120	<p>Nom : cornillon prénom : francoise Laissez ici votre commentaire : Un dossier de création de zone aménagement concerté (ZAC) qui ne se préoccupe guère d'environnement Amiens-Métropole veut implanter, d'abord sur une superficie de 62 hectares, avec extension prévue sur 195 ha, cette nouvelle zone d'aménagement concerté (ZAC) à l'ouest de la ville. Dans un rapport exhaustif, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) a rendu public le 14</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS - loi Climat et Résilience - ZAN - Etalement urbain (195ha)</p> <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE</p>

<p>septembre 2021 un avis comportant de très nombreuses et sévères critiques sur ce projet de zone aménagement concerté baptisé « Boréalia 2 » par ses promoteurs. La MRAE relève d'importantes insuffisances au niveau des études d'impact sur le milieu naturel (ressource en eau, climat, biodiversité) ainsi qu'une consommation foncière excessive ne respectant pas l'objectif de zéro artificialisation des sols à l'horizon 2050 donné par la loi Climat et résilience de 2021 (dans ce cadre, la Métropole d'Amiens pourrait encore procéder annuellement à une artificialisation moyenne de 9 ha ; or, elle en est actuellement à un rythme de 13 ha bétonnés chaque année en moyenne, et cela même sans compter le projet « Boréalia 2 »).</p> <p>Veut-on vraiment transformer les environs d'Amiens en zones d'entrepôts à perte de vue au détriment des terres agricoles et des paysages ? Le projet de zone d'aménagement concerté (ZAC) Boréalia2 est le résultat d'un projet initié il y a près de 30 ans pratiquement à l'identique. Entre temps, le monde a changé. L'urgence écologique et sociale nous impose de remettre en question le développement économique que nous voulons pour nos territoires. Les activités logistiques détruisent assurément des terres agricoles alors qu'il est urgent de relocaliser notre alimentation au plus près des villes ; elles détruisent aussi des emplois au détriment des commerces des centres-villes qui se vident. Enfin elles sont un secteur aux cadences de travail épuisantes, avec un management abusif envers les salarié.e.s et n'augmentent pas la qualification de la population d'un territoire. Amiens Métropole manque une occasion d'engager la transition économique et écologique de son territoire pour répondre aux enjeux du monde, non tel qu'il est mais tel qu'il s'annonce avec le changement climatique.</p> <p>Stop à l'artificialisation à outrance des terres en France !</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Logistique - Type d'emploi créé <p>ATTEINTE AUX CAPACITES DE PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> - positionner la production alimentaire au plus près de la ville <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p> <ul style="list-style-type: none"> - atteinte au captage d'eau de Pont de Metz - atteinte à la qualité du paysage de l'entrée de ville - Atteinte à la qualité de vie – suppression lieu de promenade - augmentation du trafic routier
---	---

Dimanche 30 janvier 2022

	Observations ou propositions déposées par le Public	Thèmes abordés
121	<p>Nom : Lemay prénom : Elisabeth Laissez ici votre commentaire : Amiens ville verte et bleue, un poumon... C'était un poumon! Car, décennies après décennies, la voilà encerclée: ZAC nord- nord-est; ZAC sud-sud-ouest ZAC ouest...Nord-ouest avec Boréalia 2? et la campagne qui recule, qui fond sous le bitume, le béton...</p> <p>Dans une période, où plus que jamais la nature est à préserver pour éviter sécheresse, pollution et autres drames dus aux artificialisations des sols, cet encerclement bétonné par des routes, des bâtiments, des parkings, est simplement suicidaire. Garder les terres agricoles qui pourraient enfin offrir agriculture et maraichages biologiques source d'emplois et de santé. Préserver les bois pour marcher, courir, respirer, se retrouver en famille entre amis... Protéger une faune, une flore qui protègent des inondations, d'une pollution des eaux.... Et non un trafic routier polluant qui, comme le clame l'OMS, Tue chaque année de plus en plus d'enfants, d'adultes, de personnes âgées. Un centre-ville qui garderait des magasins à taille humaine, des services publics accessibles et non numérisés, des restaurants... Les emplois proposés dans ces centres et plate-formes sont des emplois précaires, aux conditions de travail épuisantes, aux managements abusifs sources de mal-être, de dépressions, de suicides.</p> <p>Ce projet est contraire à une urgence climatique, à une urgence sociale, humaine. Ce projet est Obsolète et inutile.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Logistique <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>
122	<p>Nom : Dhalluin prénom : Vianney Laissez ici votre commentaire : Bonjour,</p> <p>Je suis contre ce projet pour les raisons suivantes :</p> <p>- DESTRUCTION IRRÉVERSIBLE DES SOLS ET BÉTONISATION</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Destruction de la faune et la flore - Destruction de nos terres agricoles <p>Bien à vous,</p>	
123	<p>Nom : Waquet prénom : Christelle Laissez ici votre commentaire : Amiens a encore la chance d'être une ville verte, par cette entrée dans la ville le paysage est vallonné et verdoyant avec un point de vue remarquable. Ce serait dommageable de se retrouver avec des hangars et en plus avec des activités qui génèrent des nuisances pour la biodiversité, sans compter les nuisances liées au trafic routier pour les riverains. Par ailleurs, il y a des entrepôts dans la ville et en périphérie qui tombent en ruine.</p>	<p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE - atteinte à la qualité du paysage de l'entrée de ville</p>
124	<p>Nom : Fessier prénom : Stephane Laissez ici votre commentaire : Non à ce projet, non à cette nouvelle artificialisation de sol, non à ce modèle de développement économique</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p>

Lundi 31 janvier 2022

	Observations ou propositions déposées par le Public	Thèmes abordés
125	<p>Nom : Rehm prénom : Leelou Laissez ici votre commentaire : Bonjour, Je viens vers vous concernant la consultation publique qui a lieu en ce moment sur le projet BOREALIA 2 à l'ouest d'Amiens. Ce projet de destruction et d'artificialisation des sols me préoccupe. En effet, à l'entrée ouest de la ville, Amiens Métropole s'apprête à sacrifier 62 hectares de terres fertiles, soit l'équivalent de 86 terrains de foot. Et ce ne serait que la première étape... A terme, 195 hectares de terres agricoles seront concernées entre Amiens et Pont-de-Metz.</p> <p>A l'heure actuelle, et, dans le contexte imminent du réchauffement climatique, de l'inflation des prix des produits bruts de base (blé, céréales, farine, légumes, riz, légumineuse...) il est tout à fait déraisonnable de mettre en œuvre ce projet. L'artificialisation des sols est une catastrophe écologique et environnementale et voici pourquoi:</p> <ul style="list-style-type: none"> -appauvrissement des sols, et pollution des nappes phréatique qui mettent très longtemps à se régénérer - destruction de la biodiversité sous terre qui participe à la préservation et au bon fonctionnement des différents écosystèmes, puisqu'ils nourrissent la terre et se débarrassent des déchets naturels -blocage du drainage des eaux dans les nappes souterraines, avec contamination des eaux face à un sol artificialisé. Cela entraîne à des risques très imminents d'inondations et de destruction d'infrastructures déjà présentes qui risquent de polluer encore plus (coût de réparation, travaux...) - baisse des capacités de stockage en carbone dans les sols - perte de capacité de production agricole <p>La Métropole projette d'aménager, par ce projet, une nouvelle zone d'activités économiques sur le seul secteur périphérique encore préservé, ceinturant ainsi définitivement la ville d'entrepôts servant à des entreprises de "tous types ", tel que le géant de e-commerce Amazon. De plus, l'installation des entrepôts et autres bâtiments détériorerait la santé et la qualité de vie des habitants : atteinte des ressources en eau, difficulté de circulation, augmentation de la pollution sonore et de l'air, dénaturation des paysages...</p> <p>Ce projet risque de détruire plus d'emplois qu'il n'en pourra créer. Pour un emploi créé dans le domaine de la logistique, au minimum 2,2 emplois dans les commerces de proximité disparaissent.</p> <p>Il risque de nuire aux conditions de travail des salarié.e.s. Les enquêtes ne manquent pas de relever les pratiques contestables et les accidents du travail qui ont lieu dans les entrepôts des grands groupes de logistique.</p> <p>Je me permet encore une fois d'impliquer les effets néfastes que cela engendrait, autant écologiquement que économiquement.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS - Etalement urbain (195ha)</p> <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique - Type d'emploi créé</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>

	<p>Plutôt que de sacrifier une zone encore fertile et utilisable, pourquoi ne pas cultiver des ressources alimentaire premières tels que des céréales ou des légumes.</p> <p>Cela créerait de l'emplois propre, et nous rendrait plus résilient en autonomie alimentaire locale. Bien évidemment, cette exploitation agricole serait certifiée bio dans tout le respect de l'environnement et sans pesticides qui appauvriraient justement les sols (chose que l'on cherche à éviter).</p> <p>Ainsi donc, je m'oppose tout à fait à ce projet absurde, écocide et loin de l'air du temps.</p> <p>Je vous remercie d'avoir pris le temps de m'écouter,</p> <p>Bien cordialement,</p> <p>Leelou Rehm</p>	
126	<p>Nom : Geoffrey prénom : MARTIN-LEMORTON</p> <p>Laissez ici votre commentaire : A la lecture des documents adressés, la Fédération du BTP de la Somme soutien pleinement ce projet de nouvelle ZAC qui répond parfaitement aux besoins des entreprises tant en terme d'implantations que d'agrandissements. La création d'emplois sur le territoire passe également par la capacité de l'agglomération à capter de nouvelles entreprises. Les techniques de construction permettent aujourd'hui l'utilisation de matériaux biosourcés et la réelle réalisation d'économies d'énergies. Une attention doit donc être portée sur la qualité des futures constructions et le volet paysager.</p>	
127	<p>Nom : Vandewalle prénom : Fanny</p> <p>Laissez ici votre commentaire : Le projet de zone d'aménagement concerté (ZAC) Borealia 2 à Amiens est prévu sur 62 hectares. Le parc d'activités s'implante entre l'autoroute A16 et l'avenue François Mitterrand, entre deux vallées à enjeux forts de biodiversité. Il est uniquement desservi par des réseaux et voies de communication routières. L'objectif est d'accueillir des activités logistiques sur 60 % de sa superficie et des locaux d'activités sur 40 % restant.</p> <p>Les préoccupations environnementales sont peu prises en compte dans le dossier.</p> <p>- La mise en œuvre de la politique zéro artificialisation nette inscrite au sein de la loi Climat et résilience impose que le rythme d'artificialisation doit être divisé par deux d'ici 2030, soit une consommation de 9 ha par an. Or, sans même la ZAC Boréalia 2, 128 hectares sont actuellement ouverts à l'urbanisation (Poulainville, Amiens Nord et Pôle Jules Verne 2). Elles permettent déjà un rythme d'urbanisation de plus de 13 ha par an sur les 10 prochaines années. L'érosion de la biodiversité est en grande partie causée par artificialisation des terres. Sans compter l'augmentation des risques d'érosion des sols liés au ruissellement des eaux pluviales.</p> <p>- L'état des lieux présent dans le dossier n'est pas satisfaisant. A titre d'exemples, concernant la préservation des chauves-souris du site, l'unique sortie de prospection d'écoute a duré environ trois heures à quatre jours le 23 juillet 2018. Un unique inventaire ne permet pas de comprendre le fonctionnement et le déplacement des espèces. L'impact du projet sur le climat et les gaz à effet de serre ne sont pas quantifiés dans l'étude environnementale. La superficie totale prévisionnelle des espaces verts n'est pas indiquée dans le dossier.</p> <p>- Deux sites Natura 2000 dans un rayon de 20 km autour du projet ne sont pas pris en compte (page 184 de l'étude environnementale) : la zone de protection spéciale FR2212007 « Étangs et marais du bassin de la Somme » à 4,5 km du projet, et la zone spéciale de conservation FR2200362 « Réseau de coteaux et vallée du bassin de la Selle » à 19 km.</p> <p>- Un des objectifs du schéma régional d'aménagement, de développement durable SRADDET (page 135) est de privilégier les plates-formes logistiques et les implantations aux abords des accès multimodaux (ferré, fluvial, routier), afin de faciliter le report modal et de favoriser la massification des flux. Or la desserte de la ZAC Boréalia 2 est uniquement routière, l'objectif n'est donc pas pris en compte, et le projet sera d'autant plus impactant pour le climat et la qualité de l'air.</p> <p>Habitante à Amiens, je ne souhaite pas que ce projet aboutisse, car il participe à la dégradation de l'environnement et de la santé des populations.</p> <p>Meilleures salutations.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS - loi Climat et Résilience - ZAN</p> <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>
128	<p>Nom : Wettstein prénom : Alexandre</p> <p>Laissez ici votre commentaire : Non à ce projet qui est climaticide et tue la biodiversité.</p> <p>Ce projet aurait très bien pu se faire dans les années 80. Mais maintenant que nous connaissons tous les impacts que peut avoir un tel projet d'artificialisation de sols pour créer des hangars logistiques sur le réchauffement climatique (émissions de CO2 par la production de béton, la perte de surface agricoles</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique</p>

	<p>permettant de capter du CO2 et l'augmentation du trafic routier) et la biodiversité (destruction de l'habitat), nous ne pouvons pas rester indifférent devant un tel projet.</p> <p>Et face à de tels enjeux qui menacent les espèces végétales, animales, et à terme nos propres vies humaines, les arguments de l'emploi et de l'économie ne sont pas viables.</p> <p>Accepter ce projet, c'est se rendre coupable d'accélérer les emballements que nous vivons déjà.</p>	IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE
129	<p>Nom : de poorter prénom : jacqueline Laissez ici votre commentaire : Ce projet pose de vraies questions quant à l'utilisation ou plutôt au dévoiement des terres agricoles à des fins industrielles non productives et polluantes . Ces 62 ha vont voir s'installer une infrastructure logistique au lieu de servir à des productions agricoles nourricières. Les emplois générés ne seront pas de haute qualification . On sait ce que d'autres exemples de ce genre donne en d'autres lieux . Outre détruire un milieu naturel aux portes d' Amiens, ce projet va aussi générer une pollution visuelle pour les riverains, sonore et aérienne par le va et vient des camions . Le développement des villes de doit pas passer par ce genre de complexe . Pour ces raisons, je suis opposée à ce "faux"projet de développement qui ne sert qu'à promouvoir un modèle de consommation non basé sur le local.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS - loi Climat et Résilience - ZAN</p> <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>
130	<p>Nom : HUET prénom : Martine Laissez ici votre commentaire : Je souhaite participer à la consultation sur ce projet qui est néfaste pour le bien des habitants d Amiens et des villages environnants .</p>	
131	<p>Nom : Mathieu prénom : Aurélien Laissez ici votre commentaire : Étant en reconversion professionnelle et hors cadre familial pour une installation en agriculture, j'ai déjà du mal a trouver 1Ha pour faire du maraîchage. Voir comment on peut bétonner de la terre qui sert a nourrir les hommes ca me rend malade...</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>ATTEINTE AUX CAPACITES DE PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE</p>

Mardi 1er février 2022

	Observations ou propositions déposées par le Public	Thèmes abordés
132	<p>Nom : Lassalle prénom : Emilie Laissez ici votre commentaire : Ce projet est une aberration ! Pour des enjeux agronomiques, écologiques, de lutte contre l'érosion, de ruissellement, de développement de la biodiversité, de lutte contre le réchauffement climatique. Combien de projets de ce type avant de prendre conscience de tout ça ? Quelle inconscience...</p>	IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE
133	<p>Nom : Waquet prénom : Fabien Laissez ici votre commentaire : Je suis absolument contre le projet. Encore une zone d'activité commerciale !?! Et toujours les mêmes enseignes... Il me semble plus intelligent et urgent de réhabiliter la zac de la vallée Saint Ladre...</p>	PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE -zone commerciale
134	<p>Nom : Pecqueur prénom : Nathalie Laissez ici votre commentaire : Le projet de zone d'aménagement concerté (ZAC) Boréalia2 est le résultat d'un projet initié il y a près de 30 ans pratiquement à l'identique. Entre temps, le monde a changé. L'urgence écologique et sociale nous impose de remettre en question un tel projet, qui implique une bétonisation des terres agricoles irréversible, une moindre filtration de l'eau, la destruction de la faune et la flore présentes et la dégradation du cadre de vie. D'ailleurs, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) a rendu public le 14 septembre 2021 un avis comportant de très nombreuses et sévères critiques sur ce projet. Mon avis est donc DÉFAVORABLE.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>
135	<p>Nom : DECAYEUX prénom : EMMANUEL Laissez ici votre commentaire : encore de l artificialisation de terre agricole , je pense qui il y a des friches industrielles a reconquérir. pas d 'accord avec ce projet</p>	ARTIFICIALISATION DES SOLS -reconquête des friches
136	<p>Nom : Marcotte prénom : Emmanuel</p>	ARTIFICIALISATION DES SOLS

	<p>Laissez ici votre commentaire : Complètement contre ce projet qui va à l'encontre de l'urgence climatique dont l'une des préconisation est d'arrêter l'artificialisation des sols. Habitant de Renancourt à moins de 100 mètres de ce projet, je me sens d'autant plus concerné par les risques d'inondation que ce projet va engendrer, sans parler de l'importante nappe phréatique alimentant en eau une large partie de la ville qui aura du mal à se renouveler. De nouveaux entrepôts pour quoi faire ? Créer de l'emploi ? Avec 1 ou 2 gardiens pour la sécurité, quelques manutentionnaires, cet argument est ridicule. Sans parler de la pollution atmosphérique que des milliers de camions vont nous amener, ce site entre la vallée de Grâce et la vallée de la Selle est un des derniers endroits à l'entrée de la ville qui reste appréciable pour les promenades avec une vue magnifique sur la ville. Tout faux Alain Gest, revoyez votre copie!</p>	<p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>
137	<p>Nom : couturaud prénom : philippe Laissez ici votre commentaire : encore un projet inutile, tellement peu dans l'air du temps. stop à la bétonisation et place à la biodiversité. Quant aux emplois, c'est un leurre</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>
138	<p>Nom : Menoud prénom : Nadège Laissez ici votre commentaire : Quelle honte lorsque les lobbys financiers pèsent plus lourd que le bien-être de nos enfants , de nos petits-enfants et de tous ceux à qui nous allons laisser du béton comme héritage, matériau fort peu comestible par ailleurs! La terre sous ce béton permettrait en revanche de nourrir une partie de la population habitant dans les environs (plus que les billets de banque qui deviendraient du vent s'il n'y avait plus rien à manger!)...</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p>
139	<p>Nom : jouenne prénom : fabien Laissez ici votre commentaire : Bonjour, je tiens à partager mon avis défavorable à ce projet, ce projet qui selon moi : - ne correspond plus aux besoins de la population donc un partie prend conscience du besoin de faire évoluer nos modes de vie - participe à la perte de terres nourricières si précieuse et pourvoyeuses d'emplois - ne générera pas autant d'emplois qu'annoncé, d'autant plus si l'on compte les générations d'agriculteurs qui pourront continuer d'y produire - coute aux contribuables, sans parler du coût indirecte (cadre de vie, pollution de l'aire...) Etc... Merci de tenir compte de ce point de vue</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>

Mercredi 2 février 2022

	Observations ou propositions déposées par le Public	Thèmes abordés
140	<p>Nom : Dubois prénom : Valentin Laissez ici votre commentaire : Bonjour, L'heure est grave, nous avons besoins des terres agricoles pour se nourrir et nourrir le futur. L'artificialisation des sols ne peut pas subvenir aux besoins de la population en termes de nourriture, il faut s'adapter à la nature et non lutter contre elle. Cela va avoir un impact sur les eaux, la biodiversité des sols, la biodiversité faunistique et floristique...tout ce dont nous avons besoin pour cultiver, et se cultiver... Merci de prendre en compte ce message. Une bonne journée.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS ATTEINTE AUX CAPACITES DE PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>
141	<p>Nom : Blockeel prénom : Emma Laissez ici votre commentaire : Je ne suis pas en accord avec ce nouveau projet.</p>	
142	<p>Nom : Bacro prénom : Alain Laissez ici votre commentaire : La creation de la zac borealia2 fait l'objet d'observations eu egard à l'artificialisation des sols qu'elle va entrainer . Il me parait utile de rappeler que la ZAC Boréalia2 est l'aboutissement d'un projet d'aménagement initié dès 1969 par la présentation par un promoteur privé (Mr Bouchon) d'un vaste projet de construction de pavillons sur le plateau de Saveuse. L'abandon de ce projet fut suivi dès le début des années 70 par la création d'une ZAD dite du plateau de Saveuse afin de permettre à la collectivité de constituer</p>	

<p>des réserves foncières dans ce secteur</p> <p>Cette politique entra ultérieurement dans une phase plus active par la création du syndicat mixte europamiens</p> <p>Les programmes d'acquisitions firent tous l'objet de discussions avec les organisations agricoles qui se traduisirent par la signature de protocoles. La durée de cette démarche (plus de cinquante ans) et la concertation dont elle a fait l'objet limite donc considérablement l'impact qu'elle va avoir</p> <p>Sur les exploitations agricoles existantes.</p> <p>D'autre part, Boréalia 2 répond à une demande immédiate de foncier pour des entreprises souhaitant s'implanter à Amiens ou s'y développer qui ne trouvent pas satisfaction à leur besoin.</p> <p>Reste à limiter l'impact de l'artificialisation des sols de ces soixante ha. Outre les techniques d'aménagement appropriées, il me semble qu'une compensation pourrait être trouvée dans le cadre de la prochaine révision du PLU de la ville d'Amiens en réduisant les surfaces constructibles dans certains secteurs qui méritent à mon sens d'être préservés</p> <p>Alain Bacro St Fuscien</p>	
--	--

Jeudi 3 février 2022

	Observations ou propositions déposées par le Public	Thèmes abordés
143	<p>Nom : Mignot prénom : Anne-Laure</p> <p>Laissez ici votre commentaire : Je suis défavorable à ce projet. Il ne me semble pas aller dans le bon sens écologique et social.</p>	IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE
144	<p>Nom : Sachy prénom : Marie-Rose</p> <p>Laissez ici votre commentaire : Bonjours, nous nous opposons a se projet, qui ne sert vraiment a rien avec tout les usines qui a déjà.</p>	
145	<p>Nom : Vautour prénom : Didier</p> <p>Laissez ici votre commentaire : Excellente idée !! Si ça avait été prévu au début des années 2000... Totalemment contre. Plantez des fermes plutôt que des semi-remorques</p>	
146	<p>Nom : DAVERGNE prénom : Jean-Marc</p> <p>Laissez ici votre commentaire : A la lecture du projet Boréalia2 et ses annexes présentées par Amiens Métropole, je ne peux que m'interroger sur l'impact que la réalisation du dit projet aurait sur mon quotidien dans le quartier de Renancourt où je vis. Je détaille ce que j'ai pu en conclure principalement à la vue des nombreuses remarques et recommandations faites sur le rapport de la MRAE. Je résume et commente :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bétonisation de 62 ha avec à terme 195 ha empêchant l'absorption des eaux pluviales surtout lors de fortes précipitations ; phénomène de plus en plus fréquent. Conséquences prévisibles d'inondation du quartier Renancourt et destruction de la biodiversité du territoire. - Destruction de nos terres agricoles, de la faune et de la flore : que ferons nous pour nourrir les populations quand il ne sera plus possible de produire assez de nourriture pour tous ? Les circuits courts sont dans l'air du temps ; pourquoi ne pas encourager l'installation de producteurs locaux, créateurs d'emplois ? - Non respect des engagements de la loi Climat et résilience de 2021 sur l'objectif zéro artificialisation des sols à l'horizon 2050 ; la moyenne d'artificialisation d'Amiens Métropole est déjà en dehors des limites fixées sans compter le projet Boréalia2. Le respect de la loi vaut pour tous. - Destruction du dernier territoire offrant une vue imprenable sur la ville d'Amiens et particulièrement sur son patrimoine classé aux monuments historiques. Vous-êtes-vous déjà promener dans les chemins au nord de Renancourt et de Pont-de-Metz ? - Objectif économique avec création d'emploi. Pour ma part je suis très sceptique sur ce point, je pense plutôt à une délocalisation d'emplois perdus en centre ville et ailleurs avec une vision à court terme du modèle économique actuel (emplois précaires ne respectant pas l'être humain) 	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS - loi Climat et Résilience - ZAN</p> <p>ATTEINTE AUX CAPACITES DE PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE - risque inondation - atteinte à la qualité du paysage de l'entrée de ville - augmentation du trafic routier</p>

	<p>- Pollutions diverses :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Sonores par la circulation de 5500 véhicules par jour dont 1200 camions venant annuler l'effort réalisé par l'utilisation des bus électriques d'Ametis. o Pollution de l'air, une circulation intense laissera les particules fines au sol au détriment de la santé des riverains et ne respecte pas l'équilibre nécessaire des énergies limitant l'impact des gaz à effet de serre. o Risque important de contamination des eaux potables d'Amiens. Serons-nous dans l'obligation d'acheter à nouveau de l'eau en bouteille en polluant par les déchets plastiques. <p>Je ne vais pas reprendre dans le détail les recommandations et remarques de la MRAE mais je pense que ce projet est à revoir dans sa totalité en apportant les modifications qui s'imposent. Le démarrage ne pourrait donc se faire sans notre approbation. Amiens Métropole devra, le cas échéant s'engager à indemniser les dégâts occasionnés dans le cas où elle passerait outre les recommandations qui lui ont été faites.</p> <p>Je ne suis pas professeur ou examinateur mais je ne dirais qu'une chose : Votre copie est à revoir.</p>	
147	<p>Nom : CANTACUZENE prénom : MARIANNE</p> <p>Laissez ici votre commentaire : Bonjour, Je pense que ce projet n'est pas respectueux des usages de la terre. Laissons-lui son usage agricole, profitons-en pour étendre des activités de maraîchage bio pour alimenter notre ville ! Bravo d'installer des activités et des industries, mais il y a plein de friches industrielles dans la ville (Saint Leu, Saint Maurice, Montières, sans parler de la ZI Nord où il y a plein d'endroits non utilisés..- par exemple site Goodyear). DONC, JE SUIS OPPOSEE A CE PROJET.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS -reconquête des friches</p> <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE -positionner du maraîchage</p>
148	<p>Nom : NGUYEN prénom : ELODIE</p> <p>Laissez ici votre commentaire : Habitante du quartier Renancourt, résidence du Lys depuis 8 ans, nous avons déjà été inondé au niveau de notre jardin à plusieurs reprises, nous avons dû aménager notre espace extérieur afin de ne pas être inondé dans notre habitation. Avec des infrastructures comme il est prévu de construire nous craignons fortement les inondations.</p> <p>De plus, nous avons été très surpris par l'arrivée de la déchèterie au dessus de notre lotissement occasionne déjà des nuisances sonores, nous craignons que cela empire avec des infrastructures professionnelles. cela déprécie la valeur de nos biens immobiliers et notre qualité de vie est en jeu, il n'y a pas assez d'espace entre le projet et les habitations.</p> <p>Nous habitons Amiens, payons des impôts fonciers coûteux et ne sommes pas desservis au niveau des bus de la ville pour l'école et nos parents que nous logeons le bus étant trop loin. Si nous avions eu connaissance de ce manque et des projets aux alentours nous n'aurions pas construit dans ce quartier.</p>	<p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE -risque d'inondation</p>
149	<p>Nom : vallée prénom : gaetan</p> <p>Laissez ici votre commentaire : Madame, Monsieur, L'artificialisation des terres agricoles pour créer des zones d'activités est une pratique facile et courante depuis les années 70. Les "besoins" en zones d'activités est croissant avec le développement du commerce numérique. Mon inquiétude est évidemment de savoir quelle analyse à long terme est élaborée par la collectivité territoriale. Doit-elle urbaniser le plus rapidement possible avant que la loi sur l'artificialisation des terres agricoles ne devienne effective ? Doit-elle pas avoir une vision prospective sur le type d'activité structurante pour le territoire peut permettre de relever les défis contemporains (emploi, lutte contre le changement climatique, liens sociaux) avant d'offrir aux premiers venus les derniers lopins de terres pour des activités à faible valeur ajoutée ? L'artificialisation de plus de 60 ha dans la périphérie proche d'Amiens est un acte irrémédiable. Il est un leurre de croire que l'avenir alimentaire de notre territoire ne peut reposer que sur les hortillonnages. A l'inverse, la réalisation de la ZAC Boréalia empêche à jamais la création d'une production alimentaire de proximité. S'il est évidemment concevable d'accéder à des produits alimentaires locaux au-delà de la périphérie amiénoise, la proximité géographique et sociale entre agriculteurs et consommateurs est un levier nécessaire pour un réel développement des circuits courts (les exemples sont nombreux : Pays d'Aubagne, agglomération lyonnaise et grenobloise, Nantes, Rennes, sont autant de territoires très dynamiques sur ces questions). Les inquiétudes sur l'impact environnemental (captage d'eau potable de Pont de Metz) et paysagères sont partagées par de nombreux concitoyens, et une réalisation en force du projet Borealia pourrait avoir des conséquences malheureuses.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>ATTEINTE AUX CAPACITES DE PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>

	<p>Si je doute de l'intérêt réel porté par cette consultation, j'ai l'intime espoir que le projet puisse à minima être repoussé pour prendre le temps d'un projet avec une vision réellement prospective. cordialement,</p>	
150	<p>Nom : Suiste prénom : Helene</p> <p>Laissez ici votre commentaire : Bonjour habitants du quartier renarcourt depuis 2006 , nous ne souhaitons absolument pas aboutir à ce projet, nous vivons déjà dans le flux intense de véhicule camion bus....les routes sont fissuré ce qui est fait bouger nos maisons,et cela n inquiète personnes ni la ville ni même le comité de quartier. Nous faisons partis des oubliés de la rue robert lecoq nous vivons déjà dans les soirées tuning, la vitesse excessif des véhicules,plusieurs de nos véhicules (2)sont épaves. Que cela va t il donné quand la zac borelia sera là ? La nature est la et à besoin d être là,arrêtons de mettre du béton et de tuer les commerces du centre ville nous sommes entouré des zac nord sud et Est cela est bien suffisant pour une ville comme Amiens. Parlons intempéries est oui nous sommes dans une région où la météo se fait capricieuse nous avons déjà été inondé par le manque de nettoyer des égouts (la selle étant juste à côté) je n'ai nullement envie de devenir une zone inondable ,et encore moi voir des coulés de bous devant chez nous. Nos enfants traversent la partie d autoroute A16 sans plus de sécurité alors que cela va t il donné quand il y aura le balais de circulation? Nous avons déjà le zénith, la megacite et la licorne beaucoup pour un petit quartier en terme de circulation pas mal non plus, Arrêtons de détruire la nature car un jour c'est elle qui nous reprendra tout. Faisons de notre ville une ville et non pas une cylicone vallée.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>
151	<p>Nom : Hautbout prénom : Isabelle</p> <p>Laissez ici votre commentaire : Mesdames et messieurs les élu.e.s du conseil d'Amiens Métropole,</p> <p>Je concentrerai ma contribution, au sujet du projet de ZAC Boréalia 2, sur une objection simple, massive, absolue : la nécessité de mettre un terme à l'artificialisation galopante des sols.</p> <p>En France, entre 20 000 et 30 000 hectares sont artificialisés chaque année. Cette artificialisation augmente presque 4 fois plus vite que la population. On trouve ces informations sur le site du ministère de la transition écologique (https://www.ecologie.gouv.fr/artificialisation-des-sols) où il est aussi expliqué que l'artificialisation des sols « est aujourd'hui l'une des causes premières du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité ».</p> <p>Le dernier rapport du GIEC, dont une synthèse (https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/downloads/report/IPCC_AR6_WGI_SPM_final.pdf) est destinée aux décideurs, à vous, car il ne semble pas concevable de gouverner dans l'ignorance ou le mépris de l'état de la planète, explique comment l'activité humaine a réchauffé l'atmosphère, les océans et les terres à un rythme sans précédent depuis au moins 2000 ans. Ces 10 dernières années ont été 1.1°C plus chaudes celles de la période 1850-1900.</p> <p>Il a fait 50°C en Australie il y a trois semaines. Croyez-vous que ce soit supportable ? En juin dernier, il a fait 47,7°C en Sibérie, au-delà du cercle polaire arctique ; ne trouvez-vous pas cela inquiétant ?! C'est cela que ça veut dire, une augmentation de +1,5°C des températures sur la planète en moyenne : c'est une moyenne faite de tels extrêmes. Cette augmentation, nous y sommes vraisemblablement condamnés à très court terme, d'ici la fin de la décennie. Une juste comparaison, pour la comprendre, ça n'est pas de se dire qu'il fera 1,5°C plutôt que 0 en janvier à Amiens ; c'est bien davantage de se figurer le corps humain passant de 37°C à 38,5°C. Ca n'est pas un état optimal, n'est-ce pas ? Vivable, mais pénible. Serait-ce négligeable de passer à 39°C ? à 40°C ? Bien sûr que non ! La différence n'est rien moins que celle entre une planète habitable et une planète invivable. Je ne parle plus en image ; c'est l'alternative qui est face à nous, qui dépend de nos choix dans la décennie cruciale que nous vivons.</p> <p>Peut-être l'état de la planète n'intéresse pas les Picards que vous êtes ? Regardez donc cette carte interactive élaborée par des scientifiques : https://coastal.climatecentral.org</p> <p>Les zones en rouge sont celles qui ont toutes les chances de se retrouver sous le niveau de la mer en 2050. 300 millions de personnes seraient concernées par une inondation au moins par an, dont un million de Français. Vous ne rêvez pas : toute la côte picarde apparaît bien en rouge, de Fort Mahon jusqu'à Ault ; Abbeville est rouge ; la tâche s'étend jusqu'à Flixecourt. On parle de 2050 : dans 28 ans. Vous serez peut-être morts, mais n'avez-vous pas d'enfants ? Ne voudriez-vous pas que vos petits enfants sachent ce que c'est que la baie de Somme, plutôt que d'en être réduits à des photos d'archives, alors qu'ils ne pourront déjà pas voir d'animaux de la jungle ailleurs que dans les beaux livres d'images qu'on leur offre ?</p> <p>Je ne sais pas s'il est besoin de vous expliquer tout cela car M. Bruno Bienaimé, adjoint en charge de la transition écologique et de la santé à la métropole amiénoise, a évoqué, au dernier conseil municipal du 31 janvier 2022, « l'urgence du dérèglement climatique ». Vous savez, donc. Et c'est donc sciemment que vous décidez d'autres priorités, économiques.</p> <p>Dans le JDA du 12 au 18 janvier 2022, on lit, pour justifier de créer une « dernière zone d'activités [...] de façon classique, sur les terres agricoles » (Marc Foucault) que faire baisser le chômage est « une obligation à laquelle nous ne pouvons nous soustraire » (Alain Gest). Pensez-vous que ce discours soit encore audible en 2022 ?! Alors que la population vient de subir des confinements et des restrictions inimaginables au nom de la santé, affichée comme une priorité absolue, y compris dans ce même JDA, de façon plus qu'ostentatoire, et répétée ; alors que tout cet épisode pandémique et de gestion de crise « quoi qu'il en coûte » a rendu à jamais caduque la phrase de Margaret Thatcher « There is no alternative », en</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p>

	<p>montrant qu'il n'y avait strictement rien d'impossible mais seulement des choix politiques à faire, de la volonté pour les tenir et des moyens à leur allouer, vous voudriez nous faire croire qu'on ne peut pas faire autrement que de continuer à déverser un béton mortifère sur des terres fertiles pour créer des emplois aussi usants que vains et non pérennes ? Croyez-vous que ce soit l'avenir, de faire livrer par camions des produits manufacturés à l'autre bout de la Terre, alors que les prix de l'énergie s'envolent, que les ressources s'épuisent et que le pétrole devrait de toute façon rester dans le sol pour ne pas encore aggraver le bouleversement climatique ?</p> <p>M. Gest se plaît à traiter de décroissants les personnes qui avancent ce genre d'argument. Faut-il le traiter de boomer moisi pour lui répondre dans le même registre de l'invective facile ?! Je ne saurai m'y résoudre et attends de sa part une argumentation digne de sa fonction et de ses responsabilités. Savez-vous que le bouleversement climatique fait baisser les rendements agricoles ? Selon des modélisations réalisées par la NASA, les récoltes mondiales de maïs pourraient être réduites d'un quart d'ici la fin du siècle. Dans ce contexte, est-il vraiment judicieux de chercher à attirer plus d'entreprises de logistique sur notre territoire, alors qu'elles créent 1 CDI pour 160m2 (si on rapporte la superficie de l'entrepôt Amazon de Boves au nombre de salariés y travaillant sous ce type de contrat en septembre 2020) ? Ne trouvez-vous pas ce rendement lamentable ? Savez-vous que l'activité agricole elle aussi crée des emplois, en particulier si elle est biologique ?</p> <p>J'entends déjà les sarcasmes de M. Marc Foucault, qui décriait dans un récent article du Courrier Picard, en date du 18 janvier 2022, les opposants au projet de ZAC Boréalia 2 comme des « adeptes de la théorie de la décroissance et pour lesquels il faudrait tout raser pour créer des jardins maraîchers où chacun irait cueillir ses fruits et légumes ». Avez-vous rencontré ces opposants ? J'en fais partie. Et je ne vous parle pas d'aller cueillir des fruits et légumes dans un panier en osier avec une pâquerette dans les cheveux. Je vous parle – je voudrais vous parler – de garder la planète viable pour l'espèce humaine. Ni plus, ni moins. C'est sérieusement et tragiquement aussi simple que cela.</p> <p>Vous faites mine de le savoir ; vous le savez. C'est pour cela que vous dites dans le JDA qu'il ne pourra plus y avoir de projet comme celui de la ZAC Boréalia 2. L'objectif de 0 artificialisation nette d'ici 2050, inscrit dans la loi « Climat et résilience de 2021 » ne le permettra plus. Parce qu'il faut mettre un terme aux activités climaticides, destructrices de la biodiversité, causes de pollution et d'inondation. Tout cela est parfaitement clair. Mais comment en prenez-vous acte ? En sacrifiant vite les derniers hectares que vous pouvez bétonner avant que la loi ne s'applique strictement. Alors que vous savez qu'elle a de bonnes raisons d'être. Comme si ça n'étaient pas quelques hectares de plus ou de moins qui feraient une grosse différence.</p> <p>Cela s'appelle de l'irresponsabilité. En l'occurrence, dans le contexte que je viens de vous rappeler, c'est criminel. Une fois encore, vous n'ignorez pas ce contexte ; vous l'exploitez même à l'envi pour vous donner une image verte ; M. Bruno Bienaimé, dans son récent discours, parlait d'un avenir sobre, d'une ville régénératrice, d'autonomie alimentaire. Quand on entend ce discours en connaissant tous les hectares bétonnés que vous avez à votre actif ou en projet, on ne peut qu'être révolté par une hypocrisie si flagrante, un mépris si total, celui de politiciens au pire sens du terme qui ne se soucient que de faire semblant pourvu que les apparences soient sauves, que leurs postes leur restent acquis et que le modèle qu'ils ne conçoivent pas de changer alors qu'ils s'en nourrissent, perdure.</p> <p>Si vous n'avez pas d'idées pour répondre au problème du chômage alors que le CAC 40 a bondi de 29% en 2021 (soit 137 000 000 000€ de profits) et que les 1% des personnes les plus fortunées de la planète possèdent près de la moitié des richesses totales mondiales (selon le dernier rapport d'Oxfam), alors songez à laisser la place à des personnes qui pensent qu'un autre monde est possible et qu'il n'est pas besoin de déverser du béton sur des terres agricoles pour donner des moyens de subsistance à celles et ceux qui n'en ont pas.</p> <p>D'ici-là, renoncez, je vous prie, à un projet que vous savez mortifère et que les générations futures vous reprocheront.</p>
--	---

Vendredi 4 février 2022

	Observations ou propositions déposées par le Public	Thèmes abordés
152	<p>Nom : Lacroix prénom : Pascal Laissez ici votre commentaire : Stoppons la bétonisation des terres agricoles. La terre doit nourrir ses habitants en priorité! Combien y a-t-il de logements vides, à louer, à vendre, qui demeurent inoccupés?</p>	ARTIFICIALISATION DES SOLS

153	<p>Nom : BELLANGER prénom : Bertrand Laissez ici votre commentaire : Je suis favorable à la création de la ZAC Boréalia, dans la mesure où Amiens Métropole ne dispose plus de suffisamment de réserves foncières pour assurer son développement économique et créer les emplois dont nous avons tant besoin. Sans la création de cette ZAC et au rythme actuel des demandes d'implantation d'entreprises, nous aurons épuisé toutes nos réserves d'ici quelques années et la ZAC Boréalia constitue à ce jour notre principale réserve pour continuer à pouvoir accueillir des entreprises.</p>	
154	<p>Nom : LESCROART prénom : Arnaud Laissez ici votre commentaire : Le projet permettra de rééquilibrer le développement urbain de l'agglomération en donnant à tout l'Ouest de l'agglomération une possibilité d'accueillir des activités économiques qualifiées et pourvoyeuses d'emplois salariés au profit notamment des habitants de l'aire urbaine d'Amiens. Contrairement à certaines idées reçues, les surfaces actuellement à reconvertir pour accueillir des entreprises (classées donc en friche foncière ou immobilière) ne sont suffisantes ni en quantité ni en qualité pour assurer un développement durable du tissu économique de l'agglomération sur les prochaines années. Ce projet n'est pas une opportunité, mais un réel besoin pour que la ville et l'agglomération continuent d'exister sur la carte régionale et nationale de l'Economie.</p>	
155	<p>Nom : JANSON prénom : Lorenzo Laissez ici votre commentaire : Je suis effrayé par ce projet qui n'apporte que peu de garanties sur son ambition... Les réserves de terrain sont rares dans tout le nord de la France, particulièrement près des grandes métropoles. Il faut réserver l'opportunité de BOERALIA pour des entreprises de service et de technologie à haute valeur ajoutée, et y interdire tout artisanat et encore davantage toute logistique. Par contre, la haute valeur environnementale doit être mise en avant, avec des transports collectifs denses ... Je suis inquiet de l'approche déjà entreprise en raison de la très très faible qualité des lotissements à usage d'habitation mise en œuvre à ce jour. Il faut donc être ambitieux ! Beaucoup plus. Ce terrain est rare, soyons à la hauteur.</p>	<p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE -favoriser les entreprises de service et de technologie à haute valeur ajoutée -interdire l'artisanat et la logistique</p>

Samedi 5 février 2022

	Observations ou propositions déposées par le Public	Thèmes abordés
156	<p>Nom : LOPES prénom : VITALINA Laissez ici votre commentaire : bonjour je suis mme lopes vitalina j'habite au 10 ALLEE DES LABOURS , je suis contre le projet pour de la ZAC boréalia 2 . notre vie seras chambouler par le bruit pollutions ect</p>	<p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>
157	<p>Nom : Griffoin prénom : François Laissez ici votre commentaire : Ce projet, qui ne date pas d'hier, est une chance pour Amiens. J'habite Pont de Metz, et je sais que chaque extension immobilière ou industrielle prévoit les solutions au niveau de la circulation et des aménagements urbains (même si parfois il y a du retard). Référence à l'extension de l'Hôpital Amiens Picardie et de son nouveau quartier résidentiel. Un souhait: qu'un temps très large soit prévu pour les fouilles archéologiques, sur les terrains près desquels a été découvert "la Dame de Renancourt". François Griffoin Ancien adjoint au maire de Pont de Metz</p>	
158	<p>Nom : Nguyen prénom : Manh Duy Laissez ici votre commentaire : Un dossier de création de zone aménagement concerté (ZAC) qui ne se préoccupe guère d'environnement Amiens-Métropole veut implanter, d'abord sur une superficie de 62 hectares, avec extension prévue sur 195 ha, cette nouvelle zone d'aménagement concerté (ZAC) à l'ouest de la ville. Dans un rapport exhaustif, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) a rendu public le 14 septembre 2021 un avis comportant de très nombreuses et sévères critiques sur ce projet de zone aménagement concerté baptisé « Boréalia 2 » par ses promoteurs. La MRAE relève d'importantes insuffisances au niveau des études d'impact sur le milieu naturel (ressource en eau, climat, biodiversité) ainsi qu'une consommation foncière excessive ne respectant pas l'objectif de zéro artificialisation des sols à l'horizon 2050 donné par la loi Climat et résilience de 2021 (dans ce cadre, la Métropole d'Amiens pourrait encore procéder annuellement à une artificialisation moyenne de 9 ha ; or, elle en est actuellement à un rythme de 13 ha bétonnés chaque</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS - loi Climat et Résilience - ZAN - Etalement urbain (195ha)</p> <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique - Type d'emploi créé - implantation endogène</p>

	<p>année en moyenne, et ce la même sans compter le projet « Boréalia 2 »).</p> <p>Les impacts directs de la construction de la ZAC Boréalia2 sur le cadre de vie et l'environnement sont très négatifs pour les habitants des quartiers périphériques. La bétonisation des terres agricoles sera irréversible, ce qui implique une moindre filtration de l'eau pas les sols agricoles, la destruction de la faune et la flore présentes ainsi que la dégradation du cadre de vie dans une zone aujourd'hui consacrée à la promenade. Dans un projet présentant 60 % de surface consacrée à la logistique (comme indiqué dans le dossier déposé auprès des services de l'Etat), la circulation, notamment de camions, induite par le transport des marchandises va engendrer la production de gaz à effet de serre, une pollution de l'air et une pollution sonore importantes pour les quartiers environnants (+ 5500 véhicules par jour, dont 1200 camions) Le captage d'eau potable de Pont de Metz, très important pour l'agglomération, pourrait être affecté du fait d'une moindre alimentation par les eaux de pluie à cause de l'imperméabilisation des sols (voiries, parkings et surfaces des entrepôts). Enfin, pour les habitants d'Amiens en général, l'implantation d'entrepôts à cet endroit signifie la disparition de la dernière entrée non urbanisée de la ville. L'entrée ouest de la ville d'Amiens offre en effet l'une des plus jolies vues sur la cathédrale, la tour Perret et les vallées de la Selle et de Grâce.</p> <p>Un projet surconsommateur d'espace sur Amiens, au détriment du reste du territoire.</p> <p>Amiens Métropole veut implanter, d'abord sur une superficie de 62 hectares, avec extension prévue sur 195 ha, cette nouvelle zone d'aménagement concerté (ZAC) à l'ouest de la ville. Au titre de la loi de climat et résilience votée en août 2021, la moyenne tolérée d'artificialisation des sols serait de 9 hectares maximum par an, or aujourd'hui Amiens métropole est à 13 hectares par an avec les zones déjà ouvertes à l'urbanisation (Poulainville, Amiens nord et Pôle Jules Verne 2) et sans compter Borealia 2. Avec la construction de la ZAC Boréalia 2, l'agglomération aura trop artificialisé son territoire et ne pourra plus faire aucun nouveau projet dans un avenir proche, à moins de construire sur des parcelles déjà urbanisées. Veut-on vraiment transformer les environs d'Amiens en zones d'entrepôts à perte de vue au détriment des terres agricoles et des paysages ?</p> <p>Le projet de zone d'aménagement concerté (ZAC) Boréalia2 est le résultat d'un projet initié il y a près de 30 ans pratiquement à l'identique. Entre temps, le monde a changé. L'urgence écologique et sociale nous impose de remettre en question le développement économique que nous voulons pour nos territoires. Les activités logistiques détruisent assurément des terres agricoles alors qu'il est urgent de relocaliser notre alimentation au plus près des villes ; elles détruisent aussi des emplois au détriment des commerces des centres-villes qui se vident. Enfin elles sont un secteur aux cadences de travail épuisantes, avec un management abusif envers les salarié.e.s et n'augmentent pas la qualification de la population d'un territoire. Amiens Métropole manque une occasion d'engager la transition économique et écologique de son territoire pour répondre aux enjeux du monde, non tel qu'il est mais tel qu'il s'annonce avec le changement climatique.</p> <p>Des emplois durables dans le temps ? On peut s'interroger.</p> <p>Un des arguments premiers de la Métropole est la création d'emploi. Peut-être mais quels emplois ? Dans le dossier qu'Amiens métropole a déposé auprès des services de l'État pour la création de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Boréalia 2, 60% de la surface est destinée à de la logistique, c'est-à-dire à des entrepôts de stockage de grande taille. Stocker et déstocker les marchandises engendre un très grand nombre d'aller-retours en camions. Or, avec l'augmentation du coût de l'énergie et l'impératif de diminuer de manière drastique la production des gaz à effet de serre (neutralité carbone de l'union européenne en 2050), de nombreux experts ont des doutes sur la pérennité du modèle des entrepôts logistiques dispersées sur tout le territoire. C'est pour ces raisons qu'il est conseillé de réserver les zones logistiques aux endroits desservis par le train et /ou une voie fluviale. Or la ZAC Boréalia 2 est fondée sur une desserte uniquement routière. A terme, les parcelles pourraient être abandonnées comme c'est le cas pour la zone commerciale Amiens Nord (nombreux magasins abandonnés) face à « Shopping Promenade ».</p> <p>Les créations d'emploi sur une zone industrielle sont rarement des créations nettes, elles correspondent surtout à un déplacement géographique des emplois au sein de l'Amiénois.</p> <p>Il est noté dans l'avis de Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) ayant rendu un avis sur le projet de ZAC Boréalia 2, que sur la cinquantaine de demandes d'entreprises formulées annuellement auprès de l'agglomération, 60 % des demandes proviennent d'entreprises du territoire, en grande majorité des PME-PMI. Aussi la plupart des emplois existent déjà sur le territoire et même si ces entreprises en déménageant pourront peut-être s'agrandir, le fait d'ouvrir une nouvelle ZAC correspond pour l'essentiel à un transfert géographique d'emplois qui se trouvent aujourd'hui sur les communes environnantes.</p> <p>Pour toutes ces raisons, je suis opposé à ce projet.</p>	<p>ATTEINTE AUX CAPACITES DE PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> - positionner la production alimentaire au plus près de la ville <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p> <ul style="list-style-type: none"> - atteinte au captage d'eau de Pont de Metz - atteinte à la qualité du paysage de l'entrée de ville - Atteinte à la qualité de vie – suppression lieu de promenade - augmentation du trafic routier
159	<p>Nom : Friche prénom : Laurine Laissez ici votre commentaire : Bonjour, Je suis arrivée à Amiens il y a deux ans. Je viens de Nancy et j'ai vécu à Bordeaux. Des plus grosses métropoles. Ce que j'aime ici c'est que c'est une ville à taille humaine. On se retrouve très vite dans les champs en campagne. Aujourd'hui vous voulez construire 62 hectares pour une plate-forme logistique. Je ne comprends pas cette décision. Ça casse le charme qu'il reste ici. Pourquoi bétonner des endroits verts ? Récupérer de l'argent ? Et ensuite détruire encore un espace vert ? Nous avons besoin de terres agricoles, de pouvoir se nourrir et nourrir la population. Pas de plates-formes logistiques qui amène des camions, du CO2. Ce projet va détruire l'idée positive que je me suis faite d'Amiens. C'est dommage. Je suis désolée pour ce message mais je voulais vous exposer mon point de vue. Bonne journée à vous Laurine Friche</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Logistique

160	<p>Nom : GAMAIN prénom : Dominique Laissez ici votre commentaire : Non à ce projet insensé, dépassé et néfaste pour notre environnement. Stoppons l'artificialisation des sols et préservons les terres agricoles. Protégeons la biodiversité et le cadre de vie de toutes les amiénoises et de tous les amiénois. D'autres projets sont à imaginer, à inventer.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>
161	<p>Nom : SEMREN-GAMAIN prénom : DOMINIQUE Laissez ici votre commentaire : Je conteste vivement ce projet d'installation d'une zone de logistique qui va entraîner des impacts irréversibles sur les terres agricoles et la biodiversité du site et va détruire le cadre de vie des riverains. Ce projet porté par Amiens Métropole va à contre-courant de l'urgence écologique et sociale et la préservation des terres agricoles.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique</p>
162	<p>Nom : Duquenne prénom : Henri Laissez ici votre commentaire : NON à ce projet à contre-courant des besoins et des préoccupations du moment pour nous et les générations futures. Qu'on laisse ces espaces verts à la nature et qu'on y développe rien d'autre que de l'agricole ou du maraichage pour les Amiénois et les habitants de la métropole.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p>
163	<p>Nom : Loir prénom : Caroline Laissez ici votre commentaire : Contre la zone boréalia2!</p>	

Dimanche 6 février 2022

	Observations ou propositions déposées par le Public	Thèmes abordés
164	<p>Nom : DRON prénom : Valérie Laissez ici votre commentaire : La surface allouée aux services logistiques est déjà importante avec Amazon, la ZAC Bornes du temps, ... Bien sûr les commandes en ligne (et donc les modalités de livraisons à grande échelle) existent et se développent. Mais on voit bien aussi qu'une tendance contraire se développe aussi qui est la consommation locale et respectueuse. J'ai bien peur que tous ces lieux bétonnés répondent à un besoin qui ne persistera pas dans le temps, et qu'ils ressemblent ensuite aux infrastructures créées pour les JO lorsque les jeux sont finis. Des endroits devenus inutiles et non réutilisables, tristes et désolants. Lorsque le projet est de grande ampleur, il est de notre responsabilité de l'imaginer dans le futur, sans mettre de côté aucun scénario.</p>	<p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique</p>
165	<p>Nom : MABILLE prénom : PASCALE Laissez ici votre commentaire : pour toutes les raisons ci-dessous, je suis en désaccord total avec ce projet : Veut-on vraiment transformer les environs d'Amiens en zones d'entrepôts à perte de vue au détriment des terres agricoles et des paysages ? Le projet de zone d'aménagement concerté (ZAC) Boréalia2 est le résultat d'un projet initié il y a près de 30 ans pratiquement à l'identique. Entre temps, le monde a changé. L'urgence écologique et sociale nous impose de réfléchir autrement : . Les activités logistiques détruisent assurément des terres agricoles alors qu'il est urgent de relocaliser notre alimentation au plus près des villes ; elles détruisent aussi des emplois au détriment des commerces des centres-villes qui se vident. Enfin elles sont un secteur aux cadences de travail épuisantes, avec un management abusif envers les salarié.e.s et n'augmentent pas la qualification de la population d'un territoire. Amiens Métropole manque une occasion d'engager la transition économique et écologique de son territoire pour répondre aux enjeux du monde, non tel qu'il est mais tel qu'il s'annonce avec le changement climatique. Des emplois durables dans le temps ? On peut s'interroger. Un des arguments premiers de la Métropole est la création d'emploi. Peut-être mais quels emplois ? Dans le dossier qu'Amiens métropole a déposé auprès des services de l'État pour la création de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Boréalia 2, 60% de la surface est destinée à de la logistique, c'est-à-dire à des entrepôts de stockage de grande taille. Stocker et déstocker les marchandises engendre un très grand nombre d'aller-retours en camions. Or, avec l'augmentation du coût de l'énergie et l'impératif de diminuer de manière drastique la</p>	<p>- ARTIFICIALISATION DES SOLS - loi Climat et Résilience - ZAN - Etalement urbain (195ha)</p> <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique - Type d'emploi créé - implantation endogène</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE - atteinte au captage d'eau de Pont de Metz - atteinte à la qualité du paysage de l'entrée de ville - Atteinte à la qualité de vie – suppression lieu de promenade - augmentation du trafic routier</p>

	<p>production des gaz à effet de serre (neutralité carbone de l'union européenne en 2050), de nombreux experts ont des doutes sur la pérennité du modèle des entrepôts logistiques dispersées sur tout le territoire. C'est pour ces raisons qu'il est conseillé de réserver les zones logistiques aux endroits desservis par le train et /ou une voie fluviale. Or la ZAC Boréalia 2 est fondée sur une desserte uniquement routière.</p> <p>A terme, les parcelles seront abandonnées comme c'est le cas pour la zone commerciale Amiens Nord (nombreux magasins abandonnés) face à « Shopping Promenade ».</p> <p>Les créations d'emploi sur une zone industrielle sont rarement des créations nettes, elles correspondent surtout à un déplacement géographique des emplois au sein de l'Amiénois.</p> <p>Il est noté dans l'avis de Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) ayant rendu un avis sur le projet de ZAC Boréalia 2, que sur la cinquantaine de demandes d'entreprises formulées annuellement auprès de l'agglomération, 60 % des demandes proviennent d'entreprises du territoire, en grande majorité des PME-PMI. Aussi la plupart des emplois existent déjà sur le territoire et même si ces entreprises en déménageant pourront peut-être s'agrandir, le fait d'ouvrir une nouvelle ZAC correspond pour l'essentiel à un transfert géographique d'emplois qui se trouvent aujourd'hui sur les communes avoisinantes.</p> <p>Un dossier de création de zone aménagement concerté (ZAC) qui ne se préoccupe guère d'environnement</p> <p>Amiens-Métropole veut implanter, d'abord sur une superficie de 62 hectares, avec extension prévue sur 195 ha, cette nouvelle zone d'aménagement concerté (ZAC) à l'ouest de la ville.</p> <p>Dans un rapport exhaustif, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) a rendu public le 14 septembre 2021 un avis comportant de très nombreuses et sévères critiques sur ce projet de zone aménagement concerté baptisé « Boréalia 2 » par ses promoteurs.</p> <p>La MRAE relève d'importantes insuffisances au niveau des études d'impact sur le milieu naturel (ressource en eau, climat, biodiversité) ainsi qu'une consommation foncière excessive ne respectant pas l'objectif de zéro artificialisation des sols à l'horizon 2050 donné par la loi Climat et résilience de 2021 (dans ce cadre, la Métropole d'Amiens pourrait encore procéder annuellement à une artificialisation moyenne de 9 ha ; or, elle en est actuellement à un rythme de 13 ha bétonnés chaque année en moyenne, et cela même sans compter le projet « Boréalia 2 »).</p> <p>Les impacts directs de la construction de la ZAC Boréalia2 sur le cadre de vie et l'environnement sont très négatifs pour les habitants des quartiers périphériques</p> <p>La bétonisation des terres agricoles sera irréversible, ce qui implique une moindre filtration de l'eau par les sols agricoles, la destruction de la faune et la flore présentes ainsi que la dégradation du cadre de vie .</p>	
166	<p>Nom : BOUTELLIER prénom : Pierre-Jean</p> <p>Laissez ici votre commentaire : J'entends et je lis par ci par là les propos des opposants au projet Boréalia. Je m'étonne que cette implantation prévue depuis plus de vingt ans qui a déjà vu depuis 2015, éclore des bureaux et des logements dont apparemment d'après tous les médias, le manque de cet habitat reste un fléau national, puisse attirer les réticences de certains ? Partout, les villes continuent de croître avec une vive concurrence entre elles, mais il serait bon de stopper ce développement pour Amiens ? Alors qu'une ville est productrice de richesse par sa croissance, il faudrait refuser du fait de l'égoïsme de riverains, l'apport d'entreprises et donc d'emplois ? Je ne pense pas qu'un chômeur à la recherche d'un emploi, refuserait la création d'entreprises éventuellement capables de lui fournir un travail, au contraire de celui qui a un emploi assuré et qui peut se permettre une réflexion idéologique sur ce projet. J'ai toujours en mémoire, la rencontre lors d'une visite du site Amazon (pour rappel 600 cdi) d'un homme de 51 ans, en galère depuis des années du fait de son âge, et qui avait trouvé dans cette entreprise, emploi fixe et nouveau départ dans la vie. Un grand oui pour ce projet, qui je pense au vu des fortes contraintes environnementales actuelles sera obligatoirement une zone de qualité exemplaire</p>	

Lundi 7 février 2022

	Observations ou propositions déposées par le Public	Thèmes abordés
167	<p>Nom : RECHER prénom : FRANCIS Laissez ici votre commentaire : Il faut arrêter de bétonner la nature et les terres agricoles pour de la logistique.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique</p>

168	<p>Nom : BOCHARD prénom : Marianne Laissez ici votre commentaire : Le projet Boréalia 2 va à l'encontre de toutes les décisions concernant un aménagement du territoire et une urbanisation responsable en matière environnementale. Dorénavant, il est absolument impératif de soumettre tous projet d'urbanisme ou de construction quel qu'il soit aux questions suivantes: Ce projet aura-t-il pour conséquence, une augmentation de la pollution atmosphérique, lumineuse, et sonore? Ce projet aura-il-pour corollaire la destruction d'un écosystème existant? Ce projet aura-t-il pour conséquence l'augmentation des risques de catastrophes naturelles? (type inondation, glissement de terrain ou autre...) Ce projet viendra-t-il se substituer à des terrains agricoles indispensables à une production locale d'alimentation humaine ou animale? Une seule réponse positive à ces quatre questions nécessite la remise en question du projet en l'état et un examen approfondi afin de permettre une urbanisation à l'avant-garde des urgences environnementales.</p>	IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE
169	<p>Nom : Cuisset prénom : THOMAS Laissez ici votre commentaire : Je suis contre le projet qui va engendre du bruit du passage de la pollution des travaux encore et toujours... j ai choisi ce coin excentré d amiens pour avoir le calme.. tout le contraire va se passer</p>	IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE

Mardi 8 février 2022

	Observations ou propositions déposées par le Public	Thèmes abordés
170	<p>Nom : CREPIN prénom : Olivier Laissez ici votre commentaire : La lecture de l'étude d'impact déposé par Amiens Métropole, soumise à concertation et à l'avis de la MRAE présentait sans aucune ambiguïté un projet d'aménagement prioritairement dédié à la logistique. Vous avez par la suite déclaré qu'il n'en était rien, sans pour autant apporter la moindre modification au projet. La question n'est pas de savoir si l'on nous ment, c'est clairement le cas, mais quand ? et surtout pourquoi ? Une analyse rapide permet d'y répondre : parce que rien ne justifie ce projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement ? <p>Ces trente dernières années, la population française a augmenté de 14%, celle d'Amiens de 2% seulement (contre 4% au niveau du département, au profit principalement du littoral). Malgré cette stagnation démographique et un déclin sensible de la valeur produite par l'économie locale (notre agglomération étant vouée à une « économie résidentielle » suivant une grande étude commandée en son temps par la métropole), nous n'avons jamais consommé autant de terres agricoles. Le résultat de ce qu'il faut bien appeler une fuite en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des friches d'activités à un niveau record (200 ha pour le Grand Amiénois selon le dernier recensement connu). - Des friches commerciales et une perte d'activité du centre-ville (merci " Shopping promenade"). - Un niveau de vacance inédit dans l'habitat (près de 10%, soit 7000 logement), qui menace la cohérence urbaine tant des quartiers anciens (ou le patrimoine menaçant ruine se multiplie) que les quartiers plus récents (en collectif, les copropriétés en difficulté ne se limitent plus au nord de la ville, mais affectent aujourd'hui le sud ou l'ouest). - Une obstination à conforter un schéma dépassé de zoning qui sépare strictement activité, résidentiel, loisirs et commerce. Alors même que, malgré 120 millions € de dépenses, l'offre de transport en commun n'est toujours pas à la hauteur, le vélo ignoré (voir le Conseil d'Etat) et l'utilisation de la rocade entravée par une politique d'économies de bouts de chandelles. <p>Il est plus que temps d'arrêter ce gâchis et d'admettre que nous sommes au 21 -ème siècle, et que nous connaissons une crise climatique et environnementale majeure.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concurrence des territoires et manque d'espace ? <p>Le dossier de création de ZAC, dans ses motivations, insiste sur la « concurrence des territoires ». S'agit-il du Calaisis, du bassin Creillois, du Cambrésis ? Outre que l'argument, s'il s'agissait de cela, mériterait un temps soit peu d'être étayé et de s'appuyer sur des analyses et projections régionales (échelon de la compétence tant pour le développement économique que l'aménagement du territoire), mais ce n'est pas le cas. Dans le Courrier Picard, le Président de l'agglomération a été clair : la « concurrence des territoires », c'est celle qu'il même contre les communautés de communes voisines, toutes membres du « Pôle Métropolitain du Grand Amiénois ». En clair, c'est au sein même du bassin de vie et d'emploi qu'Amiens Métropole entend conduire une concurrence</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS -reconquête des friches</p> <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique</p>

	<p>destructrice. Ici encore on constate une politique de « développement » qui loin de conforter le territoire l'affaiblit et le fragilise, socialement, économiquement et physiquement. Au-delà de ce projet, qu'il faut abandonner, c'est toute la stratégie urbaine que l'agglomération doit revoir, d'urgence.</p>	
171	<p>Nom : Drujon prénom : Davina Laissez ici votre commentaire : Bonjour, Quel sera l'impact de ces terrains occupés prochainement par des locaux et entreprises sur la qualité de vie des habitations et habitants et d'une vallée humide placés en aval? Pollutions visuelle, sonore, de la qualité de l'air et des sols...Amiens s'enorgueillit d'être une ville verte mais la bétonisation nous englobe chaque semaine un peu plus. Par ailleurs, la sécurité du quartier Renancourt n'est pas assurée en raison du peu de moyens des forces de l'ordre locales. Qu'en sera-t-il par la suite ?</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>
172	<p>Nom : Paquin prénom : Pascal Laissez ici votre commentaire : Selon le site https://crater.resiliencealimentaire.org/diagnostic.html?idTerritoire=C-80021, Amiens produit 0/10 de ses besoins alimentaires, obtient 0/10 de politique foncière... Jusqu'où continuer face à la crise climatique implacable qui nous arrive? Certainement en artificialisant encore plus de terres en proximité des villes... SVP renoncer à ce projet dont il n'est plus temps. Espérant en votre responsabilité vis-à-vis de nos enfants. Pascal Paquin</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>ATTEINTE AUX CAPACITES DE PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE</p>
173	<p>Nom : Quemener prénom : Tristan Laissez ici votre commentaire : En tant qu'amiénois je suis opposé à ce projet, dont l'anachronisme n'a d'égal que sa déconnexion aux intérêts des habitants de la ville. A une époque où l'écologie, le mieux manger, et la qualité de vie sont des préoccupations majeures des amiénois, vous nous proposez un projet tristement ancré dans le XXème siècle. Les amiénois n'étant pas des amishs, j'estime qu'ils méritent mieux.</p>	
174	<p>Nom : Senan prénom : Guénaëlle Laissez ici votre commentaire : Je m'oppose à la réalisation du projet de la Zac borealia2 pour les raisons suivantes. Tout d'abord l'artificialisation des sols détériore la biodiversité qui est déjà très menacée à l'échelle de la planète. La bétonisation des sols au détriment de l'installation des végétaux aggrave le ruissellement des eaux de pluie et augmente les risques d'inondations. De plus les végétaux participent à la filtration de l'eau donc l'épure avant son arrivée dans la nappe phréatique. La qualité de notre eau de consommation est donc en jeu. Il faut privilégier l'installation de végétaux, d'arbres car ils captent le dioxyde de carbone que les activités humaines rejettent et ainsi ils améliorent la qualité de l'air. Les arbres grâce à l'évapotranspiration humidifient l'air et diminuent aussi les sécheresses. De nombreuses maladies sont liées à la pollution de l'air qui doit donc être préservé. La qualité de l'air sera également dégradée avec l'augmentation de la circulation sur l'autoroute à cause des transporteurs qui desserviront la zac. La nature est indispensable à la vie et à la qualité de la vie humaine. Il faut sauvegarder les coins verts pour notre santé. Il faut utiliser et aménager les zones déjà bétonnées sur Amiens.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>
175	<p>Nom : Kirscher prénom : Thierry Laissez ici votre commentaire : Encore un projet de bétonisation à tout va qui sert des plates-formes commerciales qui font leur profit sur le dos d'emplois honteusement sous-payés, à l'instar du site amiénois d'Amazon. Fausse économie de développement, effet de manche pour une agglomération qui n'a vraiment pas besoin de détruire des terres arables. Non, franchement non à cette gabegie, à ce positionnement bas de gamme, une injure au respect de l'environnement.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique</p>
176	<p>Nom : Kurtzke prénom : Juliane Laissez ici votre commentaire : Je trouverais nécessaire d'étudier la possibilité d'implanter des projets économiques qui ne nécessitent pas l'artificialisation des sols, des projets agricoles, de jardins qui ont un impact plus vertueux pour la population amiénoise et qui s'inscriraient dans une démarche d'autonomie alimentaire locale.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE -favoriser les activités de production agricole</p>

177	Nom : Pannet prénom : Anne Laissez ici votre commentaire : Je souhaite que le projet Borelia soit revu avant d'être approuvé car stériliser des terres agricoles n'est pas une pratique d'avenir.	ARTIFICIALISATION DES SOLS
178	Nom : Real prénom : Vianney Laissez ici votre commentaire : La ZAC borelia est une bétonisation comme il y en a beaucoup à Amiens. Les contours d'Amiens ne rendent pas la ville agréable.	ARTIFICIALISATION DES SOLS

Mercredi 9 février 2022

	Observations ou propositions déposées par le Public	Thèmes abordés
179	Nom : Plé prénom : Manon Laissez ici votre commentaire : Bonjour, À l'heure du ZAN, il est bien déplorable d'installer encore à Amiens une énième ZAC. Nous savons depuis longtemps déjà les conséquences néfastes de l'artificialisation des sols. Amiens a bien d'autres friches, et bien d'endroits à dépolluer au sein de sa zone industrielle. Et, je pense qu'on peut très bien se passer d'une énième ZAC, le monde de demain n'en a pas besoin. Cordialement,	ARTIFICIALISATION DES SOLS
180	Nom : Lucien prénom : Lebel Laissez ici votre commentaire : Ma famille et moi nous désapprouvons totalement ce projet. À l'heure où la biodiversité s'effondre, vous proposez d'artificialiser les sols! Vous marchez sur la tête ? La mairie se vante d'être labellisé Ramsar, d'avoir de nombreux espaces vert et de réhabiliter les friches... Mais là vous allez bétonner des terres agricoles. Cela n'a aucun sens, et aucune logique si ce n'est celle de l'argent... Vous devriez avoir honte de proposer un tel projet en 2022	ARTIFICIALISATION DES SOLS
181	Nom : Dupré prénom : Alice Laissez ici votre commentaire : Nous n'avons pas besoin d'artificialiser encore plus les sols, même au profit d'emplois! et quels emplois ! du précaire, de l'instabilité, pour servir des entreprises peu respectueuses de l'environnement...	ARTIFICIALISATION DES SOLS PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Type d'emploi créé
182	Nom : Rouillard prénom : Martine Laissez ici votre commentaire : Tout projet de développement urbain au détriment des terres agricoles est une absurdité quand on sait qu'elles sont indispensables à tous points de vue : préservation des cultures pour nourrir la population, de la biodiversité (complément des cultures), conséquences de la bétonisation favorisant les inondations, le refus de prendre conscience que le développement doit être enfin respectueux du vivant. Voilà pourquoi ce projet paraît inique.	ARTIFICIALISATION DES SOLS
183	Nom : Courcol prénom : Josette Laissez ici votre commentaire : Ça suffit la bétonisation à outrance, le quartier est suffisamment bétonné.	ARTIFICIALISATION DES SOLS
184	Nom : DUBOIS prénom : PIERRE Laissez ici votre commentaire : Je suis très opposé au fait de voir se construire dans une des dernières entrées paysagère et agricole et la plus belle d'Amiens (jolies vues sur la cathédrale, la tour Perret et les vallées de la Selle et de Grâce) une Zone d'Aménagement Concerté qui va bétonner 62 hectares de terres agricoles, surtout si une extension est prévue sur 195 ha ! En effet la bétonisation des terres agricoles sera irréversible, ce qui implique une moindre filtration de l'eau par les sols agricoles, la destruction de la faune et la flore présentes ainsi que la dégradation du cadre de vie dans une zone aujourd'hui consacrée à la promenade et au bien-être des riverains. En effet comme le projet présente 60 % de surface consacrée à la logistique (comme indiqué dans le dossier déposé auprès des services de l'Etat), la circulation,	ARTIFICIALISATION DES SOLS - loi Climat et Résilience - ZAN - Etalement urbain (195ha) PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique ATTEINTE AUX CAPACITES DE PRODUCTION AGRICOLE ET

	<p>notamment de camions, va engendrer la production de gaz à effet de serre, une pollution de l'air et une pollution sonore importantes (+ 5500 véhicules par jour, dont 1200 camions).</p> <p>Je suis étonné que ce projet soit maintenu alors que la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) a rendu public le 14 septembre 2021 dans un rapport exhaustif un avis comportant de très nombreuses et sévères critiques sur ce projet baptisé « Boréalia 2 » par ses promoteurs.</p> <p>La MRAE relève d'importantes insuffisances au niveau des études d'impact sur le milieu naturel (ressource en eau, climat, biodiversité).</p> <p>Le captage d'eau potable de Pont de Metz, très important pour l'agglomération, pourrait être affecté du fait d'une moindre alimentation par les eaux de pluie à cause de l'imperméabilisation des sols (voiries, parkings et surfaces des entrepôts).</p> <p>De plus cela ne permettra pas à la ville de respecter l'objectif de zéro artificialisation des sols à l'horizon 2050 donné par la loi Climat et résilience de 2021, car la moyenne tolérée d'artificialisation des sols serait de 9 hectares maximum par an, or aujourd'hui Amiens métropole est à 13 hectares par an avec les zones déjà ouvertes à l'urbanisation (Poulainville, Amiens nord et Pôle Jules Verne 2) et sans compter Borealia 2. Avec la construction de la ZAC Boréalia 2, l'agglomération aura trop artificialisé son territoire et ne pourra plus faire aucun nouveau projet dans un avenir proche, à moins de construire sur des parcelles déjà urbanisées.</p> <p>Avec ce projet Amiens Métropole reste dans une vision du monde d'une autre époque sans envisager un développement économique pour répondre aux enjeux du monde, tel qu'il s'annonce avec le changement climatique. Les activités logistiques détruisent des terres agricoles alors qu'il est urgent de relocaliser notre alimentation au plus près des villes ; elles détruisent aussi des emplois au détriment des commerces des centres-villes qui se vident. Enfin elles sont un secteur aux cadences de travail épuisantes, avec souvent un management abusif envers les salarié.e.s et n'augmentent pas la qualification.</p> <p>Un des arguments premiers de la Métropole est la création d'emploi. mais si 60% de la surface est destinée à de la logistique, stocker et déstocker les marchandises engendra un très grand nombre d'aller-retours en camions.</p> <p>Or, avec l'augmentation du coût de l'énergie et l'impératif de diminuer de manière drastique la production des gaz à effet de serre (neutralité carbone de l'union européenne en 2050), de nombreux experts ont des doutes sur la pérennité du modèle des entrepôts logistiques dispersés sur tout le territoire. Il est plutôt conseillé de réserver les zones logistiques aux endroits desservis par le train et /ou une voie fluviale. Or la ZAC Boréalia 2 est fondée sur une desserte uniquement routière.</p> <p>A terme, les parcelles pourraient être abandonnées comme c'est le cas pour la zone commerciale Amiens Nord (nombreux magasins abandonnés) face à « Shopping Promenade ».</p> <p>De plus les créations d'emploi sur une zone industrielle sont rarement des créations nettes, elles correspondent surtout à un déplacement géographique des emplois au sein de l'Amiénois: sur la cinquantaine de demandes d'entreprises formulées annuellement auprès de l'agglomération, 60 % des demandes proviennent d'entreprises du territoire, en grande majorité des PME-PMI.</p> <p>Même si ces entreprises en déménageant pourront peut-être s'agrandir, le fait d'ouvrir une nouvelle ZAC correspond pour l'essentiel à un transfert et non à une création d'emploi .. "</p>	<p>ALIMENTAIRE</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p> <ul style="list-style-type: none"> - atteinte au captage d'eau de Pont de Metz - atteinte à la qualité du paysage de l'entrée de ville - augmentation du trafic routier
<p>185</p>	<p>Nom : Caze prénom : Candice Laissez ici votre commentaire : Les zones industrielles ou comment détruire les centre-villes d'ici et d'ailleurs ? Et ce, en même temps que nos paysages, l'environnement... Et au final, le moral des amienois. Combien d'autres projets pourraient naître, qui donneraient une autre vision d'espoir, de partage de valeurs humaines, plutôt que d'une course à toujours plus de rentabilité ? Tristesse, si le choix d'un tel projet d'avenir aboutit.</p>	
<p>186</p>	<p>Nom : Décultot prénom : Marie Laissez ici votre commentaire : Bonjour, Le projet "Boréalia 2" doit être révisé. En effet, il soulève de nombreux problèmes : - L'artificialisation de 62 hectares puis 195 hectares semblent complètement en contradiction avec la loi "Climat et résilience". Il est URGENT de cesser cette bétonisation des terres agricoles afin de préserver les ressources en eau, la vie des sols et la biodiversité. - La circulation des 5500 véhicules par jour engendrera pollution sonore, pollution de l'air et production de gaz à effet de serre. De plus, les emplois créés en logistique et en transport par camion ne sont pas pérennes à cause de l'augmentation du coût de l'énergie et l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050. - Je pense qu'il est tout à fait possible de créer des emplois pérennes et non délocalisables tout en préservant ces terres agricoles. La question la plus</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <ul style="list-style-type: none"> - loi Climat et Résilience - ZAN <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Type d'emploi créé <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>

	<p>importante aujourd'hui ne devrait-elle pas être : comment nourrir les amiénois.e.s d'ici 5, 10, 20 ans ? En bétonisant ces terres, la métropole s'écarte de cet objectif, au combien important, de l'autonomie alimentaire sur notre territoire.</p> <p>Je vous prie de bien vouloir accuser réception de cette contribution et me tiens à votre disposition pour toute demande d'information complémentaire.</p>	
187	<p>Nom : Dazin prénom : François Jean Laissez ici votre commentaire : Je ne crois pas ce projet utile, pertinent ni réaliste. Il relève du fantasme de responsables d'un autre âge et ne répond en rien au besoins réels de l'agglomération. Abandonnez ce projet inepte.</p>	
188	<p>Nom : Lemaire prénom : Julien Laissez ici votre commentaire : Et puis quoi encore. Ca va bien 5 minutes les conneries. Il y a plein d'usines à l'abandon sur la zone industrielle nord. Reabilitez au lieu de défricher...</p>	
189	<p>Nom : Leleux prénom : Philippe Laissez ici votre commentaire : Ce nouveau projet de bétonisation de la dernière entrée d'Amiens sans zone commerciale, logistique ou industrielle est un sale projet du passé. Depuis quelques années beaucoup de collectivités réfléchissent à l'extension folle de ces zones qui rajoutent à toutes les pollutions dans nos villes. Et beaucoup en concluent qu'il est temps de faire non seulement autrement, mais aussi le contraire. Des maires de nombreuses cités choisissent la sagesse plutôt que suivre le chemin, vieux de plus d'un demi-siècle, qui nous mène aux catastrophes écologiques bien visibles aujourd'hui.</p> <p>D'autres élus, comme à Amiens, sous l'étendard goudronné de monsieur Alain Gest, continuent de dérouler cette route dangereuse pour la population contre tous les avis d'experts en matières environnementales.</p> <p>Je ne répéterai pas les arguments maintenant de plus en plus compris des citoyens contre ce type de projet : pollution de l'air, de la terre, de l'eau, pollution sonore, destruction de la biodiversité, destruction d'emploi stable en centre-ville par le développement du commerce en ligne, etc. Ces citoyens qui se battent partout où l'on mutile la nature aussi grossièrement, réfléchissent à l'avenir avec encore un sourire d'espoir. Ils savent qu'aujourd'hui, notre futur s'écrit autrement sur des plans d'urbanisme qu'en perpétuant la mort des sols autour des villes. Même le gouvernement le dit du bout des lèvres : il faut stopper l'artificialisation des terres !</p> <p>Le mur de béton vers lequel monsieur Gest — avec les élus prêts à le suivre —, veut nous entrainer est un vieux mur qui bouche nos horizons, nos paysages et notre avenir. Il y a peu de temps, la métropole voulait assombrir et polluer notre ciel avec une usine à bitume au bord des hortillonnages. Ce triste projet a été abandonné grâce à la mobilisation de ses habitants. À croire que ces élus n'aiment pas notre ville !</p> <p>Et si je dois garder un seul argument, et vous le trouverez bien sûr trop subjectif dans votre aveuglement : c'est le droit à la beauté, au plaisir de voir sa ville autrement qu'entourée de laideur.</p> <p>Je suis résolument contre l'horrible chape que la métropole d'Amiens s'apprête encore à couler sur notre patrimoine naturel, notre bien-être commun !</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>
190	<p>Nom : Barthélemy prénom : Delphine Laissez ici votre commentaire : A l'heure où la question de l'environnement a une place prépondérante dans les problématiques actuelles (et cela depuis des décennies, soit dit en passant), pourquoi vouloir développer un énième projet bétonné, dont les études sur l'impact sur le milieu naturel sont insuffisantes et l'objectif donné par la loi Climat et Résilience ne serait pas respecté (zéro artificialisation des sols à l'horizon 2050) ?</p> <p>Par des projets de cette ampleur, c'est la biodiversité et les terres agricoles qui se voient encore menacés par le béton. C'est l'inverse qui devrait se produire ! Elargir le champ des possibles et proposer une manière de consommer locale, en investissant des parcelles de terre vouées à l'horticulture. La culture maraîchère est tout de même ce qui fait briller la réputation de la ville d'Amiens et ses alentours depuis bien longtemps ! L'extension urbaine grignote à grande vitesse les hectares dédiés à cette culture. C'en est trop !</p> <p>D'après ce qui est écrit dans le dossier déposé auprès des Services de l'Etat, une zone d'activités logistiques serait implanté à 60% dans ce projet de ZAC, ce qui veut dire : des aller-retour de camions en masse... Or, vous n'êtes sans doute pas sans savoir que les transports sont l'un des plus gros émetteurs de gaz à effet</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS - loi Climat et Résilience - ZAN</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>

de serre.	
Un exemple parmi tant d'autres... Ce projet de ZAC Boréalia 2 paraît impropre à l'urgence écologique et sociale que nous traversons.	

Jeudi 10 février 2022

	Observations ou propositions déposées par le Public	Thèmes abordés
191	<p>Nom : LEROY prénom : Mathilde Laissez ici votre commentaire : Je suis complètement opposée à la nouvelle extension de la ville sous forme de ZAC, qui, si elle voyait le jour, supprimerait encore et encore des terres cultivables, dont nous avons plus que jamais besoin autour de nous pour arriver à une forme d'autonomie alimentaire. De plus, le modèle des ZAC est le modèle du tout-voiture, qui est complètement obsolète à l'heure où les effets du réchauffement climatique sont de plus en plus présents. Construire une nouvelle ZAC autour d'Amiens est un contre-sens, complètement déconnecté de la réalité des problématiques actuelles pour la préservation de la vie (humaine, animale, végétale, ...) sur la planète.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS ATTEINTE AUX CAPACITES DE PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE</p>
192	<p>Nom : Morcel prénom : Céline Laissez ici votre commentaire : Bonjour, je suis contre ce projet. J'aime me promener dans ce secteur, la vue sur la cathédrale est magique, quel dommage de bâtir une telle surface. Je comprends les enjeux économiques mais ne peut-on pas être créatif, innovant ; et envisager des solutions de densification du bâti déjà existant ? L'image de la ville va être dégradée. Et puis je lis dans le PLU des orientations environnementales telles que "limiter les surfaces imperméabilisées", "préserver et favoriser la régénération de la biodiversité et les écosystèmes", N'étaient-ce que des vœux pieux ? Tout le monde en France est d'accord pour dire qu'il faut maintenir nos terres agricoles, protéger la faune et la flore, protéger notre eau, réduire le risque d'inondation (en limitant notamment l'artificialisation - or on a un risque d'inondation juste en aval du site), protéger nos paysages, etc. Ce sont aussi des directives nationales. Pourquoi on finit toujours pas balayer tous ces enjeux pour de tels projets ? Je suis sûre qu'on peut trouver des solutions pour l'emploi tout en préservant ce site qui concoure à la qualité de vie des amiénois. Arrêtons de reproduire des schémas urbains passésistes. Soyez des élus en avance sur leur temps et proposez-nous des solutions novatrices qui mettront tout le monde d'accord.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE - atteinte à la qualité du paysage de l'entrée de ville</p>
193	<p>Nom : CREPIN prénom : Aleth Laissez ici votre commentaire : Un faisceau d'éléments porte à penser que le projet « Borealia 2 » lancé en mars 2021 par Amiens Métropole est désastreux et inepte. Tout d'abord cette nouvelle zone est inutile. Inutile parce que, entre Poulainville, Amiens nord et le Pôle Jules Verne 2, la métropole amiénoise dispose à ce jour de 128 hectares de terrains ouverts à l'urbanisation, et ce, sans parler des nombreuses friches industrielles existantes. Ce projet est nuisible. Entre 2006 et 2016, ce sont, en moyenne, 17 hectares de terres agricoles qui ont été artificialisés chaque année. Sans même parler des habitants de « l'éco quartier » de Renancourt (construit sur 63 hectares de terres qui furent agricoles) ce projet, que la Métropole tente d'accélérer, est basé sur un schéma de développement tant économique qu'écologique totalement obsolète : l'artificialisation de 195 nouveaux hectares de terres agricoles en lieu et place du nécessaire développement des circuits courts nécessaires aux habitants de l'agglomération, ou le développement d'un important trafic routier supplémentaire et de la pollution qui accompagne ce type de transport. Ce projet contrevient à la Loi Française. Les dispositions de la loi portant lutte contre le dérèglement climatique, 22 août 2021, sont inspirées des propositions de la Convention citoyenne pour le climat. Celle-ci précise, entre autres que l'artificialisation des terres agricoles doit être réduite de moitié d'ici 2030. De ce fait l'agglomération amiénoise devrait « se restreindre » à 9 hectares par an. Or, sans prendre en compte Borealia 2, les opérations déjà lancées, les zones déjà ouvertes représentent une moyenne de 13hectares par an durant 10 ans !! Ce projet, s'il était effectivement lancé, serait donc « Hors la Loi », pour ne pas dire illégal.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS - loi Climat et Résilience - ZAN - Etalement urbain (195ha)</p>

194	<p>Nom : Platerier prénom : alexandre Laissez ici votre commentaire : Je suis opposé à l'artificialisation des sols agricoles engendrés par le projet économique Borealia. sur cette zone : 65 ha d'une première tranche suivie d'une future tranche pour un total de surfaces bétonnées de plus de 180 ha. A l'est d'Amiens : 70 ha supplémentaires pour étendre la zone de Glisy déjà importante. Au Nord d'Amiens, plusieurs dizaine d'hectares déjà artificialisés pour l'extension d'une zone commerciale (shopping promenade). Plus à l'Ouest : la zone d'Argoeuves et de Saint Sauveur pour de la logistique.... on ne compte plus les hectares bétonnés tant il y en a ! L'argument de la création d'emplois ne tient pas. ces projets constituent la face visible d'une économie mondialisée qui met en concurrence les territoires, au final destructrice du travail, créatrice d'inégalités et de précarité, et prédatrices de l'environnement. Il s'agit d'une vision à court terme répondant aux intérêts financiers de lobbies, et à ceux électoraux de nos élus. Dans ce modèle, le citoyen est réduit à son rôle de "pousseur de caddies" du samedi, chômeurs ou précaire la semaine, sous anti dépresseurs mais vaccinés et obéissant aux lois du marché. Nous avons le droit de penser un autre avenir pour les amiénois et de défendre une économie plus solidaire , et non prédatrice de nos droits les plus élémentaires : le travail, la santé et l'environnement. Dans cette économie là, les projets comme Borealia n'ont plus leur place. D'autres scénarios existent pour une utilisation équilibrée de nos sols agricoles avec un usage du sol d 'abord agricole pour des projets agricoles, artisanaux de proximité, et respectueux de l'environnement. Les habitants de Renancourt ont eux aussi le droit à un paysage préservé des entrepôts gigantesques, illuminés la nuit, des camions et du béton.</p>	ARTIFICIALISATION DES SOLS
195	<p>Nom : Carpentier prénom : David Laissez ici votre commentaire : Bonjour, Les documents disponibles au public montrent l'espace Borealia 2 envisagé sur la commune d'Amiens. Sur certains plans des parcelles de la commune de Pont de Metz sont concernées par d'autres phases. Pouvez vous m'éclairer sur le périmètre exacte de cette ZAC et sur sa possible évolution. La concertation actuelle serait elle valable pour les parcelles situées sur la commune de Pont de Metz. Dans l'attente de votre réponse</p>	

Vendredi 11 février 2022

	Observations ou propositions déposées par le Public	Thèmes abordés
196	<p>Nom : Bernat prénom : Teddy Laissez ici votre commentaire : Bonjour, Mon avis est défavorable au projet Borealia 2. En 2022, plus que jamais, il est indispensable de lutter contre l'artificialisation des sols déjà importante avec les différentes ZAC actuellement en cours d'aménagement sur Amiens. Ce projet ne s'inscrit pas dans l'ère du temps, arrêtons de cerner Amiens d'entrepôts et valorisons nos friches. Pour moi c'est non! Bien cordialement</p>	ARTIFICIALISATION DES SOLS
197	<p>Nom : DELPIROU prénom : Cécile Laissez ici votre commentaire : Le projet Borealia 2 suscite des questionnements, des réserves, voire des oppositions, qui me semblent importantes à prendre en compte.</p> <p>Nous entendons souvent dire que c'est un projet ancien, prévu de longue date par la collectivité. Loin de constituer un argument favorable à sa réalisation, il me semble que ce constat pose davantage la question de l'adéquation d'un tel projet avec les enjeux et besoins de notre territoire aujourd'hui et pour les années à venir.</p> <p>Personne ne peut plus ignorer à notre époque la problématique de l'artificialisation des sols. Elle joue un rôle dans les grands défis qui se posent à notre société, notamment l'effondrement de la biodiversité, le dérèglement climatique, la question de la souveraineté alimentaire... Notre territoire à l'échelle locale, régionale et même nationale, s'est d'ailleurs engagé dans un processus de lutte contre l'artificialisation des sols qui fixe des échéances à moyen et long terme mais aussi des efforts indispensables dès à présent.</p> <p>A ce sujet, il serait d'ailleurs intéressant de connaître l'avis des autres communes de la Métropole et du Grand Amiénois, en dehors d'Amiens, dont les projets pourront être limités ou empêchés du fait de la consommation de terres induite par Borealia 2. Le fait que la ville-centre s'octroie de la sorte les dernières possibilités d'artificialisation autorisées en raison des enjeux et engagements pré-cités paraît discutable, notamment si l'on envisage un développement territorial équilibré.</p>	ARTIFICIALISATION DES SOLS

	<p>Amiens Métropole justifie la réalisation de Borealia 2 par une importante demande de foncier de la part d'acteurs économiques, sans que celle-ci soit précisée d'un point de vue qualitatif ou quantitatif. Ainsi, de nombreuses questions restent en suspens et remettent en question l'opportunité même de ce projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quel type d'activités pourraient s'implanter précisément ? La question des activités logistiques, un temps avancées et désormais réfutées, ne semble pas tranchée. - Combien d'emplois seront créés ? Si de telles estimations existent, ont-elles pris en compte les grandes difficultés de recrutement du secteur de la logistique, qui compterait des milliers de postes non pourvus dans la région ? - La Métropole renoncera-t-elle à artificialiser d'autres espaces promis à la construction sur le reste du territoire ? Confirme-t-elle officiellement que la deuxième tranche sur la commune de Pont-de-Metz est abandonnée ? - Quel sont ces acteurs économiques tellement demandeurs de terrains ? - Pourquoi ne peuvent-ils pas s'installer sur les autres terrains référencés comme susceptibles d'accueillir des activités, et chiffrés à plus de 100 hectares, propriétés ou non d'Amiens Métropole, non-bâties ou en friche ? - Pourquoi faudrait-il absolument une zone de 65 hectares d'un seul tenant ? <p>Ces dernières questions soulèvent évidemment la problématique des friches présentes sur notre territoire. Si des entreprises attendent avec tellement d'impatience une installation sur Amiens, pourquoi ne pas déployer autant d'énergie à requalifier les terrains à l'abandon, y compris en faisant l'acquisition au besoin et en profitant des dispositifs offerts par l'Etat en la matière. On pense notamment à la disponibilité de la majeure partie du site Whirlpool, aux espaces disponibles sur la zone commerciale nord désertée puis l'installation de Shopping Promenade ou encore à une friche bien connue de la zone de Montières.</p> <p>Le public a aussi pu prendre connaissance de l'avis plus que mitigé de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) quant à ce projet, notamment quant à la faiblesse de l'évaluation des impacts sur le climat, les services écosystémiques ou encore la qualité de l'eau.</p> <p>En définitive, il s'agit d'un projet dont l'opportunité économique n'est pas démontrée, là où les risques sur l'environnement sont par contre bien réels.</p> <p>Je forme le vœu que la collectivité prenne le recul nécessaire et ne s'entête pas par idéologie dans la réalisation de cette zone, mais plutôt qu'elle prenne le temps d'étudier en profondeur les alternatives possibles, d'une part pour installer des activités économiques dans des zones plus opportunes, et d'autre part pour attribuer aux terres concernées une meilleure affectation, plus en phase avec les enjeux de notre époque et partagée avec les habitants.</p>	
198	<p>Nom : Fournier prénom : François Laissez ici votre commentaire : Non à ce projet inutile! Artificialisation des sols, zone commerciale laide qui va défigurer l'entrée de notre ville, ça fait rêver qui??? Vous devez protéger et valoriser le centre-ville qui se meurt, pas créer ces centres périphériques sans personnalité. Et si vraiment vous tenez à vos ZAC, revaloriser les anciennes friches industrielles de la ville, elles pullulent et tombent à l'abandon alors que les sites sont vastes et inexploités. J'espère que nos élus vont revenir à un peu de bon sens et à embellir notre cité plutôt qu'à l'enlaidir au nom d'un modernisme déjà complètement ringard. Ces zones sont de véritables verrues, n'en rajoutez plus!</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE - atteinte à la qualité du paysage de l'entrée de ville</p>
199	<p>Nom : PREVOST prénom : Marie-Helene Laissez ici votre commentaire : Arrêtez ce projet qui va détruire la faune et la flore. Vous avez suffisamment bétonnée Amiens et il existe suffisamment de zones commerciales, industrielles et autres autour de la ville. Pas besoin d'une supplémentaire. Laissez ces terres tranquilles</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p>
200	<p>Nom : Parizat prénom : Sophie Laissez ici votre commentaire : J'aime ma ville, riche en histoire et en espaces verdoyants. J'y suis née et créer cette nouvelle zac n'a aucun sens et serait à mon avis nuisible à tout niveau : économique pour le centre ville qui se meurt un peu plus chaque année, écologique pour la biodiversité, moche visuellement ! Alors que la ville d'Amiens vient de gagner la troisième place du classement « meilleure destination européenne 2022 ». Je suis contre ce projet et j'espère sincèrement qu'il ne passera pas !</p>	
201	<p>Nom : Colpart prénom : Gaëtan Laissez ici votre commentaire : Bjr En tant qu'amiennois depuis plusieurs 10aine d'années, je souhaite vous faire savoir que je suis complètement contre ce projet de ZAC, pour la défense du commerce de proximité. Cdt</p>	

202	<p>Nom : Boyer prénom : Thomas Laissez ici votre commentaire : En raison des nombreux dégâts que va générer ce projet, je ne souhaite pas que cette ZAE voit le jour au dessus du quartier Renancourf</p>	<p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>
203	<p>Nom : parent prénom : juliette Laissez ici votre commentaire : Je suis désolée de voir à quel point les politiques d'Amiens Métropole osent aujourd'hui proposer un projet comme celui-ci, sur la dernière entrée verte de la ville, un des plus beaux points de vue sur Amiens.</p> <p>N'êtes vous pas au courant de l'urgence climatique? des enjeux des 10 prochaines années? Nous avons tous à faire un pas de côté pour penser la ville autrement, vous devez prendre vos responsabilités.</p> <p>Vous êtes en train de transformer la métropole en une plateforme logistique géante, au détriment du cadre de vie de vos habitants et sans vous soucier de leur avis.</p> <p>Toutes les zones d'activités sont en train d'être agrandies et vous lancez en même temps la ZAC Boréalia... n'est-ce pas déjà suffisant ? Nos savoirs faire s'envolent aux profits de la logistique. Quelles belles perspectives pour les jeunes ! Il existe sur la métropole des friches industrielles qu'ils seraient possible de réhabiliter.</p> <p>Ce projet va détruire des écosystèmes de façon irréversible. Une terre bétonnée est une terre morte. Qu'allons-nous laisser aux générations futures ?</p> <p>Le rapport préoccupant de la MREA souligne le manque de préoccupation que vous avez en matière d'environnement: pollution de l'air, de l'eau et des terres, détérioration du cadre de vie, risques d'inondation, irréversibilité et la démesure du projet, incohérence économique et sociale.</p> <p>Et qu'en est-il du projet alimentaire territorial (PAT) signé par la métropole? encore une vitrine ? Avec Boréalia, vous supprimez des terres agricoles, enlevez la possibilité à des jeunes de s'installer et manquez une occasion d'engager la transition économique et écologique de votre territoire.</p> <p>Je tiens également à souligner le manque d'informations concrètes fournies par la Métropole. Pour faire de la pub pour élire les villes les plus accueillantes d'Europe pas de souci! mais pour informer les habitants de ce projet démesuré c'est autre chose....</p> <p>Je souhaite que cette belle ville garde son cadre verdoyant, que l'alimentation et l'agriculture soient des priorités politiques, que les projets de développement soient pensés avec les habitants.</p> <p>Je demande l'abandon du projet de ZAC Boréalia 2.</p> <p>Merci de prendre en compte ma participation.</p>	<p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique</p> <p>ATTEINTE AUX CAPACITES DE PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>
204	<p>Nom : Veron prénom : Etienne Laissez ici votre commentaire : Bonjour, Je m'oppose à ce projet pour plusieurs raisons:</p> <ul style="list-style-type: none"> - La première concerne l'artificialisation des sols. Je considère en effet dangereux de poursuivre le rythme de constructions nouvelles, de grande ampleur, que ce soit pour du locatif ou la création de ZAC. Le facteur environnemental est évidemment le plus important, avec notre propension à faire reculer toujours un peu plus loin de nos habitations faune et flore, nous nous écartons de fait de ce qui constitue notre point d'ancrage à la vie. Mais plus généralement on a l'impression que le développement durable n'est pas pris en considération : vers quoi nous mène cette course effrénée à la construction ? Plus de gaz à effet de serre lors de la construction (bitumes, engins...), plus de gaz à effet de serre lors de l'utilisation de ces espaces (flux de camions, de voitures importants) ce qui nous amène à une dégradation de la qualité de l'air et évidemment au désastre écologique que tout le monde redoute mais sur lequel vous ne voulez pas agir. - C'est d'ailleurs la deuxième raison de mon opposition à ce projet : le manque de vision de l'équipe dirigeante actuelle. Beaucoup de travaux ont été réalisés sur Amiens pendant votre mandat et je trouve que nombre d'entre eux se sont faits dans la précipitation et ont causés de réels problèmes. Des portions de route ont été construites, puis déconstruites, puis reconstruites parce que vous n'avez pas pris en compte les usages des gens en amont. C'est le cas des pistes cyclables, mal pensées (voire pas pensées du tout), des constructions telles que le shopping promenade qui est une grosse erreur également puisque la très faible affluence ne justifie pas un tel chantier, et ce sera de nouveau le cas avec cette ZAC que vous voulez créer mais qui, avant même de naître, appartient déjà au passé. Où sont passés les engagements écologiques, climato-responsables de vos professions de foi ? Le monde de demain ne peut plus fonctionner avec des camions roulant tous les jours, toutes les heures pour satisfaire nos besoins personnels dans la seconde; la Terre ne peut plus le supporter; et vous vous 	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>

	<p>l'encouragez ? C'est en cela que ce projet, parmi tant d'autres, manque de vision et est déjà voué à l'échec.</p> <p>En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce document.</p>	
205	<p>Nom : Wattier prénom : Florian Laissez ici votre commentaire : Je suis contre ce projet, trop de terres goudronnées pour une zone de plus qui n'est pas nécessaire 62 ha de terres agricoles artificialisées, ce n'est pas raisonnable</p>	ARTIFICIALISATION DES SOLS
206	<p>Nom : HORDE prénom : Stephen email : skyman21@msn.com Laissez ici votre commentaire : Je suis sévèrement opposé à la création de cette ZAC. Nous avons récemment emménagé rue André Grillon. Projet qui nous a été vendu comme un coin de campagne sur Amiens métropole. Aujourd'hui on nous présente un projet de ZAC qui va simplement ruiner le coter nature et calme de ce quartier! Cette espace doit conserver cet aspect « campagne » en pleine ville. La création de cette ZAC nous poussera à quitter Amiens Métropole! Cordialement</p>	
207	<p>Nom : Florent-Giard prénom : Frédéric Laissez ici votre commentaire : Ce projet m'interpelle à plusieurs niveaux : - la suppression de terres agricoles et l'artificialisation qui ne font qu'accroître les déséquilibres environnementaux - c'est la dernière entrée de ville "pas trop moche" : cette future ZAC va impacter le paysage et l'entrée de ville par des bâtiments qui ne seront pas durables ni d'architecture remarquable - l'argument de l'emploi fait que on va continuer les déséquilibres : Amiens a déjà trop d'emploi ! Preuve en est, malgré cette affirmation que l'on pourrait prendre comme provocatrice, le nombre très important de personnes habitants à l'extérieur venant travailler à Amiens : il faut créer les emplois là où les gens habitent pour limiter les déplacements quotidiens qui ne sont eux aussi pas durables Bref, ce projet ne s'inscrit absolument pas dans la trajectoire que l'on doit suivre pour tenter de sauver les générations futures, voire même une grande partie des humains présents sur cette planète. Et je trouve insupportable de voir encore un projet qui va défigurer le paysage. Shopping Promenade, c'est moche, ce qui devient une friche en face (Carrefour...), c'est moche, côté route d'Albert, c'est moche, Jules Verne doit se retourner dans sa tombe, qu'on ait osé baptiser de son nom la moche ZAC à l'est de Longueau et j'en passe. Il faut plus d'imagination pour apporter un véritable service et un bien être aux habitants de la métropole, mais pas ce genre de projet qui ne grandit pas la fonction électorale.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE - atteinte à la qualité du paysage de l'entrée de ville</p>
208	<p>Nom : Binard-Laurent prénom : Hélène Laissez ici votre commentaire : Amiens-Metropole veut artificialiser des terres agricoles pour l'implantation d'une zone économique pour laquelle aucune entreprise ne semble avoir montré un intérêt. Ne serait-il pas plus judicieux de réhabiliter les zones délaissées sur la zone qui sont à tout jamais perdues pour l'environnement ? Madame Fouré, monsieur Gest, ce n'est pas de béton dont nous avons besoin mais de verdure. Ne pensez vous pas que les touristes qui semblent si attirés par Amiens, si on en croit le très récent classement de la ville au concours européen, trouverons qu'en arrivant par l'autoroute, la vue sur des entrepôts et bien mieux que la vue sur toutes les richesses patrimoniales d'Amiens ? Personne ne peut croire un seul instant à votre promesse d'une vue préservée à travers le béton et la ferraille. Ne sacrifiez pas la dernière belle vue de notre ville au profit d'intérêts économiques et de potentiels futurs clients pour le Super U du fiston.</p>	ARTIFICIALISATION DES SOLS
209	<p>Nom : Pinchon prénom : delphine Laissez ici votre commentaire : Je suis contre l'artificialisation des sols, une des raisons actées du dérèglement climatique que nous connaissons. Et je souhaiterais que ma ville reste le plus possible "verte". Je préférerais qu'on propose de créer des champs d'agriculture biologique qui pourraient être utiles à la population amiénoise !</p>	ARTIFICIALISATION DES SOLS
210	<p>Nom : Savary prénom : Fanny Laissez ici votre commentaire : Suite à la lecture des documents relatifs au projet de la ZAC Borealia 2, je m'oppose à la création de la ZAC Borealia 2 tel qu'il est présenté. Je souscris à cet argumentaire que je me permets de partager ici et vous demande de prendre en compte ma participation. Un dossier de création de zone aménagement concerté (ZAC) qui ne se préoccupe guère</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS - loi Climat et Résilience - ZAN - Etalement urbain (195ha)</p> <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE</p>

<p>d'environnement.</p> <p>Amiens-Métropole veut implanter, d'abord sur une superficie de 62 hectares, avec extension prévue sur 195 ha, cette nouvelle zone d'aménagement concerté (ZAC) à l'ouest de la ville.</p> <p>Dans un rapport exhaustif, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) a rendu public le 14 septembre 2021 un avis comportant de très nombreuses et sévères critiques sur ce projet de zone aménagement concerté baptisé « Boréalia 2 » par ses promoteurs.</p> <p>La MRAE relève d'importantes insuffisances au niveau des études d'impact sur le milieu naturel (ressource en eau, climat, biodiversité) ainsi qu'une consommation foncière excessive ne respectant pas l'objectif de zéro artificialisation des sols à l'horizon 2050 donné par la loi Climat et résilience de 2021 (dans ce cadre, la Métropole d'Amiens pourrait encore procéder annuellement à une artificialisation moyenne de 9 ha ; or, elle en est actuellement à un rythme de 13 ha bétonnés chaque année en moyenne, et cela même sans compter le projet « Boréalia 2 »).</p> <p>2. Les impacts directs de la construction de la ZAC Boréalia2 sur le cadre de vie et l'environnement sont très négatifs pour les habitants des quartiers périphériques.</p> <p>La bétonisation des terres agricoles sera irréversible, ce qui implique une moindre filtration de l'eau pas les sols agricoles, la destruction de la faune et la flore présentes ainsi que la dégradation du cadre de vie dans une zone aujourd'hui consacrée à la promenade.</p> <p>Dans un projet présentant 60 % de surface consacrée à la logistique (comme indiqué dans le dossier déposé auprès des services de l'Etat), la circulation, notamment de camions, induite par le transport des marchandises va engendrer la production de gaz à effet de serre, une pollution de l'air et une pollution sonore importantes pour les quartiers environnants (+ 5500 véhicules par jour, dont 1200 camions).</p> <p>Le captage d'eau potable de Pont de Metz, très important pour l'agglomération, pourrait être affecté du fait d'une moindre alimentation par les eaux de pluie à cause de l'imperméabilisation des sols (voiries, parkings et surfaces des entrepôts).</p> <p>Enfin, pour les habitants d'Amiens en général, l'implantation d'entrepôts à cet endroit signifie la disparition de la dernière entrée non urbanisée de la ville. L'entrée ouest de la ville d'Amiens offre en effet l'une des plus jolies vues sur la cathédrale, la tour Perret et les vallées de la Selle et de Grâce.</p> <p>3. Un projet surconsommateur d'espace sur Amiens, au détriment du reste du territoire.</p> <p>Amiens Métropole veut implanter, d'abord sur une superficie de 62 hectares, avec extension prévue sur 195 ha, cette nouvelle zone d'aménagement concerté (ZAC) à l'ouest de la ville. Au titre de la loi de climat et résilience votée en août 2021, la moyenne tolérée d'artificialisation des sols serait de 9 hectares maximum par an, or aujourd'hui Amiens métropole est à 13 hectares par an avec les zones déjà ouvertes à l'urbanisation (Poulainville, Amiens nord et Pôle Jules Verne 2) et sans compter Borealia 2. Avec la construction de la ZAC Boréalia 2, l'agglomération aura trop artificialisé son territoire et ne pourra plus faire aucun nouveau projet dans un avenir proche, à moins de construire sur des parcelles déjà urbanisées.</p> <p>4. Veut-on vraiment transformer les environs d'Amiens en zones d'entrepôts à perte de vue au détriment des terres agricoles et des paysages ?</p> <p>Le projet de zone d'aménagement concerté (ZAC) Boréalia2 est le résultat d'un projet initié il y a près de 30 ans pratiquement à l'identique. Entre temps, le monde a changé. L'urgence écologique et sociale nous impose de remettre en question le développement économique que nous voulons pour nos territoires. Les activités logistiques détruisent assurément des terres agricoles alors qu'il est urgent de relocaliser notre alimentation au plus près des villes ; elles détruisent aussi des emplois au détriment des commerces des centres-villes qui se vident. Enfin elles sont un secteur aux cadences de travail épuisantes, avec un management abusif envers les salarié.e.s et n'augmentent pas la qualification de la population d'un territoire.</p> <p>Amiens Métropole manque une occasion d'engager la transition économique et écologique de son territoire pour répondre aux enjeux du monde, non tel qu'il est mais tel qu'il s'annonce avec le changement climatique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Logistique - Type d'emploi créé - implantation endogène <p>ATTEINTE AUX CAPACITES DE PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> - positionner la production alimentaire au plus près de la ville <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p> <ul style="list-style-type: none"> -atteinte au captage d'eau de Pont de Metz - atteinte à la qualité du paysage de l'entrée de ville - Atteinte à la qualité de vie – suppression lieu de promenade - augmentation du trafic routier
--	---

<p>5. Des emplois durables dans le temps ? On peut s'interroger.</p> <p>Un des arguments premiers de la Métropole est la création d'emploi. Peut-être mais quels emplois ? Dans le dossier qu'Amiens métropole a déposé auprès des services de l'État pour la création de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Boréalia 2, 60% de la surface est destinée à de la logistique, c'est-à-dire à des entrepôts de stockage de grande taille. Stocker et déstocker les marchandises engendre un très grand nombre d'aller-retours en camions.</p> <p>Or, avec l'augmentation du coût de l'énergie et l'impératif de diminuer de manière drastique la production des gaz à effet de serre (neutralité carbone de l'union européenne en 2050), de nombreux experts ont des doutes sur la pérennité du modèle des entrepôts logistiques dispersées sur tout le territoire. C'est pour ces raisons qu'il est conseillé de réserver les zones logistiques aux endroits desservis par le train et /ou une voie fluviale. Or la ZAC Boréalia 2 est fondée sur une desserte uniquement routière.</p> <p>A terme, les parcelles pourraient être abandonnées comme c'est le cas pour la zone commerciale Amiens Nord (nombreux magasins abandonnés) face à « Shopping Promenade ».</p> <p>6. Les créations d'emploi sur une zone industrielle sont rarement des créations nettes, elles correspondent surtout à un déplacement géographique des emplois au sein de l'Amiénois.</p> <p>Il est noté dans l'avis de Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) ayant rendu un avis sur le projet de ZAC Boréalia 2, que sur la cinquantaine de demandes d'entreprises formulées annuellement auprès de l'agglomération, 60 % des demandes proviennent d'entreprises du territoire, en grande majorité des PME-PMI. Aussi la plupart des emplois existent déjà sur le territoire et même si ces entreprises en déménageant pourront peut-être s'agrandir, le fait d'ouvrir une nouvelle ZAC correspond pour l'essentiel à un transfert géographique d'emplois qui se trouvent aujourd'hui sur les communes environnantes.</p> <p>Au vu de ces circonstances: les pollutions de l'air, de l'eau et des terres, la détérioration du cadre de vie, les risques d'inondation, l'irréversibilité et la démesure du projet, l'incohérence économique et sociale, le manque d'informations concrètes fournies par la Métropole, le rapport préoccupant de la MRAE, je demande l'abandon du projet de ZAC Boréalia 2. Merci de prendre en compte ma participation.</p>	
---	--

Samedi 12 février 2022

	Observations ou propositions déposées par le Public	Thèmes abordés
211	<p>Nom : Brasseur prénom : François Laissez ici votre commentaire : Tout bon citoyen ayant le droit mais aussi le devoir de publier ce qu'il croit utile au bonheur de ses semblables et préférant les écrits qui sauvent à ceux qui plaisent, je profite du processus de participation du public par voie électronique pour exposer ma farouche opposition au projet de ZAC Boréalia 2.</p> <p>Si notre agglomération peut se réjouir d'être labellisée Ramsar, d'avoir récemment réalisé une très belle performance au concours "European Best Destinations" comme d'ambitionner de devenir capitale européenne de la culture en 2028, ce joli tableau risque d'être irrémédiablement taché et entaché si le projet de ZAC Boréalia 2 venait à se réaliser. Dans un contexte de montée en puissance de l'objectif du zéro artificialisation nette, de mise en oeuvre de la séquence "Eviter, réduire, compenser", du déploiement d'outils de planification urbaine (SCoT du Grand Amiénois dont la révision devrait s'accélérer) et énergétique (PCAET du Pôle métropolitain en cours d'élaboration) invitant à davantage de sobriété et à adapter nos modes de vie et de faire face au dérèglement climatique, envisager un tel programme d'aménagement "hors sol", d'ores et déjà (et d'après moi fort justement) qualifié de "grand projet inutile" par le quotidien Reporterre, s'avère totalement anachronique.</p> <p>Je développe ma prise de position...</p> <p>Promulguée en août 2021, la loi Climat et résilience fixe l'atteinte d'un objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) en 2050. Pour atteindre cet objectif, entre 2021 et 2030, la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers doit être divisée par 2 par rapport à la période 2011-2020. Puis obligation de réduction du rythme d'artificialisation à travers deux nouvelles tranches de dix années (2031-2040 et 2041-2050) permettant d'aboutir à l'absence de toute</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>

	<p>artificialisation nette des sols.</p> <p>Alors, certes 1 : la parution des décrets d'application tarde un peu (mais ils vont bien finir par paraître un jour !).</p> <p>Certes 2 : l'objectif ZAN 2050 va devoir être décliné dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires Hauts-de-France entre les différentes parties du territoire régional. Ce qui implique que ce SRADDET approuvé en août 2020 évolue au plus tard d'ici février 2024 (le délai initial fixé à août 2023 ayant vraisemblablement vocation à être allongé de 6 mois du fait de la toute récente adoption définitive de la loi 3DS). Au passage, je m'autorise une courte digression afin de souhaiter bon courage aux élus locaux, présidents et présidentes des syndicats mixtes porteurs de schéma de cohérence territoriale, qui s'associeront à la réunion de la Conférence régionale des SCoT devant définir pour octobre 2022 des propositions (dont la Région tiendra compte... ou pas) de fixation de l'objectif régional ZAN et de sa déclinaison en objectifs infra-régionaux... S'accorder à plus de 50 territoires de SCoT sur de telles propositions ne va pas être chose aisée...</p> <p>Certes 3 : s'il mute dans les délais impartis, la prise en compte des objectifs ZAN du SRADDET (ou ceux de la Loi à défaut d'évolution du SRADDET d'ici février 2024) devront ensuite être traduits au sein des schémas de cohérence territoriale (d'ici août 2026) puis des plans locaux d'urbanisme et des cartes communales (d'ici août 2027).</p> <p>Malgré ces 3 "certes" un peu techniques pour sa mise en oeuvre, force est de constater que l'objectif de zéro artificialisation nette, dont on entend parler depuis maintenant une petite décennie, se concrétise. Si la traduction de l'objectif ZAN dans les documents de planification des blocs intercommunal et local est pour dans 4/5 ans, il a été précisé que, le temps que les décrets d'application et les outils de travail soient disponibles, les consommations d'espaces NAF réalisées depuis la promulgation de la loi Climat et résilience sont comptabilisées dans l'objectif de réduction d'au moins 50% fixée pour la période 2021-2030 par rapport à 2011-2021. Il faut donc d'ores et déjà promouvoir uniquement des projets d'aménagement extrêmement sobres et vertueux en termes de consommations foncières.</p> <p>En projetant dans ce contexte, via le projet de ZAC Boréalia 2, la disparition de terres agricoles (62 hectares en première intention et 195 hectares à terme !), Amiens Métropole semble à contre-courant de l'application de la loi Climat et résilience !!!</p> <p>Mesdames et Messieurs les élus d'Amiens Métropole, nul n'est censé ignorer la loi... et votre mandat vous oblige à une exemplarité et une irréprochabilité en la matière !</p> <p>En mettant en oeuvre la séquence "Eviter, réduire, compenser", introduite en droit français depuis 1976, vous constaterez le caractère déraisonnable, voire mortifère (artificialisation/imperméabilisation/érosion des sols ; destruction d'habitats et perte nette de biodiversité ; pollutions de l'air ; nuisances sonores et dérangement de la faune ; impacts sur la qualité de la ressource en eau ; bâtiments de faible performance énergétique pour stocker des produits manufacturés dont l'analyse cycle de vie s'avère généralement désastreuse ; création d'activités à faible valeur ajoutée et délocalisables, donc de potentielles friches à moyen terme ; ...), du projet de ZAC Boréalia 2. Il est encore temps d'y renoncer !</p> <p>Appliquez donc face à celui-ci le premier pilier de la séquence ERC, soit l'évitement, et soyez les ardents défenseurs de la protection de l'intégrité des richesses naturelles, paysagères et architecturales qui représentent le socle des renommées nationales et internationales de notre agglomération (cf. inscriptions au patrimoine mondial de l'UNESCO, label Ramsar, label Ville et Pays d'art et d'histoire, 3^e place au concours "European Best Destinations", 4 fleurs au concours Villes et villages fleuris, ...).</p> <p>Dans votre renoncement au projet de ZAC Boréalia réside une occasion inespérée de restaurer la confiance avec vos administrés. En citoyen(ne)s éclairé(e)s et raisonnables, arrêtez ce programme "hors sol" et destructeur.</p>	
212	<p>Nom : BOUBEKER prénom : Abdelmajid Laissez ici votre commentaire : Suite à la lecture de documents relatifs au projet de la ZAC Borealia2, je m'oppose à la création de la ZAC Borealia2 tel qu'elle est présentée. Je souscris à cet argumentaire que je me permets de partager ici et vous demande de prendre en compte ma participation. https://hebdo.framapad.org/p/horrorborealia-9rtq?lang=fr</p>	
213	<p>Nom : LEFEBVRE prénom : Colette Laissez ici votre commentaire : Je veux manger local et que mes descendants aussi. Je ne veux pas être livrée chez moi par des livreurs exténués et non décideurs de leur bilan carbone. J'ai des voisins, de la famille, et nous mutualisons nos achats et nos déplacements</p>	<p>ATTEINTE AUX CAPACITES DE PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE</p>
214	<p>Nom : YGOUT prénom : Jacqueline Laissez ici votre commentaire : Arrêtons cette gabegie et cette course à l'échalotte qui fait croire, à ceux qui ont peu, que consommer tout et n'importe quoi, en oubliant que respirer, boire, manger et prendre soin de soi et des autres sont les belles choses à expérimenter. C'est être et partager avec les autres qui fait qu'on a une vie acceptable, voir belle et agréable. Pas d'être entouré de béton, de camions, de gaz d'échappement, dans le bruit, qui fait fuir ou exterminer toutes les espèces animales, nous y compris....</p>	
215	<p>Nom : Lefebvre prénom : Rose Laissez ici votre commentaire : Non au béton non plus de voiture non à l'incivilités</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p>

216	<p>Nom : LEFEBVRE prénom : Colette Laissez ici votre commentaire : Je suis contre ce projet d'une ineptie sans nom.</p> <p>A l'heure de la prise de conscience du manger local, écologique et biologique, les plateformes logistiques sur des terres agricoles est un scandale, d'autant s'il est imposé à la population qui paye cette installation. Il faut privilégier les petits producteurs qui sont, eux, réellement, des employeurs réels et respectueux, qui produisent des denrées qui sont, majoritairement, consommées et non gâchées voir jetées.</p> <p>Je suis contre les grosses sociétés qui ne sont pas éthiques.</p> <p>Je veux manger local et que mes descendants le puissent aussi. Je ne veux pas être livrée chez moi par des livreurs exténués et non décideurs de leur bilan carbone. J'ai des voisins, de la famille, et nous mutualisons nos achats et nos déplacements. Nous avons des liens sociaux vibrants et nourrissants. Nous ne passons pas notre vie face à un écran, pour survivre.... et finir stressé, malade et donc en vrac !!!</p>	<p>ATTEINTE AUX CAPACITES DE PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE</p>
217	<p>Nom : Bellée prénom : Yannick Laissez ici votre commentaire : Détruire des terres agricoles alors que le Grand Amiénois a plusieurs hectares de friches industrielles est un non sense. En plus le projet économique basé sur la construction d'entrepôt est faiblement porteur d'emploi à long terme (robotisation des entrepôts). Rien ne va dans ce projet déjà obsolète et qui va à l'encontre d'une ville verte qui préserve la biodiversité « Amiens naturellement »</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p>
218	<p>Nom : Gressier prénom : Nathalie Laissez ici votre commentaire : Je me prononce contre ce projet parce qu'il entraîne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la destruction d'une part très importante de terres agricoles. Même si les terres sont occupées par une agriculture conventionnelle, des entrepôts et l'aménagement de cette zone ne permettront pas de maintenir un écosystème et une évolution vers une agriculture plus "propre". - la perte de la biodiversité. Même si celle-ci n'est pas considérable, ce ne sont pas la construction d'entrepôts, le passage de véhicules conséquent et les quelques aménagements paysagers qui pourront la renforcer. - une forte pollution liée au trafic routier de tout genre (VL et PL). Pollution atmosphérique, sonore. <p>Par ailleurs il existe déjà une zone d'activités proche celle de Renancourt dont il faut prendre compte. Tous les facteurs dégradant sont donc à multiplier. Ces zones d'entrepôt ne permettent pas d'engendrer des emplois très qualifiés et il en existe déjà à d'autres entrées de la ville d'Amiens qui ne brillent pas par leur beauté. Cordialement M. Gressier</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>
219	<p>Nom : Chamy prénom : Luc Laissez ici votre commentaire : Il n'est par définition pas possible d'inscrire ce projet dans un objectif de "développement durable". Pour plusieurs raisons:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Occuper des terres agricoles connues pour leur fertilité est un non-sens écologique. 2) L'impact sur la biodiversité va être réel avec la destruction d'un habitat communautaire pour les 53 espèces recensées sur le site (le rapport rappelle que le murin de Berchstein est une espèce en danger critique): pelouses médio-européennes, haies, bois (avec destruction d'une espèce végétale menacée: le polygale du calcaire). Planter une bande végétale de 12m pour pallier ces destructions est un leurre. Comment ces animaux pourront-ils vivre et se multiplier, coincés entre le réseau routier d'une part et les bâtiments et leurs activités (avec tout ce qu'ils génèrent en pollutions, déchets...) d'autre part ? 3) La consommation d'énergie générée par toutes ces activités sera très importante. Comment y faire face ? En continuant à détruire nos milieux ruraux avec des éoliennes ? Projet en contradiction avec le plan climat-air-énergie dans lequel Amiens Métropole s'engageait à réduire la consommation d'énergie. Or, avec Borréal, on va faire tout le contraire !!! 4) Impact sur l'écoulement des eaux naturelles et la gestion des eaux usées avec pour conséquence de nouvelles pollutions. 5) Incidences paysagères entraînant notamment une covisibilité néfaste avec la cathédrale d'Amiens, site classé UNESCO. 6) Projet en contradiction totale avec les 39 mesures prises par Amiens Métropole en 2015 dans le cadre de la Trame Verte et Bleue définie par le Code de l'Environnement. <p>Pour toutes ces raisons je m'oppose à Borréal. Deux ZAC sont déjà suffisantes (Renancourt et Intercampus). Si les élu.es d'Amiens Métropole sont prêt.es à payer l'énorme coût écologique de ce projet pour installer quelques entreprises, c'est extrêmement inquiétant pour l'avenir. Un projet de maraîchage avec l'installation de petites exploitations agricoles aurait à la fois répondu aux attentes de création d'emplois, tout en s'inscrivant dans une démarche profondément</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>

	écologique. L'avenir n'est pas dans cette "3e révolution industrielle" mais dans un projet de société durable tourné vers des activités vraiment utiles (l'agriculture par exemple...).	
220	<p>Nom : Quignon prénom : marie claudie Laissez ici votre commentaire : Stop à Boréalia 2 !</p>	
221	<p>Nom : Devisse prénom : Valerie Laissez ici votre commentaire : Je m'oppose à ce projet compte tenu des conséquences néfastes pour ma ville : nombreux camions, changement de paysage, bétonisation de terres agricoles, suffisamment de zones d'activités autour de la ville .</p>	IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE
222	<p>Nom : MALHERBE prénom : Chantal Laissez ici votre commentaire : Desolant de voir la Picardie devenir une terre de hangars sans réaliser l'impact écologique de ses choix C'était une belle promenade en remontant sur l'autoroute j'ai vu des gens prendre des photos la cathédrale en arrière plan et en saison devant les cerisiers du Japon en fleurs Maintenant ce sera béton et tôle.. Je pensais qu'on mettait en avant la nature pour les touristes.. J'ai dû manquer quelque chose chose, en 10 ans on a anéanti les zones Claudel, Zac intercampus rien qu'à l'ouest et maintenant c'est borelia 2 Quand va t on arrêter de défigurer cette ville</p>	IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE
223	<p>Nom : Courtin prénom : Francesca Laissez ici votre commentaire : Bonjour, Je pense que nous devrions planter une forêt en échange d'une subvention européenne ou nationale pour atteindre des objectifs de neutralité carbone en tant que Commune en transition. Un objectif alimentaire pourrait aussi être poursuivi avec une forêt de châtaigniers et de muriers avec des champignons à cueillir aussi. Pourquoi? Parce que le département manque de forêt et que des plateformes logistiques pourraient voir le jour sur les friches industrielles existantes ou des locaux qui seront vidés bientôt comme l'hôpital Nord qui mérite de continuer à accueillir de la vie avec son architecture typique de la région. Enfin je pense que le vent tourne pas seulement politiquement mais en termes de modèle de civilisation donc je suis contre l'artificialisation des sols.</p>	ARTIFICIALISATION DES SOLS
224	<p>Nom : NGUYEN prénom : Manh Duy Laissez ici votre commentaire : Suite à la lecture des documents relatifs au projet de la ZAC Borealia 2, je m'oppose à la création de la ZAC Borealia 2 tel qu'il est présenté. Je souscris à cet argumentaire que je me permet de partager ici et vous demande de prendre en compte ma participation.</p> <p>Un projet surconsommateur d'espace sur Amiens, au détriment du reste du territoire.</p> <p>Amiens Métropole veut implanter, d'abord sur une superficie de 62 hectares, avec extension prévue sur 195 ha, cette nouvelle zone d'aménagement concerté (ZAC) à l'ouest de la ville. Au titre de la loi de climat et résilience votée en août 2021, la moyenne tolérée d'artificialisation des sols serait de 9 hectares maximum par an, or aujourd'hui Amiens métropole est à 13 hectares par an avec les zones déjà ouvertes à l'urbanisation (Poulainville, Amiens nord et Pôle Jules Verne 2) et sans compter Borealia 2. Avec la construction de la ZAC Boréalia 2, l'agglomération aura trop artificialisé son territoire et ne pourra plus faire aucun nouveau projet dans un avenir proche, à moins de construire sur des parcelles déjà urbanisées.</p>	ARTIFICIALISATION DES SOLS
225	<p>Nom : Massonnaud prénom : Robin Laissez ici votre commentaire : Ce projet est une aberration. Il va à l'encontre de la lutte contre l'artificialisation des terres agricoles. De plus, Amiens dispose déjà de nombreuses friches non utilisées. Il faut impérativement renoncer à ce projet fou!!!</p>	ARTIFICIALISATION DES SOLS
226	<p>Nom : Laplace prénom : Louise Laissez ici votre commentaire : STOP à l'artificialisation des sols. Je n'en veux pas près de chez moi. Il peut y avoir tellement de beaux projets qui peuvent respecter la nature, être plus responsable écologiquement parlant, créer du lien entre les habitants.</p>	ARTIFICIALISATION DES SOLS

227	<p>Nom : Davouse prénom : eugenie Laissez ici votre commentaire : Je suis contre ce projet qui certes peut flatter les égos mais va coûter cher tant sur le plan financier que sur le plan environnemental aux habitants de la métropole amiénoise</p>	<p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>
228	<p>Nom : Brunero prénom : Isabelle Laissez ici votre commentaire : Je suis contre le projet de création d'une Zone d'Activités Concertées dite Boréalia2 sur les terres agricoles de Renancourt.</p> <p>Je suis contre car ce projet porté par la métropole ne convainc absolument pas sur le plan économique. Aucun chiffrage du nombre d'emplois créés n'est mentionné dans les documents mis à disposition des citoyens. Ces activités (à 60% dans la logistique et à 40% pour d'autres activités) permettront-elles seulement à des entreprises de se délocaliser ou à des personnes sans emploi de trouver un emploi durable et respectueux ?</p> <p>Je suis contre ce projet contre (la) nature. A l'heure où la loi Zéro Artificialisation Nette a été votée, où la préservation de terres, de la nature, le redéploiement, le retour et le développement de la biodiversité sont des enjeux cruciaux, des questions de survie de l'humanité, la bétonisation des terres semble totalement hors sujet. Votre ZAC est à côté de la plaque.</p> <p>Je suis contre car ce projet est totalement archaïque. Il date de 1994. Comment ce qui a été pensé il y a 28 ans peut être encore d'actualité ? Est-ce comme ceci que la métropole conduit ses politiques publiques ? avec un temps de retard plutôt qu'un coup d'avance qui prendrait en compte les besoins d'aujourd'hui en terme d'emploi et de demain (au sens premier du terme) en terme d'habitabilité de nos villes, de la Terre ? Comment peut-on diriger une métropole et ne pas prendre en compte la nécessité de contrer les effets d'îlots de chaleur générés par la bitumisation de nos agglomérations, de nos villes ?</p> <p>Je suis contre car ce projet est en contradiction avec 5 objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale à savoir : Adopter une consommation foncière raisonnée ; Organiser un développement économique équilibré ; Préserver et valoriser les richesses naturelles et la biodiversité ; Conforter le potentiel agricole du Grand Amiénois ; Maintenir la qualité des paysages et du cadre de vie ; Limiter l'exposition des personnes et des biens aux risques et nuisances.</p> <p>Je suis contre car ce projet est en outre parfaitement incohérent par rapport aux dires et actes de l'équipe municipale. Au printemps dernier était lancée une plateforme participative invitant les amiénois à partager toutes les idées pour une ville plus verte dans la perspective d'un pacte de la transition écologique devant nourrir l'action municipale. Non seulement il s'agissait de rendre la ville plus verte mais également de miser sur l'intelligence collective pour rendre Amiens vivable, habitable demain. Comment vivre, respirer dans Amiens, si la ville est ceinturée de bitume ? A l'ouest Boréalia, au nord la zone industrielle, à l'est Jules Verne, au sud la zone commerciale. Comment croire en votre action si le binôme à la tête de notre commune et notre métropole développe des signes et politiques parfaitement contradictoires ? Comment faire confiance et comprendre le sens de votre action quand d'un côté on consulte et de l'autre on évite sciemment de recueillir la parole de la société civile sur des sujets touchants à notre environnement, notre cadre de vie ?</p> <p>Je suis donc contre car les intentions sont floues, l'impression d'être pris pour des imbéciles incontestable ! Il nous est dit qu'il n'y aura pas que de la logistique. Certes mais la carte de découpage des parcelles sur la phase 1 de développement de Boréalia 2 indique des parcelles d'une taille colossale : celle la plus proche de l'autoroute et donc des axes autoroutiers faisant 20ha, soit deux fois la taille de l'entrepôt Amazon. Ce gigantisme, cette place laissée à la logistique est-elle raisonnable quand on sait à quel point les emplois offerts par ce secteur s'apparente à de l'esclavage moderne. Le projet est annoncé au printemps comme devant couvrir 195ha mais aujourd'hui devant la mobilisation de citoyens, les prises de parole d'élus (François Ruffin, Cécile Delpirou), de nos dirigeants nationaux Mme la Ministre, de Monsieur le Premier Ministre, vous laissez entendre que vous devenez raisonnable et « réduisez » le projet à 62ha soit l'équivalent de 3 parcs Saint Pierre sacrifiés. Mais quel crédit accordé à cette parole de circonstance ?</p> <p>Je suis contre car ce projet ne respecte pas les futurs salariés de cette zone bitumée puisque le dossier de présentation de la ZAC stipule que " la ligne à haute tension et les éventuels réseaux sans fils locaux créent des ondes électromagnétiques aux conséquences peu connues".</p> <p>Je suis contre car ce projet comporte des risques importants d'inondations, de pollution atmosphérique, de pollution des sols, de la nappe phréatique, qui impacteront grandement la vie des habitants de Renancourt, de Pont de Metz et plus généralement les habitants de la métropole.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS - loi Climat et Résilience - ZAN</p> <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>

	<p>Je suis contre car vous n'avez eu de cesse de vanter les mérites des logements de Boréalia 1 en soulignant le caractère bucolique, à la campagne de ces habitations (cf. JDA 954 "Renancourt : une maison à la campagne") alors que vous vous apprêtez à endommager sévèrement le cadre de vie des habitants. Ils ont donc été attirés avec des arguments fallacieux puisque ce projet est dans les cartons depuis 28 ans. Chacun a le droit à bénéficier d'un cadre de vie agréable, respirable et non dangereux pour la santé. Vous vous apprêtez pourtant à en priver les habitants de Renancourt installés aux lisières de la ville pour profiter justement de ce cadre de vie.</p> <p>Je suis contre car vous présentez ce projet comme indispensable pour l'économie amiénoise. Mais combien vont coûter la viabilisation des terrains, les aménagements nécessaires pour faire circuler des véhicules polluants, pour installer des systèmes contrant cette pollution, des bassins évitant les inondations ? Je ne vois nulle part de chiffrage de ces coûts pour le contribuable que vous entendez servir.</p> <p>Je suis contre car avec ce projet Amiens ressemblera à toutes les autres grandes villes dont les entrées sont dénaturées, défigurées, sont laides et repoussantes avec leurs entrepôts, grandes surfaces, parkings et enseignes lumineuses. Vous ne manquez pas de vous enorgueillir à la moindre occasion de ce riche patrimoine qu'est le nôtre : la cathédrale, la tour Perret pour mieux gâcher la vue sur ces monuments insignes depuis la seule entrée encore préservée de la ville.</p> <p>Je suis contre car avec ce projet, camions, moteurs, bruits de circulation accompagneront les familles endeuillées lors de leurs derniers moments avec leur défunt, au crématorium ou au cimetière de Renancourt.</p> <p>Je suis donc totalement opposée à ce projet qui ne respecte ni nos concitoyens vivants ou défunts, ni l'avenir de nos enfants.</p> <p>Je vous demande expressément une suppression de ce projet et une ouverture des discussions avec la société civile pour penser une ville ET une métropole vivables dès demain et un avenir florissant pour ces terres agricoles dont nous avons cruellement besoin.</p>	
229	<p>Nom : Dheilly prénom : Cyril Laissez ici votre commentaire : Quel horreur pour l'environnement. A l'encontre de toute éthique écologique.</p>	IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE

Dimanche 13 février 2022

	Observations ou propositions déposées par le Public	Thèmes abordés
230	<p>Nom : Lachambre prénom : Nathalie Laissez ici votre commentaire : Bonjour Je pense que ce projet n'est pas adapté pour Amiens. Nous avons déjà Amazon et aussi des friches industrielles sur la zone industrielle nord et montiere. Au niveau emploi cela va encore détruire des emplois du centre ville et donner des emplois précaires détruisant la confiance des personnes. Ces terres pourraient être utilisées pour du maraîchage et ainsi créer des emplois qui ont du sens et non delocalisable. Est-ce qu'Amiens s'est inscrite dans la démarche territoire zéro chomeur ?</p>	ARTIFICIALISATION DES SOLS
231	<p>Nom : Blanc prénom : Anne-sophie Laissez ici votre commentaire : Un projet de cette envergure impliquant la transformation majeure de notre environnement devrait être soumis au vote de l'ensemble des citoyens de la métropole. Personnellement je m'oppose à la bétonisation des terres agricoles et la création d'un pôle logistique alors que d'autres zones existent déjà notamment au nord de la métropole. Cordialement as Blanc</p>	ARTIFICIALISATION DES SOLS PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique
232	<p>Nom : DOUBLET prénom : JEAN Laissez ici votre commentaire : 1/. La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) a rendu public le 14 septembre 2021 un avis comportant de très nombreuses et sévères critiques sur ce projet de zone aménagement concerté baptisé « Boréalia 2 » par ses promoteurs. La MRAE relève d'importantes insuffisances au niveau des études d'impact sur le milieu naturel (ressource en eau, climat, biodiversité) ainsi qu'une consommation foncière excessive ne respectant pas l'objectif de zéro artificialisation des sols à l'horizon 2050 donné par la loi Climat et résilience de 2021 (dans ce cadre, la Métropole d'Amiens pourrait encore procéder annuellement à une artificialisation moyenne de 9 ha. Déjà, elle en est actuellement à un rythme de 13 ha bétonnés chaque année en</p>	PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE

	<p>moyenne, et cela même sans compter le projet.</p> <p>2/. Le dossier de création de zone aménagement concerté (ZAC) ne se préoccupe guère d'environnement. Amiens-Métropole veut implanter, d'abord sur une superficie de 62 hectares, avec extension prévue sur 195 ha, cette nouvelle zone d'aménagement concerté (ZAC) à l'ouest de la ville. Les impacts directs de la construction de la ZAC Boréalia2 sur le cadre de vie et l'environnement sont très négatifs pour les habitants des quartiers périphériques.</p> <p>3/. La bétonisation des terres agricoles sera irréversible, ce qui implique une moindre filtration de l'eau par les sols agricoles, la destruction de la faune et la flore présentes ainsi que la dégradation du cadre de vie dans une zone aujourd'hui consacrée à la promenade. Dans un projet présentant 60% de surface consacrée à la logistique (comme indiqué dans le dossier déposé auprès des services de l'État), la circulation, notamment de camions, induite par le transport des marchandises va engendrer la production de gaz à effet de serre, une pollution de l'air et une pollution sonore importantes pour les quartiers environnants (+ 5500 véhicules par jour, dont 1200 camions).</p> <p>4/. Le captage d'eau potable de Pont de Metz, très important pour l'agglomération, pourrait être affecté du fait d'une moindre alimentation par les eaux de pluie à cause de l'imperméabilisation des sols (voiries, parkings et surfaces des entrepôts).</p> <p>CONCLUSION : NON À CE PROJET DESTRUCTEUR !</p>	
233	<p>Nom : HEGO prénom : Nathalie Laissez ici votre commentaire : Le projet est de nature à porter atteinte à l'environnement de l'entrée de ville. Cette entrée est à préserver eu égard les vues exceptionnelles sur la Cathédrale inscrite au Patrimoine mondiale de l'UNESCO et de l'environnement actuel. Que notre ville reste un poumon vert où il fait bon vivre avec moins d'urbanisation néfaste à la qualité de l'air et à l'environnement. Habitant Amiens Sud et passant régulièrement par ces espaces je suis contre ce projet.</p>	<p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE - atteinte à la qualité du paysage de l'entrée de ville</p>
234	<p>Nom : Platel prénom : Claire Laissez ici votre commentaire : Je suis contre ce projet qui n'est pas du tout écologique. De plus on a déjà trop de Zones commerciales à Amiens qui se ressemblent toutes: non à la consommation de masse, oui aux commerces de proximité.</p>	<p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE -zone commerciale</p>
235	<p>Nom : BECQUE prénom : PAULETTE Laissez ici votre commentaire : Bonjour,</p> <p>Tout d'abord, merci pour votre initiative de processus de participation du public. Tous les documents fournis sont complets et très bien faits. C'est un projet important et essentiel pour le développement économique de notre ville d'Amiens et de sa région. Un projet pour l'avenir des jeunes, nos enfants, petits enfants et pour moi mes arrière petits enfants. Emplois, salaires et développement économique et d'installation de grandes écoles, de l'Université, et financement d'apprentissage par de nouvelles entreprises. L'enjeu est majeur pour les générations futures et nous devons penser à elles.</p> <p>BRAVO et je suis totalement pour.</p> <p>PAULETTE BECQUE</p>	
236	<p>Nom : Ricquebourg prénom : Sonia Laissez ici votre commentaire : Je ne comprends pas l'intérêt de ce nouveau projet d'un autre temps qui n'a aucun bénéfice à court et encore moins à long terme pour nos enfants !!! Comment peut-on continuer de bétonner de bonnes terres qui doivent les nourrir ? La population augmente mais on diminue nos capacités à produire notre alimentation : où est la logique ? Faudra nous faire livrer nos carottes qui viendront d'Espagne par Amazon, est-ce ça le futur que vous nous proposez ???</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>ATTEINTE AUX CAPACITES DE PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE</p>
237	<p>Nom : Perret prénom : Claire Laissez ici votre commentaire : Après avoir pris connaissance des éléments du dossier, je suis fermement opposée à ce projet qui aggrave encore le problème de l'artificialisation des sols et ne présente pas les garanties nécessaires à la préservation de la nappe phréatique. Par ailleurs, l'argument de la création des emplois est flou et il faut cesser urgemment avec la multiplication des surfaces commerciales sur des espaces encore préservés.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p>

	Si la municipalité prenait réellement au sérieux les enjeux des effets de la crise climatique et de la qualité de vie de ses habitants, ce projet devrait être abandonné.	
238	<p>Nom : BECQUE prénom : ERIC Laissez ici votre commentaire : Bonjour,</p> <p>Rarement présent en réunion compte tenu de mes contraintes professionnelles, je suis toujours l'actualité et les projets d'Amiens, notamment celui-ci. Je trouve, à titre personnel, que c'est un beau projet, projet ambitieux pour l'avenir.</p> <p>Je tiens à le soutenir pleinement.</p> <p>ERIC BECQUE</p>	
239	<p>Nom : Collart prénom : Valérie Laissez ici votre commentaire : Non merci</p>	
240	<p>Nom : LAURENT prénom : Sylvain Laissez ici votre commentaire : Ce projet de bétonisation va à l'encontre du bon sens. La MRAE pointe les nombreux manques et incohérences de ce projet écocide et criminel.</p>	ARTIFICIALISATION DES SOLS
241	<p>Nom : le doussal prénom : philippe Laissez ici votre commentaire : Je suis personnellement opposé à ce projet, qui va à contre-courant de la nécessaire préservation du climat, de la biodiversité. Peut-on encore considérer que ces questions sont secondaires, à l'heure de la crise environnementale que nous traversons? Ce projet est d'un autre, pas moderne, au fond archaïque.</p> <p>La bétonisation des terres agricoles sera irréversible, ce qui implique une moindre filtration de l'eau par les sols agricoles, la destruction de la faune et la flore présentes ainsi que la dégradation du cadre de vie dans une zone aujourd'hui consacrée à la promenade.</p> <p>Dans un projet présentant 60 % de surface consacrée à la logistique (comme indiqué dans le dossier déposé auprès des services de l'Etat), la circulation, notamment de camions, induite par le transport des marchandises va engendrer la production de gaz à effet de serre, une pollution de l'air et une pollution sonore importantes pour les quartiers environnants (+ 5500 véhicules par jour, dont 1200 camions).</p> <p>Le captage d'eau potable de Pont de Metz, très important pour l'agglomération, pourrait être affecté du fait d'une moindre alimentation par les eaux de pluie à cause de l'imperméabilisation des sols (voiries, parkings et surfaces des entrepôts).</p> <p>Cela contribuera à détruire les paysages. Le bénéfice en terme d'emplois durables reste à prouver. Qui plus est, d'autres formes d'emplois sont possibles, sans tous ces dégâts.</p> <p>J'espère que vous tiendrez compte de ces objections, qui sont sincères et profondes.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>
242	<p>Nom : LOEHR prénom : Sabine Laissez ici votre commentaire : Ce gâchis de terres agricoles est honteux, et préjudiciable à la population. Nous avons bien assez de zones de la sorte. Préservons nos terres agricoles nourricières et notre nature. Réhabilitons les zones existantes et friches. Stop à ces projets contraires aux enjeux environnementaux d'aujourd'hui . Cordialement</p>	ATTEINTE AUX CAPACITES DE PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE
243	<p>Nom : Lauret prénom : Cindy Laissez ici votre commentaire : Arrêtons le massacre L'économie c'est bien mais l'écologie aussi Svp ne faites pas ce projet, nous avons bien assez de zone commerciale sur Amiens et ses alentours</p>	<p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE</p> <p>-zone commerciale</p>
244	<p>Nom : Delaruyelle prénom : Jérémy Laissez ici votre commentaire : Nous n'avons pas besoin d'une nouvelle zone commerciale.. Je suis contre</p>	<p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE</p> <p>-zone commerciale</p>

245	<p>Nom : Sueur prénom : Frédérique Laissez ici votre commentaire : Je suis contre ce projet qui prend une fois de plus des terres agricoles. L'avenir n'est plus au béton et macadam. Les zones commerciales en périphérie de la ville deviennent un non sens. L'air de l'ultra consommation est révolue. Ce projet est dépassé.</p>	ARTIFICIALISATION DES SOLS
246	<p>Nom : Lefebvre prénom : Ghislaine Laissez ici votre commentaire : Je suis contre ce projet. Il faut avant tout rentabiliser les zones déjà existantes. Il faut garder des terres arables et prévoir de la reforestation sur les terres de ce projet de zac</p>	ARTIFICIALISATION DES SOLS
247	<p>Nom : Voulminot prénom : Fabien Laissez ici votre commentaire : Vue la gravité de la situation écologique. Vue la faible plus value en matière de création d'emploi. Vues les nuisances routières consécutives à l'implantation d'entrepôts logistiques. Vu le rejet de très nombreux riverains. Vu le besoin de terres agricoles pour atteindre une autonomie possible. Il serait raisonnable, responsable d'abandonner ce projet. D'autres choix sont possibles</p>	IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE
248	<p>Nom : Robert-Sangue prénom : Françoise Laissez ici votre commentaire : Bonjour, Je refuse le projet Boréalia 2 dans son ensemble : le passage de 5 500 camions, la bétonisation de 62 hectares de terres agricoles sont une aberration au vu de la préservation des terres agricoles et des milieux naturels fragilisés. La Picardie vaut mieux qu'un hangar !</p>	ARTIFICIALISATION DES SOLS IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE
249	<p>Nom : Depreux prénom : Nicolas Laissez ici votre commentaire : Contre ce projet bien trop proche de la ville</p>	
250	<p>Nom : Sauveaux prénom : Laurent Laissez ici votre commentaire : Bonjour, Je me prononce contre ce projet d'artificialisation des sols d'une zone toute proche de mon domicile. Je ne suis pas certain que le modèle proposé soit une réponse cohérente aux grands défis climatiques qui sont devant nous. Continuer à occuper de la terre agricole de bonne qualité pour y implanter de nouvelles installations logistiques n'est absolument pas en lien avec un quelconque changement de modèle économique. NON AU PROJET BOREALIA ! L. Sauveaux</p>	ARTIFICIALISATION DES SOLS PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique
251	<p>Nom : BASSET prénom : ISABELLE Laissez ici votre commentaire : Madame, Monsieur,</p> <p>Je ne comprends pas ce projet. D'abord parce que ce site est un espace que personnellement je trouve magnifique. C'est un premier contact visuel avec Amiens qui met notre ville en valeur, la vue y est infinie et remarquable. C'est de plus en plus rare dans les villes et à chaque fois que je passe ici avec des non-amiénois, je n'ai que des compliments. Les bâtiments que vous envisagez d'y laisser construire sont laids et vont dégrader l'esthétique du site qui actuellement est réconfortant. Le bien-être visuel, c'est important.</p> <p>Ensuite, parce qu'on sait tous que nous sommes en situation d'urgence climatique. Alors pourquoi artificialiser les sols une fois de plus? Si vous voulez utiliser cet espace, ne pouvez-vous pas le faire avec un autre projet qui serait plus cohérent d'un point de vue écologique? Est-ce que la rentabilité doit toujours l'emporter? Pensez à nos enfants et à ce qu'il leur restera quand nous, les adultes d'aujourd'hui, ne serons plus là.</p> <p>Cordialement, Isabelle Basset</p>	IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE - atteinte à la qualité du paysage de l'entrée de ville

252	<p>Nom : Bayart prénom : Alain Laissez ici votre commentaire : 62 hectares d'excellentes terres agricoles, près du centre ville qui vont être bétonnées, alors qu'elles ont un avenir pour nourrir notre ville d'Amiens, compte tenu de l'augmentation inéluctable du coût de l'énergie. .. Il existe sur poulainville, sur la zone industrielle des terres de qualité moindre qui peuvent être utilisées en cas d'extrême nécessité. .. D'autre part il semble évident que borealia a pour but la création de plates formes logistiques très peu créatrices d'emploi.... et même destructrice de ceux ci.... Plates-formes ne correspondant qu'à une vision industrielle à très court terme compte tenu du problème énergétique. ... Enfin je m'interroge sur bilan financier pour notre ville en sachant qu'Amazon n'a pas payé la taxe d'investissement, taxes espaces verts, à la métropole lors de son implantation à Boves... Conclusion: destruction d'excellentes terres agricoles ainsi que du cadre de vie, peu de création d'emplois et peu de rentrée financière. Si cette zone est créée c'est une mauvaise nouvelle pour notre ville et un déni de démocratie. ..</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique</p>
253	<p>Nom : Rabany prénom : Arnaud Laissez ici votre commentaire : Ce projet a été conçu il y a trente ans et c'est bien là que le bât blesse : la réalité (et plus encore le niveau de conscience) du XXIe siècle n'est pas celle du XXe. Vouloir le mener à bien quoi qu'il en coûte confine au déni de l'époque que nous vivons, au mépris des enjeux actuels et/ou au dogmatisme économique. On ne peut plus, aujourd'hui, concevoir de telles zones d'activités sur ce seul critère, en agitant l'emploi comme étendard. Chaque réalisation de cette ampleur doit être pensée dans le respect de l'environnement. Ici, l'autorité environnementale l'a bien souligné, les impacts (qualité de l'air, risque d'inondations, perte de biodiversité) n'ont pas été suffisamment étudiés, voire négligés. Cette entrée de ville, magnifique, mérite autre chose qu'un amoncellement de hangars et un défilé de poids lourds. Et quel genre de travail voulons-nous demain ? On peut se tourner vers bien d'autres secteurs que la logistique (maraîchage, agriculture bio, rénovation thermique, solaire, éolien...) pour créer des emplois tout en préservant la nature. Mieux, ce sont des emplois qui préparent l'avenir des générations futures et dans lesquels ceux qui les occuperont puiseront un épanouissement bien supérieur.</p>	<p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE - atteinte à la qualité du paysage de l'entrée de ville</p> <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique</p>
254	<p>Nom : LANTOINE prénom : Ophélie Laissez ici votre commentaire : Par les changements climatiques qui causeront de plus en plus de faibles rendements dans les récoltes, l'avenir vital, essentiel sera dans les prochaines années la préservation des terres agricoles. En effet, leur nombre compensera les pertes et pourra assurer l'indispensable indépendance alimentaire nationale. Manger reste et restera la priorité pour les humains. On peut faire autrement pour les bâtiments logistiques : requalifier des anciens bâtiments, réléchir nationalement au lieu de localement, c'est à dire qu'il y a peut-être en France des zones d'activités désertées à récupérer. Requalifier des centres et zones commerciaux qui ne fonctionnent plus en bâtiments logistiques...Il faut penser que des projets détruisant des terres agricoles, il en existe pléthore en France. On se dit toujours que localement ce n'est pas grand chose, mais à l'échelle nationale cela finit par faire beaucoup de pertes irréremédiables. L'augmentation actuelle des matières premières nous laisse présager ce qui nous attend comme tensions sur l'alimentation. Chaque surface agricole possible est précieuse et génératrice d'emplois aussi.</p>	<p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique</p> <p>ATTEINTE AUX CAPACITES DE PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>
255	<p>Nom : brasseur prénom : boris Laissez ici votre commentaire : Mesdames, Messieurs, J'ai été informé de la consultation sur Borealia en faisant mes courses au marché et je choisis par ces quelques mots de vous faire part de mon avis sur le sujet. A ce projet je vois plusieurs problèmes majeurs. Spécialistes des sols je ne peux que regretter que la ville choisisse d'artificialiser 62 ha de terre agricoles quand tant de friches industrielles restent non valorisée sur le territoire de la métropole. Au delà de la perte en production agricole, l'artificialisation des sols entraîne une perte en biodiversité, en carbone et en capacité d'infiltration des eau de pluie. Si cela ne vous inquiète pas, rappelez vous des événements pluvieux catastrophiques de l'été dernier (hauts de france, Belgique, Allemagne de l'ouest) et des coulées boueuses destructrices associées. Ma seconde inquiétude sur Borealia concerne l'impact sur les commerces et locaux d'activité du centre ville. Si Shopping promenade a été un coup dur porté au secteur, va-t-on désormais porter l'estocade? Comme beaucoup d'amienois, je suis très soucieux de voir mon centre ville perdre encore de sa vitalité. En espérant être écouté et entendu. Boris Brasseur, pédologue.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>
256	<p>Nom : pascal prénom : delattre Laissez ici votre commentaire : Il vaudrait mieux donner ces hectares aux plus démunis sous forme de jardins. Cela leurs donneraient une meilleure nourriture et une meilleure image d'eux-mêmes au vue de des résultats de leurs productions et les enfants pourraient être au grand air.</p>	<p>ATTEINTE AUX CAPACITES DE PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE</p>
257	<p>Nom : Vincent prénom : Denis Laissez ici votre commentaire : C'est une zone de nature aux portes de la ville, la nature est déjà mise à mal depuis des années, à Amiens, il faut abandonner ce projet d'artificialisation des sols ! C'est un crime contre la nature, inutile de communiquer sur la protection des zones humides pour derrière créer cela.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p>

258	<p>Nom : Devaux prénom : Sophia Laissez ici votre commentaire : À l'heure où la terre, les oiseaux et l'air pur se font rares .. vous souhaitez encore bétonner l'environnement !</p> <p>CONTRE ET ARCHI CONTRE !</p> <p>L'urgence c'est l'écologie, pas l'économie.</p>	ARTIFICIALISATION DES SOLS
258	<p>Nom : Lavagna prénom : Claudette Laissez ici votre commentaire : Bonjour, Il est impératif que ce projet aboutisse pour le développement économique de notre ville et la création d'emplois Cordialement C. Lavagna</p>	
259	<p>Nom : Witaszek prénom : Laura Laissez ici votre commentaire : Bonjour,</p> <p>Je suis contre l'installation de cette zone. En effet, divers quartiers mais notamment le quartier Renancourt vont être en proie aux coulées de boue et aux inondations. Quid de la valeur immobilière de ces quartiers ? N'est-ce pas là un critère important pour la ville d'Amiens ?</p> <p>Dans le rapport d'impact environnemental, il est précisé qu'une espèce picarde "quasi-rare" est présente sur le site. Comment comptez-vous la protéger ainsi que les autres espèces qui ne sont pas en voie de disparition mais méritent de vivre ? Comment compenser la destruction de milliers d'habitats naturels ?</p> <p>Quid de la pollution de l'air et des eaux engendrée par cette zone ? Quid des centaines voire milliers de camions qui transiteront dans cette zone tous les jours ? Sans compter sur les difficultés de circulation que cela engendrera, il est connu qu'Amiens est très très engorgée aux heures de bureaux.</p> <p>Encore une fois, on préfère artificialiser une zone qui n'a pas encore été (trop) maltraitée par le parasite humain. Je sais qu'énormément de considérations économiques sont en jeu, mais peut-être qu'il faudrait réhabiliter des friches existantes et non pas en créer de nouvelles à venir...!</p> <p>Laissons une ceinture verte autour d'Amiens, qui est déjà bien impactée par l'industrialisation (cf Amazon et autres), qui est certes porteuse d'emplois mais très délétère sur le long terme. Qu'en pensent les communes des alentours ?</p> <p>D'ailleurs, il aurait été appréciable qu'une réelle publicité de la participation citoyenne soit faite, en effet il faut fouiller les réseaux sociaux pour la trouver. En outre, une version simplifiée du projet, plus accessible pour l'ensemble des citoyens donc, aurait été appréciable (tout en laissant à disposition les documents plus élaborés). Cordialement.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>
260	<p>Nom : Gonnot prénom : Marie-Christine Laissez ici votre commentaire : Boréalia2, c'est toujours plus d'artificialisation des sols pour construire de hideux entrepôts et autres mochetées à l'entrée ouest de la ville qui en était jusqu'à présent préservée, toujours plus de trafic, de bruit, de pollution de l'air - et peut-être des sols, les habitants mais aussi les pipistrelles, les oiseaux et les arbres ne vous disent pas merci. Après cette horreur d'Amiens promenade au Nord (je refuse d'y aller) et les verrues à l'Est de la zone commerciale, sans parler d'Amazon, Amiens va continuer à s'enlaidir et suffoquer. Et pendant ce temps, les pistes cyclables font l'objet d'aménagements limités et parfois ultra dangereux.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>
261	<p>Nom : DESENNE-ROUVILLER prénom : Laurent Laissez ici votre commentaire : Bonjour,</p> <p>Je souhaite par ce message vous faire part de mon opposition au projet BOREALIA 2.</p> <p>La ville d'AMIENS est AMPLEMENT bétonnée, il serait temps qu'elle pense à l'écologie et qu'elle arrête de défigurer le paysage amiénois avec des constructions sans harmonisation et dont l'intérêt peut être contesté.</p> <p>Les immeubles de bureaux et/ou logement poussent comme des champignons sur notre territoire amiénois depuis ces dernières années. Les parcs, les zones</p>	ARTIFICIALISATION DES SOLS

	<p>naturelles et agricoles sont oubliées des projets d'urbanisme.</p> <p>Il existe encore des zones en friches ou qui seraient à restaurer pour offrir de nouveaux bureaux et/ou logements. Il n'est nullement nécessaire de construire de nouveaux édifices !</p> <p>Cordilament.</p>	
262	<p>Nom : OGER prénom : Anita Laissez ici votre commentaire : - Le projet Boréalia 2 porte un grave préjudice à la qualité des entrées de ville déjà récemment lourdement altérée par la construction des locaux d'Amazon puis de l'aménagement de la zone de Renancourt. - Les enjeux concernant le paysage et la patrimoine sont importants. - L'image de la ville est donc en jeu. + consommation de terres agricoles et impact environnemental. - Il serait plus judicieux de travailler sur le réinvestissement des friches industrielles.</p> <p>=> avis très défavorable au projet.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE - atteinte à la qualité du paysage de l'entrée de ville</p>
263	<p>Nom : ROUVILLER-DESENNE prénom : Jonathan Laissez ici votre commentaire : Bonjour</p> <p>Ayant pris connaissance de la volonté de la communauté d'agglomération d'Amiens de construire une nouvelle ZAC à l'ouest de la ville, je souhaite ici faire part de ma vive opposition à ce projet.</p> <p>En effet, alors qu'il existe déjà plusieurs ZAC aux abords d'Amiens qui ne cessent de s'agrandir d'année en année, cela aux détriments des zones naturelles et des terres agricoles, il semble inopportun d'artificialiser de nouvelles zones qui pourraient être mises à profit pour d'autres usages.</p> <p>Le rapport de la MRAE relève d'ailleurs de nombreuses insuffisances au niveau des études d'impact sur le milieu naturel et pointe une consommation de terrains excessive à l'heure où une loi visant à contrôler et réguler l'artificialisation des sols a été votée.</p> <p>On ne connaît que trop aujourd'hui les effets dévastateurs de la bétonisation à outrance : disparition de la biodiversité, augmentation des inondations et coulées de boues.</p> <p>Par ailleurs, en dépassant avec ce projet la moyenne d'artificialisation des sols, Amiens Métropole ne pourra plus développer d'autres projets sur le territoire, projets qui pourraient avoir des impacts autrement plus positifs sur la vie des habitants, tels que la construction de crèches, de gymnases, de bibliothèques ou bien encore le développement de nouveaux espaces verts.</p> <p>On peut de fait s'interroger sur la pertinence de la création d'une nouvelle zone réservée à 60% à des activités logistiques. On veut bien croire que cela créera quelques emplois, mais de quels emplois parle-t-on ici, si ce n'est d'emplois sous-payés où les ouvriers subissant une cadence infernale sont réellement exploités. Par ailleurs, pour un emploi créé en logistique, combien sont détruits dans les commerces traditionnels. Quel intérêt également de créer de nouvelles activités en périphérie de la ville alors même que le centre ville semble dépérir d'année en année, les fermetures d'enseignes se multipliant ? Sans compter bien évidemment la multiplication de la circulation des camions qui engendrera bien des désagréments pour les habitants du quartier.</p> <p>Alors même que la ville d'Amiens se vante d'être une ville verte et se lance dans une course aux labels pour le faire valoir, ne vaudrait-il mieux pas conserver à ces terrains leur vocation agricole ou à tout le moins les valoriser par une utilisation plus verte et plus écologiquement responsable. Une ferme pédagogique pourrait ainsi avoir ici tout son intérêt.</p> <p>Pour toutes ces raisons, Borealia 2 ne devrait pas pouvoir voir le jour.</p> <p>Cordialement</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p> <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique</p>
264	<p>Nom : SIRON prénom : Anne Laissez ici votre commentaire : Madame, Monsieur, Je suis absolument contre ce projet de construction d'une nouvelle ZAC pour l'installation d'entreprises à Amiens surplombant le quartier Renancourt et la</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique</p>

	<p>commune de Pont de Metz, aux motifs suivants :</p> <p>- il s'agit à nouveau d'une nouvelle artificialisation de terres , évolution marquante de notre société depuis la fin du XXe siècle promue, qui conduit à la disparition de terres agricoles alors que la population française et mondiale ne cesse d'augmenter : il s'agit bien là d'une impasse. Vous connaissez sans doute aussi bien que moi cette triste statistique : la France artificialise l'équivalent d'un département comme le Var ou le Nord tous les dix ans. Personne ne semble plus avoir conscience de l'énormité de ce chiffre... Qui plus est : « Dans environ la moitié des régions françaises, les sols qui ont les meilleures potentialités agronomiques sont ainsi les plus touchés. » (http://www.donnees.statistiques.developpement-durable.gouv.fr). Et c'est le ministère de l'écologie qui affirme : « En France, entre 20 000 et 30 000 hectares sont artificialisés chaque année. Cette artificialisation augmente presque 4 fois plus vite que la population, et a des répercussions directes sur la qualité de vie des citoyens mais aussi sur l'environnement. »</p> <p>Qui plus est, une grande partie des sols agricoles de la planète sont en mauvaise santé, traités à coup d'engrais et de pesticides, érodés, ayant perdu leurs capacités de stockage de l'eau et du carbone, leurs éléments nutritifs et leur vie biologique. Il y a un point au-delà duquel la hausse des rendements n'est plus possible et celui ci a déjà été atteint partout. En outre, la demande des populations, françaises en l'occurrence est d'avoir accès à une alimentation de qualité, préservant la santé, l'agriculture biologique ou consommant moins de produits de synthèse est donc à privilégier, or ce type d'agriculture connaît une baisse de rendements par rapport à des cultures dopées. Ceci pour expliquer qu'il est donc impossible de connaître à la fois une augmentation de la population et une diminution de la surface des terres agricoles.</p> <p>L'agglomération a le devoir de protéger ces terres, qui ont l'avantage d'être proches des populations, à la fois pour développer une agriculture de qualité et pour donner un autre horizon aux habitants de proximité que d'affreux entrepôts et des voiries bitumées.</p> <p>- l'implantation de cette zone, orientée majoritairement sur des activités logistiques, va bouleverser l'environnement des habitants proches et des Amiénois dans leur ensemble. Augmentation de la circulation, avec notamment des camions, hausse de la pollution de l'air, du bruit, ruissellement de l'eau sur les voiries, menace sur le captage de Mont de Metz, défiguration du paysage puisque l'entrée « centre » d'Amiens est la dernière vue restant sur la ville et ses monuments, suppression d'un lieu de promenade au calme, et évidemment perte de biodiversité pour les espèces présentes entre champs et bois. Comment avoir pour dessein de totalement ceinturer la ville d'entrepôts ?</p> <p>- à l'heure du changement climatique et de la crise écologique, où il faut reconsidérer l'espace urbain pour que cesse cette extension déconnectée de la hausse de la population, refaire la ville sur la ville et ne plus financer de projet basé à la fois sur la dégradation de la captation du carbone (les sols artificialisés ne captent plus le carbone) et sur la production de gaz à effet de serre (les camions fonctionnent à l'énergie fossile pour encore un moment), une agglomération qui devrait prévoir l'avenir à long terme et non réagir à court terme ne peut plus s'engager dans un tel projet.</p> <p>- les entreprises de la logistique sont basées sur la circulation permanente des marchandises venant bien souvent de l'autre bout du monde, employant des gens peu qualifiés, peu payés et bien souvent peu considérés. Ces entreprises profitent du e-commerce qui vident les centre-villes. Multinationales, elles peuvent partir du jour au lendemain. Et on semble pourtant préférer ce type de « développement » à un emploi local basé sur des ressources proches et sur une circulation des marchandises bien plus sobre. C'est incompréhensible.</p>	
265	<p>Nom : Waroude prénom : Louison Laissez ici votre commentaire : Madame, Monsieur,</p> <p>je suis fondamentalement contre le projet Borealia 2 qui entraînera le passage de 5500 camions en plus par jour, qui constituera une horreur de plus dans le paysage et un risque d'inondation à cause de la bétonisation de 62 ha de terres agricoles.</p> <p>Ce projet va à l'encontre des solutions à mettre en place pour l'écologie et une économie saine en circuits courts.</p> <p>Arrêtez de ne penser qu'au profit et de croire que le déluge viendra après vous. Le déluge vous allez le subir de plein fouet avec vos projets fous. Vous êtes des fous, des malades mentaux. Allez vous poser deux jours seul-e dans la nature pour réfléchir. Ça vous sautera aux yeux.</p>	IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE
266	<p>Nom : bart prénom : baptiste Laissez ici votre commentaire : Avis défavorable.</p> <p>impact disproportionné sur le plan environnemental, écologique, économique, esthétique, et de santé publique.</p> <p>Modèle anachronique à contre courant des enjeux de développement durable et de protection de l'environnement.</p> <p>Artificialisation des sols ne saurait être justifié au regard de l'existence de zones existantes d'activités déjà créées et vacantes (zone industrielle amiens nord, sac jules verne CCI amiens Longueau Glisy, zone commerciale amiens nord) et de friches à revaloriser (autour de la gare d'Amiens et Longueau).</p> <p>Aucun argument avancé pour justifier que ce projet ne pourrait pas être développé dans des zones déjà existantes et qu'une artificialisation nette est indispensable.</p> <p>Perte irréversible de terres agricoles devenues aussi rares que vitales.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>

	<p>les études d'impacts sont superficielles et n'apportent pas d'éléments précis en terme d'augmentation du trafic routier, de hausse d'émission de gaz à effet de serre, de nuisances sonores, d'impact sur la santé publique, de perte de production agricole nette, de perte en eau pour les nappes phréatiques souterraines,</p> <p>Le secteur économique de la logistique visé est un secteur très peu créateur d'emplois à l'hectare au regard de la surface au sol qu'il occupe. Ces activités logistiques sont à très faible valeur ajoutée et ne constituent pas une filière innovante de développement pour un territoire. Les territoires attractifs repoussent sur les territoires peu ambitieux ces activités.</p> <p>Bilan coût (environnemental) / avantage (économique) en totale défaveur de ce projet qu'il est urgent d'abandonner.</p>	
267	<p>Nom : verfaillie prénom : emmanuel Laissez ici votre commentaire : Ce projet est à mon sens une aberration à plus d'un titre et est dans la situation écologique actuelle totalement anachronique. Il va donc s'agir de sacrifier une fois encore de la terre agricole ou naturelle pour y construire des bâtiments. D'autres secteurs proches d'AMIENS et déjà consacrés à l'activité économique seraient plus adaptés (Il suffit de circuler dans la zone industrielle nord par exemple pour se rendre compte qu'il existe soit des friches industrielles soit des terrains qui pourraient recevoir les activités et les bâtiments projetés avec toutes les infrastructures routières nécessaires... et même en direction de Poulainville, où des bâtiments se construisent actuellement...). On fait peu de cas à travers de ce projet des rapports alarmants du GIEC. Du fait que les parcelles concernées sont proches d'un site de puisage d'eau alimentant plus communes alentours. La vallée de grâce concernée est assez exceptionnelle (lieu vallonné, présentant un intérêt en terme de biodiversité, de faune et de flore...). De plus depuis plusieurs années on édifie dans de nombreux secteurs d'AMIENS des bâtiments très laids, manifestement à coût réduit au nom hypothétiquement du profit et on défigure ainsi de nombreux endroits... Là encore on va défigurer l'une des entrées de ville d'AMIENS, probablement la plus charmante ...bientôt on ne pourra plus citer Amiens comme une ville à la campagne, mais comme une ville ceinturée de zones laides, sans âme, bétonnées et composées encore de cubes de tôles...</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE - atteinte à la qualité du paysage de l'entrée de ville</p>
268	<p>Nom : Waroude prénom : Joseph Laissez ici votre commentaire : Il ne faut pas permettre un tel saccage de nos campagnes, de nos paysages, de la faune et la flore! Trop c'est trop! Tout ça pour que les grosses entreprises puissent faire plus de pognon. Honte à ceux ceux qui sont pour. Il y a assez de béton comme ça!</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>
269	<p>Nom : Fradcourt prénom : Pascal Laissez ici votre commentaire : Sans foncier , pas de développement économique possible ! . Notre territoire malgré plusieurs succès ces dernières années notamment dans le secteur de la logistique , la Santé et l'innovation garde un niveau de chômage élevé et doit continuer son travail d'attractivité et de notoriété pour attirer d'autres entreprises en leurs proposant de nouvelles parcelles qui aujourd'hui se font rares . A noter qu'à chaque fois qu'une entreprise s'installe sur la Métropole Amiénoise, elle donne des perspectives de développement pour la sous traitance au profit de nos TPE et PME qui pourront embaucher et se développer dans un logique de circuit vertueux de proximité à l'échelle du territoire . La Métropole reste très attractive au nord de Paris à proximité de Bruxelles et Londres tout en s'ouvrant sur l'Europe . Elle propose pour des cadres et leurs familles u ne qualité de vie optimale. L'ouverture à la vente de foncier sur la zone d'activité Borealia placée à proximité direct de l'échangeur de l'A16 devrait donner de nouvelles perspectives de développement économique pour le territoire qui manque actuellement de possibilités d'accueil . La Confédération des petites et moyennes entreprises du département de la Somme se positionne donc très favorablement pour le développement de la zone d'activité Borealia et l'accueil de nouvelles entreprises. Pascal Fradcourt Président CPME 80</p>	
270	<p>Nom : Courtin prénom : Francine Laissez ici votre commentaire : Le projet Borealia2 va augmenter la surface de terres agricoles qui seront définitivement perdues pour l'agriculture alors même que que cette artificialisation des sols est dénoncée par toutes les organisations qui se préoccupent du climat et de l'écologie; elle est même incompatible avec la loi Climat et résilience de 2021. Les terres concernées sont des terres riches qui permettent entre autres la production de fruits et légumes bio comme au Gaëc des "Franches terres" (où je m'approvisionne régulièrement) à destination des habitants de Pont de Metz et des communes voisines. Tout autour d'Amiens et en particulier aux sorties Ouest les zones occupées par des entrepôts et autres plates-formes ne cessent de proliférer, de plus ces zones ne sont accessibles que par la route d'où une augmentation du trafic de poids lourds notamment . En conséquence c'est une augmentation des nuisances sonores et surtout une augmentation de la pollution de l'air. Globalement une dégradation du cadre de vie des riverains sans aucun bénéfice! Sans compter sur les effets dévastateurs sur la faune et la flore: on se désole sur la diminution des espèces mais on saccage sans état d'âme leurs habitats. Personnellement je suis donc totalement opposée à la mise en oeuvre du projet Borealia 2</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS - loi Climat et Résilience - ZAN</p> <p>ATTEINTE AUX CAPACITES DE PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE</p>

<p>271</p>	<p>Nom : Blanchard prénom : Goulven Laissez ici votre commentaire : Tout d'abord, je ne crois pas que les emplois proposés à travers ce projet (essentiellement de la logistique) soient des emplois d'avenir. Il sont générateurs de précarité, d'une multiplication absurde des transports et d'une pollution non négligeable. Si le modèle en est Amazon, pour moi, c'est le pire modèle qu'on puisse trouver. Amazon est une entreprise qui vendait à perte en se finançant par un endettement délirant dans le seul but de faire disparaître la concurrence. Le modèle social comme environnemental de cette entreprise est une catastrophe, on ne peut pas sérieusement promouvoir ce genre de fonctionnement. Passons ensuite au projet lui-même. Déjà, il fait sortir Amiens de la légalité quant à la loi sur l'artificialisation des terres. Si la métropole est condamnées et doit payer de fortes amendes, ce sont les contribuables qui paieront. Il m'apparaît aussi absurde de bétonner une zone en amont d'un quartier, Renancourt, l'exposant par là à de futures inondations (le changement climatique va multiplier les phénomènes de très fortes pluies, si rien n'est là pour els absorber, le quartier en fera les frais). L'entrée dans Amiens de ce côté-là va être pour le moins compliquée par le trafic des camions. Enfin, à un moment où il est plus que temps de réfléchir à produire localement de quoi faire subsister la métropole (le bouleversement climatique et le inévitables crises économiques qui vont en découler vont mettre à mal les chaînes d'approvisionnement - souvenons-nous des débuts du COVID), le choix est fait d'aller à l'inverse, importons plus, soyons plus dépendants. A mon sens, ce projet est un projet qui a 30 ans de retard, qui se base sur une économie qui n'existe déjà plus et qui est dans le droite ligne de ce qui se fait depuis 30 ans, et qui a eu des résultats absolument affligeants pour l'emploi.</p>	<p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique</p> <p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>
<p>272</p>	<p>Nom : Baudry prénom : Remi Laissez ici votre commentaire : Suite à la la lecture des documents relatifs au projet de la ZAC Borealia 2, je m'oppose à la création de la ZAC Borealia 2 tel qu'il est présenté. Je souscris à cet argumentaire que je me permets de partager ici et vous demande de prendre en compte ma participation.</p> <p>Un dossier de création de zone aménagement concerté (ZAC) qui ne se préoccupe guère d'environnement.</p> <p>Amiens-Métropole veut implanter, d'abord sur une superficie de 62 hectares, avec extension prévue sur 195 ha, cette nouvelle zone d'aménagement concerté (ZAC) à l'ouest de la ville. Dans un rapport exhaustif, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) a rendu public le 14 septembre 2021 un avis comportant de très nombreuses et sévères critiques sur ce projet de zone aménagement concerté baptisé « Boréalia 2 » par ses promoteurs. La MRAE relève d'importantes insuffisances au niveau des études d'impact sur le milieu naturel (ressource en eau, climat, biodiversité) ainsi qu'une consommation foncière excessive ne respectant pas l'objectif de zéro artificialisation des sols à l'horizon 2050 donné par la loi Climat et résilience de 2021 (dans ce cadre, la Métropole d'Amiens pourrait encore procéder annuellement à une artificialisation moyenne de 9 ha ; or, elle en est actuellement à un rythme de 13 ha bétonnés chaque année en moyenne, et cela même sans compter le projet « Boréalia 2 »).</p> <p>2. Les impacts directs de la construction de la ZAC Boréalia2 sur le cadre de vie et l'environnement sont très négatifs pour les habitants des quartiers périphériques.</p> <p>La bétonisation des terres agricoles sera irréversible, ce qui implique une moindre filtration de l'eau pas les sols agricoles, la destruction de la faune et la flore présentes ainsi que la dégradation du cadre de vie dans une zone aujourd'hui consacrée à la promenade. Dans un projet présentant 60 % de surface consacrée à la logistique (comme indiqué dans le dossier déposé auprès des services de l'Etat), la circulation, notamment de camions, induite par le transport des marchandises va engendrer la production de gaz à effet de serre, une pollution de l'air et une pollution sonore importantes pour les quartiers environnants (+ 5500 véhicules par jour, dont 1200 camions). Le captage d'eau potable de Pont de Metz, très important pour l'agglomération, pourrait être affecté du fait d'une moindre alimentation par les eaux de pluie à cause de l'imperméabilisation des sols (voiries, parkings et surfaces des entrepôts). Enfin, pour les habitants d'Amiens en général, l'implantation d'entrepôts à cet endroit signifie la disparition de la dernière entrée non urbanisée de la ville. L'entrée ouest de la ville d'Amiens offre en effet l'une des plus jolies vues sur la cathédrale, la tour Perret et les vallées de la Selle et de Grâce.</p> <p>3. Un projet surconsommateur d'espace sur Amiens, au détriment du reste du territoire.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS - loi Climat et Résilience - ZAN - Etalement urbain (195ha)</p> <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique - Type d'emploi créé - implantation endogène</p> <p>ATTEINTE AUX CAPACITES DE PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - positionner la production alimentaire au plus près de la ville</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE - atteinte au captage d'eau de Pont de Metz - atteinte à la qualité du paysage de l'entrée de ville - Atteinte à la qualité de vie – suppression lieu de promenade - augmentation du trafic routier</p>

Amiens Métropole veut implanter, d'abord sur une superficie de 62 hectares, avec extension prévue sur 195 ha, cette nouvelle zone d'aménagement concerté (ZAC) à l'ouest de la ville. Au titre de la loi de climat et résilience votée en août 2021, la moyenne tolérée d'artificialisation des sols serait de 9 hectares maximum par an, or aujourd'hui Amiens métropole est à 13 hectares par an avec les zones déjà ouvertes à l'urbanisation (Poulainville, Amiens nord et Pôle Jules Verne 2) et sans compter Borealia 2. Avec la construction de la ZAC Boréalia 2, l'agglomération aura trop artificialisé son territoire et ne pourra plus faire aucun nouveau projet dans un avenir proche, à moins de construire sur des parcelles déjà urbanisées.

4. Veut-on vraiment transformer les environs d'Amiens en zones d'entrepôts à perte de vue au détriment des terres agricoles et des paysages ?

Le projet de zone d'aménagement concerté (ZAC) Boréalia2 est le résultat d'un projet initié il y a près de 30 ans pratiquement à l'identique. Entre temps, le monde a changé. L'urgence écologique et sociale nous impose de remettre en question le développement économique que nous voulons pour nos territoires. Les activités logistiques détruisent assurément des terres agricoles alors qu'il est urgent de relocaliser notre alimentation au plus près des villes ; elles détruisent aussi des emplois au détriment des commerces des centres-villes qui se vident. Enfin elles sont un secteur aux cadences de travail épuisantes, avec un management abusif envers les salarié.e.s et n'augmentent pas la qualification de la population d'un territoire.

Amiens Métropole manque une occasion d'engager la transition économique et écologique de son territoire pour répondre aux enjeux du monde, non tel qu'il est mais tel qu'il s'annonce avec le changement climatique.

5. Des emplois durables dans le temps ? On peut s'interroger.

Un des arguments premiers de la Métropole est la création d'emploi. Peut-être mais quels emplois ?

Dans le dossier qu'Amiens métropole a déposé auprès des services de l'État pour la création de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Boréalia 2, 60% de la surface est destinée à de la logistique, c'est-à-dire à des entrepôts de stockage de grande taille. Stocker et déstocker les marchandises engendrent un très grand nombre d'aller-retours en camions.

Or, avec l'augmentation du coût de l'énergie et l'impératif de diminuer de manière drastique la production des gaz à effet de serre (neutralité carbone de l'union européenne en 2050), de nombreux experts ont des doutes sur la pérennité du modèle des entrepôts logistiques dispersés sur tout le territoire.

C'est pour ces raisons qu'il est conseillé de réserver les zones logistiques aux endroits desservis par le train et /ou une voie fluviale. Or la ZAC Boréalia 2 est fondée sur une desserte uniquement routière.

A terme, les parcelles pourraient être abandonnées comme c'est le cas pour la zone commerciale Amiens Nord (nombreux magasins abandonnés) face à « Shopping Promenade ».

6. Les créations d'emploi sur une zone industrielle sont rarement des créations nettes, elles correspondent surtout à un déplacement géographique des emplois au sein de l'Amiénois.

Il est noté dans l'avis de Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) ayant rendu un avis sur le projet de ZAC Boréalia 2, que sur la cinquantaine de demandes d'entreprises formulées annuellement auprès de l'agglomération, 60 % des demandes proviennent d'entreprises du territoire, en grande majorité des PME-PMI. Aussi la plupart des emplois existent déjà sur le territoire et même si ces entreprises en déménageant pourront peut-être s'agrandir, le fait d'ouvrir une nouvelle ZAC correspond pour l'essentiel à un transfert géographique d'emplois qui se trouvent aujourd'hui sur les communes environnantes.

Au vu de ces circonstances: les pollutions de l'air, de l'eau et des terres, la détérioration du cadre de vie, les risques d'inondation, l'irréversibilité et la démesure du projet, l'incohérence économique et sociale, le manque d'informations concrètes fournies par la Métropole, le rapport préoccupant de la MRAE, je demande l'abandon du projet de ZAC Boréalia 2. Merci de prendre en compte ma participation.

273	<p>Nom : Lebrun prénom : Audrey Laissez ici votre commentaire : Je pense qu'il faut arrêter de bétonner la terre, ça l'empêche de respirer. Je suis contre ce projet</p>	ARTIFICIALISATION DES SOLS
-----	--	----------------------------

Lundi 14 février 2022

	Observations ou propositions déposées par le Public	Thèmes abordés
274	<p>Nom : Courtin prénom : Jean Laissez ici votre commentaire : Artificialisation des sols et impact sur le milieu naturel est incompatible avec la loi Climat et résilience 2021 Impact déplorable sur l'environnement au niveau de la faune et de la flore: destruction irréversible des écosystèmes flore et faune Installation de plates-formes accessibles par route uniquement, donc accroissement trafic de poids lourds donc nuisance sonore et surtout pollution de l'air par rejet CO2 donc dégradation considérable sur qualité de vie des riverains. Pas certain qu'il y ait véritablement création de nombreux emplois c'est plutôt redéploiement.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>
275	<p>Nom : LENNE prénom : AGNÈS Laissez ici votre commentaire : Bonjour, En tant qu'habitante d'Amiens métropole, je suis inquiète de voir un nième projet, en grande partie logistique avec aucun intérêt au niveau de l'emploi, mais surtout particulièrement impactant sur nos surfaces agricoles, voir le jour à une si grande échelle. Je ne comprends aucunement le but, que ce soit économique ou environnemental de ce type de projet à l'heure où nos élus, s'ils travaillent réellement pour l'intérêt de leur population, devraient d'abord réfléchir en termes d'impact sur le climat et la biodiversité à court, moyen et long terme avant de réfléchir en termes de retombées économiques à court terme. Selon moi, cette réflexion n'est pas légitime, car aucunement dans l'intérêt de la population ! Bien cordialement, Agnès Lenne, habitante de Boves</p>	<p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Logistique <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>
276	<p>Nom : Blandin prénom : Bertrand Laissez ici votre commentaire : Suite à la la lecture des documents relatifs au projet de la ZAC Borealia 2, je m'oppose à la création de la ZAC Borealia 2 tel qu'il est présenté. Je souscris à cet argumentaire que je me permets de partager ici et vous demande de prendre en compte ma participation.</p> <p>Un dossier de création de zone aménagement concerté (ZAC) qui ne se préoccupe guère d'environnement.</p> <p>Amiens-Métropole veut implanter, d'abord sur une superficie de 62 hectares, avec extension prévue sur 195 ha, cette nouvelle zone d'aménagement concerté (ZAC) à l'ouest de la ville. Dans un rapport exhaustif, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) a rendu public le 14 septembre 2021 un avis comportant de très nombreuses et sévères critiques sur ce projet de zone aménagement concerté baptisé « Boréalia 2 » par ses promoteurs. La MRAE relève d'importantes insuffisances au niveau des études d'impact sur le milieu naturel (ressource en eau, climat, biodiversité) ainsi qu'une consommation foncière excessive ne respectant pas l'objectif de zéro artificialisation des sols à l'horizon 2050 donné par la loi Climat et résilience de 2021 (dans ce cadre, la Métropole d'Amiens pourrait encore procéder annuellement à une artificialisation moyenne de 9 ha ; or, elle en est actuellement à un rythme de 13 ha bétonnés chaque année en moyenne, et cela même sans compter le projet « Boréalia 2 »).</p> <p>2. Les impacts directs de la construction de la ZAC Boréalia2 sur le cadre de vie et l'environnement sont très négatifs pour les habitants des quartiers périphériques.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <ul style="list-style-type: none"> - loi Climat et Résilience - ZAN - Etalement urbain (195ha) <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Logistique - Type d'emploi créé - implantation endogène <p>ATTEINTE AUX CAPACITES DE PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> - positionner la production alimentaire au plus près de la ville <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p> <ul style="list-style-type: none"> -atteinte au captage d'eau de Pont de Metz - atteinte à la qualité du paysage de l'entrée de ville - Atteinte à la qualité de vie – suppression lieu de promenade - augmentation du trafic routier

La bétonisation des terres agricoles sera irréversible, ce qui implique une moindre filtration de l'eau pas les sols agricoles, la destruction de la faune et la flore présentes ainsi que la dégradation du cadre de vie dans une zone aujourd'hui consacrée à la promenade.

Dans un projet présentant 60 % de surface consacrée à la logistique (comme indiqué dans le dossier déposé auprès des services de l'Etat), la circulation, notamment de camions, induite par le transport des marchandises va engendrer la production de gaz à effet de serre, une pollution de l'air et une pollution sonore importantes pour les quartiers environnants (+ 5500 véhicules par jour, dont 1200 camions).

Le captage d'eau potable de Pont de Metz, très important pour l'agglomération, pourrait être affecté du fait d'une moindre alimentation par les eaux de pluie à cause de l'imperméabilisation des sols (voiries, parkings et surfaces des entrepôts).

Enfin, pour les habitants d'Amiens en général, l'implantation d'entrepôts à cet endroit signifie la disparition de la dernière entrée non urbanisée de la ville. L'entrée ouest de la ville d'Amiens offre en effet l'une des plus jolies vues sur la cathédrale, la tour Perret et les vallées de la Selle et de Grâce.

3. Un projet surconsommateur d'espace sur Amiens, au détriment du reste du territoire.

Amiens Métropole veut implanter, d'abord sur une superficie de 62 hectares, avec extension prévue sur 195 ha, cette nouvelle zone d'aménagement concerté (ZAC) à l'ouest de la ville. Au titre de la loi de climat et résilience votée en août 2021, la moyenne tolérée d'artificialisation des sols serait de 9 hectares maximum par an, or aujourd'hui Amiens métropole est à 13 hectares par an avec les zones déjà ouvertes à l'urbanisation (Poulainville, Amiens nord et Pôle Jules Verne 2) et sans compter Borealia 2. Avec la construction de la ZAC Boréalia 2, l'agglomération aura trop artificialisé son territoire et ne pourra plus faire aucun nouveau projet dans un avenir proche, à moins de construire sur des parcelles déjà urbanisées.

4. Veut-on vraiment transformer les environs d'Amiens en zones d'entrepôts à perte de vue au détriment des terres agricoles et des paysages ?

Le projet de zone d'aménagement concerté (ZAC) Boréalia2 est le résultat d'un projet initié il y a près de 30 ans pratiquement à l'identique. Entre temps, le monde a changé. L'urgence écologique et sociale nous impose de remettre en question le développement économique que nous voulons pour nos territoires. Les activités logistiques détruisent assurément des terres agricoles alors qu'il est urgent de relocaliser notre alimentation au plus près des villes ; elles détruisent aussi des emplois au détriment des commerces des centres-villes qui se vident. Enfin elles sont un secteur aux cadences de travail épuisantes, avec un management abusif envers les salarié.e.s et n'augmentent pas la qualification de la population d'un territoire.

Amiens Métropole manque une occasion d'engager la transition économique et écologique de son territoire pour répondre aux enjeux du monde, non tel qu'il est mais tel qu'il s'annonce avec le changement climatique.

5. Des emplois durables dans le temps ? On peut s'interroger.

Un des arguments premiers de la Métropole est la création d'emploi. Peut-être mais quels emplois ?

Dans le dossier qu'Amiens métropole a déposé auprès des services de l'État pour la création de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Boréalia 2, 60% de la surface est destinée à de la logistique, c'est-à-dire à des entrepôts de stockage de grande taille. Stocker et déstocker les marchandises engendre un très grand nombre d'aller-retours en camions.

Or, avec l'augmentation du coût de l'énergie et l'impératif de diminuer de manière drastique la production des gaz à effet de serre (neutralité carbone de l'union européenne en 2050), de nombreux experts ont des doutes sur la pérennité du modèle des entrepôts logistiques dispersés sur tout le territoire.

C'est pour ces raisons qu'il est conseillé de réserver les zones logistiques aux endroits desservis par le train et /ou une voie fluviale. Or la ZAC Boréalia 2 est fondée sur une desserte uniquement routière.

A terme, les parcelles pourraient être abandonnées comme c'est le cas pour la zone commerciale Amiens Nord (nombreux magasins abandonnés) face à « Shopping Promenade ».

	<p>6. Les créations d'emploi sur une zone industrielle sont rarement des créations nettes, elles correspondent surtout à un déplacement géographique des emplois au sein de l'Amiénois.</p> <p>Il est noté dans l'avis de Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) ayant rendu un avis sur le projet de ZAC Boréalia 2, que sur la cinquantaine de demandes d'entreprises formulées annuellement auprès de l'agglomération, 60 % des demandes proviennent d'entreprises du territoire, en grande majorité des PME-PMI. Aussi la plupart des emplois existent déjà sur le territoire et même si ces entreprises en déménageant pourront peut-être s'agrandir, le fait d'ouvrir une nouvelle ZAC correspond pour l'essentiel à un transfert géographique d'emplois qui se trouvent aujourd'hui sur les communes environnantes.</p> <p>Au vu de ces circonstances: les pollutions de l'air, de l'eau et des terres, la détérioration du cadre de vie, les risques d'inondation, l'irréversibilité et la démesure du projet, l'incohérence économique et sociale, le manque d'informations concrètes fournies par la Métropole, le rapport préoccupant de la MRAE, je demande l'abandon du projet de ZAC Boréalia 2. Merci de prendre en compte ma participation.</p>	
277	<p>Nom : ANTONI prénom : Kévin Laissez ici votre commentaire : Je suis contre ce projet qui ne va que bétonner encore un peu plus la ville, nous n'avons pas besoin de cette nouvelle zone d'activité.</p>	ARTIFICIALISATION DES SOLS
278	<p>Nom : Labrousse prénom : Michelle Laissez ici votre commentaire : Je suis contre ce projet. Vous allez construire Borealia sur des terres agricoles. En betonnant il y a des risques d'inondation de Renancourt. Pourquoi ne pas utiliser les friches individuelles qui existent déjà? Vous allez remplacer des terres agricoles par des entrepôts. Pensez vous à l'artificiation de la terre? Vous allez détruire la biodiversité. J'aimerais connaître les avis des habitants et des élus des autres communes concernées</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>
279	<p>Nom : GENTIL prénom : HELENE Laissez ici votre commentaire : STOP ! Comment pouvez-vous continuer un tel projet quand tout nous dit de : "Ne plus bétonner autour des villes" ? Pourquoi ne pas d'abord utiliser les friches de la zone Carrefour, par exemple, à côté de "Noz", où se trouvent de multiples entrepôts vides. On ne peut pas continuer à détruire la planète. Pensez à nos enfants et éventuels petits-enfants. Trop de nuisances vont découler de ce projet. Vous ne pouvez pas faire comme si vous ne le saviez pas.</p>	ARTIFICIALISATION DES SOLS
280	<p>Nom : Tonneau prénom : MAGALI Laissez ici votre commentaire : Bonjour je pense que si les travaux se réalisent nous déménagerons probablement. C'est une tristesse car renancourt devient du béton. Cordialement Madame Tonneau .</p>	
281	<p>Nom : colmin prénom : Francine Laissez ici votre commentaire : J'ai laissé mon commentaire hier, mais j'ai oublié de vous dire que pratiquement personne n'est au courant de ce projet...(ce que vous devez savoir pertinemment..) En effet, sur les 10 personnes que j'ai interrogées, et qui se sont TOUTES déclarées opposées à votre projet, UNE SEULE, opposée également, avait vu passer quelque chose dans le Courrier Picard.</p> <p>Ce qui veut dire que:</p> <p>Si vous demandiez clairement l'avis de chaque amiénois en lui adressant un document écrit, comme vous savez si bien le faire en période électorale, vous auriez la vraie proportion d'opposants, à savoir, pas loin des 100 pourcents!</p> <p>Et, pour ce qui est des créations d'emplois que vous faites miroiter, iriez-vous travailler dans une de ces futures structures type Amazon ou autres...???? Personne ne veut y aller, sauf pour ne pas mourir de faim.</p>	

	<p>Et enfin, je suppose que vous n'habitez pas Renancourt...ni aucun des quartiers concernés de près ou de loin.</p> <p>Au vu de ce dossier, on peut constater que, malheureusement, la qualité de vie des amiénois en général, n'est pas votre priorité.</p> <p>Bien à vous,</p> <p>Francine Colmin</p>	
<p>282</p>	<p>Nom : SKIBINSKI prénom : Maxime Laissez ici votre commentaire : Mesdames Messieurs les élus,</p> <p>Je vous remercie tout d'abord d'offrir cet espace de parole à vos administrés.</p> <p>En tant qu'ingénieur en projets logistiques, très au fait des enjeux Climat-Energie actuels et à venir, je ne peux qu'être contre ce projet d'aménagement qui me paraît être d'une époque révolue (il a d'ailleurs été imaginé au siècle dernier).</p> <p>En effet, pour résumer, la croissance souhaitée sans cesse par les différents acteurs du débat public correspond physiquement à un processus d'extraction (ou collecte) / transport / transformation / transport / utilisation de produits transformés à partir de ressources naturelles, nécessitant à chaque étape de grandes quantités d'énergie, d'origine fossile à 80% (chiffre stable depuis 50 ans).</p> <p>Or, nous entrons, dans cette décennie 2020, dans un étau qui va restreindre de plus en plus nos moyens d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une part la disponibilité énergétique a atteint un plateau depuis plusieurs années, et la plupart des experts officiels (AIE, The Shift Project, ...) annoncent sa décrue d'ici la fin de la décennie ==> nous entrons dans une ère de descente énergétique - d'autre part, le changement climatique impacte déjà nos sociétés, et cela ira en s'aggravant si on n'engage pas une réduction de nos émissions de l'ordre de 5% par an (cela nous permettrait au passage de respecter les accords de Paris 2015, par lesquels nous sommes "en théorie" engagés). <p>Un tel projet, impliquant l'artificialisation de terres arables, l'augmentation des transports et donc l'utilisation de combustibles fossiles, l'augmentation des risques de pollution des nappes phréatiques et des coulées de boues ou encore le développement d'emplois "précaires" (et délocalisables) en logistique (avec en parallèle la destruction d'emplois non délocalisables de centre ville) va diminuer notre résilience collective alors que l'époque impose au contraire de la développer.</p> <p>Par ailleurs il semble également que des obstacles juridiques (lois sur la réduction de l'artificialisation) voire politiques (déclarations récentes de Mme Pompili) risquent tout simplement de rendre ce projet irréalisable (sans parler des risques d'enlèvement "militant" qui ne manquerait pas de se produire en cas de "passage en force").</p> <p>Pour toutes ces raisons résumées ci-dessus, il me paraît opportun de réévaluer les impacts de ce projet à l'aune de ce nouveau contexte, et non plus avec une vision du siècle dernier.</p> <p>On pourrait au contraire imaginer faire de cette zone un projet du siècle à venir, dans une vision de résilience locale bénéficiant à l'ensemble des habitants du territoire (et non plus au yacht de Jeff Bezos :o), intégrant les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - autonomie alimentaire (quid de notre approvisionnement dans un monde en descente énergétique ??) - emploi local non délocalisable, économie circulaire - environnement de qualité, favorisant la biodiversité - participation citoyenne - ... <p>Les possibilités sont infinies, encore faut-il les entendre ...</p> <p>Bien à vous M. SKIBINSKI</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>
<p>283</p>	<p>Nom : Deraeve prénom : Elise Laissez ici votre commentaire : Je suis pour les petits projets à hauteur humaine et chaleureux Je n'irai pas dans ce lieu car j'ai besoin de nature et de petits espaces J'ai déjà tout ce qu'il faut pour vivre Merci</p>	

284	<p>Nom : Gros prénom : Virginie Laissez ici votre commentaire : 2022, urgence climatique, tous les scientifiques tirent la sonnette d'alarme, le rapport du GEIC est catastrophique, les citoyens demandent à consommer de plus en plus local, bio, font des efforts au quotidien pour limiter leur impact carbone... Venant d'une ville qui a pour préoccupation première d'associer économie et écologie, je trouve que ce projet est en complet décalage avec les enjeux du 21ème siècle. Il y a 1000 autres façons de créer de l'emploi et respecter notre planète. C'est une honte pour une « métropole ».</p>	
285	<p>Nom : Graux prénom : Julien Laissez ici votre commentaire : Bonjour</p> <p>Je désapprouve ce projet. Je ne suis pas contre l'expansion économique de la métropole mais je suis fatigué de voir ces hangars artificialiser les sols. Il est grand temps de faire preuve d'initiatives et de projets en lien avec les préoccupations et les urgences écologiques. Il n'y a aucune audace de ce type de projet. Ces logiques d'accumulation appartiennent au passé. Réaliser ce projet, c'est donner le signe qu'Amiens est ancré dans le vieux monde. Faites preuve de plus d'imagination pour nos enfants.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p>
286	<p>Nom : gricourt prénom : yves Laissez ici votre commentaire : Suite à la lecture des documents relatifs au projet de la ZAC Borealia 2, je m'oppose à la création de la ZAC Borealia 2 tel qu'il est présenté. Je souscris à cet argumentaire que je me permets de partager ici et vous demande de prendre en compte ma participation.</p> <p>Un dossier de création de zone aménagement concerté (ZAC) qui ne se préoccupe guère d'environnement.</p> <p>Amiens-Métropole veut implanter, d'abord sur une superficie de 62 hectares, avec extension prévue sur 195 ha, cette nouvelle zone d'aménagement concerté (ZAC) à l'ouest de la ville. Dans un rapport exhaustif, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) a rendu public le 14 septembre 2021 un avis comportant de très nombreuses et sévères critiques sur ce projet de zone aménagement concerté baptisé « Boréalia 2 » par ses promoteurs. La MRAE relève d'importantes insuffisances au niveau des études d'impact sur le milieu naturel (ressource en eau, climat, biodiversité) ainsi qu'une consommation foncière excessive ne respectant pas l'objectif de zéro artificialisation des sols à l'horizon 2050 donné par la loi Climat et résilience de 2021 (dans ce cadre, la Métropole d'Amiens pourrait encore procéder annuellement à une artificialisation moyenne de 9 ha ; or, elle en est actuellement à un rythme de 13 ha bétonnés chaque année en moyenne, et cela même sans compter le projet « Boréalia 2 »).</p> <p>2. Les impacts directs de la construction de la ZAC Boréalia2 sur le cadre de vie et l'environnement sont très négatifs pour les habitants des quartiers périphériques.</p> <p>La bétonisation des terres agricoles sera irréversible, ce qui implique une moindre filtration de l'eau pas les sols agricoles, la destruction de la faune et la flore présentes ainsi que la dégradation du cadre de vie dans une zone aujourd'hui consacrée à la promenade. Dans un projet présentant 60 % de surface consacrée à la logistique (comme indiqué dans le dossier déposé auprès des services de l'Etat), la circulation, notamment de camions, induite par le transport des marchandises va engendrer la production de gaz à effet de serre, une pollution de l'air et une pollution sonore importantes pour les quartiers environnants (+ 5500 véhicules par jour, dont 1200 camions). Le captage d'eau potable de Pont de Metz, très important pour l'agglomération, pourrait être affecté du fait d'une moindre alimentation par les eaux de pluie à cause de l'imperméabilisation des sols (voiries, parkings et surfaces des entrepôts). Enfin, pour les habitants d'Amiens en général, l'implantation d'entrepôts à cet endroit signifie la disparition de la dernière entrée non urbanisée de la ville. L'entrée ouest de la ville d'Amiens offre en effet l'une des plus jolies vues sur la cathédrale, la tour Perret et les vallées de la Selle et de</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS - loi Climat et Résilience - ZAN - Etalement urbain (195ha)</p> <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique - Type d'emploi créé - implantation endogène</p> <p>ATTEINTE AUX CAPACITES DE PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - positionner la production alimentaire au plus près de la ville</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE - atteinte au captage d'eau de Pont de Metz - atteinte à la qualité du paysage de l'entrée de ville - Atteinte à la qualité de vie – suppression lieu de promenade - augmentation du trafic routier</p>

Grâce.

3. Un projet surconsommateur d'espace sur Amiens, au détriment du reste du territoire.

Amiens Métropole veut implanter, d'abord sur une superficie de 62 hectares, avec extension prévue sur 195 ha, cette nouvelle zone d'aménagement concerté (ZAC) à l'ouest de la ville. Au titre de la loi de climat et résilience votée en août 2021, la moyenne tolérée d'artificialisation des sols serait de 9 hectares maximum par an, or aujourd'hui Amiens métropole est à 13 hectares par an avec les zones déjà ouvertes à l'urbanisation (Poulainville, Amiens nord et Pôle Jules Verne 2) et sans compter Borealia 2. Avec la construction de la ZAC Boréalia 2, l'agglomération aura trop artificialisé son territoire et ne pourra plus faire aucun nouveau projet dans un avenir proche, à moins de construire sur des parcelles déjà urbanisées.

4. Veut-on vraiment transformer les environs d'Amiens en zones d'entrepôts à perte de vue au détriment des terres agricoles et des paysages ?

Le projet de zone d'aménagement concerté (ZAC) Boréalia2 est le résultat d'un projet initié il y a près de 30 ans pratiquement à l'identique. Entre temps, le monde a changé. L'urgence écologique et sociale nous impose de remettre en question le développement économique que nous voulons pour nos territoires. Les activités logistiques détruisent assurément des terres agricoles alors qu'il est urgent de relocaliser notre alimentation au plus près des villes ; elles détruisent aussi des emplois au détriment des commerces des centres-villes qui se vident. Enfin elles sont un secteur aux cadences de travail épuisantes, avec un management abusif envers les salarié.e.s et n'augmentent pas la qualification de la population d'un territoire.

Amiens Métropole manque une occasion d'engager la transition économique et écologique de son territoire pour répondre aux enjeux du monde, non tel qu'il est mais tel qu'il s'annonce avec le changement climatique.

5. Des emplois durables dans le temps ? On peut s'interroger.

Un des arguments premiers de la Métropole est la création d'emploi. Peut-être mais quels emplois ? Dans le dossier qu'Amiens métropole a déposé auprès des services de l'État pour la création de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Boréalia 2, 60% de la surface est destinée à de la logistique, c'est-à-dire à des entrepôts de stockage de grande taille. Stocker et déstocker les marchandises engendre un très grand nombre d'aller-retours en camions.

Or, avec l'augmentation du coût de l'énergie et l'impératif de diminuer de manière drastique la production des gaz à effet de serre (neutralité carbone de l'union européenne en 2050),de

nombreux experts ont des doutes sur la pérennité du modèle des entrepôts logistiques dispersées sur tout le territoire. C'est pour ces raisons qu'il est conseillé de réserver les zones logistiques aux endroits desservis par le train et /ou une voie fluviale. Or la ZAC Boréalia 2 est fondée sur une desserte uniquement routière.

A terme, les parcelles pourraient être abandonnées comme c'est le cas pour la zone commerciale Amiens Nord (nombreux magasins abandonnés) face à « Shopping Promenade ».

6. Les créations d'emploi sur une zone industrielle sont rarement des créations nettes, elles correspondent surtout à un déplacement géographique des emplois au sein de l'Amiénois.

Il est noté dans l'avis de Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) ayant rendu un avis sur le projet de ZAC Boréalia 2, que sur la cinquantaine de demandes d'entreprises formulées annuellement auprès de l'agglomération, 60 % des demandes proviennent d'entreprises du territoire, en grande majorité des PME-PMI. Aussi la plupart des emplois existent déjà sur le territoire et même si ces entreprises en déménageant pourront peut-être s'agrandir, le fait d'ouvrir une nouvelle ZAC correspond pour l'essentiel à un transfert géographique d'emplois qui se trouvent aujourd'hui sur les communes environnantes.

	<p>Au vu de ces circonstances: les pollutions de l'air, de l'eau et des terres, la détérioration du cadre de vie, les risques d'inondation, l'irréversibilité et la démesure du projet, l'incohérence économique et sociale, le manque d'informations concrètes fournies par la Métropole, le rapport préoccupant de la MRAE, je demande l'abandon du projet de ZAC Boréalia 2. Merci de prendre en compte ma participation.</p>	
287	<p>Nom : Grouillon prénom : Florence Laissez ici votre commentaire : La ZAC Borealia 2 est un projet de trop. C'est une erreur. C'est un projet court terme. Cela dénote un manque de projection vers le futur, vers le monde annoncé par la plupart des scientifiques qui travaillent sur les différents scénarios des décennies à venir.</p> <p>En plus de cela, la ZAC Borealia: -va augmenter le bruit aux détriments du cadre de vie -va augmenter la pollution de l'air au détriment de notre santé -va augmenter l'artificialisation des sols au détriment de nos terres agricoles, au détriment des circuits courts d'alimentation pourtant prônés par la Métropole. -va augmenter les risques d'inondations car le réchauffement climatique promet des épisodes pluvieux BEAUCOUP plus importants (pensez au 130 personnes mortes noyées en Belgique et en Allemagne cet été)</p> <p>A l'heure du réchauffement climatique qui menace jusqu'à la survie de notre civilisation (source: les experts mondiaux sur le sujet...), cette ZAC va augmenter les émissions de CO2 et le risque climatique.</p> <p>Elle ne va pas créer d'emploi mais les déplacer. Plus les marchandises se vendent en ligne sur internet, plus il y a besoin de plateformes logistiques et plus les magasins ferment...</p> <p>Elle va participer à la fermeture de magasins sur Amiens Métropole. Les gens ne consomment pas plus, ils consomment ailleurs...</p> <p>J'aurais pu être pour le projet: si on avait parlé d'une boulangerie pour le quartier, d'une crèche, d'une bibliothèque, d'une entreprise de production de masques, d'isolants bio-sourcés, de tissus en lin ou de chauffe-eau solaire,, d'un parc... Il y a pleins de types d'entreprises qui relocalisent une production utile auxquelles je n'aurais pas opposé un NON franc. Mais là, nous ne savons pas qui vient s'implanter à part "60% de logistique", c'est à dire des entrepôts et des camions... Je veux savoir au profit de qui l'argent public va aller. Pour qui construit-on ces routes ? Je voudrais également connaître le bénéfice de la commune en vendant ces parcelles et ses dépenses par la suite en entretenant les voiries parcourues par 1200 camions par jour...</p> <p>Enfin, je ne félicite pas la métropole pour sa pédagogie, cette consultation électronique est imbuvable... Impossible de s'y retrouver avec tous ces documents. Vous demandez la participation du publique mais en pratique vous ne la rendez pas réellement possible. Qui a la patience de tout lire sans aucun résumé? Je ne parle même pas de ceux qui ne sont pas à l'aise avec internet...</p> <p>Je suis triste devant ce constat mais j'espère de tout coeur que vous (les décideurs) ne serez pas aveuglé par votre dogmatisme vieux de 30 ans. J'espère que cette consultation vous permettra de vous ouvrir aux idées nouvelles et au futur.</p> <p>Florence</p>	<p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>
288	<p>Nom : Langin prénom : STÉPHANIE Laissez ici votre commentaire : Les lois récentes et toutes les études proposent de ne plus artificialiser les sols. Il est urgent de mettre en application ces propositions.</p>	<p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>
289	<p>Nom : ANSELIN prénom : ANNYLENE Laissez ici votre commentaire : Je suis contre le projet qui va ruiner un peu plus la qualité de l'air, détruire les terres arables et mettre en péril la faune et la flore à proximité de notre magnifique vallée de la Somme. A l'heure des bouleversements climatiques, accroître les camions dans notre région est une hérésie.</p>	<p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>
290	<p>Nom : Leroy prénom : Veronique Laissez ici votre commentaire : Contre le projet. Non à l'artificialisation des sols. Assez d'entrepôts et de zone commerciales nuisibles à l'environnement et à la biodiversité.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p>

291	<p>Nom : COLMIN prénom : Jacques Laissez ici votre commentaire : Je suis violemment opposé à la ZAC-BOREALIA qui gênerait définitivement le plus bel accès à l'agglomération (avec vue sur la cathédrale en arrivant par l'A165 sortie Amiens Nord). Cet accès est déjà enlaidi par un affreux immeuble (de bureaux apparemment). Ajouter encore du bétonnage avec tous les troubles de circulations de poids lourds serait catastrophique (pour ne rien dire de la destruction de zones agricoles naturelles). N'y a-t-il pas dans la zone industrielle Nord des emplacements libérés par la désindustrialisation qui n'auraient pas les mêmes inconvénients . Salutations républicaines.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE - atteinte à la qualité du paysage de l'entrée de ville</p>
292	<p>Nom : Bigo prénom : Aurélien Laissez ici votre commentaire : Je suis CONTRE ce projet qui va artificialiser encore des terres et accentuer les flux logistiques, alors que l'urgence climatique et écologique nécessite d'être plus sobres dans l'utilisation des sols et dans les transports, de même que de redynamiser l'économie et les commerces de centre-ville.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p>
293	<p>Nom : Gonçalves prénom : Carlos Laissez ici votre commentaire : 1. Un dossier de création de zone aménagement concerté (ZAC) qui ne se préoccupe guère d'environnement.</p> <p>Amiens-Métropole veut implanter, d'abord sur une superficie de 62 hectares, avec extension prévue sur 195 ha, cette nouvelle zone d'aménagement concerté (ZAC) à l'ouest de la ville. Dans un rapport exhaustif, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) a rendu public le 14 septembre 2021 un avis comportant de très nombreuses et sévères critiques sur ce projet de zone aménagement concerté baptisé « Boréalia 2 » par ses promoteurs. La MRAE relève d'importantes insuffisances au niveau des études d'impact sur le milieu naturel (ressource en eau, climat, biodiversité) ainsi qu'une consommation foncière excessive ne respectant pas l'objectif de zéro artificialisation des sols à l'horizon 2050 donné par la loi Climat et résilience de 2021 (dans ce cadre, la Métropole d'Amiens pourrait encore procéder annuellement à une artificialisation moyenne de 9 ha ; or, elle en est actuellement à un rythme de 13 ha bétonnés chaque année en moyenne, et cela même sans compter le projet « Boréalia 2 »).</p> <p>2. Les impacts directs de la construction de la ZAC Boréalia2 sur le cadre de vie et l'environnement sont très négatifs pour les habitants des quartiers périphériques.</p> <p>La bétonisation des terres agricoles sera irréversible, ce qui implique une moindre filtration de l'eau pas les sols agricoles, la destruction de la faune et la flore présentes ainsi que la dégradation du cadre de vie dans une zone aujourd'hui consacrée à la promenade. Dans un projet présentant 60 % de surface consacrée à la logistique (comme indiqué dans le dossier déposé auprès des services de l'Etat), la circulation, notamment de camions, induite par le transport des marchandises va engendrer la production de gaz à effet de serre, une pollution de l'air et une pollution sonore importantes pour les quartiers environnants (+ 5500 véhicules par jour, dont 1200 camions). Le captage d'eau potable de Pont de Metz, très important pour l'agglomération, pourrait être affecté du fait d'une moindre alimentation par les eaux de pluie à cause de l'imperméabilisation des sols (voiries, parkings et surfaces des entrepôts). Enfin, pour les habitants d'Amiens en général, l'implantation d'entrepôts à cet endroit signifie la disparition de la dernière entrée non urbanisée de la ville. L'entrée ouest de la ville d'Amiens offre en effet l'une des plus jolies vues sur la cathédrale, la tour Perret et les vallées de la Selle et de Grâce.</p> <p>3. Un projet surconsommateur d'espace sur Amiens, au détriment du reste du territoire.</p> <p>Amiens Métropole veut implanter, d'abord sur une superficie de 62 hectares, avec extension prévue sur 195 ha, cette nouvelle zone d'aménagement concerté (ZAC) à l'ouest de la ville. Au titre de la loi de climat et résilience votée en août 2021, la moyenne tolérée d'artificialisation des sols serait de 9 hectares maximum par an, or aujourd'hui Amiens métropole est à 13 hectares par an avec les zones déjà ouvertes à l'urbanisation (Poulainville, Amiens nord et Pôle Jules Verne 2) et sans</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS - loi Climat et Résilience - ZAN - Etalement urbain (195ha)</p> <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique - Type d'emploi créé - implantation endogène</p> <p>ATTEINTE AUX CAPACITES DE PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - positionner la production alimentaire au plus près de la ville</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE - atteinte au captage d'eau de Pont de Metz - atteinte à la qualité du paysage de l'entrée de ville - Atteinte à la qualité de vie – suppression lieu de promenade - augmentation du trafic routier</p>

	<p>compter Borealia 2. Avec la construction de la ZAC Boréalia 2, l'agglomération aura trop artificialisé son territoire et ne pourra plus faire aucun nouveau projet dans un avenir proche, à moins de construire sur des parcelles déjà urbanisées.</p> <p>4. Veut-on vraiment transformer les environs d'Amiens en zones d'entrepôts à perte de vue au détriment des terres agricoles et des paysages ?</p> <p>Le projet de zone d'aménagement concerté (ZAC) Boréalia2 est le résultat d'un projet initié il y a près de 30 ans pratiquement à l'identique. Entre temps, le monde a changé. L'urgence écologique et sociale nous impose de remettre en question le développement économique que nous voulons pour nos territoires. Les activités logistiques détruisent assurément des terres agricoles alors qu'il est urgent de relocaliser notre alimentation au plus près des villes ; elles détruisent aussi des emplois au détriment des commerces des centres-villes qui se vident. Enfin elles sont un secteur aux cadences de travail épuisantes, avec un management abusif envers les salarié.e.s et n'augmentent pas la qualification de la population d'un territoire.</p> <p>Amiens Métropole manque une occasion d'engager la transition économique et écologique de son territoire pour répondre aux enjeux du monde, non tel qu'il est mais tel qu'il s'annonce avec le changement climatique.</p> <p>5. Des emplois durables dans le temps ? On peut s'interroger.</p> <p>Un des arguments premiers de la Métropole est la création d'emploi. Peut-être mais quels emplois ? Dans le dossier qu'Amiens métropole a déposé auprès des services de l'État pour la création de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Boréalia 2, 60% de la surface est destinée à de la logistique, c'est-à-dire à des entrepôts de stockage de grande taille. Stocker et déstocker les marchandises engendre un très grand nombre d'aller-retours en camions.</p> <p>Or, avec l'augmentation du coût de l'énergie et l'impératif de diminuer de manière drastique la production des gaz à effet de serre (neutralité carbone de l'union européenne en 2050),de nombreux experts ont des doutes sur la pérennité du modèle des entrepôts logistiques dispersées sur tout le territoire. C'est pour ces raisons qu'il est conseillé de réserver les zones logistiques aux endroits desservis par le train et /ou une voie fluviale. Or la ZAC Boréalia 2 est fondée sur une desserte uniquement routière.</p> <p>A terme, les parcelles pourraient être abandonnées comme c'est le cas pour la zone commerciale Amiens Nord (nombreux magasins abandonnés) face à « Shopping Promenade ».</p> <p>6. Les créations d'emploi sur une zone industrielle sont rarement des créations nettes, elles correspondent surtout à un déplacement géographique des emplois au sein de l'Amiénois.</p> <p>Il est noté dans l'avis de Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) ayant rendu un avis sur le projet de ZAC Boréalia 2, que sur la cinquantaine de demandes d'entreprises formulées annuellement auprès de l'agglomération, 60 % des demandes proviennent d'entreprises du territoire, en grande majorité des PME-PMI. Aussi la plupart des emplois existent déjà sur le territoire et même si ces entreprises en déménageant pourront peut-être s'agrandir, le fait d'ouvrir une nouvelle ZAC correspond pour l'essentiel à un transfert géographique d'emplois qui se trouvent aujourd'hui sur les communes environnantes.</p> <p>Au vu de ces circonstances: les pollutions de l'air, de l'eau et des terres, la détérioration du cadre de vie, les risques d'inondation, l'irréversibilité et la démesure du projet, l'incohérence économique et sociale, le manque d'informations concrètes fournies par la Métropole, le rapport préoccupant de la MRAE, je demande l'abandon du projet de ZAC Boréalia 2. Merci de prendre en compte ma participation.</p>	
294	<p>Nom : GOASGUEN prénom : Charlotte Laissez ici votre commentaire : Texte type de contribution sur le projet de ZAC Borealia 2</p> <p>Suite à la la lecture des documents relatifs au projet de la ZAC Borealia 2, je m'oppose à la création de la ZAC Borealia 2 tel qu'il est présenté. Je souscris à cet</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS - loi Climat et Résilience - ZAN - Etalement urbain (195ha)</p> <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE</p>

argumentaire que je me permets de partager ici et vous demande de prendre en compte ma participation.

Un dossier de création de zone aménagement concerté (ZAC) qui ne se préoccupe guère d'environnement.

Amiens-Métropole veut implanter, d'abord sur une superficie de 62 hectares, avec extension prévue sur 195 ha, cette nouvelle zone d'aménagement concerté (ZAC) à l'ouest de la ville.

Dans un rapport exhaustif, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) a rendu public le 14 septembre 2021 un avis comportant de très nombreuses et sévères critiques sur ce projet de zone aménagement concerté baptisé « Boréalia 2 » par ses promoteurs.

La MRAE relève d'importantes insuffisances au niveau des études d'impact sur le milieu naturel (ressource en eau, climat, biodiversité) ainsi qu'une consommation foncière excessive ne respectant pas l'objectif de zéro artificialisation des sols à l'horizon 2050 donné par la loi Climat et résilience de 2021 (dans ce cadre, la Métropole d'Amiens pourrait encore procéder annuellement à une artificialisation moyenne de 9 ha ; or, elle en est actuellement à un rythme de 13 ha bétonnés chaque année en moyenne, et cela même sans compter le projet « Boréalia 2 »).

2. Les impacts directs de la construction de la ZAC Boréalia2 sur le cadre de vie et l'environnement sont très négatifs pour les habitants des quartiers périphériques.

La bétonisation des terres agricoles sera irréversible, ce qui implique une moindre filtration de l'eau pas les sols agricoles, la destruction de la faune et la flore présentes ainsi que la dégradation du cadre de vie dans une zone aujourd'hui consacrée à la promenade.

Dans un projet présentant 60 % de surface consacrée à la logistique (comme indiqué dans le dossier déposé auprès des services de l'Etat), la circulation, notamment de camions, induite par le transport des marchandises va engendrer la production de gaz à effet de serre, une pollution de l'air et une pollution sonore importantes pour les quartiers environnants (+ 5500 véhicules par jour, dont 1200 camions).

Le captage d'eau potable de Pont de Metz, très important pour l'agglomération, pourrait être affecté du fait d'une moindre alimentation par les eaux de pluie à cause de l'imperméabilisation des sols (voiries, parkings et surfaces des entrepôts).

Enfin, pour les habitants d'Amiens en général, l'implantation d'entrepôts à cet endroit signifie la disparition de la dernière entrée non urbanisée de la ville. L'entrée ouest de la ville d'Amiens offre en effet l'une des plus jolies vues sur la cathédrale, la tour Perret et les vallées de la Selle et de Grâce.

3. Un projet surconsommateur d'espace sur Amiens, au détriment du reste du territoire.

Amiens Métropole veut implanter, d'abord sur une superficie de 62 hectares, avec extension prévue sur 195 ha, cette nouvelle zone d'aménagement concerté (ZAC) à l'ouest de la ville. Au titre de la loi de climat et résilience votée en août 2021, la moyenne tolérée d'artificialisation des sols serait de 9 hectares maximum par an, or aujourd'hui Amiens métropole est à 13 hectares par an avec les zones déjà ouvertes à l'urbanisation (Poulainville, Amiens nord et Pôle Jules Verne 2) et sans compter Borealia 2. Avec la construction de la ZAC Boréalia 2, l'agglomération aura trop artificialisé son territoire et ne pourra plus faire aucun nouveau projet dans un avenir proche, à moins de construire sur des parcelles déjà urbanisées.

4. Veut-on vraiment transformer les environs d'Amiens en zones d'entrepôts à perte de vue au détriment des terres agricoles et des paysages ?

Le projet de zone d'aménagement concerté (ZAC) Boréalia2 est le résultat d'un projet initié il y a près de 30 ans pratiquement à l'identique. Entre temps, le monde a changé. L'urgence écologique et sociale nous impose de remettre en question le développement économique que nous voulons pour nos territoires. Les activités logistiques détruisent assurément des terres agricoles alors qu'il est urgent de relocaliser notre alimentation au plus près des villes ; elles détruisent aussi des emplois au détriment des commerces des centres-villes qui se vident. Enfin elles sont un secteur aux cadences de travail épuisantes, avec un management abusif envers les salarié.e.s et n'augmentent pas la qualification de la population d'un territoire.

- Logistique
- Type d'emploi créé
- implantation endogène

ATTEINTE AUX CAPACITES DE PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

- positionner la production alimentaire au plus près de la ville

IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE

- atteinte au captage d'eau de Pont de Metz
- atteinte à la qualité du paysage de l'entrée de ville
- Atteinte à la qualité de vie – suppression lieu de promenade
- augmentation du trafic routier

	<p>Amiens Métropole manque une occasion d'engager la transition économique et écologique de son territoire pour répondre aux enjeux du monde, non tel qu'il est mais tel qu'il s'annonce avec le changement climatique.</p> <p>5. Des emplois durables dans le temps ? On peut s'interroger.</p> <p>Un des arguments premiers de la Métropole est la création d'emploi. Peut-être mais quels emplois ? Dans le dossier qu'Amiens métropole a déposé auprès des services de l'État pour la création de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Boréalia 2, 60% de la surface est destinée à de la logistique, c'est-à-dire à des entrepôts de stockage de grande taille. Stocker et déstocker les marchandises engendrent un très grand nombre d'aller-retours en camions.</p> <p>Or, avec l'augmentation du coût de l'énergie et l'impératif de diminuer de manière drastique la production des gaz à effet de serre (neutralité carbone de l'union européenne en 2050), de nombreux experts ont des doutes sur la pérennité du modèle des entrepôts logistiques dispersés sur tout le territoire. C'est pour ces raisons qu'il est conseillé de réserver les zones logistiques aux endroits desservis par le train et /ou une voie fluviale. Or la ZAC Boréalia 2 est fondée sur une desserte uniquement routière.</p> <p>A terme, les parcelles pourraient être abandonnées comme c'est le cas pour la zone commerciale Amiens Nord (nombreux magasins abandonnés) face à « Shopping Promenade ».</p> <p>6. Les créations d'emploi sur une zone industrielle sont rarement des créations nettes, elles correspondent surtout à un déplacement géographique des emplois au sein de l'Amiénois.</p> <p>Il est noté dans l'avis de Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) ayant rendu un avis sur le projet de ZAC Boréalia 2, que sur la cinquantaine de demandes d'entreprises formulées annuellement auprès de l'agglomération, 60 % des demandes proviennent d'entreprises du territoire, en grande majorité des PME-PMI. Aussi la plupart des emplois existent déjà sur le territoire et même si ces entreprises en déménageant pourront peut-être s'agrandir, le fait d'ouvrir une nouvelle ZAC correspond pour l'essentiel à un transfert géographique d'emplois qui se trouvent aujourd'hui sur les communes environnantes.</p> <p>Au vu de ces circonstances: les pollutions de l'air, de l'eau et des terres, la détérioration du cadre de vie, les risques d'inondation, l'irréversibilité et la démesure du projet, l'incohérence économique et sociale, le manque d'informations concrètes fournies par la Métropole, le rapport préoccupant de la MRAE, je demande l'abandon du projet de ZAC Boréalia 2. Merci de prendre en compte ma participation.</p>	
295	<p>Nom : hugentobler prénom : eric Laissez ici votre commentaire : bjr il me semble fondamentale que certains espaces agricoles soient préservés autour de la ville. En effet ces espaces nourriciers doivent permettre d'alimenter les habitants dans les décennies à venir. De plus les évolutions du monde agricole, les besoins en foncier, la loi qui demande à tendre vers le zéro artificialisation nette font que ce projet est à moyen terme une erreur. On sait que le maraichage correspond à de vrais besoins alimentaires, que le taux d'emplois à l'hectare est plus important que les plates formes logistiques. De plus cet espace peut être en concurrence directe avec les zones en projet, en développement ou en constructions à Croix Rault, à Flixecourt, à St Sauveur, etc... donc économiquement peu viable. Je suis donc contre cette ZAC. cdl</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>ATTEINTE AUX CAPACITES DE PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE</p>
296	<p>Nom : Lesperat hequet prénom : Véronique Laissez ici votre commentaire : Ce projet est l'antithèse de toute prise en considération du vivant et pas indispensable</p>	
297	<p>Nom : Carpentier prénom : David Laissez ici votre commentaire : Bonjour, contrairement à plusieurs lectures j'ai entendu parler de ce projet il y a une semaine environ. Comment les nuisances causées par cet aménagement seront-elles prises en compte que ce soit la partie visuelle pour les habitants, les aspects environnementaux et les problèmes de circulation qu'un tel projet apporte. Les informations apportées sont insuffisantes et pourquoi ne pas mettre en place les aménagements avant la commercialisation des parcelles. Les zones de</p>	<p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>

	<p>transition végétales devraient être implantées au moins 5 ans avant le début des implantations des activités.... Je ne parle même pas du désintérêt pour nos habitations qu'entraînera ce projet avec une baisse de la valeur de nos biens....</p>	
298	<p>Nom : Gras prénom : Nicolas Laissez ici votre commentaire : Non, je ne suis pas favorable à ce projet !</p>	
299	<p>Nom : CORDONNIER prénom : ISABELLE Laissez ici votre commentaire : Borealia provoquera : une perte de la biodiversité et destruction des terres agricoles, destruction irréversible des sols des inondations et coulées de boue à Renancourt et dans quartiers alentours + 5500 véhicules par jour dont 1200 camions risques de contaminations des eaux potables d'Amiens pollutions de l'air et pollutions sonores induites par le transport des marchandises d'après le gouvernement : 1 emploi créé en logistique = 2,2 emplois détruits dans le commerce de proximité</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>
300	<p>Nom : deffosse prénom : philippe Laissez ici votre commentaire : Assez de béton, assez de zones industrielles ou logistiques, il n'y a qu'à exploiter les friches industrielles existantes, j'ai pas envie que mes impôts servent à financer Boréalia</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p>
301	<p>Nom : JULLIEN prénom : DOMINIQUE Laissez ici votre commentaire : Fils d'agriculteurs et ancien membre de Picardie Nature, je suis favorable au projet Boréalia 2, à la condition qu'il n'y ait pas de logistique, parce qu'il y en a marre de tous ces entrepôts gigantesques, remplis, entre autres, de produits chinois!!!! Amiens est cerné par ces énormes entrepôts qui sont en contradiction totale avec la nécessaire réduction des gaz à effet de serre. Au lieu de ces entrepôts, il faut des activités et des industries qui préparent l'avenir = batteries au sodium, hydrogène vert, centrales de la taille d'un terrain de tennis utilisant la fusion (voir l'avancée en ce domaine du MIT de Boston (USA) pour produire, entre autres, de l'hydrogène vert, etc. Il faudra un aménagement paysager harmonieux. Il faudra construire une tour belvédère pour profiter de la vue panoramique sur Amiens, la plus belle vue que je connaisse sur l'ensemble de la ville. Boréalia 2 étant à l'intérieur du périmètre défini par la rocade, plus globalement, la ville devra penser à la création d'un grand parc urbain, quelque part, dans ce périmètre ainsi défini par la rocade, avec des lignes géométriques à la française et de grandes perspectives, afin que les Amiennois puissent prendre un grand bol d'air! OUI A BOREALIA 2, NON A LA LOGISTIQUE CAR IL Y EN A MARRE DE TOUS CES ENTREPOTS REMPLIS, ENTRE AUTRE, DE MARCHANDISES CHINOISES! Mr Dominique JULLIEN (électeur à Amiens)</p>	<p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique</p>
302	<p>Nom : jacquemart prénom : antoine Laissez ici votre commentaire : Suite à la lecture de ces documents, je m'oppose à la création de la ZAC Borealia 2 tel qu'il est présenté. Je souscris à cet argumentaire que je me permets de partager ici et vous demande de prendre en compte ma participation. Contrairement à ce qui est annoncé, cette zone aménagement concerté (ZAC) ne se préoccupe pas du tout d'environnement. D'abord en supprimant 62 hectares de terres agricoles puis peut être 195 ha, elle va artificialiser pour longtemps des terres très fertiles. La bétonisation des terres agricoles sera irréversible, ce qui implique une moindre filtration de l'eau par les sols, la destruction de la faune et la flore présentes ainsi que la dégradation du cadre de vie. Elle va enlaidir considérablement la plus belle (est de loin) entrée de ville avec une vue magnifique sur la tour Perret et la cathédrale. Avec un projet tourné vers la logistique, la circulation de véhicules va aussi être largement augmentée dans cette zone, amplifiant la pollution sonore et de l'air. Il existe déjà des zones logistiques sur Amiens affectant les terres agricoles et le paysage. J'ai l'impression d'être devant un vieux projet plus du tout en phase avec les préoccupations environnementales actuelles. L'urgence écologique et sociale nous impose de remettre en question le développement économique que nous voulons pour nos territoires. Les activités logistiques détruisent assurément des terres agricoles alors qu'il est urgent de relocaliser notre alimentation au plus près des villes; elles détruisent aussi des emplois au détriment des commerces des centres-villes qui se vident. Amiens Métropole manque une occasion d'engager la transition économique et écologique de son territoire pour répondre aux enjeux du monde, non tel qu'il est mais tel qu'il s'annonce avec le changement climatique.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>

	Au vu de ces circonstances: les pollutions de l'air, de l'eau et des terres, la détérioration du cadre de vie, les risques d'inondation, l'irréversibilité et la démesure du projet, l'incohérence économique et sociale, je demande l'abandon du projet de ZAC Boréalia 2.	
303	<p>Nom : detre prénom : etienne Laissez ici votre commentaire : Bonjour Je vote contre. Cordialement Etienne</p>	
304	<p>Nom : COGNEAUX prénom : Anne-Sophie Laissez ici votre commentaire : Le processus de participation du public par voie électronique sur le projet de ZAC Boréalia 2, me permet de vous transmettre ma viscérale opposition à celui-ci.</p> <p>Comment ? Comment une agglomération labellisée Ramsar peut-elle seulement envisager une telle extension ? Comment ? Comment des élus responsables peuvent-ils seulement croire à la viabilité de cette extension ? Comment ? Comment des adultes responsables, qui ont reçu un mandat, osent-ils ambitionner pour notre agglomération une telle artificialisation ?</p> <p>« Notre maison brûle et nous regardons ailleurs », disait Jacques Chirac en 2002 à l'ONU, preuve que depuis plus de 20 ans, à l'échelle internationale, le cri d'alerte est lancé. Les nouveaux programmes scolaires demandent aux professeurs de former les générations futures, peut-être parmi eux vos propres enfants, au changement climatique et au développement durable ; preuve qu'à l'échelle nationale, l'État français attend une prise de conscience collective.</p> <p>Et vous, Amiénois, soucieux uniquement d'hypothétiques emplois à la clé qui vous « feront mousser » et vous donneront vos futurs arguments électoraux, vous, vous qui avez reçu un mandat électoral qui devrait vous obliger à amener notre agglomération vers le futur, vous restez bloqués dans un schéma de développement arriéré.</p> <p>À l'heure de cette pandémie qui rebat les cartes et conduit les hommes à repenser leurs vies, vous loupez le coche. Vous voulez des emplois, des activités, de l'attractivité ? Créer donc un cadre de vie qui attire. Les villes dont on parle ne sont pas celles qui bétonnent mais bien celles qui offrent un cadre de vie attractif donc respectueux de l'environnement. Réveillez-vous ! Arrêtez le massacre : 62 hectares en première intention ! 195 à terme ! N'enfermez pas notre agglomération dans un développement à court terme ! Revoyez votre copie et osez vous projeter, voir mieux et plus grand ! Ayez le courage de réellement protéger nos richesses naturelles, paysagères, historiques et architecturales ! Lancez notre agglomération dans une nouvelle ère ! Alors stoppez ce projet délirant ! Ayez l'ambition de nous offrir un lieu de vie en adéquation avec l'importance de la prise en compte du changement climatique.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>
305	<p>Nom : Do prénom : Jean Laissez ici votre commentaire : Je ne suis pas d'accord avec ce projet qui sacrifierait des terres cultivables, qui créerait de la pollution et du bruit, et perturberait la biodiversité. Je suis scandalisé par ce projet qui va à l'encontre du développement durable.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p>
306	<p>Nom : Boulfroy prénom : Clémence Laissez ici votre commentaire : Je suis originaire du Pays de Bray. Pour suivre des études, je suis arrivée à Amiens en 2000. Voilà donc bientôt 22 ans que je vis sur la métropole. Ce qui m'a tout de suite manqué, c'est la présence de la nature dans mon paysage quotidien. Je parle d'une nature vraie, pas celle d'un Parc Saint Pierre. Je ne parle pas non plus de cette forêt domaniale de Creuse où des centaines d'amiennois se bousculent chaque dimanche, faute de mieux. J'ai grandi dans le respect des haies, des chemins communaux et de l'entretien des fossés. Mon père me disait que c'était utile pour la préservation des oiseaux, la qualité des eaux et la prévention des inondations, avec un caractère de nécessité, pas de consultation, de conseil ou de choix. À l'été 2021, j'ai assisté impuissante aux images véhiculées dans les médias. La Ruhr était méconnaissable. Un drame environnemental, humain et économique. Une région où j'allais dans les années 90 chez ma correspondante allemande. Ce maillage urbain entre Cologne, Essen, Witten et Düsseldorf où la ville ne s'arrêtait jamais tout à fait nous était présenté en exemple avec ses plateformes multimodales. Et pourtant. Ce qui fut la pointe de la technologie des années 90 ne semble plus d'actualité. Ces dernières années, j'ai habité un bateau sur la Somme et chaque printemps et chaque automne, j'ai scruté le niveau de l'eau. On ne peut pas dire que la Somme soit capricieuse et on ne peut pas dire non plus que Vinci ait encore trop marqué les digues du sceau de son fer à béton. Et pourtant, chaque saison humide, les batardeaux évacuent à la hâte et comme si c'était surprenant, le trop plein en Somme. Imaginer un maillage urbain à haute qualité de service par l'artificialisation des sols aujourd'hui, c'est rayer un peu plus de la carte le drainage naturel des eaux de pluie, des haies, chemins et fossés, une biodiversité, des pratiques humaines de tourisme, de santé et de loisirs, réduire la surface agricole de la métropole en encourageant toujours plus le développement de grands</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>

	groupes du commerce international. Aujourd'hui, penser que borealia est une bonne idée pour l'avenir de la métropole ce n'est pas une question de couleur politique, ça participe du débat plus grand de notre survie. Et si je savais parler du lessivage des sols à 10 ans, n'importe quel enfant de cette cité peut vous dire qu'il vous faut faire des choix désormais plus ambitieux pour nos communs.	
307	<p>Nom : HOSTEING prénom : CAROLE</p> <p>Laissez ici votre commentaire : La proximité entre la ville et la nature est l'une des caractéristiques les plus exemplaires de la Ville d'Amiens. Le site des hortillonnages est à lui-seul exceptionnel mais la nature est présente en bien d'autres endroits : jardins ouvriers, chemin de halage, grands parcs... Au regard de sa taille, cette caractéristique la rend tout à fait unique dans le paysage des villes de France métropolitaine. L'entrée ouest de la ville est à ce titre emblématique : quelle autre métropole de cette taille peut se vanter aujourd'hui de posséder encore une entrée de ville qui ressemble à autre chose qu'à une succession d'entrepôts, d'entreprises, de centres commerciaux et de parkings démesurés, le tout bardé de panneaux publicitaires ? Alors que de nombreux lotissements, locaux d'entreprises et une nouvelle déchetterie ont déjà bien remodelé et bétonné le paysage alentours, la deuxième phase, dite Boréalia 2, se présente comme une nouvelle phase de bétonisation massive des derniers hectares encore disponibles à cet endroit. La majorité métropolitaine envisage donc sans vergogne de tirer un trait sur une caractéristique qui, en ces temps de changement climatique et de chute de la biodiversité, devrait au contraire être considérée comme une richesse inestimable à préserver et à valoriser. Comment peut-on à la fois prétendre au titre de « best european destinations » et s'employer aussi méthodiquement à saccager le cadre de vie et, à terme, la vie tout court, de ses concitoyen.nes ? Car c'est bien de cela dont il s'agit avec ce projet : faire comme si le dérèglement climatique et l'extinction de la biodiversité n'était pas à l'ordre du jour ; faire comme s'il suffisait de planter quelques mètres carrés de bambous au milieu du bitume pour faire de cette ZAC autre chose qu'une aberration climaticide (cf. la place de la gare !) ; faire en somme comme si demain n'existait pas et que nous nagions encore dans le climatoscepticisme du siècle dernier, quand le projet a vu le jour. Mais les enfants, j'ai une mauvaise nouvelle à vous annoncer : le vingtième siècle est terminé ! Il va falloir vous y faire ou il faudra vous décider à laisser la place. En attendant, contentez-vous au moins de respecter le cadre fourni par la loi et les avis des autorités publiques compétentes : Pour rappel, dans un rapport exhaustif, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) a rendu public le 14 septembre 2021 un avis comportant de très nombreuses et sévères critiques sur ce projet de zone aménagement concerté baptisé « Boréalia 2 » par ses promoteurs. La MRAE relève d'importantes insuffisances au niveau des études d'impact sur le milieu naturel (ressource en eau, climat, biodiversité) ainsi qu'une consommation foncière excessive ne respectant pas l'objectif de zéro artificialisation des sols à l'horizon 2050 donné par la loi Climat et résilience de 2021 (dans ce cadre, la Métropole d'Amiens pourrait encore procéder annuellement à une artificialisation moyenne de 9 ha ; or, elle en est actuellement à un rythme de 13 ha bétonnés chaque année en moyenne, et cela même sans compter le projet « Boréalia 2 »). Pour finir, une demande : stop au chantage à l'emploi ! Un autre travail est possible, loin des entrepôts Amazon & Cie et des effluves de gazoils ; tâchez s'il vous plaît de vous montrer un peu à la hauteur des défis de l'époque et de vos responsabilités à l'égard des générations futures.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS - loi Climat et Résilience - ZAN</p> <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>
308	<p>Nom : Roosz prénom : Romane</p> <p>Laissez ici votre commentaire : Je m'oppose à l'implantation de la ZAC Boréalia 2. Psychose d'une poignée de décroissant-s ? Comment être confiant-e en ce projet lorsque le rapport de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale pointe de nombreuses failles ? Les risques d'inondation, les pollutions de l'air, de l'eau et sonores générées par les flux de camions, la destruction d'une biodiversité et d'un cadre de vie. Lorsque la ministre de la transition écologique dépeint un projet « complètement dépassé » suivie par Cécile Delpirou, remettant en cause sa pertinence... Marc Foucault vante cette zone comme étant la « première à être totalement inscrite dans la transition écologique et numérique, une zone à très haute qualité environnementale » au JDA. Quelle cohérence avec la destruction irrémédiable d'un sol qui se forme, centimètre par centimètre, tous les 1000 ans ? Comment rendre atteignables les objectifs inscrits dans le Projet Alimentaire Territorial et le Plan Climat Air Energie Territorial d'Amiens Métropole avec l'artificialisation de 62ha de terres nourricières à proximité immédiates du bassin de consommation au profit de la logistique ? La logistique représente 10% du PIB en France et 10% de l'empreinte carbone. Les entrepôts se déploient partout bétonisant 300 000 millions de m² au milieu des années 2000 et 800 000 millions de m² aujourd'hui. Indispensable au développement économique du territoire ? Dans quel modèle les amiénois souhaitent-ils s'impliquer ? Des jobs précaires avec une durée moyenne de 4 à 5 ans dans la structure avant de développer une incapacité physique au travail ? Ce type d'aménagement du territoire est la solution de facilité courtermiste. Osez la durabilité ! Une idée ? Amiens métropole, capitale de l'agroécologie !</p>	
309	<p>Nom : Derome prénom : Mathilde</p> <p>Laissez ici votre commentaire : Projet qui comporte plus de dommages que d'intérêt. Tout projet d'aménagement sur des terres auparavant non construites, qui plus est des terres agricoles, ne devrait se faire que si et seulement si ce projet est indispensable et ne peut pas se faire ailleurs. Or, il existe des surfaces en friche qui pourraient être réutilisées autrement (et permettre même de donner du cachet à ces zones non durables et informes que sont généralement les zac) et on peut questionner aussi la stricte nécessité de ce nouvel espace d'activité en plus de tous les autres.</p>	ARTIFICIALISATION DES SOLS

<p>310</p>	<p>Nom : Salhi prénom : Melek Laissez ici votre commentaire : Suite à la la lecture des documents relatifs au projet de la ZAC Borealia 2, je m'oppose à la création de la ZAC Borealia 2 tel qu'il est présenté. Je souscris à cet argumentaire que je me permets de partager ici et vous demande de prendre en compte ma participation.</p> <p>1. Un dossier de création de zone aménagement concerté (ZAC) qui ne se préoccupe guère d'environnement.</p> <p>Dans un rapport exhaustif, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) a rendu public le 14 septembre 2021 un avis comportant de très nombreuses et sévères critiques sur ce projet de zone aménagement concerté baptisé « Boréalia 2 » par ses promoteurs. La MRAE relève d'importantes insuffisances au niveau des études d'impact sur le milieu naturel (ressource en eau, climat, biodiversité) ainsi qu'une consommation foncière excessive ne respectant pas l'objectif de zéro artificialisation des sols à l'horizon 2050 donné par la loi Climat et résilience de 2021 (dans ce cadre, la Métropole d'Amiens pourrait encore procéder annuellement à une artificialisation moyenne de 9 ha ; or, elle en est actuellement à un rythme de 13 ha bétonnés chaque année en moyenne, et cela même sans compter le projet « Boréalia 2 »).</p> <p>2. Les impacts directs de la construction de la ZAC Boréalia2 sur le cadre de vie et l'environnement sont très négatifs pour les habitants des quartiers périphériques. La bétonisation des terres agricoles sera irréversible, ce qui implique une moindre filtration de l'eau pas les sols agricoles, la destruction de la faune et la flore présentes ainsi que la dégradation du cadre de vie dans une zone aujourd'hui consacrée à la promenade. Dans un projet présentant 60 % de surface consacrée à la logistique (comme indiqué dans le dossier déposé auprès des services de l'Etat), la circulation, notamment de camions, induite par le transport des marchandises va engendrer la production de gaz à effet de serre, une pollution de l'air et une pollution sonore importantes pour les quartiers environnants (+ 5500 véhicules par jour, dont 1200 camions). Le captage d'eau potable de Pont de Metz, très important pour l'agglomération, pourrait être affecté du fait d'une moindre alimentation par les eaux de pluie à cause de l'imperméabilisation des sols (voiries, parkings et surfaces des entrepôts). Enfin, pour les habitants d'Amiens en général, l'implantation d'entrepôts à cet endroit signifie la disparition de la dernière entrée non urbanisée de la ville. L'entrée ouest de la ville d'Amiens offre en effet l'une des plus jolies vues sur la cathédrale, la tour Perret et les vallées de la Selle et de Grâce.</p> <p>3. Un projet surconsommateur d'espace sur Amiens, au détriment du reste du territoire. Amiens Métropole veut implanter, d'abord sur une superficie de 62 hectares, avec extension prévue sur 195 ha, cette nouvelle zone d'aménagement concerté (ZAC) à l'ouest de la ville. Au titre de la loi de climat et résilience votée en août 2021, la moyenne tolérée d'artificialisation des sols serait de 9 hectares maximum par an, or aujourd'hui Amiens métropole est à 13 hectares par an avec les zones déjà ouvertes à l'urbanisation (Poulainville, Amiens nord et Pôle Jules Verne 2) et sans compter Borealia 2. Avec la construction de la ZAC Boréalia 2, l'agglomération aura trop artificialisé son territoire et ne pourra plus faire aucun nouveau projet dans un avenir proche, à moins de construire sur des parcelles déjà urbanisées.</p> <p>4. Veut-on vraiment transformer les environs d'Amiens en zones d'entrepôts à perte de vue au détriment des terres agricoles et des paysages ? Le projet de zone d'aménagement concerté (ZAC) Boréalia2 est le résultat d'un projet initié il y a près de 30 ans pratiquement à l'identique. Entre temps, le monde a changé. L'urgence écologique et sociale nous impose de remettre en question le développement économique que nous voulons pour nos territoires. Les activités logistiques détruisent assurément des terres agricoles alors qu'il est urgent de relocaliser notre alimentation au plus près des villes ; elles détruisent aussi des emplois au détriment des commerces des centres-villes qui se vident. Enfin elles sont un secteur aux cadences de travail épuisantes, avec un management abusif envers les salarié.e.s et n'augmentent pas la qualification de la population d'un territoire.</p> <p>Amiens Métropole manque une occasion d'engager la transition économique et écologique de son</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS - loi Climat et Résilience - ZAN - Etalement urbain (195ha)</p> <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique - Type d'emploi créé - implantation endogène</p> <p>ATTEINTE AUX CAPACITES DE PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - positionner la production alimentaire au plus près de la ville</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE - atteinte au captage d'eau de Pont de Metz - atteinte à la qualité du paysage de l'entrée de ville - Atteinte à la qualité de vie – suppression lieu de promenade - augmentation du trafic routier</p>
-------------------	--	--

	<p>territoire pour répondre aux enjeux du monde, non tel qu'il est mais tel qu'il s'annonce avec le changement climatique.</p> <p>5. Des emplois durables dans le temps ? On peut s'interroger.</p> <p>Un des arguments premiers de la Métropole est la création d'emploi. Peut-être mais quels emplois ?</p> <p>Dans le dossier qu'Amiens métropole a déposé auprès des services de l'État pour la création de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Boréalia 2, 60% de la surface est destinée à de la logistique, c'est-à-dire à des entrepôts de stockage de grande taille. Stocker et déstocker les marchandises engendre un très grand nombre d'aller-retours en camions.</p> <p>Or, avec l'augmentation du coût de l'énergie et l'impératif de diminuer de manière drastique la production des gaz à effet de serre (neutralité carbone de l'union européenne en 2050), de nombreux experts ont des doutes sur la pérennité du modèle des entrepôts logistiques dispersés sur tout le territoire. C'est pour ces raisons qu'il est conseillé de réserver les zones logistiques aux endroits desservis par le train et /ou une voie fluviale. Or la ZAC Boréalia 2 est fondée sur une desserte uniquement routière.</p> <p>A terme, les parcelles pourraient être abandonnées comme c'est le cas pour la zone commerciale Amiens Nord (nombreux magasins abandonnés) face à « Shopping Promenade ».</p> <p>6. Les créations d'emploi sur une zone industrielle sont rarement des créations nettes, elles correspondent surtout à un déplacement géographique des emplois au sein de l'Amiénois.</p> <p>Il est noté dans l'avis de Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) ayant rendu un avis sur le projet de ZAC Boréalia 2, que sur la cinquantaine de demandes d'entreprises formulées annuellement auprès de l'agglomération, 60 % des demandes proviennent d'entreprises du territoire, en grande majorité des PME-PMI. Aussi la plupart des emplois existent déjà sur le territoire et même si ces entreprises en déménageant pourront peut-être s'agrandir, le fait d'ouvrir une nouvelle ZAC correspond pour l'essentiel à un transfert géographique d'emplois qui se trouvent aujourd'hui sur les communes environnantes.</p> <p>Au vu de ces circonstances: les pollutions de l'air, de l'eau et des terres, la détérioration du cadre de vie, les risques d'inondation, l'irréversibilité et la démesure du projet, l'incohérence économique et sociale, le manque d'informations concrètes fournies par la Métropole, le rapport préoccupant de la MRAE, je demande l'abandon du projet de ZAC Boréalia 2. Merci de prendre en compte ma participation.</p>	
311	<p>Nom : manteau prénom : Jean-Jacques</p> <p>Laissez ici votre commentaire : Le territoire d'Amiens et d'Amiens métropole est devenu , depuis quelques années , l'Eldorado des promoteurs et des grands groupes du BTP . Certaines nouvelles constructions ou réhabilitations de friches industrielles sont plutôt bien pensées et sont souvent présentées aux politiques en visite à Amiens (normal et nos élus locaux en profitent pour se mettre en valeur !) , d'autres par contre avec l'aval de la mairie (et/ou d'Amiens métropole) ne se soucient guère des personnes vivant à proximité ni de la biodiversité (maisons habitables rasées , bâtiments à la place des jardins ,des constructions de plus de 30 logements sans aucun parking dans nos rues amiénoises ...) . Dans leur lancée à la bétonisation à tout va , Amiens et Amiens métropole ont pour projet Boréalia 2 de 62 ha avec extension à l'avenir à 195 ha . La loi d'août 2021 sur le climat et la résilience autorise 9 ha/an d'artificialisation des sols . Actuellement , nous en sommes à 13 ha/an donc une surconsommation foncière (A quoi servent les lois ?) . Cette bétonisation et les conséquences qui en découleront seront irréversibles (pertes de terres agricoles à l'heure où on recherche les circuits courts , dégradation des paysages , destruction de la biodiversité , nuisances sonores et pollution supplémentaire de l'air et de nappes phréatiques qui approvisionnent Amiens ...) . Pour Mme Fouré , Mr Gest et Mr Foucault , d'après les études , ce projet aura peu d'impact environnemental , tout comme disait leur prédécesseur à l'époque pour la bétonisation du parc Saint-Pierre (bilan disparition définitive des tritons crêtés ,des tritons communs et tritons alpestres et certaines grenouilles ,toutes des espèces protégées) . Or ,si ces études étaient parfaites , pourquoi la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) trouvent que ces dernières sont insuffisantes et que la consommation foncière est excessive . Pourquoi Mme Pompili , ministre de la transition écologique , demande à Amiens de « revoir sa copie » ?</p> <p>Ce projet sera consacré à 60% des surfaces pour de la logistique . Au moment où le coût de l'énergie augmente considérablement , il aurait été plus réfléchi d'implanter de telles entreprises près des voies ferrées avec gare ou des fleuves avec port , donc un risque à l'avenir de friches industrielles dû aux dépenses énergétiques . Le trafic plus important de camions occasionnera davantage de pollution et de nuisances sonores .</p> <p>Quant aux nouveaux emplois créés ,ils ne seront pas à la hauteur espérée car parmi les entreprises qui s'installeront certaines viendront d'un autre secteur d'Amiens ou du grand Amiens .</p> <p>Pour ces différentes raisons (entr'autres) , je suis entièrement contre ce projet Boréalia 2 .</p> <p>Cette participation du public ne risque de ne pas être prise en compte , car comme a pu l'exprimer Mr Foucault (avec l'appui certainement du président</p>	

d'Amiens métropole , de la mairesse d'Amiens et de certains élus) ce projet sera maintenu coûte que coûte . : c'est ce qu'on appelle la démocratie .	
PS : Le crématorium est en panne depuis des mois et n'est toujours pas réparé (alors qu'il avait été révisé complètement l'an dernier) . Est-il gênant et a-t-il un lien avec ce projet ?	

Mardi 15 février 2022

	Observations ou propositions déposées par le Public	Thèmes abordés
312	<p>Nom : Art'dhésif prénom : Publicité Laissez ici votre commentaire : Bonjour, cette zone est prévue depuis de très longues années. Elle est enfin sur le point de voir le jour et nous nous en réjouissons. Nous en avons besoin pour le développement économique de notre territoire. En tant qu'entreprise, nous avons toujours des retombées à l'arrivée de nouvelles entreprises et la Métropole n'a plus que cette Zac pour se développer. Nous sommes d'ailleurs très déçus face à ce lobbying agressif anti ZAC qui récolte des témoignages sur les marchés auprès de personnes novices avec des arguments mensongers. La conclusion du rapport sur la faune/flore est d'ailleurs "Les effets résiduels du projet sont très faibles voire positifs." Cette zone a toujours été vouée à du développement économique et est la dernière que l'agglomération pourra créer. Laissez travailler les entreprises, laissez-nous créer des emplois !</p>	
313	<p>Nom : Sehet prénom : Catherine Laissez ici votre commentaire : Je m'oppose fermement à ce projet Borealia. Encore plus de béton, encore moins de terres agricoles. Non !</p>	ARTIFICIALISATION DES SOLS
314	<p>Nom : Cronier prénom : Julie Laissez ici votre commentaire : J'aimerais l'annulation du projet.</p>	
315	<p>Nom : Mirvaux prénom : Boris Laissez ici votre commentaire : L'urgence écologique et sociale nous impose de remettre en question le développement économique que nous voulons pour nos territoires : Les activités logistiques détruisent des terres agricoles alors qu'il est urgent de relocaliser la production de notre alimentation au plus près des villes ; elles détruisent aussi des emplois au détriment des commerces des centres-villes qui se vident. Enfin elles sont un secteur aux cadences de travail épuisantes, avec un management abusif envers les salarié.e.s et n'augmentent pas la qualification de la population d'un territoire. Si ce projet est mené en l'état, je crois qu'Amiens Métropole manquerait vraiment une occasion d'engager la transition économique et écologique de son territoire pour répondre aux enjeux du monde tel qu'il s'annonce avec le changement climatique.</p>	PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique
316	<p>Nom : Moret prénom : Sebastien Laissez ici votre commentaire : Non à ce projet. Un projet sans sens pour le bien collectif mais sensé uniquement pour une poignée de personnes qui en tireront un intérêt. La mairie est là pour le bien du collectif et non pour le bien de ses amis.</p>	
317	<p>Nom : Toledo prénom : Pablo Laissez ici votre commentaire : Le projet a été présenté comme une évidence, une source d'emploi nécessaire à l'économie locale, lors de cette présentation j'avais signalé au micro à monsieur Gest que artificialiser 62 hectares de terres agricoles c'est énorme et avec un coût démesuré pour l'environnement. On m'a expliqué qu'à la taille d'une ville comme Amiens, ce n'est pas grande chose. Sauf qu'un hectare c'est 10 000 mètres carrés et que 62 hectares font 620 000 m² c'est à dire environs 150 stades de foot, rien que sur Borealia 2, qu'est pas le seul gros projet d'artificialisation de sols de la Métropole. Ces terres là, une fois bétonnées elles sont détruites, nous sommes en 2022, face à des enjeux colossaux au niveau de l'urgence climatique et de l'effondrement de la biodiversité. Avons-nous vraiment besoin d'artificialiser ces terres là ? Est-ce si important de mettre en place des entrepôts Amazone ou autre, dans le coin ? Ce sont</p>	ARTIFICIALISATION DES SOLS PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE

	<p>pourtant des terres agricoles et des puits de carbone. Nous avons bien compris qu'elles avaient été destinées à la croissance économique de la ville par vos prédécesseurs, mais c'était à une autre époque, avec d'autres paradigmes.</p> <p>En 2022 le climat et la biodiversité sont des sujets incontournables et pourtant malheureusement encore absents dans des nombreuses politiques publiques. Nous attendons des personnes qui sont aux commandes qu'elles agissent en fonction des véritables urgences, de façon à laisser à nos enfants et petits enfants un mode qui soit le moins dégradé possible. C'est ça notre véritable capital et notre véritable urgence.</p> <p>En 2018 nous avons apportée une synthèse du GIEC en bon français que nous adressions à M. Gest, quelques semaines après nous avons échangé autour de l'urgence climatique et il n'avais pas eu le temps de lire ce rapport, j'ose espérer que maintenant c'est chose faite.</p> <p>L'ensemble des scientifiques de la planète toute entière tirent la sonnette d'alarme là dessus, ce n'est pas une vue de l'esprit, il s'agit de sauver ce qui peut encore l'être. Il est plus qu'urgent de changer notre rapport à la nature.</p> <p>Merci de m'avoir lu, en vous souhaitant une belle journée. Pablo Toledo</p>	
318	<p>Nom : Andolfatto prénom : Aymerick Laissez ici votre commentaire : Le projet a été présenté comme une évidence, une source d'emploi nécessaire à l'économie locale. Artificialiser 62 hectares de terres agricoles c'est énorme et avec un coût démesuré pour l'environnement. 62 hectares font 620 000 m² c'est à dire environs 150 stades de foot, rien que sur Borealia 2, qu'est pas le seul gros projet d'artificialisation de sols de la Métropole. Ces terres là, une fois bétonnés elles sont détruites, nous sommes en 2022, face à des enjeux colossaux au niveau de l'urgence climatique et de l'effondrement de la biodiversité. Avons-nous vraiment besoin d'artificialiser ces terres là ? Est-ce si important de mettre en place des entrepôts Amazone ou autre, dans le coin ? Ce sont pourtant des terres agricoles et des puits de carbone. Nous avons bien compris qu'elles avaient été destinées à la croissance économique de la ville par vos prédécesseurs, mais c'était à une autre époque, avec d'autres paradigmes.</p> <p>En 2022 le climat et la biodiversité sont des sujets incontournables et pourtant malheureusement encore absents dans des nombreuses politiques publiques. Nous attendons des personnes qui sont aux commandes qu'elles agissent en fonction des véritables urgences, de façon à laisser à nos enfants et petits enfants un mode qui soit le moins dégradé possible. C'est ça notre véritable capital et notre véritable urgence.</p> <p>En 2018 nous avons apportée une synthèse du GIEC en bon français que nous adressions à M. Gest, quelques semaines après nous avons échangé autour de l'urgence climatique et il n'avais pas eu le temps de lire ce rapport, j'ose espérer que maintenant c'est chose faite.</p> <p>L'ensemble des scientifiques de la planète toute entière tirent la sonnette d'alarme là dessus, ce n'est pas une vue de l'esprit, il s'agit de sauver ce qui peut encore l'être. Il est plus qu'urgent de changer notre rapport à la nature.</p> <p>Merci de m'avoir lu, en vous souhaitant une belle journée. Aymerick ANDOLFATTO</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>
319	<p>Nom : Dias prénom : Jean-François Laissez ici votre commentaire : Le projet Borealia 2 va avoir un des conséquences négatives pour l'environnement et le cadre de vie des habitants d'Amiens. Le modèle de développement proposé par Amiens Métropole ne s'inscrit pas dans la logique de la lutte contre le réchauffement climatique et la préservation de l'intérêt général :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'artificialisation de terre agricole dans l'urgence dont les conséquences sur la gestion de l'eau seront négative. - L'implantation d'entreprise de logistique tournée exclusivement vers le transport routier producteur de gaz à effet de serre 	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Le saccage de la vue de l'entrée ouest d'Amiens - La durabilité économique discutable du modèle économique des entreprises qui s'installeront - La non prise en compte des réserves de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale <p>Pour toute les raison évoquée ci-dessus, je ne souhaite pas qu'Amiens-Métropole poursuive le projet d'extension de la ZAC Borealia 2. On ne peut plus se permettre d'envisager le développement économique et territorial avec les logiques du XXe siècle, sans écouter les habitants et sans se préoccuper de la crise climatique. Les décisions prises aujourd'hui auront des conséquences négatives bien après la fin des mandats des élus actuels, à un moment où ils ne pourront plus rendre de compte, la responsabilité voudrait qu'on s'abstienne de construire cette ZAC.</p> <p>JF Dias</p>	
320	<p>Nom : Charbonnier prénom : Sylvain Laissez ici votre commentaire : Bonjour</p> <p>Comme l'exige le code de l'environnement, vous soumettez ce projet de ZAC Boréalia 2 à une consultation du public et je vous en remercie. Ceci dit, les propos du Président et du Vice-Président, laissant clairement entendre que ce projet se fera de toute manière, sont un frein honteux à cette démarche qui aurait du laisser une place sincère à l'écoute des citoyens.</p> <p>Ce projet semble en effet malheureusement et complètement à contre courant des enjeux de notre temps. Le soi-disant développement économique ne peut pas ruiner le foncier agricole disponible. Ce projet s'oppose à un des objectifs de la loi dite Climat et Résilience, nous amenant au Zéro Artificialisation Net (ZAN) d'ici 2050.</p> <p>En France, la déconnexion entre l'artificialisation des sols et l'augmentation de notre population doit nous interroger. Au cours des 40 dernières années, notre population a augmenté de 19% alors que l'artificialisation a progressé de 70%. Et, nous avons artificialisé 443m² de sol par habitant selon Eurostat, soit 25% de plus que nos voisins européens. L'étalement urbain et péri-urbain ainsi que la sous exploitation du parc urbain existant en sont la cause.</p> <p>Aussi, ce projet devrait être stoppé et un nouveau et réel débat de développement de notre territoire devrait être lancé. Il est urgent de démarrer enfin le renouvellement de notre SCOT, en panne depuis 18 mois déjà.</p> <p>En vous remerciant d'avoir pris le temps de me lire.</p> <p>S Charbonnier</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS - loi Climat et Résilience - ZAN</p>
321	<p>Nom : SAVINEAU prénom : CORENTIN Laissez ici votre commentaire : Bonjour,</p> <p>Je ne suis pas pour l'industrialisation des sol dans un nouveau secteur dans la région d'Amiens. Notre métropole comporte, selon moi, déjà suffisamment de de zones nécessaires pour mettre à disposition de l'emploi durable à ses habitants. La pression des grands groupes industriels liés de près ou de loin au capitalisme ne devrait pas être une raison au développement d'une telle zone. développons l'artisanat et les métier manuels. Réapprenons à se passer de l'industrialisation.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p>
322	<p>Nom : walbecq prénom : alexis Laissez ici votre commentaire : Quel paradoxe de partager depuis des décennies un constat d'artificialisation de nos sols avec des objectifs d'inverser la tendance alors que dans les faits il n'y ait rien. En vertu de l'emploi, ces projets sont encore vendus comme du rêve alors qu'on a déjà un bel exemple d'expériences ratées avec les centres commerciaux en périphérie des villes qui n'ont fait que se créer avec toutes les incidences néfastes qui se sont avérées.</p> <p>Le projet ZAC Boréalia vient s'ajouter au dernier projet ZAC DES BORNES DU TEMPS II et de ce fait ne peut en aucun cas contribuer aux objectifs de limiter l'artificialisation des sols à l'horizon 2050 donné par la loi Climat et résilience de 2021.</p> <p>En terme paysager, toute la périphérie d'Amiens ne sera bientôt plus que des zones industrielles ou commerciales. L'impact paysager est largement sous estimé dans les études.</p> <p>Même si je suis conscient que le développement et l'aménagement sont nécessaires, il y a malheureusement nombreuses alternatives qui n'ont pas été étudiées pour intégrer l'ensemble des enjeux. La séquence Eviter-Réduire-Compenser du projet n'est pas du tout traitée à la hauteur des impacts et des enjeux. Je suis défavorable à ce projet et demande son abandon. Merci de prendre en compte ma participation.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>
323	<p>Nom : SIMONET prénom : Olivier Laissez ici votre commentaire : Bonjour,</p> <p>J'ai découvert récemment votre projet de Boréalia2.</p> <p>Je suis fort étonné qu'il n'y est pas plus de communication, comme si cette zone était secrète.</p> <p>Vous voulez créer une énorme nouvelle zone, alors qu'il y en a déjà tout autour d'Amiens, et que la plus proche, celle des Bornes du Temps a toujours des terrains disponibles!</p> <p>A l'heure de l'écologie et de l'autonomie alimentaire, vous allez détruire des sols de très bonne qualité agronomique; ainsi que des ressources pour des espèces animales rares qui déjà disparaissent. N'y a t-il pas ailleurs des terres assises sur de la craie, n'apportant aucune valeur nutritive ?</p> <p>De plus, vos études sur les risques d'inondation ont elles prises en compte des précipitations qui vont devenir de plus en plus soudaines, courtes et très</p>	<p>ATTEINTE AUX CAPACITES DE PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>

	<p>volumineuses; sur un terrain qui ne pourra plus rien absorber ? A l'heure de l'écologie et du changement climatique; je constate que vous êtes toujours sur des schémas datant "d'hier". En effet, vos futurs bâtiments ou autres hangars sont toujours des copies de ce qui existe dans les autres zones. Où est l'écologie et la nature dans cette zone ? Ne devrait il pas y avoir un nouvel engagement justement, avec une autosuffisance pour tout > électricité, chauffage, gaz... Pour continuer, quelle est la viabilité et solvabilité économique de ce projet ? En effet je n'ai vu nul part les études de coûts et de rentabilités. Mais qui sont les entreprises qui doivent venir s'installer ? Donnez des noms, des promesses, sur quelle étude de marché avez-vous décidé de créer Boréalia2 ? Alors oui, je désapprouve totalement ce projet Boréalia2, qui ne sera qu'un gaspillage écologique et financier pour rien. Je pense qu'il y a autre chose à faire avant, comme refaire l'installation hydroélectrique d'Amiens qui pourrait apporter une petite indépendance énergétique à l'éclairage publique par exemple. Cordialement Olivier Simonet</p>	
<p>324</p>	<p>Nom : Cavignaux prénom : Martin Laissez ici votre commentaire : Bonjour, je trouve qu'il est mauvais de favoriser l'implantation de Amazon à Amiens comme en France. En effet, la plateforme de commerce en ligne Amazon favorise la consommation en ligne au détriment des commerces du centre ville. Or, il se trouve que Amiens possède un beau et grand centre ville qui serait préférable de conserver. Conserver un centre ville permet de favoriser les producteurs locaux, le marché local et génère des emplois locaux. Nous ne pouvons pas non plus ignorer que le commerce en ligne génère beaucoup de pollution du fait de l'acheminement des colis qui se fait par camion, des déchets que sont les emballages carton, plastique. En définitive, dire non à Amazon c'est dire oui au commerce amiénois, aux entreprises amiénoises, au consommer local. C'est le renouveau des commerces de proximité. Bien cordialement. PS: cette idée de participation en ligne est excellente.</p>	<p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>
<p>325</p>	<p>Nom : Les élu.e.s Amiens c'est l'tien ! prénom : ACLT Laissez ici votre commentaire : Participation des élu.e.s Amiens c'est l'tien à la consultation électronique sur la création de la ZAC Boréalia 2 : L'entrée ouest de la ville d'Amiens est la seule à ne pas être urbanisée et à abriter de vastes étendues de terres fertiles. Sur ces terres, Amiens Métropole prévoit d'implanter une nouvelle zone d'activités économiques, Boréalia 2. 62 hectares, l'équivalent de 57 terrains de foot, seront bétonnés. Dans le dossier déposé par la Métropole auprès des services de l'État pour la création de cette Zone d'aménagement concerté (ZAC), le scénario retenu dédie 60 % de la surface à de la logistique, notamment pour des entrepôts de stockage de très grande taille. Si à plusieurs reprises, son Président et l'exécutif ont martelé que rien ne permettait de dire que de la logistique s'implanterait sur cette zone, le découpage « à titre indicatif » des parcelles présenté dans les documents mis à disposition du public tend à montrer le contraire. Ce découpage compte des parcelles de grandes surfaces, dont une parcelle de 20 ha (soit 1/3 du site). Il est précisé que ces surfaces pourront accueillir « des activités industrielles et logistiques de grande ampleur ». L'objectif d'accueillir de la logistique est une nouvelle fois affiché dans la délibération du 16 décembre 2021 qui acte le lancement de la consultation à laquelle nous répondons aujourd'hui. Si le discours a quelque peu évolué, l'ambition d'implanter de la logistique sur Boréalia 2 est toujours d'actualité. Nous le déplorons. Le développement de zones de logistiques est déjà très fort dans le département. En avril 2020, le quotidien Les Echos titrait sur « la spécialisation logistique de la Somme ». Depuis, la dynamique se poursuit à Villers-Bretonneux, à Bosquel, à Croixrault, à Albert, à Boves, et ici à Amiens. Notre département et Amiens Métropole méritent mieux que de devenir un site d'exception pour l'implantation de vastes hangars de stockage ! Chaque fois, l'argument de l'emploi est avancé. Rappelons que la logistique détruit plus d'emplois qu'elle n'en crée, notamment parce qu'elle entraîne la fermeture des commerces de centre-ville. Rappelons que les emplois offerts sont peu qualifiés, faiblement rémunérés et essorent les salarié.e.s via un management abusif et des cadences de travail épuisantes. Le turn-over est très important au sein de ces entreprises. Il ne permet pas aux salarié.e.s de construire un projet de vie.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS - loi Climat et Résilience - ZAN PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>

Rapporté au nombre de m2 occupés par les entrepôts, le nombre d'emplois créés est plus que décevant : 1 CDI / 160m2 pour l'entrepôt Amazon de Boves. Très gourmande en sols, la logistique renforce la raréfaction des terres, peu coûteuses pour les logisticiens, quasiment inaccessibles pour les jeunes agriculteurs qui souhaitent s'installer.

La logistique a également des effets néfastes sur l'environnement. « Le développement du secteur logistique a un impact direct sur l'environnement, notamment par l'augmentation importantes des transports routiers », rappelle la MRAe dans son avis.

Pour le reste des parcelles de Boréalia 2, la nature des activités amenées à s'installer est très floue. Il est question d'entreprises « principalement orientées autour de l'Innovation » qui formeront « un nouvel écosystème économique alliant soutenabilité, compétitivité et rayonnement » et « de développer un projet dans une démarche de développement durable s'inscrivant notamment dans la Troisième Révolution Industrielle en Hauts-de-France (REV3) ».

Là encore, si le discours annonce une ZAC innovante et vertueuse, discours qui semble avoir évolué suite à nos interventions en conseils d'Amiens et d'Amiens Métropole, nous avons de sérieux doutes. Doutes partagés par le vice-président d'Amiens Métropole chargé du développement économique lui-même, puisque lors du conseil municipal du 10 décembre dernier, il exprimait ceci :

« Évidemment tout le monde rêverait, à Boréalia, de créer d'un seul coup l'ensemble des espaces avec soit des sociétés de service et d'ingénierie informatique, soit des sociétés spécialisées dans l'écologie. C'est notre vœu le plus cher, mais la réalité ne sera pas celle-là. On ne peut pas à la fois dire : c'est notre dernière zone économique, c'est la dernière fois qu'on aura cette opportunité sur Amiens, et puis évidemment la gâcher avec n'importe quoi créant peu d'emplois, ramenant peu de fiscalité. »

La loi Climat et résilience impose de diviser par deux le rythme d'artificialisation des sols d'ici 2030. Amiens Métropole a conscience qu'à l'avenir, il ne sera plus possible de continuer à sacrifier des terres fertiles pour construire des zones d'activités. Boréalia serait la dernière. Elle ne sera donc pas regardante sur la nature des activités qui s'installeront.

En revanche, la Métropole promet des bâtiments respectueux de l'environnement, végétalisés, énergétiquement efficaces, et la plantation de haies fruitières autour des parcelles. L'ensemble n'aurait aucune incidence négative sur l'environnement local, selon l'étude d'impact. Couler du béton et augmenter le trafic routier n'auraient aucune incidence sur l'environnement grâce à des pommiers, des murs végétalisés et des toitures flanquées de panneaux solaires ? Difficile à croire.

Nous déplorons que les conséquences de la construction et de l'exploitation de Boréalia sur la biodiversité et l'écosystème local soient minimisées dans l'étude d'impact et le discours des élu.e.s d'Amiens Métropole. Il en est de même pour l'avis rendu par la MRAe qui semble balayé par l'exécutif. L'impact paysager, entre les deux vallées de Grâce et de la Selle, sur un terrain apprécié des promeneuses et promeneurs, n'est également pas pris en compte. Quoiqu'il en soit, il est certain que Boréalia 2 aura un effet global négatif sur l'environnement. L'étude d'impact ne dit pas autre chose :

« Le projet contribuera à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, de par une artificialisation partielle du site et par l'activité des futures entreprises (nature de l'activité, besoins en transport...). »

Nous déplorons également le manque de communication dont a fait preuve la Métropole envers les habitant.e.s quant aux enjeux de cette nouvelle zone d'activités. Contrairement à d'autres projets, comme le récent concours pour la Meilleure destination européenne, pour lequel un événement a été organisé devant l'hôtel de ville et une campagne d'affichage réalisée en ville, Amiens Métropole est restée très discrète sur la tenue de cette consultation.

Au final, Boréalia 2 reste une énième zone d'activités qui promeut un développement économique dépassé, délétère à la fois sur le plan social et environnemental. Avec cette nouvelle ZAC, Amiens Métropole poursuit sa vision court-termiste. La commercialisation des 62 hectares de terres agricoles permettront de répondre à 6 à 8 ans de demande en terrains des entreprises. Et dans 8 ans, on recommence ? Puisqu'Amiens Métropole ne compte pas faire la fine bouche sur les activités qui s'installeront, pouvons-nous être sûrs qu'elles ne délocaliseront pas leur activité ? Surtout, qu'allons-nous laisser aux générations futures ?

À l'heure où la Métropole réalise son Plan alimentaire territorial, qui doit s'appuyer sur un maximum d'autonomie alimentaire – aujourd'hui la Métropole atteint moins de 10 % - avec les 62 hectares de Boréalia et les 73 hectares du pôle Jules Verne de terres agricoles bétonnées, on se demande d'ailleurs où pourront s'installer les maraîchers, les éleveurs, les vergers... Sacrifier des terres agricoles renforce notre dépendance aux "exportations". Dans la ville des Hortillonnages, qui ont fait l'histoire – nourricière – d'Amiens, c'est plus que regrettable. L'étude de compensation n'a pas été communiquée aux élus ni aux habitants dans le cadre de cette consultation.

	<p>La crise que nous traversons rappelle la nécessité d'une économie locale, respectueuse de l'environnement et des travailleuses et des travailleurs. Une économie pourvoyeuse d'emplois stables, dignement rémunérés, au service des besoins des habitant.e.s (plutôt que des multinationales !), permettant d'anticiper et de s'adapter aux changements à venir.</p> <p>« Nous avons à agir de façon à ce que les effets de notre action soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine »</p> <p>Cette citation est celle d'Alain Gest, Président d'Amiens Métropole, lors du conseil d'Amiens Métropole du 9 avril 2021.</p> <p>Alors, Chiche ! Lançons-nous dès maintenant. Abandonnons Boréalia 2 et son modèle usé. Construisons un avenir viable et désirable pour Amiens Métropole et les générations futures !</p>	
326	<p>Nom : Gaudefroy prénom : Nelly Laissez ici votre commentaire : Je suis défavorable à ce projet. Dans quel monde voulons nous vivre ? Vous avez aujourd'hui l'opportunité de donner une nouvelle impulsion à Amiens qui a déjà bien des atouts. Mais qui pourrait encore aller plus loin vers l'écologie, l'autosuffisance alimentaire. Prenez exemple sur des villes comme Valence, Albi, Angers... D'autres lieux sont déjà bétonnés à Amiens, abandonnés et peuvent accueillir à nouveau de l'industrie, du commerce. Faites s'il vous plaît qu'Amiens devienne elle aussi précurseur dans une vision à long terme d'un monde solidaire et respectueux des enjeux écologiques d'aujourd'hui.</p>	ATTEINTE AUX CAPACITES DE PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE
327	<p>Nom : Richebois prénom : Thomas Laissez ici votre commentaire : Bon Jour, Beau Jour, Bo Réalia,</p> <p>"Appelons un Chat un chat " Boréal en quelques clics : 1) Boréal est en Géographie un adjectif qualifiant ce qui se situe dans l'hémisphère Nord, 2) Boréal est en climatologie soit un climat de zone subarctique soit une période ou phase climatique de l'Holocène. 3) Boréal est en zoologie 14 espèces éponymes 4) Boréal c'est aussi des plantes, une formation géologique et de la littérature. 5) Boréalia, qui n'est pas sans rappeler Tropicalia, la terminaison en "ia" évoque un lieu futuriste utopique ou dystopique et l'IA c'est l'Intelligence Artificielle.</p> <p>Rappelons que 1) la zone de l'hémisphère Nord située au pôle est la plus touchée par la hausse des températures moyennes, vu articles scientifiques, vu à la Télé. Rappelons que 2) L'Holocène était considérée comme l'ère climatique dans laquelle nous vivons, désormais celle qui tend à faire référence est l'Anthropocène. Rappelons que 3) L'érosion de la biodiversité n'est plus discutable, la 6ème Extinction de Masse a commencé Rappelons que 4) ... une ZAC n'est ni une plante, ni un lieu enchanteur. Rappelons que 5) L'émergence d'une zone Boréale sur la même latitude qu'une zone Tropicale ou inversement n'est-elle pas le résultat de la folie des humains Homo Sapiens guidée par leurs IA.</p> <p>En résumé une simple connaissance du monde tel qu'il est perçu par les jeunes cerveaux du XXI e siècle suffit à lire dans l'intitulé de ce projet un déni de réalité des vieux cerveaux du XX e siècle. Ces derniers s'imaginant dessiner un monde pour ces premiers alors qu'en réalité ils le Déciment.</p> <p>N'en déplaise à l' un dit : Gest, j'en appelle aux âmes plus sensibles dévouées à ce projet à y Renoncer.</p> <p>Dans l'espoir que cette note fasse son chemin sur la peau, dans le sang, jusqu'au cœur de celle/celui/ceux qui la lira.</p> <p>Sensiblement, Thomas Richebois.</p>	
328	<p>Nom : PICHOT prénom : Jessica Laissez ici votre commentaire : Suite à la lecture des documents relatifs au projet de la ZAC Borealia 2, je m'oppose à la création de la ZAC Borealia 2 tel qu'il est présenté. Je souscris à cet argumentaire que je me permets de partager ici et vous demande de prendre en compte ma participation.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS - loi Climat et Résilience - ZAN - Etalement urbain (195ha)</p> <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE</p>

<p>Un dossier de création de zone aménagement concerté (ZAC) qui ne se préoccupe guère d'environnement.</p> <p>Amiens-Métropole veut implanter, d'abord sur une superficie de 62 hectares, avec extension prévue sur 195 ha, cette nouvelle zone d'aménagement concerté (ZAC) à l'ouest de la ville. Dans un rapport exhaustif, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) a rendu public le 14 septembre 2021 un avis comportant de très nombreuses et sévères critiques sur ce projet de zone aménagement concerté baptisé « Boréalia 2 » par ses promoteurs. La MRAE relève d'importantes insuffisances au niveau des études d'impact sur le milieu naturel (ressource en eau, climat, biodiversité) ainsi qu'une consommation foncière excessive ne respectant pas l'objectif de zéro artificialisation des sols à l'horizon 2050 donné par la loi Climat et résilience de 2021 (dans ce cadre, la Métropole d'Amiens pourrait encore procéder annuellement à une artificialisation moyenne de 9 ha ; or, elle en est actuellement à un rythme de 13 ha bétonnés chaque année en moyenne, et cela même sans compter le projet « Boréalia 2 »).</p> <p>2. Les impacts directs de la construction de la ZAC Boréalia2 sur le cadre de vie et l'environnement sont très négatifs pour les habitants des quartiers périphériques.</p> <p>La bétonisation des terres agricoles sera irréversible, ce qui implique une moindre filtration de l'eau pas les sols agricoles, la destruction de la faune et la flore présentes ainsi que la dégradation du cadre de vie dans une zone aujourd'hui consacrée à la promenade. Dans un projet présentant 60 % de surface consacrée à la logistique (comme indiqué dans le dossier déposé auprès des services de l'Etat), la circulation, notamment de camions, induite par le transport des marchandises va engendrer la production de gaz à effet de serre, une pollution de l'air et une pollution sonore importantes pour les quartiers environnants (+ 5500 véhicules par jour, dont 1200 camions). Le captage d'eau potable de Pont de Metz, très important pour l'agglomération, pourrait être affecté du fait d'une moindre alimentation par les eaux de pluie à cause de l'imperméabilisation des sols (voiries, parkings et surfaces des entrepôts). Enfin, pour les habitants d'Amiens en général, l'implantation d'entrepôts à cet endroit signifie la disparition de la dernière entrée non urbanisée de la ville. L'entrée ouest de la ville d'Amiens offre en effet l'une des plus jolies vues sur la cathédrale, la tour Perret et les vallées de la Selle et de Grâce.</p> <p>3. Un projet surconsommateur d'espace sur Amiens, au détriment du reste du territoire.</p> <p>Amiens Métropole veut implanter, d'abord sur une superficie de 62 hectares, avec extension prévue sur 195 ha, cette nouvelle zone d'aménagement concerté (ZAC) à l'ouest de la ville. Au titre de la loi de climat et résilience votée en août 2021, la moyenne tolérée d'artificialisation des sols serait de 9 hectares maximum par an, or aujourd'hui Amiens métropole est à 13 hectares par an avec les zones déjà ouvertes à l'urbanisation (Poulainville, Amiens nord et Pôle Jules Verne 2) et sans compter Borealia 2. Avec la construction de la ZAC Boréalia 2, l'agglomération aura trop artificialisé son territoire et ne pourra plus faire aucun nouveau projet dans un avenir proche, à moins de construire sur des parcelles déjà urbanisées.</p> <p>4. Veut-on vraiment transformer les environs d'Amiens en zones d'entrepôts à perte de vue au détriment des terres agricoles et des paysages ?</p> <p>Le projet de zone d'aménagement concerté (ZAC) Boréalia2 est le résultat d'un projet initié il y a près de 30 ans pratiquement à l'identique. Entre temps, le monde a changé. L'urgence écologique et sociale nous impose de remettre en question le développement économique que nous voulons pour nos territoires. Les activités logistiques détruisent assurément des terres agricoles alors qu'il est urgent de relocaliser notre alimentation au plus près des villes ; elles détruisent aussi des emplois au détriment des commerces des centres-villes qui se vident. Enfin elles sont un secteur aux cadences de travail épuisantes, avec un management abusif envers les salarié.e.s et n'augmentent pas la qualification de la population d'un territoire.</p> <p>Amiens Métropole manque une occasion d'engager la transition économique et écologique de son territoire pour répondre aux enjeux du monde, non tel qu'il est mais tel qu'il s'annonce avec le</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Logistique - Type d'emploi créé - implantation endogène <p>ATTEINTE AUX CAPACITES DE PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> - positionner la production alimentaire au plus près de la ville <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p> <ul style="list-style-type: none"> -atteinte au captage d'eau de Pont de Metz - atteinte à la qualité du paysage de l'entrée de ville - Atteinte à la qualité de vie – suppression lieu de promenade - augmentation du trafic routier
--	---

	<p>changement climatique.</p> <p>5. Des emplois durables dans le temps ? On peut s'interroger.</p> <p>Un des arguments premiers de la Métropole est la création d'emploi. Peut-être mais quels emplois ? Dans le dossier qu'Amiens métropole a déposé auprès des services de l'État pour la création de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Boréalia 2, 60% de la surface est destinée à de la logistique, c'est-à-dire à des entrepôts de stockage de grande taille. Stocker et déstocker les marchandises engendre un très grand nombre d'aller-retours en camions.</p> <p>Or, avec l'augmentation du coût de l'énergie et l'impératif de diminuer de manière drastique la production des gaz à effet de serre (neutralité carbone de l'union européenne en 2050), de nombreux experts ont des doutes sur la pérennité du modèle des entrepôts logistiques dispersées sur tout le territoire. C'est pour ces raisons qu'il est conseillé de réserver les zones logistiques aux endroits desservis par le train et /ou une voie fluviale. Or la ZAC Boréalia 2 est fondée sur une desserte uniquement routière.</p> <p>A terme, les parcelles pourraient être abandonnées comme c'est le cas pour la zone commerciale Amiens Nord (nombreux magasins abandonnés) face à « Shopping Promenade ».</p> <p>6. Les créations d'emploi sur une zone industrielle sont rarement des créations nettes, elles correspondent surtout à un déplacement géographique des emplois au sein de l'Amiénois.</p> <p>Il est noté dans l'avis de Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) ayant rendu un avis sur le projet de ZAC Boréalia 2, que sur la cinquantaine de demandes d'entreprises formulées annuellement auprès de l'agglomération, 60 % des demandes proviennent d'entreprises du territoire, en grande majorité des PME-PMI. Aussi la plupart des emplois existent déjà sur le territoire et même si ces entreprises en déménageant pourront peut-être s'agrandir, le fait d'ouvrir une nouvelle ZAC correspond pour l'essentiel à un transfert géographique d'emplois qui se trouvent aujourd'hui sur les communes environnantes.</p> <p>Au vu de ces circonstances: les pollutions de l'air, de l'eau et des terres, la détérioration du cadre de vie, les risques d'inondation, l'irréversibilité et la démesure du projet, l'incohérence économique et sociale, le manque d'informations concrètes fournies par la Métropole, le rapport préoccupant de la MRAE, je demande l'abandon du projet de ZAC Boréalia 2. Merci de prendre en compte ma participation.</p>	
329	<p>Nom : Lemaire prénom : Fabian Laissez ici votre commentaire : En France, l'artificialisation des sols progresse de 20 mètres carré par seconde, soit l'équivalent d'un département tous les 5/6 ans. Amiens métropole ne souhaite pas être à la traîne et prévoit de sacrifier l'équivalent de 52 terrains de foot de terres fertiles sur une zone dénommée Boréalia 2 ? Un projet d'un autre âge...</p>	ARTIFICIALISATION DES SOLS
330	<p>Nom : Ramet prénom : Dorian Laissez ici votre commentaire : En tant qu'amiennois je suis tout à fait opposé à ce projet.</p>	
331	<p>Nom : Dureuil prénom : Anne Laure Laissez ici votre commentaire : Projet nul</p>	
332	<p>Nom : Rosblack prénom : Sophie Laissez ici votre commentaire : Bonjour, De quoi a-t-on besoin ? Un des besoins primaires est de s'alimenter. Cette crise sanitaire nous a mis face à nos besoins essentiels. De nombreuses études démontrent une crise climatique qui grandit avec ce type de projets. Que fait-on ?</p>	ATTEINTE AUX CAPACITES DE PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

	<p>De l'argent, Il y a suffisamment d'argument pour s'ériger contre ce projet pour maintenir une surface agricole qui permettrait notamment de nourrir les petits amiénois à la restauration scolaire de la ville et de la métropole. Une Régie agricole à l'échelle de la ville, n'est-ce pas un projet ? Un projet qui permette d'alimenter des enfants, des femmes et des hommes. D'une alimentation saine et la plus durable possible. Soyez l'exemple dans le sens de la prise de conscience et non l'exemple de la fuite en avant. Ces mots ne sont très certainement pas suffisamment politiques, stratégiques, agrémentés de références. Mais les références, vous les avez, vous savez l'impact de l'artificialisation des terres agricoles. J'espère que le choix sera dans le sens de l'humain. Cordialement, Sophie Rosblack</p>	
333	<p>Nom : USZYNSKI prénom : Isabella Laissez ici votre commentaire : Il est regrettable de constater qu'en 2022, la ville d'Amiens s'apprête à ruiner une des plus belles entrées de ville de France, donnant sur le patrimoine historique et architecturale de la ville (cathédrale et Tour Perret). Il est indiqué que la vue sera préservée depuis le péage. C'est largement insuffisant, le trajet depuis l'autoroute fait environ 2km, offrant une vue sur ces monuments. Le lotissement Renancourt a déjà gâché en partie cette vue, pour proposer des immeubles inhabités. Et la commune envisage de recommencer avec une ZAC logistique, et de réduire cette magnifique vue au niveau de l'autoroute. Ce projet témoigne de l'absence d'ambition touristique de la part de la municipalité, de l'absence de prise de conscience de l'image renvoyée pour les personnes découvrant le territoire pour la première fois depuis l'autoroute. L'activité touristique commence dès l'entrée sur le territoire, et ne se fait pas uniquement au pied de la cathédrale. On a des zones d'activité à toutes les entrées de ville. Pourquoi venir gâcher inutilement la seule entrée de ville qualitative restante? Pourquoi ne pas renvoyer ces activités au niveau du Pôle Jules Verne? Car il s'agit d'une autre commune? L'importante consommation foncière qui en résultera pose énormément de questions également. Pour quels types d'emplois? Combien d'emplois proposés à l'hectare? Et quel sera l'impact sur le centre-ville? De nombreuses études ont montré que le développement des activités en périphérie contribuaient à la désertification des centres-villes. Amiens perd chaque année de la population. Est-ce l'objectif de la municipalité?</p>	<p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE - atteinte à la qualité du paysage de l'entrée de ville</p>
334	<p>Nom : cardon prénom : marcel Laissez ici votre commentaire : non a la bétonnisation on ne peut plus sortir d amiens ou entrer sans voir toutes ces zones qui seront éphémère et qui seront a l abandon dans dix ans et personne ne sera capable de les rendre a l origine</p>	ARTIFICIALISATION DES SOLS
335	<p>Nom : charbane prénom : stef Laissez ici votre commentaire : Il devrait y avoir un moratoire pure et simple contre les nouvelles constructions consistant à bitumer des parcelles agricoles sinon la convention citoyenne pour le climats et tous les beaux discours n'auront servis à rien.</p>	ARTIFICIALISATION DES SOLS
336	<p>Nom : Dezecot prénom : Océane Laissez ici votre commentaire : Je suis opposée à ce projet pour différentes raisons : la pollution routière, l'urbanisation des terres, destruction de la biodiversité.... Ce projet ne prends pas en compte les enjeux actuels..</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>
337	<p>Nom : Bonduelle prénom : David Laissez ici votre commentaire : Mesdames, Messieurs, élus d'Amiens Métropole,</p> <p>Lorsque j'étais enfant, on nous enseignait avec optimisme les bases du développement durable. Trente ans plus tard, c'était nous qui allions faire de notre organisation de société un modèle d'équilibre entre les sphères sociale, économique et environnementale.</p> <p>Trente ans plus tard, nous avons pris la relève. La connaissance de l'état du Monde et des mesures collectives à prendre s'est considérablement précisée. Malgré cela, les individualismes territoriaux et les insouciances environnementales anciennes persistent, et constituent aujourd'hui les principaux freins au partage des efforts nécessaires.</p> <p>Trente ans plus tard, un projet d'expansion urbaine datant de mon enfance est sur le point d'être voté, sur un modèle inchangé : artificialiser des sols sans considérer de limites aux ressources ni d'inconvénients aux nouvelles émissions, en particulier de gaz à effet de serre.</p> <p>La nécessaire recherche d'équilibre de nos territoires, par opposition à toute expansion, constitue la principale motivation de mon opposition à ce projet.</p>	IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE

	<p>Je relève néanmoins d'autres motifs de réticence dans le dossier d'étude d'impact et dans sa présentation, dont les approximations, erreurs, contradictions et insuffisances traduisent vraisemblablement un empressement de réalisation avant que les impératifs de développement durable ne s'imposent davantage au projet par la réglementation.</p> <p>L'étude d'impact d'un projet vise à éclairer la décision de son approbation. Or, l'étude indique ici que les principaux impacts du projet seront décrits plus tard. Émissions de CO2 et incidence directe du projet sur le changement climatique, coefficient d'occupation du sol des espaces privés, aménagement des espaces verts, modalités de gestion des eaux pluviales... La seule certitude à ce stade concerne l'emprise du projet, qui n'est d'ailleurs pas partout la même dans l'étude.</p> <p>Autrement dit, l'approbation de la création de ZAC précèdera la connaissance de ce qui est approuvé. Ce qui, raisonnablement, ne permet pas à cette approbation d'être suffisamment éclairée pour intégrer le projet dans une vision soutenable de notre développement à long terme.</p> <p>Si je devais me prononcer en responsabilité sur la pertinence du projet, j'exigerai d'abord :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Que l'on me donne une estimation de toutes les émissions annuelles de CO2 induites par le projet, et que l'on me chiffre la compensation supposée apportée par la végétalisation du projet, • Que l'on me démontre par un bilan des productions et consommations d'énergie que le projet est compatible avec l'objectif d'autonomie énergétique de la métropole amiénoise, par lequel Amiens Métropole justifie qu'il s'insère dans la dynamique Rev3 régionale, • Que l'argument des créations d'emplois ne soit pas donné comme une fin en soi pour autoriser une artificialisation de terres, puisque les créations d'emplois à Amiens Métropole s'accompagnent dans le même temps d'environ le double de nouveaux habitants accueillis sur le territoire (statistiques de ces dernières années et objectif pour les prochaines années), la création d'emplois ayant donc peu d'incidence sur le taux de chômage, contrairement à ce que l'argument seul laisse pourtant supposer, • Que l'argument de l'emploi ne s'entende pas uniquement à l'échelle d'Amiens Métropole, mais qu'il s'accompagne d'une coopération responsable avec les autres territoires, et non d'une compétition. Les créations d'emploi ici correspondant vraisemblablement à des entreprises qui ne s'installent pas ailleurs sur des sites déjà aménagés, comme évoqué par la MRAE, ou à des délocalisations, l'incidence globale du projet sur l'emploi restant à démontrer, • Que l'on me démontre que le réseau de noues et bassins, permettant une infiltration rapide des eaux pluviales collectées, sera effectivement le support du développement d'une trame bleue par le projet, comme affirmé dans l'étude, • Que l'on me justifie pourquoi la différenciation territoriale évoquée pour l'application de la réduction de l'artificialisation nette des sols devrait s'appliquer à Amiens Métropole plutôt qu'à d'autres territoires, entendu que la Métropole dépasse déjà le seuil de consommation foncière annuelle autorisée, • Que la synthèse des avis émis dans le cadre de la présente consultation soit neutre et, dans une démarche de transparence de la prise de décision publique, accompagnée du détail des avis. <p>Je compte sur vous pour viser enfin un développement durable, par la recherche d'un équilibre reposant sur une logique volontaire de coopération, au contraire de nouvelles expansions causées par une logique subie de compétition.</p> <p>David Bonduelle, habitant de Rivery</p>	
338	<p>Nom : Lemaître prénom : Flore Laissez ici votre commentaire : Bonjour, Je suis totalement contre ce projet. Il me semble que cette ville a été suffisamment bétonner ; pour accueillir des KFC, des McDonald's, H&M ou autres multinationales de la même acabit. On peut déjà observer le désastre architectural de la zone Amiens sud-ouest avec ses immondes immeubles qui on peut facilement le deviner ressembleront très prochainement à une zone sinistrée. J'ai donc du mal à imaginer que la proposition faite ici ne soit pas dans la même veine. Artisans et PME sans aucun doute besoin d'espace de travail, mais certainement pas coincé entre géant et Auchan.</p>	ARTIFICIALISATION DES SOLS
339	<p>Nom : Buquet prénom : Genevieve Laissez ici votre commentaire : Pas d'extension urbaine pas de bitume .. en plus pas de circulation de véhicule pas de 5eme cercle</p>	ARTIFICIALISATION DES SOLS

<p>340</p>	<p>Nom : Bruant prénom : Lou Laissez ici votre commentaire : Bonjour,</p> <p>L'artificialisation des sols et la périurbanisation engendrés par ce projet vont à l'encontre des défis de notre siècle, détruisant des terres agricoles, provoquant davantage de pollution et mettant en grave danger l'économie du centre-ville.</p> <p>Il est urgent de ne pas donner suite à ce projet et d'aller vers davantage de concentration urbaine pour limiter l'emprise foncière.</p> <p>Cordialement, Bruant Lou.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p>
<p>341</p>	<p>Nom : BARBERINO prénom : FLORIAN Laissez ici votre commentaire : Amiénois depuis 4 ans maintenant, originaire d'une grande ville, je m'inquiète de l'avenir que prend la ville d'Amiens. Ville à taille humaine, malgré le fait qu'elle soit entre Paris et Lille, Amiens a su rester vivante et dynamique, en se targuant d'avoir plus d'espaces verts que Lille. Malgré le dynamisme et la volonté de beaucoup d'acteurs, je fais face depuis mon arrivée à la mort de petits commerces face à des géants à l'éthique sociale et environnementale questionnable. Le centre-ville devient petit à petit une annexe de shopping promenade (qui a contribué à la mort de ce premier). Pour le commerce de proximité, il faudra prendre le train pour aller dans une autre ville. Actuellement en reconversion professionnelle, je dois me battre pour obtenir d'autres opportunités que des contrats précaires à Burger King (contrats de 24h au SMIC) ou manutentionnaire chez Amazon ; les autres emplois semblant avoir disparus de la ville. Le prix des loyers ne console pas sur cette situation.</p> <p>Le projet de la ZAC Borealia m'inquiète et m'attriste. La crise sanitaire a pourtant bien mis en avant la nécessité de l'écologie, du commerce de proximité et de la nécessité de revoir nos modes de vie. Or, à peine sortis de celle-ci, alors que beaucoup de petits commerces ont dû quitter la ville, on nous propose une nouvelle ZAC. Si elle respecte réellement ses engagements écologiques, elle en restera un projet néfaste pour la planète (suppression de terres agricoles et impacts sur la biodiversité pourtant déjà bien à mal), sans compter la pollution indirecte qu'elle engendrera (plus de voitures et camions en circulation, pollution liée à la logistique, risque avec l'eau avoisinant, ...). De plus, avec ce projet, on nous propose une nouvelle fois de quitter le centre-ville. En détruisant ses parcelles, on finit de détruire ce qui faisait le charme de cette ville à taille humaine et dynamique. Ce qui m'attriste car Amiens commençait à avoir un bon rôle sur la scène nationale et européenne. Mais on est en train de créer une vitrine où l'arrière-boutique ne sera qu'un dortoir aux loyers onéreux et aux activités se contentant de plusieurs zones d'activités. Amiens est une ville qui se démarque, qui a un gros potentiel et des citoyens actifs, prêts à s'investir pour l'avenir. Mais on nous propose un nouveau projet d'un autre temps, nous promettant travail précaire, pollution et ennui. Si le bien-être des habitants ne peut pas être pris en compte, ce serait bien de prendre la mesure de l'urgence climatique, à laquelle ce projet va à son encounter.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p>
<p>342</p>	<p>Nom : fontaine prénom : christophe Laissez ici votre commentaire : Différents paragraphes argumentatifs pour consultation publique février-mars 2022 Un dossier de création de zone aménagement concerté (ZAC) qui ne se préoccupe guère d'environnement Amiens-Métropole veut implanter, d'abord sur une superficie de 62 hectares, avec extension prévue sur 195 ha, cette nouvelle zone d'aménagement concerté (ZAC) à l'ouest de la ville. Dans un rapport exhaustif, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) a rendu public le 14 septembre 2021 un avis comportant de très nombreuses et sévères critiques sur ce projet de zone aménagement concerté baptisé « Boréalia 2 » par ses promoteurs. La MRAE relève d'importantes insuffisances au niveau des études d'impact sur le milieu naturel (ressource en eau, climat, biodiversité) ainsi qu'une consommation foncière excessive ne respectant pas l'objectif de zéro artificialisation des sols à l'horizon 2050 donné par la loi Climat et résilience de 2021 (dans ce cadre, la Métropole d'Amiens pourrait encore procéder annuellement à une artificialisation moyenne de 9 ha ; or, elle en est actuellement à un rythme de 13 ha bétonnés chaque année en moyenne, et cela même sans compter le projet « Boréalia 2 »). Les impacts directs de la construction de la ZAC Boréalia2 sur le cadre de vie et l'environnement sont très négatifs pour les habitants des quartiers périphériques La bétonisation des terres agricoles sera irréversible, ce qui implique une moindre filtration de l'eau pas les sols agricoles, la destruction de la faune et la flore présentes ainsi que la dégradation du cadre de vie dans une zone aujourd'hui consacrée à la promenade.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS - loi Climat et Résilience - ZAN - Etalement urbain (195ha)</p> <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique - Type d'emploi créé - implantation endogène</p> <p>ATTEINTE AUX CAPACITES DE PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - positionner la production alimentaire au plus près de la ville</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE - atteinte au captage d'eau de Pont de Metz - atteinte à la qualité du paysage de l'entrée de ville - Atteinte à la qualité de vie – suppression lieu de promenade - augmentation du trafic routier</p>

Dans un projet présentant 60 % de surface consacrée à la logistique (comme indiqué dans le dossier déposé auprès des services de l'Etat), la circulation, notamment de camions, induite par le transport des marchandises va engendrer la production de gaz à effet de serre, une pollution de l'air et une pollution sonore importantes pour les quartiers environnants (+ 5500 véhicules par jour, dont 1200 camions)

Le captage d'eau potable de Pont de Metz, très important pour l'agglomération, pourrait être affecté du fait d'une moindre alimentation par les eaux de pluie à cause de l'imperméabilisation des sols (voiries, parkings et surfaces des entrepôts).

Enfin, pour les habitants d'Amiens en général, l'implantation d'entrepôts à cet endroit signifie la disparition de la dernière entrée non urbanisée de la ville. L'entrée ouest de la ville d'Amiens offre en effet l'une des plus jolies vues sur la cathédrale, la tour Perret et les vallées de la Selle et de Grâce.

Un projet surconsommateur d'espace sur Amiens, au détriment du reste du territoire.

Amiens Métropole veut implanter, d'abord sur une superficie de 62 hectares, avec extension prévue sur 195 ha, cette nouvelle zone d'aménagement concerté (ZAC) à l'ouest de la ville. Au titre de la loi de climat et résilience votée en août 2021, la moyenne tolérée d'artificialisation des sols serait de 9 hectares maximum par an, or aujourd'hui Amiens métropole est à 13 hectares par an avec les zones déjà ouvertes à l'urbanisation (Poulainville, Amiens nord et Pôle Jules Verne 2) et sans compter Borealia 2. Avec la construction de la ZAC Boréalia 2, l'agglomération aura trop artificialisé son territoire et ne pourra plus faire aucun nouveau projet dans un avenir proche, à moins de construire sur des parcelles déjà urbanisées.

Veut-on vraiment transformer les environs d'Amiens en zones d'entrepôts à perte de vue au détriment des terres agricoles et des paysages ?

Le projet de zone d'aménagement concerté (ZAC) Boréalia2 est le résultat d'un projet initié il y a près de 30 ans pratiquement à l'identique. Entre temps, le monde a changé. L'urgence écologique et sociale nous impose de remettre en question le développement économique que nous voulons pour nos territoires. Les activités logistiques détruisent assurément des terres agricoles alors qu'il est urgent de relocaliser notre alimentation au plus près des villes ; elles détruisent aussi des emplois au détriment des commerces des centres-villes qui se vident. Enfin elles sont un secteur aux cadences de travail épuisantes, avec un management abusif envers les salarié.e.s et n'augmentent pas la qualification de la population d'un territoire.

Amiens Métropole manque une occasion d'engager la transition économique et écologique de son territoire pour répondre aux enjeux du monde, non tel qu'il est mais tel qu'il s'annonce avec le changement climatique.

Des emplois durables dans le temps ? On peut s'interroger.

Un des arguments premiers de la Métropole est la création d'emploi. Peut-être mais quels emplois ?

Dans le dossier qu'Amiens métropole a déposé auprès des services de l'État pour la création de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Boréalia 2, 60% de la surface est destinée à de la logistique, c'est-à-dire à des entrepôts de stockage de grande taille. Stocker et déstocker les marchandises engendre un très grand nombre d'aller-retours en camions.

Or, avec l'augmentation du coût de l'énergie et l'impératif de diminuer de manière drastique la production des gaz à effet de serre (neutralité carbone de l'union européenne en 2050), de nombreux experts ont des doutes sur la pérennité du modèle des entrepôts logistiques dispersées sur tout le territoire.

C'est pour ces raisons qu'il est conseillé de réserver les zones logistiques aux endroits desservis par le train et /ou une voie fluviale. Or la ZAC Boréalia 2 est fondée sur une desserte uniquement routière.

A terme, les parcelles pourraient être abandonnées comme c'est le cas pour la zone commerciale Amiens Nord (nombreux magasins abandonnés) face à « Shopping Promenade ».

Les créations d'emploi sur une zone industrielle sont rarement des créations nettes, elles correspondent surtout à un déplacement géographique des emplois au sein de l'Amiénois.

Il est noté dans l'avis de Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) ayant rendu un avis sur le projet de ZAC Boréalia 2, que sur la cinquantaine de demandes d'entreprises formulées

	<p>annuellement auprès de l'agglomération, 60 % des demandes proviennent d'entreprises du territoire, en grande majorité des PME-PMI. Aussi la plupart des emplois existent déjà sur le territoire et même si ces entreprises en déménageant pourront peut-être s'agrandir, le fait d'ouvrir une nouvelle ZAC correspond pour l'essentiel à un transfert géographique d'emplois qui se trouvent aujourd'hui sur les communes environnantes.</p>	
<p>343</p>	<p>Nom : DUBOST prénom : Jean-François Laissez ici votre commentaire : Le projet de création d'une ZAC dans le secteur de Renancourt, Pont de Metz appelle de ma part les remarques suivantes qui se concentreront d'une part sur les modalités de consultation et participation du public et d'autre part sur l'impact environnemental de ce type de projet pour les habitants de la Métropole et les générations futures.</p> <p>La population amiénoise dispose d'un délai d'un mois environ pour apporter un avis.</p> <p>Cette participation du publique s'appuie sur 820 pages de documents pour certains extrêmement techniques. Qui peut imaginer que sans aucun appui méthodologique ni même effort de mise à disposition des données, une personne concernée mais non spécialiste des questions environnementales puisse exprimer un avis précis, à valeur ajoutée, sur un ensemble aussi conséquent de pièces soumises à consultation. Cette consultation n'a été mise en place que pour se conformer basiquement et sans ambition aux exigences légales.</p> <p>A titre de comparaison intéressante, les efforts de la Métropole lors du lancement du budget participatif ou encore plus récemment pour inviter les amiénois à "voter" pour Amiens comme meilleure destination touristique en Europe, montre que lorsqu'il y a une ambition, une volonté politique d'associer (ou de servir) de la population locale, les moyens sont mis à disposition : affiches grand format dans les panneaux d'information municipaux, communication active sur les réseaux sociaux, distribution de flyers en différents lieux accueillant du public. La différence d'approche est manifeste en ce qui concerne la ZAC Boréalia.</p> <p>La ZAC Boréalia n'est pas un projet comme les autres, c'est une appropriation de l'avenir de la métropole, de ses habitants, des générations amiénoises futures. Une appropriation de terres à l'heure où les alertes sont au plus fort pour enrayer la disparition de la biodiversité, le dérèglement climatique et à terme la mise en danger de l'Humanité. Et pourtant, ce projet n'a pas retenu une attention particulière aux yeux de celles et ceux qui le porte, le vice-président de la Métropole en charge du développement économique s'amusant même sur France Bleue Picardie d'indiquer que ce projet est parfaitement connu des Amiénois car il existe depuis 28 ans.</p> <p>Sur la forme, il est très difficile d'accéder à la page de participation sur le projet de ZAC Boréalia. Cette page est disponible dans l'espace « Développement économique », ce qui ne tombe pas nécessairement sous le sens, il aurait plus que légitimement pu figurer dans l'espace « Démocratie locale et participation citoyenne ». Par ailleurs, ces espaces ne sont pas directement identifiés sur la page d'accueil du site de la ville. La participation du public n'est pas non plus identifiée spécifiquement sur la page d'accueil du site de la ville.</p> <p>Enfin, même la page https://www.amiens.fr/Actualites/Participation-du-public-par-voie-electronique-prealable-a-la-creation-de-la-Zone-d-Amenagement-Concerte-ZAC-BOREALIA-2-a-vocation-economique qui présente le dispositif ne comporte aucun lien actif de renvoi vers le formulaire de participation en ligne !</p> <p>Il y a là une véritable négligence, fautive, de la part d'Amiens Métropole dans l'organisation, l'accessibilité et donc l'effectivité de cette consultation du public. Je relèverai ici avec amertume qu'Amiens métropole n'a pas hésité à être un peu plus proactive vis-à-vis des acteurs économiques en requérant leur soutien par courrier personnalisé au cours du mois de janvier afin de s'assurer que des voix favorables au projet puissent s'exprimer lors de cette consultation, ce que n'a pas manqué de faire la CPME80.</p> <p>J'attendrai en tant que citoyen d'Amiens une attitude à tout le moins plus équilibrée sinon une attention aussi forte à l'égard de la population amiénoise pour qu'elle puisse intervenir utilement dans ce débat.</p> <p>Dans ces conditions, ne contribueront que les citoyens et citoyennes qui soit suivent le projet de près, soit ont été informés (probablement par les réseaux associatifs ou politiques locaux) soit tombent par hasard sur ces pages, soit auront été invités par la Métropole à soutenir le projet</p> <p>Dans tous les cas, ce dispositif ne permet pas aisément à toute personne d'être sensibilisée à ce projet, ni n'incite à regarder de plus près son contenu et à pouvoir contribuer le cas échéant.</p> <p>La plupart des documents accessibles sont datés antérieurement à 2021, c'est-à-dire avant même la date d'ouverture de la phase de concertation préalable. Lors de celle-ci ces documents ne furent pas mis à disposition. De sorte que, ce n'est qu'au terme de la procédure, alors que la Métropole a déjà fait connaître son</p>	<p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>

	<p>intention de créer la ZAC Boréalia 2 le 10 mars prochain que des documents techniques, importants puisqu'évaluant les impacts écosystémiques du projet, sont mis à disposition du public pour que celui-ci fasse état de ses commentaires. Il ne fait aucun doute que les commentaires émis n'entraîneront aucune modification substantielle du projet de création puisque la création est déjà actée.</p> <p>Dès lors, comment comprendre l'absence de transmission plus en amont de ces documents si ce n'est pas une négligence là aussi fautive vis-à-vis de l'implication et de la participation du public.</p> <p>L'impact environnemental disproportionné du projet est évident à l'échelle de la Métropole, à l'échelle française compte tenu de son incompatibilité avec les objectifs fixés par la Loi Climat et Résilience – dont on se souviendra qu'un des arguments portés par la Métropole aura été de dire qu'elle n'était pas rétroactive, à tort – et constituant un geste anachronique dans le contexte mondial actuel de dérèglement climatique et d'extinction de la biodiversité</p> <p>Tout cela devrait conduire la Métropole à changer de paradigme, à ne pas promouvoir un projet aussi ancien que les débuts de carrière en politique de certains élus qui le promeuvent.</p> <p>Changer de paradigme cela signifie anticiper les besoins du futur, pour les préparer et être capable de les honorer le temps venu.</p>	
<p>344</p>	<p>Nom : DUBOST prénom : Jean-François Laissez ici votre commentaire :</p> <p>Le projet de création d'une ZAC dans le secteur de Renancourt, Pont de Metz appelle de ma part les remarques suivantes qui se concentreront d'une part sur les modalités de consultation et participation du public et d'autre part sur l'impact environnemental de ce type de projet pour les habitants de la Métropole et les générations futures.</p> <p>La population amiénoise dispose d'un délai d'un mois environ pour apporter un avis.</p> <p>Cette participation du publique s'appuie sur 820 pages de documents plus ou moins techniques et pour certains extrêmement techniques. Qui peut imaginer que sans aucun appui méthodologique ni même effort de mise à disposition des données, une personne concernée mais non spécialiste des questions environnementales puisse exprimer un avis précis, à valeur ajoutée, sur un ensemble aussi conséquent de pièces soumise à consultation. Cette consultation n'a été mise en place que pour se conformer basiquement et sans ambition aux exigences légales.</p> <p>A titre de comparaison intéressante, les efforts de la Métropole lors du lancement du budget participatif ou encore plus récemment pour inviter les amiénois à "voter" pour Amiens comme meilleure destination touristique en Europe, montre que lorsqu'il y a une ambition, une volonté politique d'associer (ou de se servir) de la population locale, les moyens sont mis à disposition : affiches grand format dans les panneaux d'information municipaux, communication active sur les réseaux sociaux, distribution de flyers en différents lieux accueillant du public. La différence d'approche est manifeste en ce qui concerne la ZAC Boréalia.</p> <p>La ZAC Boréalia n'est pas un projet comme les autres, c'est une appropriation de l'avenir de la métropole, de ses habitants, des générations amiénoises futures. Une appropriation de terres à l'heure où les alertes sont au plus fort pour enrayer la disparation de la biodiversité, le dérèglement climatique et à terme la mise en danger de l'Humanité. Et pourtant, ce projet n'a pas retenu une attention particulière aux yeux de celles et ceux qui le porte, le vice-président de la Métropole en charge du développement économique s'amusant même sur France Bleue Picardie d'indiquer que ce projet est parfaitement connu des Amiénois car il existe depuis 28 ans.</p> <p>Sur la forme, il est très difficile d'accéder à la page de participation sur le projet de ZAC Boréalia. Cette page est disponible dans l'espace « Développement économique », ce qui ne tombe pas nécessairement sous le sens, il aurait plus que légitimement pu figurer dans l'espace « Démocratie locale et participation citoyenne ». Par ailleurs, ces espaces ne sont pas directement identifiés sur la page d'accueil du site de la ville. La participation du public n'est pas non plus identifiée spécifiquement sur la page d'accueil du site de la ville.</p> <p>Enfin, même la page https://www.amiens.fr/Actualites/Participation-du-public-par-voie-electronique-prealable-a-la-creation-de-la-Zone-d-Amenagement-Concerte-ZAC-BOREALIA-2-a-vocation-economique qui présente le dispositif ne comporte aucun lien actif de renvoi vers le formulaire de participation en ligne !</p> <p>Il y a là une véritable négligence, fautive, de la part d'Amiens Métropole dans l'organisation, l'accessibilité et donc l'effectivité de cette consultation du public. Je relèverai ici avec amertume qu'Amiens métropole n'a pas hésité à être un peu plus proactive vis-à-vis des acteurs économiques en requérant leur soutien par courrier personnalisé au cours du mois de janvier afin de s'assurer que des voix favorables au projet puissent s'exprimer lors de cette consultation, ce que n'a pas manqué de faire la CPME80. J'attendrai en tant que citoyen d'Amiens une attitude à tout le moins plus équilibré sinon une attention aussi forte à l'égard de</p>	<p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>

	<p>la population amiénoise pour qu'elle puisse intervenir utilement dans ce débat.</p> <p>Dans ces conditions, ne contribueront que les citoyens et citoyennes qui soit suivent le projet de près, soit ont été informés (probablement par les réseaux associatifs ou politiques locaux) soit tombent par hasard sur ces pages, soit auront été invités par la Métropole à soutenir le projet</p> <p>Dans tous les cas, ce dispositif ne permet pas aisément à toute personne d'être sensibilisée à ce projet, ni n'incite à regarder de plus près son contenu et à pouvoir contribuer le cas échéant.</p> <p>La plupart des documents accessible sont datés antérieurement à 2021, c'est-à-dire avant même la date d'ouverture de la phase de concertation préalable. Lors de celle-ci ces documents ne furent pas mis à disposition. De sorte que, ce n'est qu'au terme de la procédure, alors que la Métropole a déjà fait connaître son intention de créer la ZAC Boréalia 2 le 10 mars prochain que des documents techniques, importants puisqu'évaluant les impacts écosystémiques du projet, sont mis à disposition du public pour que celui-ci fasse état des ses commentaires. Il ne fait aucun doute que les commentaires émis n'entraîneront aucune modification substantielle du projet de création puisque la création est déjà actée.</p> <p>Dès lors, comment comprendre l'absence de transmission plus en amont de ces documents si ce n'est pas une négligence là aussi fautive vis-à-vis de l'implication et de la participation du public.</p> <p>L'impact environnemental disproportionné du projet est évident à l'échelle de la Métropole, à l'échelle française compte tenu de son incompatibilité avec les objectifs fixés par la Loi Climat et Résilience – dont on se souviendra qu'un des arguments portés par la Métropole aura été de dire qu'elle n'était pas rétroactive, à tort – et constituant un gest anachronique dans le contexte mondial actuel de dérèglement climatique et d'extinction de la biodiversité</p> <p>Tout cela devrait conduire la Métropole à changer de paradigme, à ne pas promouvoir un projet aussi ancien que les débuts de carrière en politique de certains élus qui le promeuvent.</p> <p>Changer de paradigme cela signifie anticiper les besoins du futur, pour les préparer et être capable de les honorer le temps venu.</p> <p>Cela implique de miser sur la restauration de la biodiversité (n'en déplaise à la Métropole même une terre laminée par les engrais et une agriculture intensive peut voir la biodiversité réapparaître), la capacité de la Métropole à re-gagner une certaine souveraineté alimentaire en favorisant une production locale, de qualité, génératrice d'emplois sur le long terme tout en travaillant à d'autres pistes pour répondre au besoin de foncier pour les petites et moyennes entreprises locales. Les friches sur le territoire métropolitain mais plus largement sur le bassin du grand amiénois existent.</p> <p>Cela implique de miser sur un environnement naturel qui peut contribuer à atténuer les effets du dérèglement climatique en particulier des pics de chaleur, car jusqu'à preuve du contraire la bétonisation des sols n'a jamais été un facteur de fraîcheur et les quelques haies boisées prévues, à condition qu'elles survivent elles-mêmes aux dérèglements climatiques ne suffiront pas à compenser l'artificialisation.</p> <p>Cela implique de reconnaître que la terre est une réponse pour les risques d'inondations car là encore contrairement à ce qu'affirme éhontément la Métropole l'artificialisation des sols ne peut jamais être une meilleure solution qu'un sol drainant naturellement les pluies.</p> <p>Cela implique au final de montre à nos enfants qu'une collectivité sait affronter une situation qui la dépasse, à sa mesure, et qu'elle sait être innovante et qu'elle sait reconnaître les bienfaits d'une Nature et d'un environnement pour sa population, et s'engage à la protéger.</p> <p>Pour toutes ces raisons, je demande à ce que la Métropole renonce à ce projet et prenne le temps et mette les moyens pour envisager des alternatives durables pour cet espace de terres tout en s'investissant pour répondre aux besoins économiques du territoire, à la condition que ces derniers soient plus précisément démontrés et étayés.</p>	
<p>345</p>	<p>Nom : HUSSON prénom : Blandine Laissez ici votre commentaire : stop à la bétonisation des terres en générales et des terres agricoles plus particulièrement</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p>
<p>346</p>	<p>Nom : Deliencourt prénom : Fabrice Laissez ici votre commentaire : Laissez vivre la terre, les lombrics, les fourmis, les carottes et les lapins. Merci de stopper ce carnage validé par la soumission de la "métropole" au grand capital. Cordialement. FD</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p>

347	<p>Nom : Bray prénom : Céline Laissez ici votre commentaire : Bien qu'une étude sérieuse d'impacts environnementaux ait été réalisée, le projet pose la question de la condamnation de terres cultivables.</p> <p>Pourquoi priver les habitants d'Amiens Métropole d'une zone cultivable alors qu'Amiens pourrait être pionnière en terme d'expérimentation de projets nourriciers et de préservation de la biodiversité ? De nombreux porteurs de projets aspirent à disposer d'une terre cultivable.</p> <p>Le projet de ZAC pose aussi la question du trafic routier croissant, et de la respirabilité de la ville.</p> <p>Amiens est actuellement reconnue comme ville verte, agréable à vivre, encore respirable. Elle risque de perdre cette attractivité, notamment, touristique, si les zones vertes se raréfient.</p> <p>L'étendue moyenne du territoire d'Amiens Métropole est une opportunité pour tester des projets qui répondent à des problématiques actuelles. Privilégier des projets agricoles (sur des projets de zones commerciales, logistiques), donnerait l'opportunité d'envisager une ville nourricière exemplaire reconnue, et de répondre aux enjeux premiers d'aujourd'hui et de demain : la santé, l'alimentation / l'agriculture, l'environnement.</p> <p>Ces secteurs (santé, environnement) représenteront probablement dans les années à venir des viviers d'emplois durables et de qualité.</p>	IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE
348	<p>Nom : Williams prénom : Shân Laissez ici votre commentaire : Contre Zac Borelia 2 car risques d'inondations avec urbanisation des terres, destruction de la biodiversité et une jolie entrée à la ville, pollution routière, destruction des jardins ouvriers. Nous avons assez de zones commerciales et de logistique sur les bords de la ville et assez de construction à Renancourt et Faubourg de Hen. Je suis en faveur de l'agriculture maraîchère sur le terrain et l'utilisation des terrains industriels à l'abandon à Amiens.</p>	IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE
349	<p>Nom : VINCENT prénom : Bernard Laissez ici votre commentaire : Je pense que ce projet correspond à un modèle économique totalement périmé. Bétonner encore des espaces agricoles est absurde et nuisible. Ces terres devraient rester à usage agricole. Aujourd'hui, Amiens Métropole n'atteint pas les 10% d'autonomie alimentaire. Le développement économique devrait emprunter d'autres voies que celles de la création d'entrepôts et d'aires de circulation pour camions.</p>	ARTIFICIALISATION DES SOLS
350	<p>Nom : hoël landard prénom : marie Laissez ici votre commentaire : Suite à la lecture des documents relatifs au projet de la ZAC Borealia 2, je m'oppose à la création de la ZAC Borealia 2 tel qu'il est présenté. Je souscris à cet argumentaire que je me permets de partager ici et vous demande de prendre en compte ma participation.</p> <p>Un dossier de création de zone aménagement concerté (ZAC) qui ne se préoccupe guère d'environnement.</p> <p>Amiens-Métropole veut implanter, d'abord sur une superficie de 62 hectares, avec extension prévue sur 195 ha, cette nouvelle zone d'aménagement concerté (ZAC) à l'ouest de la ville. Dans un rapport exhaustif, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) a rendu public le 14 septembre 2021 un avis comportant de très nombreuses et sévères critiques sur ce projet de zone aménagement concerté baptisé « Boréalia 2 » par ses promoteurs. La MRAE relève d'importantes insuffisances au niveau des études d'impact sur le milieu naturel (ressource en eau, climat, biodiversité) ainsi qu'une consommation foncière excessive ne respectant pas l'objectif de zéro artificialisation des sols à l'horizon 2050 donné par la loi Climat et résilience de 2021 (dans ce cadre, la Métropole d'Amiens pourrait encore procéder annuellement à une artificialisation moyenne de 9 ha ; or, elle en est actuellement à un rythme de 13 ha bétonnés chaque année en moyenne, et cela même sans compter le projet « Boréalia 2 »).</p> <p>2. Les impacts directs de la construction de la ZAC Boréalia2 sur le cadre de vie et l'environnement sont très négatifs pour les habitants des quartiers périphériques.</p> <p>La bétonisation des terres agricoles sera irréversible, ce qui implique une moindre filtration de l'eau</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <ul style="list-style-type: none"> - loi Climat et Résilience - ZAN - Etalement urbain (195ha) <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Logistique - Type d'emploi créé - implantation endogène <p>ATTEINTE AUX CAPACITES DE PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> - positionner la production alimentaire au plus près de la ville <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p> <ul style="list-style-type: none"> - atteinte au captage d'eau de Pont de Metz - atteinte à la qualité du paysage de l'entrée de ville - Atteinte à la qualité de vie – suppression lieu de promenade - augmentation du trafic routier

pas les sols agricoles, la destruction de la faune et la flore présentes ainsi que la dégradation du cadre de vie dans une zone aujourd'hui consacrée à la promenade.

Dans un projet présentant 60 % de surface consacrée à la logistique (comme indiqué dans le dossier déposé auprès des services de l'Etat), la circulation, notamment de camions, induite par le transport des marchandises va engendrer la production de gaz à effet de serre, une pollution de l'air et une pollution sonore importantes pour les quartiers environnants (+ 5500 véhicules par jour, dont 1200 camions).

Le captage d'eau potable de Pont de Metz, très important pour l'agglomération, pourrait être affecté du fait d'une moindre alimentation par les eaux de pluie à cause de l'imperméabilisation des sols (voiries, parkings et surfaces des entrepôts).

Enfin, pour les habitants d'Amiens en général, l'implantation d'entrepôts à cet endroit signifie la disparition de la dernière entrée non urbanisée de la ville. L'entrée ouest de la ville d'Amiens offre en effet l'une des plus jolies vues sur la cathédrale, la tour Perret et les vallées de la Selle et de Grâce.

3. Un projet surconsommateur d'espace sur Amiens, au détriment du reste du territoire.

Amiens Métropole veut implanter, d'abord sur une superficie de 62 hectares, avec extension prévue sur 195 ha, cette nouvelle zone d'aménagement concerté (ZAC) à l'ouest de la ville. Au titre de la loi de climat et résilience votée en août 2021, la moyenne tolérée d'artificialisation des sols serait de 9 hectares maximum par an, or aujourd'hui Amiens métropole est à 13 hectares par an avec les zones déjà ouvertes à l'urbanisation (Poulainville, Amiens nord et Pôle Jules Verne 2) et sans compter Borealia 2. Avec la construction de la ZAC Boréalia 2, l'agglomération aura trop artificialisé son territoire et ne pourra plus faire aucun nouveau projet dans un avenir proche, à moins de construire sur des parcelles déjà urbanisées.

4. Veut-on vraiment transformer les environs d'Amiens en zones d'entrepôts à perte de vue au détriment des terres agricoles et des paysages ?

Le projet de zone d'aménagement concerté (ZAC) Boréalia2 est le résultat d'un projet initié il y a près de 30 ans pratiquement à l'identique. Entre temps, le monde a changé. L'urgence écologique et sociale nous impose de remettre en question le développement économique que nous voulons pour nos territoires. Les activités logistiques détruisent assurément des terres agricoles alors qu'il est urgent de relocaliser notre alimentation au plus près des villes ; elles détruisent aussi des emplois au détriment des commerces des centres-villes qui se vident. Enfin elles sont un secteur aux cadences de travail épuisantes, avec un management abusif envers les salarié.e.s et n'augmentent pas la qualification de la population d'un territoire.

Amiens Métropole manque une occasion d'engager la transition économique et écologique de son territoire pour répondre aux enjeux du monde, non tel qu'il est mais tel qu'il s'annonce avec le changement climatique.

5. Des emplois durables dans le temps ? On peut s'interroger.

Un des arguments premiers de la Métropole est la création d'emploi. Peut-être mais quels emplois ?

Dans le dossier qu'Amiens métropole a déposé auprès des services de l'État pour la création de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Boréalia 2, 60% de la surface est destinée à de la logistique, c'est-à-dire à des entrepôts de stockage de grande taille. Stocker et déstocker les marchandises engendre un très grand nombre d'aller-retours en camions.

Or, avec l'augmentation du coût de l'énergie et l'impératif de diminuer de manière drastique la production des gaz à effet de serre (neutralité carbone de l'union européenne en 2050), de

nombreux experts ont des doutes sur la pérennité du modèle des entrepôts logistiques dispersées sur tout le territoire.

C'est pour ces raisons qu'il est conseillé de réserver les zones logistiques aux endroits desservis par le train et /ou une voie fluviale. Or la ZAC Boréalia 2 est fondée sur une desserte uniquement routière.

A terme, les parcelles pourraient être abandonnées comme c'est le cas pour la zone commerciale Amiens Nord (nombreux magasins abandonnés) face à « Shopping Promenade ».

	<p>6. Les créations d'emploi sur une zone industrielle sont rarement des créations nettes, elles correspondent surtout à un déplacement géographique des emplois au sein de l'Amiénois.</p> <p>Il est noté dans l'avis de Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) ayant rendu un avis sur le projet de ZAC Boréalia 2, que sur la cinquantaine de demandes d'entreprises formulées annuellement auprès de l'agglomération, 60 % des demandes proviennent d'entreprises du territoire, en grande majorité des PME-PMI. Aussi la plupart des emplois existent déjà sur le territoire et même si ces entreprises en déménageant pourront peut-être s'agrandir, le fait d'ouvrir une nouvelle ZAC correspond pour l'essentiel à un transfert géographique d'emplois qui se trouvent aujourd'hui sur les communes environnantes.</p> <p>Au vu de ces circonstances: les pollutions de l'air, de l'eau et des terres, la détérioration du cadre de vie, les risques d'inondation, l'irréversibilité et la démesure du projet, l'incohérence économique et sociale, le manque d'informations concrètes fournies par la Métropole, le rapport préoccupant de la MRAE, je demande l'abandon du projet de ZAC Boréalia 2. Merci de prendre en compte ma participation.</p>	
351	<p>Nom : landard prénom : robert Laissez ici votre commentaire : Suite à la lecture des documents relatifs au projet de la ZAC Borealia 2, je m'oppose à la création de la ZAC Borealia 2 tel qu'il est présenté. Je souscris à cet argumentaire que je me permets de partager ici et vous demande de prendre en compte ma participation.</p> <p>Un dossier de création de zone aménagement concerté (ZAC) qui ne se préoccupe guère d'environnement.</p> <p>Amiens-Métropole veut implanter, d'abord sur une superficie de 62 hectares, avec extension prévue sur 195 ha, cette nouvelle zone d'aménagement concerté (ZAC) à l'ouest de la ville. Dans un rapport exhaustif, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) a rendu public le 14 septembre 2021 un avis comportant de très nombreuses et sévères critiques sur ce projet de zone aménagement concerté baptisé « Boréalia 2 » par ses promoteurs. La MRAE relève d'importantes insuffisances au niveau des études d'impact sur le milieu naturel (ressource en eau, climat, biodiversité) ainsi qu'une consommation foncière excessive ne respectant pas l'objectif de zéro artificialisation des sols à l'horizon 2050 donné par la loi Climat et résilience de 2021 (dans ce cadre, la Métropole d'Amiens pourrait encore procéder annuellement à une artificialisation moyenne de 9 ha ; or, elle en est actuellement à un rythme de 13 ha bétonnés chaque année en moyenne, et cela même sans compter le projet « Boréalia 2 »).</p> <p>2. Les impacts directs de la construction de la ZAC Boréalia2 sur le cadre de vie et l'environnement sont très négatifs pour les habitants des quartiers périphériques.</p> <p>La bétonisation des terres agricoles sera irréversible, ce qui implique une moindre filtration de l'eau pas les sols agricoles, la destruction de la faune et la flore présentes ainsi que la dégradation du cadre de vie dans une zone aujourd'hui consacrée à la promenade. Dans un projet présentant 60 % de surface consacrée à la logistique (comme indiqué dans le dossier déposé auprès des services de l'Etat), la circulation, notamment de camions, induite par le transport des marchandises va engendrer la production de gaz à effet de serre, une pollution de l'air et une pollution sonore importantes pour les quartiers environnants (+ 5500 véhicules par jour, dont 1200 camions). Le captage d'eau potable de Pont de Metz, très important pour l'agglomération, pourrait être affecté du fait d'une moindre alimentation par les eaux de pluie à cause de l'imperméabilisation des sols (voiries, parkings et surfaces des entrepôts). Enfin, pour les habitants d'Amiens en général, l'implantation d'entrepôts à cet endroit signifie la disparition de la dernière entrée non urbanisée de la ville. L'entrée ouest de la ville d'Amiens offre en effet l'une des plus jolies vues sur la cathédrale, la tour Perret et les vallées de la Selle et de Grâce.</p> <p>3. Un projet surconsommateur d'espace sur Amiens, au détriment du reste du territoire.</p> <p>Amiens Métropole veut implanter, d'abord sur une superficie de 62 hectares, avec extension prévue</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS - loi Climat et Résilience - ZAN - Etalement urbain (195ha)</p> <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique - Type d'emploi créé - implantation endogène</p> <p>ATTEINTE AUX CAPACITES DE PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - positionner la production alimentaire au plus près de la ville</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE - atteinte au captage d'eau de Pont de Metz - atteinte à la qualité du paysage de l'entrée de ville - Atteinte à la qualité de vie – suppression lieu de promenade - augmentation du trafic routier</p>

sur 195 ha, cette nouvelle zone d'aménagement concerté (ZAC) à l'ouest de la ville. Au titre de la loi de climat et résilience votée en août 2021, la moyenne tolérée d'artificialisation des sols serait de 9 hectares maximum par an, or aujourd'hui Amiens métropole est à 13 hectares par an avec les zones déjà ouvertes à l'urbanisation (Poulainville, Amiens nord et Pôle Jules Verne 2) et sans compter Borealia 2. Avec la construction de la ZAC Boréalia 2, l'agglomération aura trop artificialisé son territoire et ne pourra plus faire aucun nouveau projet dans un avenir proche, à moins de construire sur des parcelles déjà urbanisées.

4. Veut-on vraiment transformer les environs d'Amiens en zones d'entrepôts à perte de vue au détriment des terres agricoles et des paysages ?

Le projet de zone d'aménagement concerté (ZAC) Boréalia2 est le résultat d'un projet initié il y a près de 30 ans pratiquement à l'identique. Entre temps, le monde a changé. L'urgence écologique et sociale nous impose de remettre en question le développement économique que nous voulons pour nos territoires. Les activités logistiques détruisent assurément des terres agricoles alors qu'il est urgent de relocaliser notre alimentation au plus près des villes ; elles détruisent aussi des emplois au détriment des commerces des centres-villes qui se vident. Enfin elles sont un secteur aux cadences de travail épuisantes, avec un management abusif envers les salarié.e.s et n'augmentent pas la qualification de la population d'un territoire.

Amiens Métropole manque une occasion d'engager la transition économique et écologique de son territoire pour répondre aux enjeux du monde, non tel qu'il est mais tel qu'il s'annonce avec le changement climatique.

5. Des emplois durables dans le temps ? On peut s'interroger.

Un des arguments premiers de la Métropole est la création d'emploi. Peut-être mais quels emplois ?

Dans le dossier qu'Amiens métropole a déposé auprès des services de l'État pour la création de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Boréalia 2, 60% de la surface est destinée à de la logistique, c'est-à-dire à des entrepôts de stockage de grande taille. Stocker et déstocker les marchandises engendre un très grand nombre d'aller-retours en camions.

Or, avec l'augmentation du coût de l'énergie et l'impératif de diminuer de manière drastique la production des gaz à effet de serre (neutralité carbone de l'union européenne en 2050),de

nombreux experts ont des doutes sur la pérennité du modèle des entrepôts logistiques dispersées sur tout le territoire.

C'est pour ces raisons qu'il est conseillé de réserver les zones logistiques aux endroits desservis par le train et /ou une voie fluviale. Or la ZAC Boréalia 2 est fondée sur une desserte uniquement routière.

A terme, les parcelles pourraient être abandonnées comme c'est le cas pour la zone commerciale Amiens Nord (nombreux magasins abandonnés) face à « Shopping Promenade ».

6. Les créations d'emploi sur une zone industrielle sont rarement des créations nettes, elles correspondent surtout à un déplacement géographique des emplois au sein de l'Amiénois.

Il est noté dans l'avis de Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) ayant rendu un avis sur le projet de ZAC Boréalia 2, que sur la cinquantaine de demandes d'entreprises formulées annuellement auprès de l'agglomération, 60 % des demandes proviennent d'entreprises du territoire, en grande majorité des PME-PMI. Aussi la plupart des emplois existent déjà sur le territoire et même si ces entreprises en déménageant pourront peut-être s'agrandir, le fait d'ouvrir une nouvelle ZAC correspond pour l'essentiel à un transfert géographique d'emplois qui se trouvent aujourd'hui sur les communes environnantes.

Au vu de ces circonstances: les pollutions de l'air, de l'eau et des terres, la détérioration du cadre de vie, les risques d'inondation, l'irréversibilité et la démesure du projet, l'incohérence économique et sociale, le manque d'informations concrètes fournies par la Métropole, le rapport préoccupant de la MRAE, je demande l'abandon du projet de ZAC Boréalia 2. Merci de prendre en compte ma participation.

352	<p>Nom : Marchand prénom : Anne Marie Laissez ici votre commentaire : Il est anormal de vouloir un seul instant artificialiser et bétonner de nouvelles terres alors même que nous devrions travailler à la redynamisation du centre ville et la création de projets agricoles de type maraîchage pour préserver la biodiversité et les terres agricoles.</p>	ARTIFICIALISATION DES SOLS
353	<p>Nom : Hautbout prénom : Michel Laissez ici votre commentaire : J'ai un investissement locatif à Amiens et je m'inquiète de la perte de compétitivité et d'attractivité qu'engendrent tous ces hectares bétonnés dans la métropole. Qui voudra s'y installer? Moi-même j'hésite alors que c'était un projet envisageable à terme. Mais m'installer dans une ville où la pollution atmosphérique atteint des seuils supérieurs aux recommandations sanitaires, où les zones bétonnées sont autant d'îlots de chaleur, ça me semble pouvoir être un mauvais choix. Je ne comprends pas comment les promoteurs du projet dont les préoccupations, quoi qu'ils feignent, sont à l'évidence purement économiques, ne prennent pas en compte tout ce qui fait la valeur économique d'une ville, à savoir aussi la qualité de vie, le cadre de vie. C'est devenu très important après les récents épisodes de confinement, avec le besoin d'une autonomie locale. De plus, avec l'augmentation du coût de l'énergie et l'impératif de diminuer de manière drastique la production des gaz à effet de serre (neutralité carbone de l'union européenne en 2050), de nombreux experts ont des doutes sur la pérennité du modèle des entrepôts logistiques dispersées sur tout le territoire Je déplore le manque de vision du projet Boréalia 2, son ignorance des problématiques contemporaines, et demande qu'il soit reconsidéré au profit d'un projet viable et pertinent, qui apporte quelque chose à la ville sans détruire.</p>	ARTIFICIALISATION DES SOLS
354	<p>Nom : Hautbout prénom : Claudine Laissez ici votre commentaire : J'ai été informée du projet par le collectif Horror Boréalia et je suis particulièrement sensible aux arguments suivants:</p> <p>Les impacts directs de la construction de la ZAC Boréalia2 sur le cadre de vie et l'environnement sont très négatifs pour les habitants des quartiers périphériques. La bétonisation des terres agricoles irréversible impliquera une moindre filtration de l'eau pas les sols, la destruction de la faune et la flore présentes ainsi que la dégradation du cadre de vie dans une zone aujourd'hui consacrée à la promenade. Dans un projet présentant 60 % de surface consacrée à la logistique (comme indiqué dans le dossier déposé auprès des services de l'Etat), la circulation, notamment de camions, induite par le transport des marchandises va engendrer la production de gaz à effet de serre, une pollution de l'air et une pollution sonore importantes pour les quartiers environnants (+ 5500 véhicules par jour, dont 1200 camions). Le captage d'eau potable de Pont de Metz, très important pour l'agglomération, pourrait être affecté du fait d'une moindre alimentation par les eaux de pluie à cause de l'imperméabilisation des sols (voiries, parkings et surfaces des entrepôts). Enfin, pour les habitants d'Amiens en général, l'implantation d'entrepôts à cet endroit signifie la disparition de la dernière entrée non urbanisée de la ville. L'entrée ouest de la ville d'Amiens offre en effet l'une des plus jolies vues sur la cathédrale, la tour Perret et les vallées de la Selle et de Grâce.</p> <p>Ce projet va transformer les environs d'Amiens en zones d'entrepôts à perte de vue au détriment des terres agricoles et des paysages. Le projet de zone d'aménagement concerté (ZAC) Boréalia2 est le résultat d'un projet initié il y a près de 30 ans pratiquement à l'identique. Entre temps, le monde a changé. L'urgence écologique et sociale nous impose de repenser le développement économique que nous voulons pour nos territoires. Les activités logistiques détruisent assurément des terres agricoles alors qu'il est urgent de relocaliser notre alimentation au plus près des villes ; elles détruisent aussi des emplois au détriment des commerces des centres-villes qui se vident. Enfin elles sont un secteur aux cadences de travail épuisantes, avec un management abusif envers les salarié.e.s et n'augmentent pas la qualification de la population d'un territoire. Amiens Métropole manque une occasion d'engager la transition économique et écologique de son territoire pour répondre aux enjeux du monde, non tel qu'il est mais tel qu'il s'annonce avec le changement climatique.</p> <p>Et ce n'est pas la propagande du JDA qui va me convaincre du contraire. Quant aux invectives méprisantes des (ir)responsables, elles ne me font pas rire; elles le révoltent. Il faut respecter la parole des habitants. Ce sont les premiers concernés, et ils envisagent les choses avec honnêteté, eux!</p> <p>Merci donc de renoncer à ce projet inepte. Cela vous grandira.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>
355	<p>Nom : Lecat Fruitier prénom : Danielle Laissez ici votre commentaire : Je suis contre ce projet. Il y a déjà trop de zones qui défigurent nos entrées de ville. La vie ne se résume pas à la consommation.</p>	

<p>356</p>	<p>Nom : herreman prénom : anne Laissez ici votre commentaire : Je ne suis pas favorable au projet de développement économique basé sur la logistique (pour l'ensemble du territoire, Croixrault, Bosquel...) car: - cela n'est pas favorable aux habitants: peu d'emploi, et pas de retombées économiques locales pour les habitants. quel intérêt d'avoir des boîtes de stockage d'objets de consommation non essentiels? quelle valorisation? ce n'est pas de la production. - la logistique et le e-commerce c'est des grosses entreprises dans l'économie internationale, qui détruisent parallèlement les commerces et l'économie locale, et surtout ne sont pas impliquées ni attachées au territoire. combien de temps vont-elles rester: le temps de trouver mieux ailleurs. Ce projet participe à l'instabilité économique (et donc sociale) de notre époque et de notre région. N'a-t-on pas mieux à développer?(oui!)</p> <p>-Le Transport routier va se développer, en opposition avec les objectifs d'empreinte écologique neutre et le code de l'environnement qu'il faut intégrer maintenant! Avec l'augmentation des camions, c'est des nuisances sonores et de qualité de l'air en plus pour les habitants.</p> <p>- ces entreprises consomment trop de terre agricole, secteur important de notre département, et qui faudrait plutôt soutenir.</p> <p>- Que va-t-on faire des déchets inertes de ces plateformes? la terre arable ne se fabrique pas en quelques mois! - le projet ne prend pas en compte ni dans l'aménagement et les constructions, l'objectif d'empreinte écologique neutre; pour l'organisation des espaces par exemple, la mutualisation des parkings), l'accès et liaison avec les quartiers mitoyens autre que la voiture (pme, restaurants..et les immeubles déjà construits), des matériaux de construction recyclables ou non toxiques. Il n'y a pas de cadre précis qui imposera aux entreprises un modèle nouveau. Et surtout le projet ne semble pas du tout avoir été réfléchi plus grand et en lien avec ce qui l'entoure! On lit un projet qui répond à un simple besoin de création de zone pour une ou deux entreprises demandeuses. Qui va défendre l'aménagement du territoire, la collectivité, et son organisation? le citoyen..si ce n'est plus les élus locaux?</p> <p>Ce projet est vu comme un projet non durable, qui ne s'engage pas dans l'avenir, et ne rend pas notre département attractif comme il le prétend: en premier lieu pour ces propres habitants, ainsi que pour les projets nombreux désirant participer à une économie respectueuse des personnes et de l'environnement. La société est en demande de respect de l'environnement et de la considération du travail, c'est là que repose l'attractivité d'un territoire; aimer y vivre. Vous n'allez pas favoriser la création de travail mais ce sera quelques jobs pour payer son logement pour un temps incertain. Il y a mieux à faire pour notre région que de détruire nos espaces agricoles et notre potentiel, et pour notre pays, détruire l'économie locale pour croire récupérer un peu d'argent par quelques taxes, qui elles-mêmes peuvent varier selon les périodes. A quand la recherche d'une stabilité économique ? Merci d'écouter les présents et futurs habitants d'Amiens et de la Somme. merci d'utiliser le pouvoir politique pour orienter et cadrer les enjeux non financiers de la société et nous protéger des intérêts des entreprises privées.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>
<p>357</p>	<p>Nom : Libessart prénom : Françoise Laissez ici votre commentaire : Je suis opposée à ce projet qui supprime encore des terres cultivables ce qui à mon avis fragilise le sol avec des conséquences imprévisibles. Plus de modifications dans l'environnement des riverains (circulation...)</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>
<p>358</p>	<p>Nom : Dhalluin prénom : Clotilde Laissez ici votre commentaire : Je suis opposée au projet Boréalia 2 pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déjà trop de terre bétonnée - Destruction de la biodiversité - Pollution routière - Mort du centre-ville 	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>
<p>359</p>	<p>Nom : GIARD prénom : Maxime Laissez ici votre commentaire : Suite à la lecture des documents relatifs au projet de la ZAC Borealia 2, je m'oppose à la création de la ZAC Borealia 2 tel qu'il est présenté. Je souscris à cet argumentaire que je me permets de partager ici et vous demande de prendre en compte ma participation.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS - loi Climat et Résilience - ZAN - Etalement urbain (195ha)</p> <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE</p>

1. Un dossier de création de zone aménagement concerté (ZAC) qui ne se préoccupe guère d'environnement. Amiens-Métropole veut implanter, d'abord sur une superficie de 62 hectares, avec extension prévue sur 195 ha, cette nouvelle zone d'aménagement concerté (ZAC) à l'ouest de la ville. Dans un rapport exhaustif, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) a rendu public le 14 septembre 2021 un avis comportant de très nombreuses et sévères critiques sur ce projet de zone aménagement concerté baptisé « Boréalia 2 » par ses promoteurs. La MRAE relève d'importantes insuffisances au niveau des études d'impact sur le milieu naturel (ressource en eau, climat, biodiversité) ainsi qu'une consommation foncière excessive ne respectant pas l'objectif de zéro artificialisation des sols à l'horizon 2050 donné par la loi Climat et résilience de 2021 (dans ce cadre, la Métropole d'Amiens pourrait encore procéder annuellement à une artificialisation moyenne de 9 ha ; or, elle en est actuellement à un rythme de 13 ha bétonnés chaque année en moyenne, et cela même sans compter le projet « Boréalia 2 »).

2. Les impacts directs de la construction de la ZAC Boréalia2 sur le cadre de vie et l'environnement sont très négatifs pour les habitants des quartiers périphériques. La bétonisation des terres agricoles sera irréversible, ce qui implique une moindre filtration de l'eau pas les sols agricoles, la destruction de la faune et la flore présentes ainsi que la dégradation du cadre de vie dans une zone aujourd'hui consacrée à la promenade. Dans un projet présentant 60 % de surface consacrée à la logistique (comme indiqué dans le dossier déposé auprès des services de l'Etat), la circulation, notamment de camions, induite par le transport des marchandises va engendrer la production de gaz à effet de serre, une pollution de l'air et une pollution sonore importantes pour les quartiers environnants (+ 5500 véhicules par jour, dont 1200 camions). Le captage d'eau potable de Pont de Metz, très important pour l'agglomération, pourrait être affecté du fait d'une moindre alimentation par les eaux de pluie à cause de l'imperméabilisation des sols (voiries, parkings et surfaces des entrepôts). Enfin, pour les habitants d'Amiens en général, l'implantation d'entrepôts à cet endroit signifie la disparition de la dernière entrée non urbanisée de la ville. L'entrée ouest de la ville d'Amiens offre en effet l'une des plus jolies vues sur la cathédrale, la tour Perret et les vallées de la Selle et de Grâce.

3. Un projet surconsommateur d'espace sur Amiens, au détriment du reste du territoire. Amiens Métropole veut implanter, d'abord sur une superficie de 62 hectares, avec extension prévue sur 195 ha, cette nouvelle zone d'aménagement concerté (ZAC) à l'ouest de la ville. Au titre de la loi de climat et résilience votée en août 2021, la moyenne tolérée d'artificialisation des sols serait de 9 hectares maximum par an, or aujourd'hui Amiens métropole est à 13 hectares par an avec les zones déjà ouvertes à l'urbanisation (Poulainville, Amiens nord et Pôle Jules Verne 2) et sans compter Borealia 2. Avec la construction de la ZAC Boréalia 2, l'agglomération aura trop artificialisé son territoire et ne pourra plus faire aucun nouveau projet dans un avenir proche, à moins de construire sur des parcelles déjà urbanisées.

4. Veut-on vraiment transformer les environs d'Amiens en zones d'entrepôts à perte de vue au détriment des terres agricoles et des paysages ? Le projet de zone d'aménagement concerté (ZAC) Boréalia2 est le résultat d'un projet initié il y a près de 30 ans pratiquement à l'identique. Entre temps, le monde a changé. L'urgence écologique et sociale nous impose de remettre en question le développement économique que nous voulons pour nos territoires. Les activités logistiques détruisent assurément des terres agricoles alors qu'il est urgent de relocaliser notre alimentation au plus près des villes ; elles détruisent aussi des emplois au détriment des commerces des centres-villes qui se vident. Enfin elles sont un secteur aux cadences de travail épuisantes, avec un management abusif envers les salarié.e.s et n'augmentent pas la qualification de la population d'un territoire. Amiens Métropole manque une occasion d'engager la transition économique et écologique de son territoire pour répondre aux enjeux du monde, non tel qu'il est mais tel qu'il s'annonce avec le changement climatique.

5. Des emplois durables dans le temps ? On peut s'interroger. Un des arguments premiers de la Métropole est la création d'emploi. Peut-être mais quels emplois ?

- Logistique
- Type d'emploi créé
- implantation endogène

ATTEINTE AUX CAPACITES DE PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

- positionner la production alimentaire au plus près de la ville

IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE

- atteinte au captage d'eau de Pont de Metz
- atteinte à la qualité du paysage de l'entrée de ville
- Atteinte à la qualité de vie – suppression lieu de promenade
- augmentation du trafic routier

	<p>Dans le dossier qu'Amiens métropole a déposé auprès des services de l'État pour la création de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Boréalia 2, 60% de la surface est destinée à de la logistique, c'est-à-dire à des entrepôts de stockage de grande taille. Stocker et déstocker les marchandises engendre un très grand nombre d'aller-retours en camions.</p> <p>Or, avec l'augmentation du coût de l'énergie et l'impératif de diminuer de manière drastique la production des gaz à effet de serre (neutralité carbone de l'union européenne en 2050), de nombreux experts ont des doutes sur la pérennité du modèle des entrepôts logistiques dispersées sur tout le territoire.</p> <p>C'est pour ces raisons qu'il est conseillé de réserver les zones logistiques aux endroits desservis par le train et /ou une voie fluviale. Or la ZAC Boréalia 2 est fondée sur une desserte uniquement routière.</p> <p>A terme, les parcelles pourraient être abandonnées comme c'est le cas pour la zone commerciale Amiens Nord (nombreux magasins abandonnés) face à « Shopping Promenade ».</p> <p>6. Les créations d'emploi sur une zone industrielle sont rarement des créations nettes, elles correspondent surtout à un déplacement géographique des emplois au sein de l'Amiénois. Il est noté dans l'avis de Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) ayant rendu un avis sur le projet de ZAC Boréalia 2, que sur la cinquantaine de demandes d'entreprises formulées annuellement auprès de l'agglomération, 60 % des demandes proviennent d'entreprises du territoire, en grande majorité des PME-PMI. Aussi la plupart des emplois existent déjà sur le territoire et même si ces entreprises en déménageant pourront peut-être s'agrandir, le fait d'ouvrir une nouvelle ZAC correspond pour l'essentiel à un transfert géographique d'emplois qui se trouvent aujourd'hui sur les communes environnantes.</p> <p>Au vu de ces circonstances: les pollutions de l'air, de l'eau et des terres, la détérioration du cadre de vie, les risques d'inondation, l'irréversibilité et la démesure du projet, l'incohérence économique et sociale, le manque d'informations concrètes fournies par la Métropole, le rapport préoccupant de la MRAE, je demande l'abandon du projet de ZAC Boréalia 2. Merci de prendre en compte ma participation.</p>	
360	<p>Nom : Varas prénom : Paulina Laissez ici votre commentaire : Je m'oppose à la construction de Boralea, ce projet c'est une absurdité en pleine crise écologique et climatique quand on a besoin de récupérer nos terroirs pour nous nourrir et éviter les grands déplacements des aliments, quand on a besoin de booster l'économie locale à petite échelle, pas avec grandes usines pleines de béton avec des emplois peu durables et sans continuité.</p>	ARTIFICIALISATION DES SOLS
361	<p>Nom : Graux prénom : Isabelle Laissez ici votre commentaire : Je suis opposée au projet de Borealia 2 parce que</p> <ul style="list-style-type: none"> ▼ La zone d'activités Boréalia 2 entraînera la bétonisation de 62 hectares de terres fertiles. ▼ Elle accueillera de la logistique, donc des entrepôts de grandes tailles. Or la logistique : <ul style="list-style-type: none"> - détruit plus d'emplois qu'elle n'en crée ; - offre des emplois souvent précaires, faiblement rémunérés, et des conditions de travail difficiles ; - a des conséquences sur l'environnement, notamment via l'augmentation du trafic routier mais aussi, et surtout, par le modèle économique sur lequel elle repose ; - contribue à la raréfaction des terres agricoles et à les rendre d'autant plus inaccessibles pour les jeunes agricultrices et agriculteurs qui souhaitent s'installer ; ▼ Boréalia répond à une vision de court terme. Elle permettra de répondre à 6 à 8 ans de demandes en terrains par les entreprises qui souhaitent s'installer. Et dans 8 ans, on recommence ? ▼ Nous pensons qu'il est temps de changer de modèle économique. Ces terres devraient rester à usage agricole. Aujourd'hui, Amiens Métropole n'atteint pas les 10% d'autonomie alimentaire. ▼ La Métropole est restée plus que discrète sur cette consultation. Contrairement à d'autres projets, comme le concours pour la "Meilleure destination européenne", elle a très peu communiqué sur le sujet. 	ARTIFICIALISATION DES SOLS PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique
362	<p>Nom : Valdevit prénom : Hervé Laissez ici votre commentaire : Bonjour. Rien n'est pensé. Pas de voie d'accès spécifique DONC ENCOMBREMENT RENANCOURT. Articialisation des sols DONC RUISSELLEMENT SUR LICORNE ZENITH RENANCOURT ... arrêtez ce projet ou retravaillez votre copie</p>	ARTIFICIALISATION DES SOLS IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE -risque d'inondation - augmentation du trafic routier

363	<p>Nom : Falampin prénom : Julie Laissez ici votre commentaire : Un projet dont l'intérêt questionne au vue de: L'agrandissement du pôle Jules Verne de l'autre côté de la ville L'artificialisation de la seule entrée d'Amiens encore nue de zone artificielle Les risques encourus par les habitants de Renancourt face aux coulées provenant de la zone artificielle Le dérangement lié au passage des véhicules et camion reliant la ville a la zone Le risque encouru par la biodiversité notamment les espèces de chiroptères sensibles dans cette zone En passant bien sûr mais ça c'est pas grave on l'a déjà fait mais aux pertes d'habitats pour les passereaux notamment qui ont tendance à se reproduire dans la même zone et qui ne se ré-adaptent pas si vite qu'on le pense.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE - risque d'inondation - augmentation du trafic routier - atteinte à la biodiversité</p>
364	<p>Nom : Falampin prénom : Marie Laissez ici votre commentaire : Je suis contre l'artificialisation de cette zone</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p>
365	<p>Nom : Le Bihan prénom : Morgane Laissez ici votre commentaire : Il est de mieux en mieux démontré que la qualité de vie des habitants ne dépend pas de l'extension du tissu industriel, mais bien d'une diversité d'emplois, d'espaces naturels et agricoles préservés, de la richesse des liens entre les personnes... Quand les décideurs politiques comprendront-ils enfin que nous sommes en pleine URGENCE CLIMATIQUE et que ce genre de projet est complètement dépassé ? Artificialiser les sols et développer la pollution au nom de l'emploi, c'est simplement garder les vieilles habitudes et creuser notre tombe... pensons aux générations futures !</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p>
366	<p>Nom : BÉGOC prénom : Eugène Laissez ici votre commentaire : L'extension à l'ouest augmente toujours plus les coûts des réseaux.</p>	
367	<p>Nom : MEAUX prénom : Marie-Claude Laissez ici votre commentaire : Je ne suis pas favorable au projet BOREALIA sous la forme proposée. Depuis une trentaine d'années, ce projet est en gestation. On nous a tout d'abord parlé d'un développement artisanal, de petits commerces et d'habitat individuel, d'un lieu de vie en quelque sorte. Renancourt était alors la frontière directe entre la ville et la campagne, c'était son identité, sa qualité de vie. Le projet Boréalia d'aujourd'hui est dans la démesure. L'étude sur l'impact de la circulation routière n'a rien de rassurant, au vu des difficultés que l'on connaît déjà en direction du centre ville. Difficultés également rencontrées en cas de fortes pluies depuis l'apparition des nouvelles constructions sur le plateau dominant la rue Haute des Champs. Et plus ce plateau sera bétonné, plus les problèmes de ruissellement seront importants. Aujourd'hui notre société amorce un tournant vers la relocalisation de nos productions, les circuits courts. L'avenir c'est le redéveloppement de l'artisanat, des PME, de la production locale, la vie de qualité. C'est à vous, décideurs et politiques de jouer le jeu. Agissez en ce sens, prenez les bonnes décisions qui engagent l'avenir à long terme, et même à très long terme de votre ville, de vos administrés, de vos enfants et petits-enfants, et de notre planète. Il y a peu de temps Amiens se targuait auprès de Mr Castex de lutter contre l'artificialisation des sols en adhérant au plan friche grâce à la réhabilitation du complexe Cosserat. Boréalia est l'incohérence, à l'opposé de cette lutte et de la protection de notre atout terrien. Amiens métropole dispose déjà d'un complexe commercial et industriel à Amiens nord, à Rivery, à Longueau, à Glisy, à la Vallée des Vignes Dury.... Faut-il défigurer le dernier poumon vert de la ville ? Amiens peut et se doit de prôner son identité et sa grande qualité de ville « à la campagne » de ville verte, il est encore temps de ne pas achever de gâcher cet atout. Le développement de notre ville doit se faire sur cette particularité. Etre novateur et miser sur l'avenir c'est être visionnaire comme Jules Verne.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE - augmentation trafic routier - risque inondation</p>
368	<p>Nom : Gueville prénom : Laure Laissez ici votre commentaire : Pourquoi vouloir détruire des centaines de milliers de mètres carrés d'espaces naturels? Pourquoi vouloir impacter les populations de manière si négative? Nous avons la chance à Amiens de vivre dans une ville à dimension humaine, ville qui devient de plus en plus attractive , proche de la nature, enjeu de ce siècle. La mairie d'Amiens et Amiens Métropole n'en ont ils donc rien à faire? Détruire l'environnement et artificialiser les sols, créer de la pollution visuelle et sonore, est ce cela le projet pour Amiens? Nous sommes déjà cernés par des ZAC. Mais là on est aux portes des habitations de ces villages et quartiers d'Amiens si agréables. Les habitants sont venus y vivre en paix, pour être au plus proche de la nature, pas pour vivre derrière des entrepôts! Pourquoi ne pas réhabiliter les friches déjà existantes? Ce projet est un non sens écologique et humain en ce début de 2022. Créez donc des parcs écologiques et respectez la population.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>

369	<p>Nom : Soissons prénom : Juliette Laissez ici votre commentaire : Bonjour je vous adresse mes plus vives réticences concernant ce projet qui va a l'encontre des enjeux écologiques actuels. C est également un renforcement des transports routiers qui sont déjà une galère quotidienne dans la métropole.</p>	<p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE - augmentation du trafic routier</p>
370	<p>Nom : Ruffin prénom : François Laissez ici votre commentaire : Picardie : hangar de l'Europe ?</p> <p>Alors qu'Amiens est déjà cernée par des zones d'activité en tous genres, le projet Borealia 2, à l'entrée ouest, prévoit de bétonner 62 hectares, voire 195 à terme. Cet espace devrait comprendre une bonne part de logistique.</p> <p>Dans « le Tour de France par deux enfants », ouvrage qui servit à l'éducation de générations entières sous la Troisième République, notre coin est décrit comme – je cite – « le grenier à blé du pays ». Telle était la vocation première de la Picardie. Et chaque portion ensevelie de notre bonne terre, voilà qui devrait être vécue comme une perte de richesses, comme une petite tragédie, comme un futur qui s'obscurcit.</p> <p>Notre coin fut, ensuite, une région industrielle, d'abord textile, puis après-guerre pour la sous-traitance automobile, notamment. Les ouvriers, venus des campagnes, y étaient moins chers qu'en banlieue parisienne. Mais avec l'Europe, avec son élargissement à l'est, avec le libre-échange étendu à la planète, les firmes ont trouvé bien moins cher ailleurs. Les usines ont fermé (Goodyear, Magnetti-Marelli, Parisot, Abélia, etc.).</p> <p>Notre destin est-il de devenir le hangar de l'Europe ? Partout dans la Somme poussent des plates-formes logistiques. Et on en comprend la logique pour le capital : les marchandises, produites en Asie, arrivent au port du Havre ou à Rotterdam. Elles sont acheminées jusque chez nous, avant d'être éclatées entre Paris et le nord de la France, voire de l'Europe. Nous sommes un nœud sur le continent, un carrefour.</p> <p>Avec le chômage qui demeure élevé chez nous, qui jettera la pierre à des élus locaux soucieux d'attirer ces entreprises sur leur territoire – en vendant, notamment, du mètre carré de terrain tout aménagé et à bas prix ?</p> <p>Plusieurs remarques, cependant :</p> <p>1 / Pour avoir visité, à plusieurs reprises, ces plates-formes, elles apparaissent presque désertes. L'espace requis est immense, mais le nombre d'emplois assez faible, avec une bien moindre densité que dans l'industrie.</p> <p>2 / Aussi, comment comprendre un deux poids deux mesures : l'Etat impose aux maires, et aux particuliers, de réduire la consommation de terrains pour construire des logements, mais est prêt à sacrifier des centaines d'hectares pour de la logistique ?</p> <p>3 / Enfin et surtout, si l'avenir de la Picardie est de se transformer en entrepôt de l'Europe, une logique que le canal Seine-Nord devrait encore renforcer, voilà qui doit être dit, discuté, affirmé, affiché, avec les élus et les citoyens.</p> <p>Pour ma part, je souhaite que l'Etat porte un projet agricole, un projet industriel, pour notre territoire. Et ne laisse pas notre région flotter, ou couler, sur les flots déchaînés de la mondialisation.,</p> <p>François Ruffin, député de la Somme</p> <p>Contact presse : Paul Bernardet – 06.61.19.17.20 – paulbernardetpro@gmail.com</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique</p> <p>ATTEINTE AUX CAPACITES DE PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE</p>
371	<p>Nom : Descamps prénom : David Laissez ici votre commentaire : Bonjour,</p> <p>Je vous met par écrit les propositions d'aménagement que j'étais venu défendre le 19 mai à l'amphithéâtre Dewailly, lors de la concertation publique qui avait été organisée :</p> <p>1) Présentation de la « Cité Jardin d'entreprises »</p> <p>-Il s'agit de créer un parc forestier sans voiture. Une voie en sens unique fera le tour du parc ovale de 62ha permettant de desservir les entreprises ayant besoin d'être approvisionnées de matériaux (Ateliers, logistique...). Une voie de transport en commun, en sens unique également, traversera le parc dans la partie centrale pour faire une boucle avec la 2ème phase (130ha à venir) et le Parking Relais de Mégacité/Zénith.</p> <p>Le long de cette voie centrale s'implanteront les entreprises à vocation sédentaire (bureaux) et au centre les bâtiments recevant tous les services pour les entreprises, type : restaurants, bar, crèche, salle de sport, salle de conférence que chaque entreprise ou autres pourront utiliser.</p> <p>L'intérêt de ne pas avoir de voiture à l'intérieur est de créer un lieu de travail agréable et sécurisé en favorisant favoriser les transports en commun, le vélo et la marche pour les personnes travaillant dans cet endroit agréable et sécurisé.</p> <p>-Chaque entreprise pourra dimensionner ses besoins de surfaces de bureaux, d'entrepôt et de parking. La limitation des emplacements de parkings sera à définir selon le type d'activité et le besoin de traitement des déchets.</p> <p>-Afin de minimiser l'étalement des bureaux, il est recommandé de réunir plusieurs entreprises dans le même bâtiment. Il sera possible de construire sur 2 ou 3 étages.</p>	<p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE</p>

-Le parc restera la propriété de la commune afin de permettre la bonne gestion de l'entretien du parc forestier. Ça créera un nouveau poumon pour les habitants d'Amiens où il sera possible de faire un parcours santé et même d'y installer un espace jeux d'enfants.
-Le long de la route existante au sud, il sera possible d'implanter une zone de maraîchage afin d'aider des ouvriers agricoles à se lancer. A l'arrière de celle-ci, un verger pourrait être installé afin de démarrer une forêt jardin.

2) Propositions :

a) Aucune voiture à l'intérieur du parc : Des pistes cyclables.

Afin de rendre le cadre agréable, sécurisé et naturel, les voitures devront faire le tour du parc pour trouver un stationnement dans les parkings visiteurs réduits, ainsi qu'aux places handicapés, ou aller au parking relais avec des navettes qui feront des boucles pour amener les personnes à cet endroit.

Améliorer la sécurité routière :

Le nombre important de déplacements domicile-travail, principalement vers le pôle urbain d'Amiens, fait de la sécurité routière un enjeu majeur de santé publique. La prise en compte des conditions de sécurité liées à la circulation automobile dans les villes, bourgs et villages, dans le cadre des projets d'aménagement, doit permettre d'améliorer la sécurité des déplacements.

En réduisant la place de la voiture, nous réduisons les coûts d'aménagement pour l'aménageur et l'entrepreneur qui s'installe.

Cela permet d'accroître l'usage des transports collectifs et les modes de déplacement doux (vélo, marche).

En effet, le vélo et les transports en commun permettront d'arriver au plus près de la destination.

Favoriser la pratique de la marche à pied et du vélo :

Trois leviers peuvent contribuer à augmenter la part de la marche à pied et du vélo dans les déplacements :

- l'aménagement des espaces publics ;

- la prise en compte du stationnement des vélos dans les opérations de construction

- la logique et la continuité des cheminements doux sur le site ainsi que leur connexion avec le centre d'Amiens.

L'aménagement des espaces publics devront prévoir les pistes cyclables (et voiturette électrique pour les personnes à mobilité réduite) ainsi que les abris à vélos nécessaires aux abords des bâtiments.

Le passage d'une entreprise à une autre doit se faire librement. Il faut oublier le parcellaire qui nécessite la mise en place de clôture entre chaque entreprise et empêche la pratique de la marche ou du vélo pour aller d'une zone à l'autre.

Les entreprises qui auront besoin de sécurité pourront entourer leur bâtiment et zone de stockage avec une clôture et une haie ; mais, elles devront prévoir un portillon accessible depuis la piste cyclable, ainsi qu'une zone de stationnement pour vélo.

L'intérieur de ce parc sera un espace naturel et sécurisé, éloigné de la circulation, où la biodiversité pourra prendre son essor et où l'on pourra ne pas être inquiété par le trafic des voitures. Les pistes cyclables devront être éclairées par des bornes piétonnes à LED.

En plus d'être un lieu agréable à travailler, il offrira un nouvel endroit aux amiénois où ils pourront se promener chaque jour.

Reconsidérer la place de la voiture dans l'espace urbain

Le développement d'infrastructures routières, les politiques de stationnement, etc. ont longtemps favorisé l'usage de la voiture individuelle particulière. Cette mobilité a aujourd'hui un coût. Reporter une part des déplacements réalisés en voiture vers d'autres modes (transports collectifs, marche à pied, vélo) impose de concevoir autrement les espaces publics dévolus à la circulation automobile et au stationnement.

b) Voie de bus électrique en sens unique :

La voie de bus électrique en sens unique permettra de desservir les bâtiments de bureaux et de services.

Le transport électrifié permet d'éviter l'aménagement de bordure pour canaliser les eaux pluviales et de les traiter avant de les infiltrer dans le sol. De plus, le sens unique de cette voirie permet de réduire la surface artificialisée. Le coût de cet aménagement sera également réduit par rapport aux aménagements classiques.

Accompagner l'intensification du développement dans les pôles :

Les pôles structurants, en tant que lieux d'accueil privilégiés des développements futurs, ont vocation à offrir un accès aux transports collectifs ainsi que des possibilités de rabattement et d'intermodalité, en particulier avec les modes actifs (marche à pied, vélo).

c) Parkings des entreprises :

Le nombre de places de parkings des entreprises devra être très limité. Les visiteurs auront quelques places collectives autour du parc selon l'aménagement de la route périphérique du parc. Ces visiteurs seront invités à se garer au parking relais du Zénith pour se rendre sur place avec les transports en commun qui seront très réguliers, voire à la demande avec un bouton d'appel à l'endroit de chaque arrêt qui permet de signaler le besoin de déplacement. Ainsi qu'une station vélam. Ce qui se concrétise par l'aménagement d'une piste cyclable de qualité

Les besoins logistiques internes aux entreprises devront être ouverts au maximum sur la route périphérique pour éviter de recréer des aménagements à

l'intérieur de l'emplacement de l'entreprise afin de minimiser la surface des aménagements routiers.

d) Parc forestier :

Conserver et développer la présence de la nature au sein de ce futur projet urbain. Développer la présence de la nature en milieu urbain répond à une préoccupation : contribuer à rendre la ville dense attractive et propice à la fois aux usages des citoyens et à la diversité de la faune et de la flore. Promouvoir la nature en ville c'est aussi pérenniser l'image verte et bleue du Grand Amiénois jusque dans l'espace urbanisé, en favorisant la végétation locale traditionnelle et en contribuant à l'adaptation au réchauffement climatique. En effet, en intégrant les bâtiments des entreprises dans ce parc forestier et en minimisant la place de la voiture, nous évitons de créer des îlots de chaleur et d'utiliser trop d'énergie pour réduire la température à l'intérieur des bâtiments lors des vagues de chaleur.

Maintenir la qualité des paysages et du cadre de vie :

Les conditions d'optimisation du foncier disponible cherchent à associer densité et qualité du cadre de vie par des formes urbaines appropriées et des aménagements renforçant la proximité avec la nature. La biodiversité sera préservée. De plus, un parc forestier demande moins d'entretien que des espaces verts entretenus. Il amènera du bois pour les futures constructions et ainsi captera le CO2.

Fonction économique également avec les espaces agricoles qu'elle englobe, les ressources qu'elle génère et les perspectives de développement touristique qu'elle dresse. Fonction sociale enfin, car la trame verte et bleue peut être support de loisirs et offrir des possibilités de découverte des espaces naturels. Elle assure à ce titre une fonction récréative et pédagogique. Des espaces de jeux d'enfants et d'animaux pourront y être implantés.

Favoriser les interactions entre les habitants et leur environnement

Les espaces de pratiques de loisirs répondent à un besoin social et constituent une offre de bien-être importante pour les habitants. La trame verte et bleue doit prendre en compte cet aspect.

e) Verger et zone de maraîchage :

Ce type de parc forestier économique permettrait de faire des zones de forêt jardin nourricière et des zones de maraîchage. En effet, sur le flanc sud, le long de la route existante il serait possible d'installer un maraîcher.

Préserver l'agriculture aux portes de l'agglomération et valoriser les espaces agricoles à enjeux particuliers.

f) Maîtrise des eaux pluviales :

Améliorer la gestion des eaux pluviales : Récupérer les eaux pluviales de l'ensemble des surfaces artificialisées et les utiliser pour la biodiversité et l'irrigation. L'imperméabilisation des sols par les constructions et la voirie entraîne de nombreuses perturbations du cycle de l'eau : augmentation du ruissellement (les débits de pointe en particulier) et donc de la vitesse de montée en charge des cours d'eau et du risque d'inondations, réduction du réapprovisionnement de la nappe phréatique, concentration dans les cours d'eau des polluants urbains charriés par les eaux de ruissellement. La limitation de l'imperméabilisation des sols passe donc d'abord par le choix des modes d'occupation du sol. Améliorer la gestion de l'eau pluviale c'est aussi encourager la récupération d'eau de pluie afin de pérenniser le niveau de la ressource.

Chaque bâtiment aura son emplacement prédéfini et aura tous les raccordements concessionnaires (Electricité, fibre, AEP, Eaux usées réseau de chaleur) ainsi qu'un raccordement pour les eaux pluviales.

De ce fait, les entrepreneurs, qui feront construire, n'auront pas à se préoccuper de la loi sur l'eau, étant donné que tout aura été intégré dans l'étude de la zone. Les eaux pluviales alimentent une ou deux mares qui pourront servir à irriguer la zone de maraîchage.

Avec cette maîtrise des eaux pluviales et l'infiltration naturelle dans la zone forestière, le risque d'inondation par ruissellement est très réduit.

g) Une consommation foncière raisonnée :

Afin d'optimiser la ressource foncière, le cahier des charges de la construction :

_permettra la construction sur plusieurs niveaux (R+2, R+3) et en sous-sol

_permettra la création de sous-sol pour placer les archives, locaux techniques...

_incitera les entreprises à se regrouper pour construire un bâtiment commun avec chacun son étage et/ou côté afin de réduire les frais de raccordement, chauffage et d'utilisation des parking en fonction des activités de chaque entreprise.

_stimulera la mixité d'usages

h) Mail de service central de la ZAC économique :

Au centre de ce parc forestier économique, un mail de service sera rassemblé qui pourra augmenter l'attractivité de la zone pour les entreprises, tels qu'un restaurant inter-entreprises, un bar, une crèche, une salle de sport, une salle de conférence... Ce bâtiment central servira à chaque salarié mais aussi aux amiénois qui seront de passage.

Voilà pour la présentation et les propositions d'aménagement que la métropole pourrait se servir comme exemple pour allier économie et écologie.

	<p>Je constate que le projet présenté en mai 2021 n'a pas évolué malgré les différentes observations qui ont été faites depuis la concertation.</p> <p>Je trouve regrettable que vous restez dans les mêmes logiques de vendre des parcelles et de ne pas vous adapter aux changements climatiques qui nous arrivent avec les conséquences d'inondations, de dômes de chaleur, de baisse des rendements agricoles et de problèmes d'approvisionnements d'énergie. Nous ne devons pas répéter les mêmes erreurs que nous rencontrons dans ces zones économiques qui s'étendent de partout depuis des décennies.</p> <p>J'espère que vous reverrai plus en profondeur la conception de ce projet pour le rendre durable et acceptable de tous.</p> <p>Cordialement, David DESCAMPS</p>	
372	<p>Nom : Dru prénom : Nathalie</p> <p>Laissez ici votre commentaire : Suite à la lecture des documents relatifs au projet de la ZAC Borealia 2, je m'oppose à la création de la ZAC Borealia 2 . Le projet actuel ne se soucie pas de l'environnement.</p> <p>Dans un rapport exhaustif, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) a rendu public le 14 septembre 2021 un avis comportant de très nombreuses et sévères critiques sur ce projet de zone aménagement concerté baptisé « Boréalia 2 » par ses promoteurs.</p> <p>La MRAE relève d'importantes insuffisances au niveau des études d'impact sur le milieu naturel (ressource en eau, climat, biodiversité) ainsi qu'une consommation foncière excessive ne respectant pas l'objectif de zéro artificialisation des sols à l'horizon 2050 donné par la loi Climat et résilience de 2021 (dans ce cadre, la Métropole d'Amiens pourrait encore procéder annuellement à une artificialisation moyenne de 9 ha ; or, elle en est actuellement à un rythme de 13 ha bétonnés chaque année en moyenne, et cela même sans compter le projet « Boréalia 2 »).</p> <p>Les impacts directs de la construction de la ZAC Boréalia2 sur le cadre de vie et l'environnement sont très négatifs pour les habitants des quartiers périphériques.</p> <p>La bétonisation des terres agricoles sera irréversible, ce qui implique une moindre filtration de l'eau par les sols agricoles, la destruction de la faune et la flore présentes ainsi que la dégradation du cadre de vie dans une zone aujourd'hui consacrée à la promenade.</p> <p>Dans un projet présentant 60 % de surface consacrée à la logistique (comme indiqué dans le dossier déposé auprès des services de l'Etat), la circulation, notamment de camions, induite par le transport des marchandises va engendrer la production de gaz à effet de serre, une pollution de l'air et une pollution sonore importantes pour les quartiers environnants.</p> <p>Le captage d'eau potable de Pont de Metz, très important pour l'agglomération, pourrait être affecté du fait d'une moindre alimentation par les eaux de pluie à cause de l'imperméabilisation des sols (voiries, parkings et surfaces des entrepôts).</p> <p>Enfin, pour les habitants d'Amiens en général, l'implantation d'entrepôts à cet endroit signifie la disparition de la dernière entrée non urbanisée de la ville. L'entrée ouest de la ville d'Amiens offre en effet l'une des plus jolies vues sur la cathédrale, la tour Perret et les vallées de la Selle et de Grâce.</p> <p>Un projet surconsommateur d'espace sur Amiens, au détriment du reste du territoire : Amiens Métropole veut implanter, d'abord sur une superficie de 62 hectares, avec extension prévue sur 195 ha, cette nouvelle zone d'aménagement concerté (ZAC) à l'ouest de la ville. Au titre de la loi de climat et résilience votée en août 2021, la moyenne tolérée d'artificialisation des sols serait de 9 hectares maximum par an, or aujourd'hui Amiens métropole est à 13 hectares par an avec les zones déjà ouvertes à l'urbanisation (Poulainville, Amiens nord et Pôle Jules Verne 2), sans compter Borealia 2.</p> <p>4Veut-on vraiment transformer les environs d'Amiens en zones d'entrepôts à perte de vue au détriment des terres agricoles et des paysages ?</p> <p>Le projet de zone d'aménagement concerté (ZAC) Boréalia2 est le résultat d'un projet initié il y a près de 30 ans. Entre temps, le monde a changé. L'urgence écologique et sociale nous impose de remettre en question le développement économique que nous voulons pour nos territoires. Les activités logistiques détruisent assurément des terres agricoles alors qu'il est urgent de relocaliser notre alimentation au plus près des villes ; elles détruisent aussi des emplois au détriment des commerces des centres-villes qui se vident. Enfin elles sont un secteur aux cadences de travail épuisantes, avec un management abusif envers les salarié.e.s et n'augmentent pas la qualification de la population d'un territoire.</p> <p>Amiens Métropole manque une occasion d'engager la transition économique et écologique de son territoire pour répondre aux enjeux du monde, non tel qu'il est mais tel qu'il s'annonce avec le changement climatique.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS - loi Climat et Résilience - ZAN - Etalement urbain (195ha)</p> <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE - atteinte au captage d'eau de Pont de Metz - atteinte à la qualité du paysage de l'entrée de ville - Atteinte à la qualité de vie – suppression lieu de promenade - augmentation du trafic routier</p>

	<p>5. Des emplois durables dans le temps ? On peut s'interroger. Un des arguments premiers de la Métropole est la création d'emploi. Mais quels emplois ? Dans le dossier qu'Amiens métropole a déposé auprès des services de l'État pour la création de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Boréalia 2, 60% de la surface est destinée à de la logistique, c'est-à-dire à des entrepôts de stockage de grande taille. Stocker et déstocker les marchandises engendre un très grand nombre d'aller-retours en camions. Pollution, gaz à effet de serre, emplois précaires et mal payés. Un projet pour les amiénois ?</p> <p>Les créations d'emploi sur une zone industrielle sont rarement des créations nettes, elles correspondent surtout à un déplacement géographique des emplois au sein de l'Amiénois.</p> <p>Il est noté dans l'avis de Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) ayant rendu un avis sur le projet de ZAC Boréalia 2, que sur la cinquantaine de demandes d'entreprises formulées annuellement auprès de l'agglomération, 60 % des demandes proviennent d'entreprises du territoire, en grande majorité des PME-PMI. Aussi la plupart des emplois existent déjà sur le territoire et même si ces entreprises en déménageant pourront peut-être s'agrandir, le fait d'ouvrir une nouvelle ZAC correspond pour l'essentiel à un transfert géographique d'emplois qui se trouvent aujourd'hui sur les communes environnantes.</p> <p>Au vu de ces circonstances: les pollutions de l'air, de l'eau et des terres, la détérioration du cadre de vie, les risques d'inondation, l'irréversibilité et la démesure du projet, l'incohérence économique et sociale, le manque d'informations concrètes fournies par la Métropole, le rapport préoccupant de la MRAE, je demande l'abandon du projet de ZAC Boréalia 2. Merci de prendre en compte ma participation.</p>	
373	<p>Nom : EMIÉLOT prénom : MARIE Laissez ici votre commentaire : Ce projet aux conséquences nefastes sur l'artificialisation des sols et le développement du trafic avec celui de la logistique, me semble aller à contre sens total des préoccupations prioritaires en matière d'environnement, de préservation des écosystèmes, de la qualité de l'air, de vie, de la biodiversité... Ne vaudrait il pas mieux investir aujourd'hui dans le développement de services à la population de qualité, aux projets tournés vers la jeunesse, la culture, la santé publique, l'agriculture raisonnée, durables et biologiques... Cela devient urgent (l'artificialisation des Sols est déjà exponentielle au niveau de la zac intercampus).</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique</p>
374	<p>Nom : Caron prénom : Jean Laissez ici votre commentaire : Non loin de là, les friches industrielles de st Maurice et Montières sont à l'abandon total depuis des 10aines d'années. Mr Castex vient à Amiens en grande pompes, visiter Cosserrat et enfin discourir pendant une heure pour expliquer qu'il est vital de réhabiliter les friches industrielles plutôt que de bétonner de nouveaux terrains vierges...</p> <p>Dans le même temps, il acquiesce aux propositions de Mr Gest de lancer Boréalia. On est dans de la schizophrénie pure.</p> <p>Les gens, le peuple attendent des forêts comestibles, des parcs naturels, des chants d'oiseaux.</p> <p>Ce projet est une véritable horreur.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS - reconquête des friches</p>
375	<p>Nom : Riquier prénom : François Laissez ici votre commentaire : Personne n'impose à quiconque se présenter aux élections pour prendre en charge les affaires de la cité, de la région, du pays. On est donc en droit d'attendre de celles et ceux qui sont élu-e-s une connaissance des atouts du territoire, des enjeux et une vision à long terme. Hélas, le projet Boréalia 2 ne semble pas répondre à ces trois critères. L'atout, la spécificité de la métropole d'Amiens, c'est – jusqu'à présent ?- la présence de la nature au sein même de la ville : squares et parcs dont le parc Saint-Pierre, chemin de halage, jardins ouvriers et l'entrée Ouest de la ville jusque là préservée (compte non tenu de la déchetterie...).</p> <p>Vouloir bétonner pour créer une zone de logistique n'est pas à la hauteur des enjeux. C'est saborder définitivement (pour rappel, un sol artificialisé mettrait des siècles à redevenir fertile) un atout, ces terres fertiles jusque là préservées, pour un bénéfice à court terme. Choisir un lieu en fonction de sa proximité avec une autoroute et non pas avec un moyen de transport fluvial souligne bien la courte vue du projet.</p> <p>Car, enfin, comment s'imaginer construire l'avenir en poussant à la réalisation d'un projet de plus de trente ans d'âge ? Ce qu'on attendrait des élu-e-s et autres « décideurs », ce n'est pas la répétition de mêmes recettes qui ont déjà montré leurs limites (Combien de zones artificialisées actuellement en friche à Amiens ?) mais bien la mise en place de ce qui assurera le meilleur bien-être des habitant-e-s, dans le cadre des limites physiques de notre bonne vieille planète et de la crise climatique engendrée par l'action humaine.</p> <p>Or, le projet Boréalia 2 créera davantage de pollution : sonore, pour le voisinage, visuelle pour toutes et tous, bien sûr, mais également pollution de l'air. L'épisode du COVID devrait avoir fait prendre conscience à chacune et à chacun que l'assainissement de l'air sera, pour le XXIe siècle, ce que l'assainissement</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>

	<p>des eaux a été au XIXe siècle. À ce sujet, rappelons la proximité de la zone Boréalia 2 avec la zone de captage de l'eau pour la ville d'Amiens : les risques de ruissellements dus à l'artificialisation des sols ne menacent pas seulement Renancourt, en contrebas, mais bien l'ensemble des habitants.</p> <p>À l'heure de la transition climatique, du guide du GIEC « à destination des décideurs », c'est vers la sobriété énergétique, la diminution de la consommation de toutes les ressources finies, vers la moindre empreinte carbone, vers les circuits courts et vers l'autosuffisance alimentaire qu'il faut se diriger.</p> <p>Pour toutes ces raisons, le projet Boréalia 2 doit être évité et les terres fertiles menacées doivent être utilisées pour un projet agricole, porteur d'emplois, non délocalisables, eux.</p>	
<p>376</p>	<p>Nom : Choblet prénom : Cyrielle Laissez ici votre commentaire : Bonjour,</p> <p>Après avoir pris connaissance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'étude d'impact, - du rapport de présentation, - du bilan de la « concertation » (passé au filtre d'Amiens Métropole) - de l'avis émis par la MRAE - de la réponse apportée par Amiens Métropole à ce même avis <p>il m'apparait que le Boréalia 2 est un projet d'un autre temps, en décalage avec les enjeux sociaux, environnementaux, politiques et sanitaires actuels.</p> <p>Les arguments évoqués dans la réponse de la Métropole à l'enquête de la MRAE sont faibles, souvent contradictoires. Cette ZAC répondrait à des besoins réels du territoire alors que des surfaces sont déjà disponible pour ce genre d'activité comme l'indique la MRAE.</p> <p>La question des besoins, présentée mainte fois dans ces documents cités, est intéressante au regard de l'absence totale de prise en considération de la parole habitante. Le bilan de la concertation interroge tant la contradiction des habitant.e.s y est absente et alerte sur le rôle des élus lorsque cette parole est détournée. Une question se pose : pourquoi et pour qui ce projet est-il pensé ? À l'évidence, ce n'est pas pour les habitant.e.s de Renancourt, ni même les habitant.e.s de la métropole ...</p> <p>Je trouve sidérant, si ce n'est méprisant, que cette mentalité du passé nous soit proposée comme perspective d'avenir.</p> <p>Proposition : Renoncer à cette ZAC pour penser un projet plus en adéquation avec notre époque et les urgences qui l'animent.</p> <p>Bien cordialement,</p>	
<p>377</p>	<p>Nom : Willierval prénom : Céline Laissez ici votre commentaire : Bonjour,</p> <p>Suite à la la lecture des documents relatifs au projet de la ZAC Borealia 2, je m'oppose à la création de la ZAC Borealia 2 tel qu'il est présenté. Je souscris à cet argumentaire que je me permets de partager ici et vous demande de prendre en compte ma participation.</p> <p>1. Un dossier de création de zone aménagement concerté (ZAC) qui ne se préoccupe guère d'environnement.</p> <p>Amiens-Métropole veut implanter, d'abord sur une superficie de 62 hectares, avec extension prévue sur 195 ha, cette nouvelle zone d'aménagement concerté (ZAC) à l'ouest de la ville.</p> <p>Dans un rapport exhaustif, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) a rendu public le 14 septembre 2021 un avis comportant de très nombreuses et sévères critiques sur ce projet de zone aménagement concerté baptisé « Boréalia 2 » par ses promoteurs.</p> <p>La MRAE relève d'importantes insuffisances au niveau des études d'impact sur le milieu naturel (ressource en eau, climat, biodiversité) ainsi qu'une consommation foncière excessive ne respectant pas l'objectif de zéro artificialisation des sols à l'horizon 2050 donné par la loi Climat et résilience de 2021 (dans ce cadre, la Métropole d'Amiens pourrait encore procéder annuellement à une</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS - loi Climat et Résilience - ZAN - Etalement urbain (195ha)</p> <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique - Type d'emploi créé - implantation endogène</p> <p>ATTEINTE AUX CAPACITES DE PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - positionner la production alimentaire au plus près de la ville</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE - atteinte au captage d'eau de Pont de Metz - atteinte à la qualité du paysage de l'entrée de ville - Atteinte à la qualité de vie – suppression lieu de promenade - augmentation du trafic routier</p>

artificialisation moyenne de 9 ha ; or, elle en est actuellement à un rythme de 13 ha bétonnés chaque année en moyenne, et cela même sans compter le projet « Boréalia 2 »).

2. Les impacts directs de la construction de la ZAC Boréalia2 sur le cadre de vie et l'environnement sont très négatifs pour les habitants des quartiers périphériques.

La bétonisation des terres agricoles sera irréversible, ce qui implique une moindre filtration de l'eau pas les sols agricoles, la destruction de la faune et la flore présentes ainsi que la dégradation du cadre de vie dans une zone aujourd'hui consacrée à la promenade.

Dans un projet présentant 60 % de surface consacrée à la logistique (comme indiqué dans le dossier déposé auprès des services de l'Etat), la circulation, notamment de camions, induite par le transport des marchandises va engendrer la production de gaz à effet de serre, une pollution de l'air et une pollution sonore importantes pour les quartiers environnants (+ 5500 véhicules par jour, dont 1200 camions).

Le captage d'eau potable de Pont de Metz, très important pour l'agglomération, pourrait être affecté du fait d'une moindre alimentation par les eaux de pluie à cause de l'imperméabilisation des sols (voiries, parkings et surfaces des entrepôts).

Enfin, pour les habitants d'Amiens en général, l'implantation d'entrepôts à cet endroit signifie la disparition de la dernière entrée non urbanisée de la ville. L'entrée ouest de la ville d'Amiens offre en effet l'une des plus jolies vues sur la cathédrale, la tour Perret et les vallées de la Selle et de Grâce.

3. Un projet surconsommateur d'espace sur Amiens, au détriment du reste du territoire.

Amiens Métropole veut implanter, d'abord sur une superficie de 62 hectares, avec extension prévue sur 195 ha, cette nouvelle zone d'aménagement concerté (ZAC) à l'ouest de la ville. Au titre de la loi de climat et résilience votée en août 2021, la moyenne tolérée d'artificialisation des sols serait de 9 hectares maximum par an, or aujourd'hui Amiens métropole est à 13 hectares par an avec les zones déjà ouvertes à l'urbanisation (Poulainville, Amiens nord et Pôle Jules Verne 2) et sans compter Borealia 2. Avec la construction de la ZAC Boréalia 2, l'agglomération aura trop artificialisé son territoire et ne pourra plus faire aucun nouveau projet dans un avenir proche, à moins de construire sur des parcelles déjà urbanisées.

4. Veut-on vraiment transformer les environs d'Amiens en zones d'entrepôts à perte de vue au détriment des terres agricoles et des paysages ?

Le projet de zone d'aménagement concerté (ZAC) Boréalia2 est le résultat d'un projet initié il y a près de 30 ans pratiquement à l'identique. Entre temps, le monde a changé. L'urgence écologique et sociale nous impose de remettre en question le développement économique que nous voulons pour nos territoires. Les activités logistiques détruisent assurément des terres agricoles alors qu'il est urgent de relocaliser notre alimentation au plus près des villes ; elles détruisent aussi des emplois au détriment des commerces des centres-villes qui se vident. Enfin elles sont un secteur aux cadences de travail épuisantes, avec un management abusif envers les salarié.e.s et n'augmentent pas la qualification de la population d'un territoire.

Amiens Métropole manque une occasion d'engager la transition économique et écologique de son territoire pour répondre aux enjeux du monde, non tel qu'il est mais tel qu'il s'annonce avec le changement climatique.

5. Des emplois durables dans le temps ? On peut s'interroger.

Un des arguments premiers de la Métropole est la création d'emploi. Peut-être mais quels emplois ?

Dans le dossier qu'Amiens métropole a déposé auprès des services de l'État pour la création de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Boréalia 2, 60% de la surface est destinée à de la logistique, c'est-à-dire à des entrepôts de stockage de grande taille. Stocker et déstocker les marchandises engendre un très grand nombre d'aller-retours en camions.

Or, avec l'augmentation du coût de l'énergie et l'impératif de diminuer de manière drastique la production des gaz à effet de serre (neutralité carbone de l'union européenne en 2050), de nombreux experts ont des doutes sur la pérennité du modèle des entrepôts logistiques dispersées sur tout le territoire.

<p>C'est pour ces raisons qu'il est conseillé de réserver les zones logistiques aux endroits desservis par le train et /ou une voie fluviale. Or la ZAC Boréalia 2 est fondée sur une desserte uniquement routière.</p> <p>A terme, les parcelles pourraient être abandonnées comme c'est le cas pour la zone commerciale Amiens Nord (nombreux magasins abandonnés) face à « Shopping Promenade ».</p> <p>6. Les créations d'emploi sur une zone industrielle sont rarement des créations nettes, elles correspondent surtout à un déplacement géographique des emplois au sein de l'Amiénois.</p> <p>Il est noté dans l'avis de Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) ayant rendu un avis sur le projet de ZAC Boréalia 2, que sur la cinquantaine de demandes d'entreprises formulées annuellement auprès de l'agglomération, 60 % des demandes proviennent d'entreprises du territoire, en grande majorité des PME-PMI. Aussi la plupart des emplois existent déjà sur le territoire et même si ces entreprises en déménageant pourront peut-être s'agrandir, le fait d'ouvrir une nouvelle ZAC correspond pour l'essentiel à un transfert géographique d'emplois qui se trouvent aujourd'hui sur les communes environnantes.</p> <p>Au vu de ces circonstances: les pollutions de l'air, de l'eau et des terres, la détérioration du cadre de vie, les risques d'inondation, l'irréversibilité et la démesure du projet, l'incohérence économique et sociale, le manque d'informations concrètes fournies par la Métropole, le rapport préoccupant de la MRAE, je demande l'abandon du projet de ZAC Boréalia 2. Merci de prendre en compte ma participation.</p> <p>Céline WILLIERVAL</p>	
--	--

Mercredi 16 février 2022

	Observations ou propositions déposées par le Public	Thèmes abordés
378	<p>Nom : Felix prénom : Jünemann Laissez ici votre commentaire : Un éco parc industriel nommé Boréalia</p> <p>En regardant la forme de nos villes à travers le temps nous observons une évolution inquiétante : ce qui était, pendant des siècles, une forme compacte, dense, clairement délimité du paysage entourant, se dissout à l'échelle que le transport motorisé entre dans notre quotidien. Ceci va de pair avec une croissance vertigineuse de la surface des agglomérations, à une vitesse qui ne cesse d'augmenter.</p> <p>La base de notre existence depuis les débuts du sédentarisme, la terre agricole, fertile, nous la voyons successivement détruit par un système économique qui n'existerait pas dans sa forme présente sans l'exploitation massive du pétrole, des ressources, des êtres humains et des animaux.</p> <p>Il s'avère que ce système économique - dont nous dépendons tous - est voué à l'échec. Pour assurer son existence, il lui faut une croissance continue. Or, une croissance sans fin n'est pas possible sur une planète limitée (Meadows, 1972).</p> <p>L'expansion cancéreuse de nos villes est le reflet direct des mécanismes dévastateurs de notre système économique. Borealia 2 ne sera pas la dernière ZAC. La dépendance d'une croissance voudra le sacrifice d'autres terres. Le monstre aura toujours faim. Jusqu'à l'effondrement ? Difficile à présager !</p> <p>Il y a cependant une certitude : notre logique économique actuelle arrive à ses termes, trop importants sont les ravages écologiques. Alors, si l'échéance et l'échec se dessinent à l'horizon, qu'est-ce qu'il justifie de continuer sur les chemins habituels, de rester attaché aux stratégies du passé ?</p> <p>L'article "Amiens" sur Wikipedia évoque un "éco parc industriel nommé Boréalia" https://fr.wikipedia.org/wiki/Amiens. Cherchons donc la dimension écologique de la ZAC Borealia : en quoi consiste l'idée innovatrice qui justifierait la transformation de ces terres ? Où est le concept d'une logistique basse carbone de cette ZAC ? De quelle manière Boréalia répond-elle à la demande d'une réduction des gaz à effet de serre de 55 % d'ici 2030 ? Dans quelle mesure Boréalia rejoint l'objectif national d'absence de toute artificialisation nette des sols en 2050.</p> <p>Le programme présenté ne donne pas de réponse à ces questions. Boréalia 2 n'est qu'une ZAC logistique comme une autre. En s'appuyant sur toujours le même argument, celui de la création d'emplois, des vastes terres fertiles à proximité du centre-ville seront détruits, à jamais.</p> <p>Quant à la dynamisation de l'économie locale, regardons qui profite en premier de Boréalia 2 : la population locale, ou les entreprises nationales et</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique</p>

	<p>internationales ? Personne ne nierait qu'une nouvelle zone logistique ne créerait pas des emplois. Mais à quel prix, et qui fait le sacrifice pour l'obtention de cette stimulation ? Certainement pas les grandes entreprises. C'est la population locale qui subit les conséquences, aujourd'hui et dans l'avenir. Il est urgent de discuter si ces emplois ne seront pas de nature éphémère, et s'il n'y pas des stratégies moins néfastes, pour créer des emplois.</p> <p>Vous me voyez désillusionné. Les autorités politiques appliquent des stratégies qui datent du temps de ma petite enfance, en ignorant que le monde a radicalement changé. Vous coupez la branche sur laquelle nous sommes assis, tout en parlant d'un investissement dans l'avenir de notre région. N'avez-vous vraiment pas d'autres idées que celles de bétonner nos terres et d'inviter des grands acteurs à parasiter dans notre pays ?</p> <p>Vu l'incompatibilité de la ZAC Boréalia 2 avec les défis écologiques et sociaux actuels, je demande l'abandon du projet de ZAC Boréalia 2.</p> <p>Felix Jünemann, 52 ans, architecte</p>	
379	<p>Nom : Jünemann prénom : Felix Laissez ici votre commentaire : Fier de ma ville</p> <p>Amiénois depuis 2006, je suis habitué à une relation directe, simple et cordiale avec ma Mairie. Lors des grands événements, elle me surprend avec une petite lettre ou une carte postale dans ma boîte aux lettres. Lors d'une épidémie, lors des élections, ou simplement pour fêter le nouvel an, tous ensemble.</p> <p>Rien de tout ça pour Boréalia 2 ! Aucune lettre ne m'annonce l'heureuse nouvelle. N'y avait-il pas ce petit groupe d'éternels mécontents, je ne connaîtrais même pas le nom du projet. Vous allez me répondre : « Mais n'étudiez-vous pas le JDA ? » Et je dois vous l'avouer : j'ai manqué de zèle.</p> <p>Avide d'apprendre plus sur le projet, je me rends sur le site de ma ville : Budget participatif ; Sportez-vous bien au quotidien [?] ; Collecte encombrants ; Taux d'imposition en baisse ; Bonjour Madame le Maire. Aucun mot sur Boréalia. Étrange. Je lance le moteur de recherche : ZAC BORELIA 2. Bingo ! 19 Dossiers répondent à toutes mes questions, 215 pages le plus volumineux.</p> <p>Voilà la preuve : LA DÉMOCRATIE LOCALE ET DIRECTE, ELLE EXISTE ! Même à Amiens. Maître de conférences ou éboueur, femme de ménage ou cadre supérieur : tout le monde a accès aux informations. En détail. Même si cela concerne votre environnement urbain proche. Même quand il s'agit de questions qui touchent au bien-être de vos enfants et petits-enfants. Même quand il s'agit de décisions irréversibles !</p> <p>Je suis fier de ma ville !</p>	
380	<p>Nom : Carpentier prénom : Guillaume Laissez ici votre commentaire : Non. Projet qui s'inscrit dans un non sens écologique total. Vision archaïque d'un monde qui veut passer à autre chose.</p>	
381	<p>Nom : Burger prénom : Pierre Laissez ici votre commentaire : Bonjour,</p> <p>La ville d'Amiens possède déjà tous les commerces et enseignes nécessaires, il n'y a aucun besoin de détruire des terres et de bétonner encore plus. Redynamiser le centre ville, continuer les initiatives comme les nemos gratuits le weekend, seraient bien plus profitable à cette belle ville !</p> <p>Cordialement, Pierre Burger</p>	ARTIFICIALISATION DES SOLS
382	<p>Nom : Mignot prénom : Anne-Laure Laissez ici votre commentaire : Je n'approuve pas ce projet qui n'est pas respectueux de l'environnement (artificialisation des sols, etc). De plus, quelle est la nature des futurs emplois ? Si ce sont des emplois comme chez Amazon, je n'en vois pas l'intérêt non plus.</p>	ARTIFICIALISATION DES SOLS PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique
383	<p>Nom : Géroux prénom : Martine Laissez ici votre commentaire : Je suis contre le projet Borealia 2 tel que conçu actuellement car :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les conséquences environnementales de ce projet n'ont pas été évaluées correctement <p>Dans un rapport exhaustif, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) a rendu public le 14 septembre 2021 un avis comportant de très nombreuses et sévères critiques sur ce projet de zone aménagement concerté baptisé « Boréalia 2 » par ses promoteurs.</p> <p>La MRAE relève d'importantes insuffisances au niveau des études d'impact sur le milieu naturel (ressource en eau, climat, biodiversité) ainsi qu'une consommation foncière excessive ne respectant pas l'objectif de zéro artificialisation des sols à l'horizon</p>	ARTIFICIALISATION DES SOLS - loi Climat et Résilience - ZAN PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE - atteinte au captage d'eau de Pont de Metz

	<p>2050 donné par la loi Climat et résilience de 2021 (dans ce cadre, la Métropole d'Amiens pourrait encore procéder annuellement à une artificialisation moyenne de 9 ha ; or, elle en est actuellement à un rythme de 13 ha bétonnés chaque année en moyenne, et cela même sans compter le projet « Boréalia 2 »).</p> <p>La bétonisation des terres agricoles sera irréversible, ce qui implique une moindre filtration de l'eau pas les sols agricoles, la destruction de la faune et la flore présentes ainsi que la dégradation du cadre de vie dans une zone aujourd'hui consacrée à la promenade.</p> <p>Dans un projet présentant 60 % de surface consacrée à la logistique (comme indiqué dans le dossier déposé auprès des services de l'Etat), la circulation, notamment de camions, induite par le transport des marchandises va engendrer la production de gaz à effet de serre, une pollution de l'air et une pollution sonore importantes pour les quartiers environnants (+ 5500 véhicules par jour, dont 1200 camions).</p> <p>Le captage d'eau potable de Pont de Metz, très important pour l'agglomération, pourrait être affecté du fait d'une moindre alimentation par les eaux de pluie à cause de l'imperméabilisation des sols (voiries, parkings et surfaces des entrepôts).</p> <p>Enfin, pour les habitants d'Amiens en général, l'implantation d'entrepôts à cet endroit signifie la disparition de la dernière entrée non urbanisée de la ville. L'entrée ouest de la ville d'Amiens offre en effet l'une des plus jolies vues sur la cathédrale, la tour Perret et les vallées de la Selle et de Grâce.</p> <p>- le projet est daté (l'un de vos représentant l'a dit dans le Courrier Picard, on parle du projet depuis 30 ans, les amiénois sont au courant) et ne prend pas en compte l'évolution du monde ces dernières années et la nécessité d'une transition écologique et économique.</p> <p>L'urgence écologique et sociale nous impose de remettre en question le développement économique que nous voulons pour nos territoires. Les activités logistiques détruisent assurément des terres agricoles alors qu'il est urgent de relocaliser notre alimentation au plus près des villes ; elles détruisent aussi des emplois au détriment des commerces des centres-villes qui se vident. Enfin elles sont un secteur aux cadences de travail épuisantes, avec un management abusif envers les salarié.e.s et n'augmentent pas la qualification de la population d'un territoire.</p> <p>Amiens Métropole manque une occasion d'engager la transition économique et écologique de son territoire pour répondre aux enjeux du monde, non tel qu'il est mais tel qu'il s'annonce avec le changement climatique.</p> <p>Bref, en 2022, ce projet provient d'un autre monde et n'a plus aucun sens.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - atteinte à la qualité du paysage de l'entrée de ville - Atteinte à la qualité de vie – suppression lieu de promenade - augmentation du trafic routier
<p>384</p>	<p>Nom : Duval prénom : Eric</p> <p>Laissez ici votre commentaire : Je donnerai un avis défavorable à ce projet pour les raisons suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - artificialisation des sols alors qu'il existe encore beaucoup trop de sites abandonnées. - Encore et encore pour la logistique alors que l'on parle de transition écologique. - Certes des embauches mais à quel prix, au lieu de se concentrer à garder ceux existants mais effectivement politiquement c'est plus vendeur de créer que de garder. - Si c'est comme ce fameux projet BHNS et tout les surcouts qui ont amener la métropole à augmenter nos impots. non merci 	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE</p> <ul style="list-style-type: none"> -logisitque
<p>385</p>	<p>Nom : Collion prénom : Sophie</p> <p>Laissez ici votre commentaire : Je suis contre le projet Boréalia 2 en l'état et cela pour 3 raisons.</p> <p>Première raison : je crains que l'artificialisation des sols qu'engendrera ce projet, tel qu'il est envisagé pour le moment, ne crée des répercussions irréversibles sur la terre, la biodiversité et l'eau potable. Ayant acheté une amiénoise à proximité de cette future ZAC, je ne souhaite pas que la zone où j'habite devienne une zone inondable.</p> <p>Seconde raison : qui dit davantage de rotations de camions (ou de voitures), dit davantage de pollution (de l'air et sonore). Le bruit de l'entrée de ville près du rond-point de la licorne arrive déjà jusqu'à mes fenêtres, ça suffit ! L'emploi et l'attractivité d'accord mais pas avec une énième plateforme logistique. Soyons plus créatifs, audacieux et innovants. Pensons à demain, pensons à l'autonomie alimentaire et aux métiers d'avenir, renforçons la verdoyance de cette entrée de ville dont la vue est juste superbe. Par exemple, des activités de loisirs en plein air et de sport pourraient être pertinentes à cet endroit. Il y a tout à construire mais autrement, pas ainsi. Nos atouts sont à mettre en lumière, Amiens est une ville verte et doit le rester.</p> <p>Troisième raison : le centre-ville se meurt, certaines zones commerciales sont en perte de vitesse (Amiens Nord), plusieurs quartiers ont besoin de places fortes, de lieux de vie et de rencontres à développer. Améliorons l'existant, au lieu d'étendre inlassablement la ville en périphérie. Nos friches industrielles sont des atouts indéniables, c'est aussi notre identité et celle de notre ville. Ne soyons pas juste un carrefour entre Londres, Paris, Lille et la Belgique, démarquons nous par notre histoire et notre culture... et le maraîchage en fait partie !</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE</p> <ul style="list-style-type: none"> -air de loisirs en plein air et sports -maraîchage <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p> <ul style="list-style-type: none"> -risque inondation -augmentation trafic routier
<p>386</p>	<p>Nom : Papillon prénom : Claire</p> <p>Laissez ici votre commentaire : Je ne pense pas que le projet soit une bonne idée au vu de la situation écologique actuelle.</p> <p>Ne devrions-nous pas développer les lieux d'accueil de la biodiversité ? Favoriser le commerce équitable, local ? À l'heure où l'artificialisation érode les sols, la production est supérieure à la consommation et où la planète ne supporte plus le rythme réfréné du développement des Hommes, il est urgent de changer de priorité.</p> <p>Ce lieu me paraîtrait tellement plus charmant s'il était un lieu de rencontres, de naissances d'idées respectueuses de l'environnement, où l'humain place la nature, son étude, son observation au coeur du lieu. À Amiens, les lieux de nature non-artificialisés manquent cruellement, tandis que les zones commerciales</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p>

	<p>entourent la ville de toutes parts, elles me semblent déjà bien suffisantes. Créons des emplois ou investissons dans des secteurs plus vertueux pour la biodiversité, tel que l'expertise environnementale, l'éducation à l'environnement, l'agriculture biologique raisonnée (les micro fermes, les fermes en permacultures, etc.). Le monde des enfants à venir n'en sera que plus beau et plus agréable à vivre.</p>	
387	<p>Nom : Parmentier prénom : François Laissez ici votre commentaire : Bonjour,</p> <p>Je pense que ce projet mérite une réflexion supplémentaire. L'artificialisation des sols est un phénomène grave, et en constante évolution. Notre belle région n'a pas besoin de cela. En tant que citoyen amiénois, je m'oppose à ce projet, estimant que notre environnement urbain est déjà assez chargé en structures industrielles et commerciales, nous avons besoin de plus d'aménagements verts, et orientés vers une autre réflexion économique.</p> <p>Bien cordialement,</p> <p>François Parmentier</p>	ARTIFICIALISATION DES SOLS
388	<p>Nom : Dumont prénom : Gaëlle Laissez ici votre commentaire : Bonjour, 2001/2006... les habitants situés près de la Somme à Amiens s'en souviennent encore ! L'extrême bétonisation des sols situés en coteaux de la Somme tout autour d'Amiens n'est peut-être pas la meilleure idée pour éviter que des inondations et catastrophes humaines se reproduisent... d'autant que la Métropole n'arrête pas de construire sur les bords de Somme (immeubles les pieds dans l'eau à Camon ou rue de Verdun à Amiens...)</p> <p>Mesdames et messieurs les politiques et investisseurs cessez de voir à très court terme ! AUJOURD'HUI, ce projet VOUS semble être une bonne idée... Mais réfléchissez ... Dans 10, 20, 30 ou 40 ans... Quand ce seront vos enfants et petits enfants qui décideront de votre vie à votre place car vous serez dépendants d'eux... Quand, dans ce même temps, ils se débattront dans LE monde climatiquement et économiquement INSTABLE que VOUS avez choisi À LEUR PLACE en votant AUJOURD'HUI... Croyez-vous qu'ils vont vous remercier et vous cajoler ?</p> <p>Amiens et la Somme ont toujours été des terres nourricières et vivrières de la France. Amiens vient d'être sacrée 3ème destination européenne touristique grâce à sa verdure.</p> <p>Avant de décider d'artificialiser définitivement cette zone réfléchissez si vous souhaitez laisser un héritage inoubliable comme celui de Jules Verne ou encore Nisso Pelossof... ou si vous préférez payer à vie votre manque d'anticipation ?</p> <p>Je suis contre ce projet car il n'est plus viable dans le contexte actuel où la majorité de la population française est constituée de retraités libres de s'installer où ils veulent et de jeunes actifs en quête de bien-être, verdure, sécurité et quiétude. Béton, pollution et camions vont faire fuir ces consommateurs et contribuables plutôt que de les attirer.</p> <p>J'aime Amiens, et dans un contexte de réchauffement climatique, je ne veux pas être obligée de "courir" avec mon fauteuil roulant pour éviter une inondation...</p> <p>Avant de voter, réfléchissez ! VOUS avez été ÉLUS pour NOUS représenter !</p>	ARTIFICIALISATION DES SOLS ATTEINTE AUX CAPACITES DE PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE
389	<p>Nom : MASQUELIER prénom : PAULINE Laissez ici votre commentaire : Je suis contre ce projet qui détruit la biodiversité, augmente la pollution visuelle et sonore.</p>	IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE

<p>390</p>	<p>Nom : Wager prénom : Wilfrid</p> <p>Laissez ici votre commentaire : Bonjour, je débute en citant le site internet du ministère de l'écologie : "L'artificialisation des sols, conséquence directe de l'extension urbaine et de la construction de nouveaux habitats en périphérie des villes, est aujourd'hui l'une des causes premières du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité. Le gouvernement souhaite protéger ces espaces naturels, en instaurant l'objectif de "zéro artificialisation nette" prévu par le Plan Biodiversité, et travailler avec les collectivités pour repenser l'aménagement urbain et réduire efficacement l'artificialisation des sols."</p> <p>"Cette réduction est préjudiciable à la biodiversité, au climat et à la vie terrestre en général.</p> <p>Accélération de la perte de biodiversité : la transformation d'un espace naturel en terrain imperméabilisé, modifie considérablement ou fait disparaître l'habitat des espèces animale ou végétale de cet espace naturel, et peut conduire à leur disparition d'un territoire.</p> <p>Réchauffement climatique : un sol artificialisé n'absorbe plus le CO2. Un sol artificialisé participe donc à la hausse du réchauffement climatique.</p> <p>Amplification des risques d'inondations : Par définition un sol imperméabilisé n'absorbe pas l'eau de pluie. En cas de fortes intempéries, les phénomènes de ruissèlement et d'inondation sont donc amplifiés.</p> <p>Réduction de la capacité des terres agricoles à nous nourrir : : l'artificialisation entraîne une perte de productivité agricole et limite la production alimentaire de nos territoires.</p> <p>Accroissement des dépenses liées aux réseaux : pour le rendre accessible et fonctionnel, un terrain artificialisé demande en outre beaucoup d'entretien et d'efforts d'aménagement (routes, électricité, assainissement) qui sont coûteuses et viennent souvent ajouter d'autre nuisance à la biodiversité (nuisance sonores, pollution lumineuse, pollution de l'air et de l'eau)...</p> <p>Amplification de la fracture territoriale : L'étalement urbain et la construction en périphérie des villes renforce également la fracture sociale déjà présente en reléguant notamment une partie des habitants à l'écart du centre-ville, provoquant sa désertification et la dévalorisation des petits commerces.</p> <p>Aussi, la lutte contre l'artificialisation des sols est un axe majeur du Plan biodiversité, avec comme objectif de parvenir à « zéro artificialisation nette ». Il s'agit de limiter autant que possible la consommation de nouveaux espaces et, lorsque c'est impossible, de « rendre à la nature » l'équivalent des superficies consommées."</p> <p>Vous comprendrez donc ma surprise de voir ce genre de projet archaïque et à contre courant des orientations gouvernementales, être porté par une majorité municipale de la même étiquette politique que le gouvernement !</p> <p>Alors que la priorité est de préserver notre environnement, conserver des terres agricoles pour nourrir correctement nos habitants, on parle ici de supprimer 62 ha de terres agricoles pour faire une zone d'activité commerciale. Est-ce vraiment ce qui manque sur Amiens ? L'avenir de la ville est-il d'être entourée de centres commerciaux et d'entrepôts logistiques, avec une ribambelle de poids lourds sur nos axes routiers ?</p> <p>Je suis donc tout à fait opposé à ce projet, surtout quand on sait la difficulté que rencontrent les jeunes agriculteurs pour trouver des terres cultivables.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p>
<p>391</p>	<p>Nom : Le Roux prénom : Vincent</p> <p>Laissez ici votre commentaire : C'est un projet du passé et dépassé. L'étalement urbain est un enjeu majeur pour l'adaptation au changement climatique, pour la préservation des écosystèmes et de la biodiversité, même ordinaire car celle-ci s'écroule actuellement. On peut douter de l'utilité de tels projets qui prennent les terres agricoles, qui favorisent les entrepôts et ainsi la sur-consommation. Souhaitons-nous une France moche ? du béton, des camions, des gaz à effet de serre ? Souhaitons-nous asphyxier les petits commerces de centre-ville ?</p> <p>Je ne veux pas ce modèle de développement. Nous avons besoin de lien social, d'agriculture locale qui nous nourrisse, de petites entités, pas des gros machins moches sans âme.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p>
<p>392</p>	<p>Nom : Mouqueron prénom : Martial Henri</p> <p>Laissez ici votre commentaire : Madame, Monsieur,</p> <p>La vocation première des terres arables, à Amiens ou partout ailleurs sur cette planète, est de nourrir les humains.</p> <p>Celles - ci devraient être sanctuarisées et ainsi préservées de tout projet industriel destructeur, en droite ligne de la prise de conscience actuelle de l'urgence à agir concrètement afin de ne pas compromettre l'avenir des générations futures.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>ATTEINTE AUX CAPACITES DE PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE</p>

	<p>Or, que projetez - vous de faire à travers Borealia ? L'exact contraire du bon sens et de la raison purs. Sans oublier l'impact plus que négatif en matière de qualité de vie des populations locales. Toutes les personnes informées du projet y sont totalement opposées, et on peut aisément les comprendre ! A l'heure des crises écologique et climatique, le projet Borealia est totalement obsolète et choquant. Bétonner encore et toujours (ici 200 hectares), comme une fuite en avant mortifère, ne permettra pas de créer davantage d'emplois de qualité et ne rendra pas plus heureux, bien au contraire ! Ces arguments, et d'autres à côté, m'amènent donc à vous demander d'abandonner sans plus attendre le projet Borealia et à prendre davantage en compte les propositions des associations et collectifs présents sur le terrain. Merci de m'avoir lu. Cordialement.</p>	
<p>393</p>	<p>Nom : Europe Ecologie les verts prénom : groupe local Amiens-Somme Laissez ici votre commentaire : Contribution du groupe local EELV à l'enquête publique sur le projet d'aménagement de la zone d'activités économiques Boréalia 2 Ce projet d'aménagement est un projet du siècle dernier mis au goût du jour pour tenter de concilier quelques éléments sous forme de green washing. Ceux-ci peu précis ne permettent pas de concilier la préservation de la nature et de l'environnement avec la création de nouvelles activités très gourmandes en espace et peu créatrices d'emplois qualifiés et durables dans le temps . Une des plus belles Zone verte d'entrée de ville ne doit pas se transformer demain en zone d'activité consacrée pour une trop grande partie à des activités de logistique avec son corollaire de nuisances : -Artificialisation des sols trop gourmande au regard du nombre d'emplois créés. -Bétonisation irréversible des terres agricoles. -Pollution atmosphérique, sonore et visuelle dû à un trafic routier très important. -Destruction de la biodiversité. -Disparition d'un lieu de promenade et de détente pour les amiénois. Un autre projet est possible en se tournant par exemple vers le maraîchage, les métiers liés à la rénovation thermique, aux énergies renouvelables. Ce projet doit être une co-construction de la collectivité avec ses habitants dans le respect d'un équilibre territorial du pays du grand amiénois ainsi que du département au service des générations futures.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE - atteinte à la qualité du paysage de l'entrée de ville - augmentation du trafic routier</p>
<p>394</p>	<p>Nom : Lesage prénom : Myriam Laissez ici votre commentaire : I</p> <p>Texte type de contribution sur le projet de ZAC Borealia 2</p> <p>Suite à la la lecture des documents relatifs au projet de la ZAC Borealia 2, je m'oppose à la création de la ZAC Borealia 2 tel qu'il est présenté. Je souscris à cet argumentaire que je me permets de partager ici et vous demande de prendre en compte ma participation.</p> <p>Un dossier de création de zone aménagement concerté (ZAC) qui ne se préoccupe guère d'environnement.</p> <p>Amiens-Métropole veut implanter, d'abord sur une superficie de 62 hectares, avec extension prévue sur 195 ha, cette nouvelle zone d'aménagement concerté (ZAC) à l'ouest de la ville. Dans un rapport exhaustif, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) a rendu public le 14 septembre 2021 un avis comportant de très nombreuses et sévères critiques sur ce projet de zone aménagement concerté baptisé « Boréalia 2 » par ses promoteurs. La MRAE relève d'importantes insuffisances au niveau des études d'impact sur le milieu naturel (ressource en eau, climat, biodiversité) ainsi qu'une consommation foncière excessive ne respectant pas l'objectif de zéro artificialisation des sols à l'horizon 2050 donné par la loi Climat et résilience</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS - loi Climat et Résilience - ZAN - Etalement urbain (195ha)</p> <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique - Type d'emploi créé - implantation endogène</p> <p>ATTEINTE AUX CAPACITES DE PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - positionner la production alimentaire au plus près de la ville</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE -atteinte au captage d'eau de Pont de Metz - atteinte à la qualité du paysage de l'entrée de ville - Atteinte à la qualité de vie – suppression lieu de promenade - augmentation du trafic routier</p>

de 2021 (dans ce cadre, la Métropole d'Amiens pourrait encore procéder annuellement à une artificialisation moyenne de 9 ha ; or, elle en est actuellement à un rythme de 13 ha bétonnés chaque année en moyenne, et cela même sans compter le projet « Boréalia 2 »).

2. Les impacts directs de la construction de la ZAC Boréalia2 sur le cadre de vie et l'environnement sont très négatifs pour les habitants des quartiers périphériques.

La bétonisation des terres agricoles sera irréversible, ce qui implique une moindre filtration de l'eau pas les sols agricoles, la destruction de la faune et la flore présentes ainsi que la dégradation du cadre de vie dans une zone aujourd'hui consacrée à la promenade.

Dans un projet présentant 60 % de surface consacrée à la logistique (comme indiqué dans le dossier déposé auprès des services de l'Etat), la circulation, notamment de camions, induite par le transport des marchandises va engendrer la production de gaz à effet de serre, une pollution de l'air et une pollution sonore importantes pour les quartiers environnants (+ 5500 véhicules par jour, dont 1200 camions).

Le captage d'eau potable de Pont de Metz, très important pour l'agglomération, pourrait être affecté du fait d'une moindre alimentation par les eaux de pluie à cause de l'imperméabilisation des sols (voiries, parkings et surfaces des entrepôts).

Enfin, pour les habitants d'Amiens en général, l'implantation d'entrepôts à cet endroit signifie la disparition de la dernière entrée non urbanisée de la ville. L'entrée ouest de la ville d'Amiens offre en effet l'une des plus jolies vues sur la cathédrale, la tour Perret et les vallées de la Selle et de Grâce.

3. Un projet surconsommateur d'espace sur Amiens, au détriment du reste du territoire.

Amiens Métropole veut implanter, d'abord sur une superficie de 62 hectares, avec extension prévue sur 195 ha, cette nouvelle zone d'aménagement concerté (ZAC) à l'ouest de la ville. Au titre de la loi de climat et résilience votée en août 2021, la moyenne tolérée d'artificialisation des sols serait de 9 hectares maximum par an, or aujourd'hui Amiens métropole est à 13 hectares par an avec les zones déjà ouvertes à l'urbanisation (Poulainville, Amiens nord et Pôle Jules Verne 2) et sans compter Borealia 2. Avec la construction de la ZAC Boréalia 2, l'agglomération aura trop artificialisé son territoire et ne pourra plus faire aucun nouveau projet dans un avenir proche, à moins de construire sur des parcelles déjà urbanisées.

4. Veut-on vraiment transformer les environs d'Amiens en zones d'entrepôts à perte de vue au détriment des terres agricoles et des paysages ?

Le projet de zone d'aménagement concerté (ZAC) Boréalia2 est le résultat d'un projet initié il y a près de 30 ans pratiquement à l'identique. Entre temps, le monde a changé. L'urgence écologique et sociale nous impose de remettre en question le développement économique que nous voulons pour nos territoires. Les activités logistiques détruisent assurément des terres agricoles alors qu'il est urgent de relocaliser notre alimentation au plus près des villes ; elles détruisent aussi des emplois au détriment des commerces des centres-villes qui se vident. Enfin elles sont un secteur aux cadences de travail épuisantes, avec un management abusif envers les salarié.e.s et n'augmentent pas la qualification de la population d'un territoire.

Amiens Métropole manque une occasion d'engager la transition économique et écologique de son territoire pour répondre aux enjeux du monde, non tel qu'il est mais tel qu'il s'annonce avec le changement climatique.

5. Des emplois durables dans le temps ? On peut s'interroger.

Un des arguments premiers de la Métropole est la création d'emploi. Peut-être mais quels emplois ?

Dans le dossier qu'Amiens métropole a déposé auprès des services de l'État pour la création de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Boréalia 2, 60% de la surface est destinée à de la logistique, c'est-à-dire à des entrepôts de stockage de grande taille. Stocker et déstocker les marchandises engendre un très grand nombre d'aller-retours en camions.

Or, avec l'augmentation du coût de l'énergie et l'impératif de diminuer de manière drastique la production des gaz à effet de serre (neutralité carbone de l'union européenne en 2050),de

	<p>nombreux experts ont des doutes sur la pérennité du modèle des entrepôts logistiques dispersées sur tout le territoire. C'est pour ces raisons qu'il est conseillé de réserver les zones logistiques aux endroits desservis par le train et /ou une voie fluviale. Or la ZAC Boréalia 2 est fondée sur une desserte uniquement routière.</p> <p>A terme, les parcelles pourraient être abandonnées comme c'est le cas pour la zone commerciale Amiens Nord (nombreux magasins abandonnés) face à « Shopping Promenade ».</p> <p>6. Les créations d'emploi sur une zone industrielle sont rarement des créations nettes, elles correspondent surtout à un déplacement géographique des emplois au sein de l'Amiénois.</p> <p>Il est noté dans l'avis de Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) ayant rendu un avis sur le projet de ZAC Boréalia 2, que sur la cinquantaine de demandes d'entreprises formulées annuellement auprès de l'agglomération, 60 % des demandes proviennent d'entreprises du territoire, en grande majorité des PME-PMI. Aussi la plupart des emplois existent déjà sur le territoire et même si ces entreprises en déménageant pourront peut-être s'agrandir, le fait d'ouvrir une nouvelle ZAC correspond pour l'essentiel à un transfert géographique d'emplois qui se trouvent aujourd'hui sur les communes environnantes.</p> <p>Au vu de ces circonstances: les pollutions de l'air, de l'eau et des terres, la détérioration du cadre de vie, les risques d'inondation, l'irréversibilité et la démesure du projet, l'incohérence économique et sociale, le manque d'informations concrètes fournies par la Métropole, le rapport préoccupant de la MRAE, je demande l'abandon du projet de ZAC Boréalia 2. Merci de prendre en compte ma participation.</p> <p>-- Pascal Sellez 363 Bd Beauvillé 80000 AMIENS 06 83 14 86 79</p>	
395	<p>Nom : Fauvet prénom : Frederic</p> <p>Laissez ici votre commentaire : Comme beaucoup d'autres territoires, Amiens Métropole a engagé récemment son Plan Alimentaire Territorial (PAT). L'un des objectifs majeurs est de faciliter les productions locales agricoles et agro-alimentaires. En effet l'autonomie de notre agglomération ne dépasse pas les 6 ou 7 % (Etude Terres en ville 2017) : c'est à dire que nous importons (dans un rayon supérieur à 20 km) plus de 93 % de ce que nous mangeons !</p> <p>Pour relocaliser les productions agricoles et développer ainsi les circuits courts et produits locaux, il faut des terres cultivables à proximité, il faut du foncier agricole. Or notre département n'offre pas ou peu de perspectives : les terres, déjà largement tournées vers les grandes cultures, sont rares et chères. Les surfaces concernées par la ZAC Borealia pourraient être dédiées à ces usages agricoles en proximité immédiate de la ville.</p> <p>D'autre part la multiplication des zones d'activités périphériques affaiblit le tissu économique et les services de centre-ville et des quartiers. En effet nombreux sont les artisans, professions libérales ou commerçants à quitter les zones plus centrales ou moins accessibles en voiture pour des implantations à proximité des rocades ou autoroutes. Au moment où il nous faut restreindre l'impact carbone sur nos déplacements, ce phénomène renforcera l'utilisation des voitures pour accéder à des services disparus du centre ou des quartiers traditionnels.</p> <p>De plus toutes les études scientifiques démontrent le danger de continuer à urbaniser les espaces fonciers pour faire face au ruissellement des eaux de pluie. Les importantes inondations de 2001 dans la Somme ont démontré que le risque s'accroît. En bitumant et en bétonnant ces dizaines d'hectares sur Borealia, nous allons renforcer ce phénomène et les risques d'érosion et d'inondations.</p> <p>Enfin de récents inventaires ont permis de recenser l'ensemble des friches industrielles sur notre territoire. Aujourd'hui ce sont plus de 100 hectares de terrains déjà urbanisés qui sont à l'abandon et non utilisés. La priorité pour implanter et développer de nouvelles activités doit être d'utiliser ces friches et densifier les espaces dédiés.</p> <p>Pour toutes ces raisons, je ne suis pas favorable à ce projet d'extension et d'urbanisation de la ZAC Borealia 2.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS -Reconquête des friches</p> <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE</p>

396	<p>Nom : Gayant prénom : Didier</p> <p>Laissez ici votre commentaire : Les terres nourricières ne doivent pas être sacrifiées au profit de plateformes logistiques. Ce modèle économique mortifère est dépassé. Le e-commerce détruit plus d'emploi qu'il n'en crée.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique</p>
397	<p>Nom : HAKOUN prénom : Nicolas</p> <p>Laissez ici votre commentaire : Bonjour ! Une nouvelle fois pour notre métropole, un projet de bétonisation d'un lieu qui n'est pas destiné à ce type d'activité... Après Shopping Promenade et Ynsect, nous nous attaquons au dernier accès d'Amiens le plus agréable d'un point de vue visuel et environnemental. J'aime cette vue d'Amiens quand je reviens de Paris et que je laisse cette banlieue ultra-bétonnée dans mon rétroviseur : c'est ce qui fait le charme de notre ville qui est une grande ville aux airs de petite bourgade facile à vivre. C'est un comble que notre ministre de l'écologie vienne d'Amiens quand on voit ce genre de projet ! Bref, au delà de cette vue et de l'accès sympathique par lequel nous sommes à moins d'une heure de la Baie de Somme, joyau naturel de notre département, il y a aussi l'impact humain et écologique : comment peut-on détruire notre terres agricoles, celles qui ont permis la richesse de nos rois de France et la construction de nos cathédrales ! Patrimoine qui nous rapporte aujourd'hui beaucoup avec le tourisme. Nous tournons le dos à notre patrimoine agricole pour l'avidité de quelques promoteurs. Ce type de projet tue le centre-ville et trouve plus facilement de réponses que nos petits commerçants qui sont les poumons de notre belle capitale Picarde. Personnellement, je trouve que c'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase et rend la vie amiénoise plus triste. Notre famille pense déjà à déménager car c'est la seule solution face au développement de ces nombreux projets qui pensent d'abord rentabilité avant de penser environnement, nature, enjeux économiques et écologiques sur le long terme et dans une éthique raisonnable et sans vouloir continuer dans l'esprit du "toujours plus". Amiénois depuis 15 ans, je suis totalement contre ce projet qui entache la qualité de vie de nos concitoyens.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE -atteinte grand paysage</p>
398	<p>Nom : PAJOT prénom : ERIC</p> <p>Laissez ici votre commentaire : Comme beaucoup d'autres territoires, Amiens Métropole a engagé récemment son Plan Alimentaire Territorial (PAT). L'un des objectifs majeurs est de faciliter les productions locales agricoles et agro-alimentaires. Pour relocaliser les productions agricoles et développer ainsi les circuits courts et produits locaux, il faut des terres cultivables à proximité, il faut du foncier agricole. Or notre département n'offre pas ou peu de perspectives : les terres, déjà largement tournées vers les grandes cultures, sont rares et chères. Les surfaces concernées par la ZAC Borealia pourraient être dédiées à ces usages agricoles en proximité immédiate de la ville.</p> <p>De plus toutes les études scientifiques démontrent le danger de continuer à urbaniser les espaces fonciers pour faire face au ruissellement des eaux de pluie. Les importantes inondations de 2001 dans la Somme ont démontré que le risque s'accroît. En bitumant et en bétonnant ces dizaines d'hectares sur Borealia, nous allons renforcer ce phénomène et les risques d'érosion et d'inondations.</p> <p>Enfin de récents inventaires ont permis de recenser l'ensemble des friches industrielles sur notre territoire. Aujourd'hui ce sont plus de 100 hectares de terrains déjà urbanisés qui sont à l'abandon et non utilisés. La priorité pour implanter et développer de nouvelles activités doit être d'utiliser ces friches et densifier les espaces dédiés.</p> <p>Pour toutes ces raisons, je ne suis pas favorable à ce projet d'extension et d'urbanisation de la ZAC Borealia 2.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS -Reconquête des friches</p> <p>ATTEINTE AUX CAPACITES DE PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE PAT</p>
399	<p>Nom : POTENTIER prénom : Cindy</p> <p>Laissez ici votre commentaire : Je suis contre ce projet d'aménagement d'une ZAC pour plusieurs raisons : outre l'aspect inesthétique, les élus ont-ils pensé aux habitants de Renancourt qui vont subir cet incessant va-et-vient de camions ? Ont-ils pensé aux propriétaires dont la valeur des biens immobiliers vont chuter ? Ont-ils pensé aux enfants qui vont grandir en respirant ces gaz d'échappement et aux nombres de cancers et d'asthmes qui vont en résulter ? Il serait de bon aloi que les élus aillent au contact direct des habitants pour ce rendre compte de la réalité de la vie quotidienne dans ce quartier. Je m'attriste de voir la terre de mes ancêtres se bétonner au nom du profit et du capitalisme. La métropole d'Amiens se sent-elle au dessus de la loi de climat et résilience votée en août 2021 en dénaturant ses terres agricoles qui font pourtant la richesse de la Picardie ? Amiens métropole a t-elle pensé aux dégâts que vont engendrer de tels projets au nom du "progrès" ? Après Shopping Promenade et Ynsect il serait temps d'arrêter la destruction de notre patrimoine amiénois et de se concentrer sur la vie du centre-ville et d'aider les petits commerçants plutôt que d'enrichir les gros entrepreneurs.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>
400	<p>Nom : DEPOND prénom : Sydney</p> <p>Laissez ici votre commentaire : Qu'Amiens Métropole souhaite développer l'emploi, personne ne s'y opposera. Cependant, les élus ne sont pas en phase avec les enjeux du XXIe siècle. Pour preuve, il aura fallu plus de dix pour se munir d'un Plan Climat, montrant bien la mise en second plan des thématiques écologique.</p> <p>Amiens Métropole s'appuie sur de vieux schémas pour développer l'économie de notre territoire (étalement urbain, route, bétonnage, etc.).</p> <p>Tout projet économique se doit de respecter impérativement les émissions carbone. Pour cela, il faut penser, réfléchir, raisonner et s'appuyer sur les comptes-rendus scientifiques. Le modèle économique doit évoluer.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>

	<p>Aucune réflexion sur les émissions carbone, la biodiversité. Les consommations énergétiques ne sont pas étudiées. On parle de réindustrialisation sans évoquer l'écologie industrielle.</p> <p>Au final Borealia 2 produira entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pollution environnementale ; - Artificialisation des sols ; - Perte de terres cultivables pour lesquelles on aurait pu mettre en place une agroforesterie afin de capturer des gaz à effet de serre ; - Perte de biodiversité ; - Risque pour l'hydrologie souterraine et urbaine ; - Utilisation massive d'énergie grise. <p>La mise en service de Borealia 2 produira une débauche d'énergie supplémentaire alors que la Métropole énonce vouloir économiser 62,5 % d'énergie d'ici 2050.</p> <p>Encore un projet fait dans la précipitation qui servira à très court terme, mais qui coûtera très cher pour les générations futures.</p>	
401	<p>Nom : Blondelot prénom : Ingrid</p> <p>Laissez ici votre commentaire : Je suis contre ce projet d'un autre temps qui est une aberration écologique et économique! Je suis très choquée par une telle proposition. Nous devons répondre de nos choix face à nos enfants. Il serait temps de construire le monde d'après et de ne pas rester sur un modèle daté et désastreux! J'espère vraiment que ce projet n'aboutira pas.</p>	
402	<p>Nom : charlot prénom : juliette</p> <p>Laissez ici votre commentaire : Bonjour, il faudrait accompagner le mouvement de la "zéro artificialisation des sols", vers une surélévation des bâtiments existants, et la création de zone de plantations pour créer de l'emploi... Bien à vous</p>	
403	<p>Nom : Marrec prénom : Ronan</p> <p>Laissez ici votre commentaire : Le projet Borealia a été développé au XX^e siècle, époque où on se souciait peu de l'impact environnemental et de résilience des centres urbains de tels développements d'infrastructures sur des terres agricoles. Les terres agricoles impactées par la construction de cette ZAC sont considérées comme très fertiles. Dans un contexte de changements globaux, préserver l'agriculture en zones urbaines et péri-urbaines est vital pour assurer la survie de la population ! Construire autant de zones périphériques ne fait qu'éloigner toujours plus la production des seuls biens essentiels issus de la production agricoles, végétale et animale, es consommateurs... Et cela sans parler des conséquences écologiques et environnementales dramatiques qu'engendrerait cette artificialisation : gestion des eaux de pluie, érosion, perte de biodiversité, déstockage de carbone, etc. Amiens Métropole dépasse déjà largement les quotas d'artificialisation autorisés sur son territoire. Ne peut-on pas réfléchir à un urbanisme tourné vers le XXI^e plutôt que vers le passé destructeur de l'environnement ? Les activités proposées pour cette ZAC ne peuvent-elles pas bénéficier de terrains déjà détruits par de précédents usages industriels ? La quantité de zones en friches industrielles est très importante sur le territoire de la métropole. Un engagement de campagne de la municipalité d'Amiens était de stopper toute extension de l'artificialisation tant que des friches urbaines s'avèreraient exploitables. Quand comptez-vous appliquer cette promesse ?</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>ATTEINTE AUX CAPACITES DE PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>
404	<p>Nom : Chabrol prénom : Marie</p> <p>Laissez ici votre commentaire : Encore de la logistique : du béton, des camions, des terres agricoles sacrifiées, du bruit, du gaz carbonique... tout cela pour quelques emplois sous-qualifiés et sous-payés qui ne régleront pas le problème du chômage à Amiens.</p> <p>Est-ce la ville que nous souhaitons vraiment pour demain ? N'est-il pas possible d'imaginer autre chose, de plus ambitieux pour les Amiénois (franchement, qui rêve de travailler dans une plateforme logistique ? Vous ? Vos enfants ?) sans accentuer encore l'étalement urbain et les problèmes environnementaux qui lui sont liés ? Je suis contre ce projet. Il est possible d'en construire un autre, adapté aux enjeux de notre époque. J'attends de l'équipe municipale qu'elle soit inventive, novatrice et courageuse, et qu'elle travaille à de vrais modèles de développement économique et social de notre territoire, pas à une répétition de ce qui se fait ailleurs et qui ne marche pas.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique</p>

405	<p>Nom : MOQUET prénom : MARIE</p> <p>Laissez ici votre commentaire : Je suis contre la betonisation de terres qui pourraient être cultivées. De plus je souhaiterais qu'on privilégie le maraîchage local pour réduire les transports. Les Amiénois en ont besoin. De plus la Picardie est une terre agricole.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>ATTEINTE AUX CAPACITES DE PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - maraîchage</p>
406	<p>Nom : Everard prénom : Marc</p> <p>Laissez ici votre commentaire : Bonjour, Je prends connaissance de cette consultation tardivement. Je tiens à dire à quel point je trouve honteux qu'un projet de cette mesure ne donne lieu qu'à une bête consultation publique. Les documents sont nombreux et complexes et le lecteur est démuné devant un tel chantier qui le dépasse. Les pouvoirs publics se moquent du monde. Sur le fond, l'agglomération amiénoise devient une horreur. On y confond développement économique et anéantissement des terres agricoles et anéantissement du monde vivant. Il faut arrêter le rouleau compresseur et recentrer le développement économique dans l'emprise des nombreuses zones industrielles et zones commerciales existantes, quitte à monter d'un niveau et à mettre les parkings en sous-sol. LE SOL EST UNE RESSOURCE NON RENOUELABLE. Arrêtez le jeu de massacre. Marc Everard</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p>
407	<p>Nom : Crépin prénom : Martin</p> <p>Laissez ici votre commentaire : Il est stupide de vouloir artificialisé encore des zones agricoles pour créer des espaces d'activités éloignés qui nécessiteront des voitures pour leurs usagers alors qu'Amiens compte des friches à valorisées à l'intérieur de ses limites urbaines. La destruction irréversible des terres est un non sens à notre époque de réchauffement climatique. Amiens est une ville qui doit au contraire utiliser l'importance de sa couronne agricole pour aborder au mieux les hausses des températures à venir et éviter de se transformer en four bétonné.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS - reconquête des friches</p>
408	<p>Nom : LELIEVRE prénom : Patrick</p> <p>Laissez ici votre commentaire : Je ne suis pas pour la réalisation de ce projet. Il faudrait plutôt penser à étendre l'immobilier (maisons individuelles et petits appartements avec des petits commerces autour. Cordialement</p>	
409	<p>Nom : Ercan prénom : Esra</p> <p>Laissez ici votre commentaire : Ce projet d'aménagement est un projet du siècle dernier mis au goût du jour pour tenter de concilier quelques éléments sous forme de greenwashing. Ceux-ci peu précis ne permettent pas de concilier la préservation de la nature et de l'environnement avec la création de nouvelles activités très gourmandes en espace et peu créatrices d'emplois qualifiés et durables dans le temps. Une des plus belles Zone verte d'entrée de ville ne doit pas se transformer demain en zone d'activité consacrée pour une trop grande partie à des activités de logistique avec son corollaire de nuisances : → Artificialisation des sols trop gourmande au regard du nombre d'emplois créés. → Bétonisation irréversible des terres agricoles. → Pollution atmosphérique, sonore et visuelle dû à un trafic routier très important. → Destruction de la biodiversité. → Disparition d'un lieu de promenade et de détente pour les amiénois. Un autre projet est possible en se tournant par exemple vers le maraîchage, les métiers liés à la rénovation thermique, aux énergies renouvelables. Ce projet doit être une co-construction de la collectivité avec ses habitants dans le respect d'un équilibre territorial du pays du grand amiénois ainsi que du département au service des générations futures.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique</p> <p>ATTEINTE AUX CAPACITES DE PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - maraîchage</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>
410	<p>Nom : Jany prénom : Claire</p> <p>Laissez ici votre commentaire : Pour des raisons écologiques, je demande l'abandon du projet de ZAC Boréalia 2. Merci de prendre en compte ma participation.</p>	<p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>
411	<p>Nom : Ryckebusch prénom : Stephane</p> <p>Laissez ici votre commentaire : Bonjour. Je pense qu'il y a suffisamment de zones commerciales sur Amiens et qu'il n'est pas utile de monopoliser encore des surfaces pour ce genre d'activités....</p>	<p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE -zone commerciale</p>

412	<p>Nom : Gombart prénom : michel</p> <p>Laissez ici votre commentaire : il est complètement absurde au vu des difficultés climatiques en cours de les renforcer en continuant une artificialisation des terres agricoles. c'est un type de développement complètement dépassé. Il serait indispensable que la majorité politique réfléchissent au lieu d'adopter des vieilles recettes dévastatrices!</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p>
413	<p>Nom : manteau prénom : Léone</p> <p>Laissez ici votre commentaire : J'ai 84 ans , et depuis ces dernières années, je n'ai jamais vu à Amiens autant d'immeubles sortir de terre sur les moindres parcelles de terrain (mise à part durant la période après guerre). Une aubaine pour les investisseurs , les promoteurs et les grands groupes du BTP . Si certaines réhabilitations de friches industrielles sont plutôt bien réussies , certaines constructions avec les accords de la mairie ne se soucient guère du voisinage et encore moins de la biodiversité . On n'hésite pas à raser des maisons encore en état , à construire des bâtiments à la place des jardins de demeures qu'on ne peut détruire (patrimoine) ,ces dernières étant revendues sans terrain avant même le début des travaux et avec un superbe vis à vis par la suite. Des dizaines de logements sont construits dans nos rues amiénoises sans aucun parking . Je le dis en connaissance de cause , fini p our moi de contempler tous les petits oiseaux d'espèces différentes que le jardin arboré et fleuri de mon voisin attirait . Désormais , du vis à vis avec perte d'ensolleillement , le béton a remplacé ce petit paradis . La mairie plantera certainement un arbre entre deux voies de circulation pour « récupérer » cette biodiversité (ça me rassure !).</p> <p>J'en viens au projet Boréalia 2 qui est dans la continuité d' Amiens et d'Amiens métropole à la bétonisation à tout va (62 ha prévus mais 195 ha au final). Ce projet ne respecte pas la dernière loi sur le climat , et les études sur les impacts environnementaux semblent insuffisantes pour la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) . Même la ministre de la transition écologique , Mme Pompili , demande à Amiens de revoir ce projet.</p> <p>Les conséquences de cette bétonisation à grande échelle seront irréversibles (pertes de terres agricoles , dégradation des paysages , destruction de la biodiversité , nuisances sonores et pollution supplémentaire de l'air et de nappes phréatiques qui alimentent Amiens ...).</p> <p>Pour Mme Fouré , Mr Gest et Mr Foucault , ce projet aura peu d'impact environnemental . Quand je vois les conséquences sur la biodiversité (à petite échelle) près de chez moi, je doute qu'ils aient raison .</p> <p>Même les nouveaux emplois créés ne seront pas à la hauteur de leur espérance car certaines entreprises qui s'installeront viendront d'un autre secteur d'Amiens ou du grand Amiens.</p> <p>Nos élus restent des politiques prêts à affirmer des propos pour atteindre leur but sous forme de consultation démocratique même si aux dires de certains Boréalia 2 sera maintenu coûte que coûte .</p> <p>Néanmoins , je donne quand même mon avis : je suis donc entièrement opposée à ce projet Boréalia 2 .</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS - loi Climat et Résilience - ZAN</p> <p>ATTEINTE AUX CAPACITES DE PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>
414	<p>Nom : ANDRE prénom : Aurélien</p> <p>Laissez ici votre commentaire : Mesdames et Messieurs les élus d'Amiens Métropole,</p> <p>Défendre en 2022 un projet remontant à 1994 paraît complètement irréaliste. J'osais espérer que notre époque marquée par le réchauffement climatique, des catastrophes écologiques de plus en plus nombreuses, la disparition dramatique de la faune aviaire et des insectes, aurait poussé les élus de notre métropole à agir avec plus d'à-propos. Que faut-il de plus pour comprendre que cette situation angoissante nécessite pour la contrer des décisions appropriées ?</p> <p>Je ne puis comprendre qu'on puisse encore aujourd'hui détruire des centaines d'hectares de terres agricoles (qui jamais ne reviendront à la culture), détruire des paysages vierges de constructions (la dernière entrée d'Amiens non encore bousillée par des grandes surfaces, zones commerciales en tout genre et d'une laideur incommensurable). Je pensais nos élus sensibles à la qualité des paysages et des entrées dans notre ville ; je m'étais trompé.</p> <p>Que dire des cônes de vues admirables que l'on a depuis ces lieux sur notre paysage urbain et en particulier ses monuments, dont la cathédrale. Je rappelle ici que le plan de gestion de la cathédrale au titre de l'UNESCO (qui n'est toujours pas signé, un autre scandale) prévoit la protection de cônes de vue lointains sur la cathédrale et en particulier depuis Renancourt : nos élus semblent l'ignorer, ou pire s'en moquer.</p> <p>Une fois de plus c'est la porte ouverte à la voiture et aux camions, à la pollution, au bruit et à une qualité de vie dégradée pour les habitants du quartier. Le contraire de ce qu'il convient de faire aujourd'hui.</p> <p>Ce projet s'il était réalisé aujourd'hui ferait preuve d'une immense ringardise. Ce serait un très mauvais signe pour la défense de l'environnement.</p> <p>La seule preuve de modernité et d'adéquation à notre époque ne peut être que l'abandon de ce projet destructeur.</p> <p>Aurélien ANDRE</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p> <p>ATTEINTE AUX CAPACITES DE PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE - atteinte à la qualité du paysage de l'entrée de ville - augmentation du trafic routier</p>
415	<p>Nom : Dioux prénom : Oriane</p> <p>Laissez ici votre commentaire : Bonjour,</p> <p>J'ai pris connaissance du projet Boréalia 2. Voici mes remarques.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS - Reconquête des friches</p> <p>ATTEINTE AUX CAPACITES DE PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - Développer production maraîchère</p>

	<p>Le projet existe certes depuis plus de 20 ans. Il me semble cependant dépassé.</p> <p>Amiens Métropole possède déjà plusieurs zones d'activités. A l'heure où le gouvernement demande de réduire l'artificialisation des sols agricoles, elle pourrait choisir une autre voie que de construire la ZAC Boréalia.</p> <p>La Métropole pourrait être précurseur en choisissant d'investir plutôt dans la réhabilitation de ses friches industrielles et commerciales, pour y implanter des projets permettant la relocalisation de l'économie.</p> <p>Elle pourrait être précurseur également en décidant de préserver ses terres agricoles, à Boréalia et ailleurs, pour des projets alimentaires. Amiens fut une ville nourricière grâce aux hortillonnages. Ne serait-ce pas l'occasion faire revivre cette histoire ? Elle pourrait les mettre à disposition pour des cultures maraichères, de céréales, de houblons, des projets d'élevage, mais aussi de transformation et de vente. Ces terres pourraient également servir à la culture de fibres textiles, et fournir ainsi les entreprises locales. C'est tout un nouvel écosystème économique local qui pourrait voir le jour. Là encore, ce serait s'appuyer sur l'histoire d'Amiens et de sa Métropole pour préparer l'avenir.</p> <p>Il est important d'offrir des emplois, de qualité, aux habitant.e.s. Mais il me semble que construire une nouvelle zone d'activités est le voie de la simplicité.</p> <p>Une autre voie est possible et nécessaire pour préparer l'avenir. Avec le réchauffement climatique qui s'accélère, préparer l'avenir c'est permettre à la Métropole de s'adapter, et d'assurer aux habitant.e.s le nécessaire : se loger dignement, se nourrir, se vêtir, avoir des loisirs.</p> <p>Préparer l'avenir, c'est être responsable.</p> <p>En espérant que vous prendrez en compte ces remarques pour vos décisions.</p> <p>Cordialement,</p> <p>Oriane Dioux</p>	
<p>416</p>	<p>Nom : Les élu.e.s Amiens c'est l'tien prénom : ACLT Laissez ici votre commentaire : Ne sachant pas si mon mail d'hier a été pris en compte, je renouvelle ce message des élu.e.s Amiens c'est l'tien.</p> <p>Participation à la consultation électronique sur la création de la ZAC Boréalia 2</p> <p>L'entrée ouest de la ville d'Amiens est la seule à ne pas être urbanisée et à abriter de vastes étendues de terres fertiles. Sur ces terres, Amiens Métropole prévoit d'implanter une nouvelle zone d'activités économiques, Boréalia 2. 62 hectares, l'équivalent de 57 terrains de foot, seront bétonnés.</p> <p>Dans le dossier déposé par la Métropole auprès des services de l'État pour la création de cette Zone d'aménagement concerté (ZAC), le scénario retenu dédie 60 % de la surface à de la logistique, notamment pour des entrepôts de stockage de très grande taille.</p> <p>Si à plusieurs reprises, son Président et l'exécutif ont martelé que rien ne permettait de dire que de la logistique s'implanterait sur cette zone, le découpage « à titre indicatif » des parcelles présenté dans les documents mis à disposition du public tend à montrer le contraire. Ce découpage compte des parcelles de grandes surfaces, dont une parcelle de 20 ha (soit 1/3 du site). Il est précisé que ces surfaces pourront accueillir « des activités industrielles et logistiques de grande ampleur ».</p> <p>L'objectif d'accueillir de la logistique est une nouvelle fois affiché dans la délibération du 16 décembre 2021 qui acte le lancement de la consultation à laquelle nous répondons aujourd'hui.</p> <p>Si le discours a quelque peu évolué, l'ambition d'implanter de la logistique sur Boréalia 2 est toujours d'actualité.</p> <p>Nous le déplorons. Le développement de zones de logistiques est déjà très fort dans le département. En avril 2020, le quotidien Les Echos titrait sur « la spécialisation logistique de la Somme ».1 Depuis, la dynamique se poursuit à Villers-Bretonneux, à Bosquel, à Croixrault, à Albert, à Boves, et ici à Amiens. Notre département et Amiens Métropole méritent mieux que de devenir un site d'exception pour l'implantation de vastes hangars de stockage !</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS - loi Climat et Résilience - ZAN</p> <p>PROGRAMMATION DE LA ZONE D'ACTIVITE - Logistique - Type d'emploi créé</p> <p>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE</p>

Chaque fois, l'argument de l'emploi est avancé. Rappelons que la logistique détruit plus d'emplois qu'elle n'en crée, notamment parce qu'elle entraîne la fermeture des commerces de centre-ville. Rappelons que les emplois offerts sont peu qualifiés, faiblement rémunérés et essorent les salarié.e.s via un management abusif et des cadences de travail épuisantes. Le turn-over est très important au sein de ces entreprises. Il ne permet pas aux salarié.e.s de construire un projet de vie.

Rapporté au nombre de m2 occupés par les entrepôts, le nombre d'emplois créés est plus que décevant : 1 CDI / 160m2 pour l'entrepôt Amazon de Boves. Très gourmande en sols, la logistique renforce la raréfaction des terres, peu coûteuses pour les logisticiens, quasiment inaccessibles pour les jeunes agriculteurs qui souhaitent s'installer.

La logistique a également des effets néfastes sur l'environnement. « Le développement du secteur logistique a un impact direct sur l'environnement, notamment par l'augmentation importantes des transports routiers », rappelle la MRAe dans son avis.

Pour le reste des parcelles de Boréalia 2, la nature des activités amenées à s'installer est très floue. Il est question d'entreprises « principalement orientées autour de l'Innovation » qui formeront « un nouvel écosystème économique alliant soutenabilité, compétitivité et rayonnement » et « de développer un projet dans une démarche de développement durable s'inscrivant notamment dans la Troisième Révolution Industrielle en Hauts-de-France (REV3) ».

Là encore, si le discours annonce une ZAC innovante et vertueuse, discours qui semble avoir évolué suite à nos interventions en conseils d'Amiens et d'Amiens Métropole, nous avons de sérieux doutes. Doutes partagés par le vice-président d'Amiens Métropole chargé du développement économique lui-même, puisque lors du conseil municipal du 10 décembre dernier, il exprimait ceci :

« Évidemment tout le monde rêverait, à Boréalia, de créer d'un seul coup l'ensemble des espaces avec soit des sociétés de service et d'ingénierie informatique, soit des sociétés spécialisées dans l'écologie. C'est notre vœu le plus cher, mais la réalité ne sera pas celle-là. On ne peut pas à la fois dire : c'est notre dernière zone économique, c'est la dernière fois qu'on aura cette opportunité sur Amiens, et puis évidemment la gâcher avec n'importe quoi créant peu d'emplois, ramenant peu de fiscalité. »

La loi Climat et résilience impose de diviser par deux le rythme d'artificialisation des sols d'ici 2030. Amiens Métropole a conscience qu'à l'avenir, il ne sera plus possible de continuer à sacrifier des terres fertiles pour construire des zones d'activités. Boréalia serait la dernière. Elle ne sera donc pas regardante sur la nature des activités qui s'installeront.

En revanche, la Métropole promet des bâtiments respectueux de l'environnement, végétalisés, énergétiquement efficaces, et la plantation de haies fruitières autour des parcelles. L'ensemble n'aurait aucune incidence négative sur l'environnement local, selon l'étude d'impact. Couler du béton et augmenter le trafic routier n'auraient aucune incidence sur l'environnement grâce à des pommiers, des murs végétalisés et des toitures flanquées de panneaux solaires ? Difficile à croire.

Nous déplorons que les conséquences de la construction et de l'exploitation de Boréalia sur la biodiversité et l'écosystème local soient minimisées dans l'étude d'impact et le discours des élu.e.s d'Amiens Métropole. Il en est de même pour l'avis rendu par la MRAe qui semble balayé par l'exécutif. L'impact paysager, entre les deux vallées de Grâce et de la Selle, sur un terrain apprécié des promeneuses et promeneurs, n'est également pas pris en compte.

Quoiqu'il en soit, il est certain que Boréalia 2 aura un effet global négatif sur l'environnement. L'étude d'impact ne dit pas autre chose :

« Le projet contribuera à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, de par une artificialisation partielle du site et par l'activité des futures entreprises (nature de l'activité, besoins en transport...). »

Nous déplorons également le manque de communication dont a fait preuve la Métropole envers les habitant.e.s quant aux enjeux de cette nouvelle zone d'activités. Contrairement à d'autres projets, comme le récent concours pour la Meilleure destination européenne, pour lequel un événement a été organisé devant l'hôtel de ville et une campagne d'affichage réalisée en ville, Amiens Métropole est restée très discrète sur la tenue de cette consultation.

Au final, Boréalia 2 reste une énième zone d'activités qui promeut un développement économique dépassé, délétère à la fois sur le plan social et environnemental. Avec cette nouvelle ZAC, Amiens Métropole poursuit sa vision court-termiste. La commercialisation des 62 hectares de terres agricoles permettront de répondre à 6 à 8 ans de demande en terrains des entreprises. Et dans 8 ans, on recommence ? Puisqu'Amiens Métropole ne compte pas faire la fine bouche sur les activités qui s'installeront, pouvons-nous être sûrs qu'elles ne délocaliseront pas leur activité ? Surtout, qu'allons-nous laisser aux générations futures ?

À l'heure où la Métropole réalise son Plan alimentaire territorial, qui doit s'appuyer sur un maximum d'autonomie alimentaire – aujourd'hui la Métropole

	<p>atteint moins de 10 % - avec les 62 hectares de Boréalia et les 73 hectares du pôle Jules Verne de des terres agricoles bétonnées, on se demande d'ailleurs où pourront s'installer les maraîchers, les éleveurs, les vergers... Sacrifier des terres agricoles renforce notre dépendance aux "exportations". Dans la ville des Hortillonnages, qui ont fait l'histoire – nourricière – d'Amiens, c'est plus que regrettable. L'étude de compensation n'a pas été communiquée aux élus ni aux habitants dans le cadre de cette consultation.</p> <p>La crise que nous traversons rappelle la nécessité d'une économie locale, respectueuse de l'environnement et des travailleuses et des travailleurs. Une économie pourvoyeuse d'emplois stables, dignement rémunérés, au service des besoins des habitant.e.s (plutôt que des multinationales !), permettant d'anticiper et de s'adapter aux changements à venir.</p> <p>« Nous avons à agir de façon à ce que les effets de notre action soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine »</p> <p>Cette citation est celle d'Alain Gest, Président d'Amiens Métropole. Alors, Chiche ! Lançons-nous dès maintenant. Abandonnons Boréalia 2 et son modèle usé. Construisons un avenir vivable et désirable pour Amiens Métropole et les générations futures !</p>	
<p>417</p>	<p>Nom : Romeu prénom : Camille</p> <p>Laissez ici votre commentaire : Ce projet implique 62 ha de terres aujourd'hui encore non artificialisées. Les préserver est essentiel face aux enjeux climatiques, environnementaux et sociaux que nous vivons à l'heure actuelle. Le fait que l'on continue, en 2022, de défendre des projets comme celui de la création de la ZAC BOREALIA 2 est irresponsable. C'est compréhensible de vouloir favoriser l'emploi, mais bétonner la ville d'Amiens n'est pas du tout un projet durable en cohérence avec la réalité climatique et environnementale qui touche déjà la région.</p>	<p>ARTIFICIALISATION DES SOLS</p>